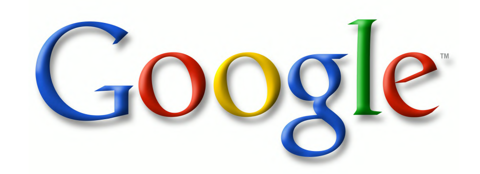


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

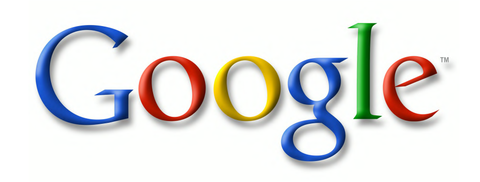
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 08156149 4

Digitized by Google

Digitized by Google

BWHC
F87.L2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
DOUZE CÉSARS,
DE SUÉTONE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE GUILLEMINET.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Digitized by Google

Maradan Sculp.



Digitized by Google

LES

DOUZE CÉSARS,

TRADUITS DU LATIN

DE SUÉTONE,

Suetonius

AVEC DES NOTES ET DES RÉFLEXIONS,

PAR M. DE LA HARPE. J. F

Nouvelle édition revue et corrigée, ornée des Portraits des douze Empereurs, et de celui de l'Auteur, gravés d'après l'antique.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ GABRIEL WARÉE, LIBRAIRE, QUAI VOLTAIRE, n° 14.

AN XIII. — 1805.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
443904 A

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1929 L

Digitized by Google

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

On sait peu de choses de la vie de Suétone. Son père était tribun légionnaire, et servit dans la guerre d'Othon et de Vitellius. Le fils fut secrétaire de l'empereur Adrien, et perdit sa place pour s'être permis avec l'impératrice Sabine des libertés peu respectueuses. Il était lié avec Pline le Jeune, qui l'exhorte dans une de ses lettres à mettre au jour quelques ouvrages qu'il dit être des morceaux achevés. Suétone en a composé plusieurs, que nous n'avons plus, *sur les différens habillemens des peuples*, *sur l'histoire des spectacles*, *sur les défauts corporels*, *sur les fonctions des préteurs*, etc. Il ne nous reste de lui qu'un abrégé très-concis de la Vie des Grammairiens, et l'Histoire des douze premiers Césars. C'est ce dernier ouvrage dont j'offre la traduction au Public.

On a vu quel motif m'avait déterminé à l'entreprendre : Suétone d'ailleurs n'est point un auteur sans mérite. Je ne crois pas qu'on

Digitized by Google

29X459

me soupçonne de l'idolâtrie ordinaire aux traducteurs, qui semblent toujours prosternés devant leurs originaux. C'est une grace d'état, et je n'ai pas droit d'y prétendre. On verra, dans mes notes, que je n'approuve point tout ce qu'écrit Suétone : je voudrais y voir moins d'inutilités et de détails minutieux. Mais, en général, si ce n'est pas un écrivain éloquent, c'est du moins un historien curieux : il est exact jusqu'au scrupule, et rigoureusement méthodique. Il n'omet rien de ce qui concerne l'homme dont il écrit la vie, et se croit obligé de rapporter non seulement tout ce qu'il a fait, mais tout ce qu'on a dit de lui. On rit de cette attention dont il se pique dans les plus petites choses, mais on n'est pas fâché de les trouver; et c'est apparemment pour cette raison que l'auteur d'Émile regrette quelque part qu'il n'y ait plus de Suétone.

S'il abonde en détails, il est fort sobre sur les réflexions : il raconte sans s'arrêter, sans paraître prendre intérêt à rien, sans donner aucun témoignage d'approbation ou de blâme, d'attendrissement ou d'indignation : sa fonction unique est celle de narrateur. Il résulte de cette indifférence un préjugé très-bien fondé en faveur de son impartialité :

Digitized by Google

il n'aime ni ne hait les hommes dont il parle; c'est aux lecteurs à les juger. Il cite très-souvent des ouï-dire, mais il ne les garantit point; et cette précaution aurait dû le mettre à l'abri du reproche d'imbécillité que lui fait un peu durement l'auteur des *Révolutions de l'Empire Romain*, qui prodigue aisément le blâme et le mépris. Il va jusqu'à dire qu'il suffit qu'un fait soit rapporté par Suétone, pour qu'on soit dispensé d'y ajouter foi. Il aurait dû faire attention que des assertions aussi générales sont presque toujours fausses; que, pour dépouiller ainsi un historien de tous ses titres auprès de la postérité, il faudrait prouver qu'il avait quelque intérêt à tromper, ou qu'il était absolument dépourvu d'esprit et de jugement. Or, il suffit de lire dix pages de Suétone pour voir qu'il n'est d'aucun parti et qu'il écrit sans passion. Il est d'ailleurs bien difficile de croire qu'Adrien, qui était un homme de beaucoup d'esprit, ait choisi pour secrétaire un imbécille, et que Pline, qui écrit avec tant de circonspection, donne des éloges à un sot. Reste à l'examiner sur ce qu'il nous a laissé. Il n'a point de couleur, il est vrai; mais il est net et rapide, et sa composition est en général celle d'un homme instruit. Du

Digitized by Google

reste, son censeur n'est pas heureux dans le choix des morceaux qu'il attaque. Il l'accable d'injures pour avoir fait dire à Titus ce mot fameux, *Mes amis, j'ai perdu un jour;* et cet autre, *Il ne faut pas que personne sorte mécontent de l'audience d'un prince.* Voilà les plus forts griefs de M. Linguet. Il me semble qu'ils ne sont pas péremptoires; et c'est ce qu'on pourra voir dans les réflexions qui suivent la vie de Titus.

J'ai dit que Suétone n'était point un grand coloriste; et si la principale qualité d'une traduction est d'être une copie fidelle de l'original, il est vrai de dire qu'il n'y a que les écrivains sans génie qui puissent être véritablement traduits : dans tout autre cas, le proverbe italien est fondé : TRADOTTORE, TRADITORE; *traduction, trahison.* En effet, il importe peu dans quelle langue soit écrite une gazette de faits; et l'on peut être sûr, en lisant un Suétone français écrit avec soin, qu'on a lu à peu près le Suétone latin : mais, en lisant la meilleure traduction de Tacite ou d'Horace, on peut être persuadé qu'on n'a lu ni l'un ni l'autre. C'est qu'un homme de génie pense et sent avec son idiome, et qu'un langage étranger ne peut rendre ni ses pensées ni ses sentimens, sans les dé-

Digitized by Google

pouiller des teintes de cet idiome natal, si essentielles et si nécessaires, qu'il est impossible de les enlever sans décolorer l'ouvrage.

Quelques éloges qu'on ait donnés à notre langue, il faut pourtant convenir de ses désavantages : elle ne peut pas se trouver en présence avec les langues anciennes, sans ressembler à un homme nu et garrotté devant un athlète libre de tous ses membres et armé de toutes pièces (1). Les Grecs et les Latins ont deux qualités inestimables : 1° une harmonie élémentaire qui réside dans leurs syllabes et dans leurs terminaisons ; au lieu que nous ne pouvons avoir qu'une harmonie accidentelle, née du concours de mots heureusement choisis et artistement combinés : 2° la faculté des inversions, qui les laisse maîtres de placer où ils veulent le mot qui est image et le mot qui est pensée. Il n'y a personne qui, en réfléchissant un moment, ne soupçonne ce qu'on peut tirer de ces deux avantages qui nous manquent. Mais, pour

(1) *Voyez*, dans les *Variétés Littéraires*, le Discours sur les langues, de M. l'abbé Arnaud, qui joint tant d'érudition à tant de goût. Ce discours excellent a été goûté de tous les gens de lettres, et critiqué par des ignorans qui ne l'entendaient pas.

Digitized by Google

bien sentir tout ce qu'ils valent, il faut connaître les langues anciennes.

C'est sur-tout dans la poésie qu'on est accablé de leur supériorité. Enfans favorisés de la nature, ils ont des ailes, et nous nous traînons sur des béquilles. Leur harmonie variée à l'infini est un accompagnement délicieux qui soutient leurs pensées quand elles sont faibles, qui anime les détails indifférens, qui enchante les oreilles quand le cœur se repose. Nous autres modernes, si la pensée nous abandonne, nous avons peu de ressources pour nous faire écouter. Mais l'homme voluptueux, l'homme aux organes sensibles, dira à Virgile, à Horace : Chantez toujours, chantez, dussiez-vous ne rien dire : votre voix me charme, quand vos discours ne m'occupent pas.

Aussi parmi nous, ceux qui, sentant ce besoin de penser, et craignant de paraître quelquefois vides, ont voulu que tous leurs vers marquassent, ou que toutes leurs phrases fussent frappantes, sont tendus et roides Racine et Massillon, au contraire, et ceux qui, comme eux, ont goûté la mollesse heureuse des anciens, l'ont introduite autant qu'ils ont pu dans leur composition ; et les hommes sans goût l'ont appelée *faiblesse*.

Digitized by Google

L'oreille était, chez les anciens, le juge le plus sévère, et celui qu'il fallait gagner le premier : tous leurs mots avaient un accent décidé. De cette diversité de sons se formait la musique de leur poésie; et de la faculté d'intervertir l'ordre des mots, se composait un langage particulier, si différent de la prose, qu'en décomposant les vers de Virgile on y trouverait encore, selon l'expression d'Horace, les membres d'un poète mis en pièces; au lieu que, parmi nous, le plus grand éloge des vers est de se trouver bons en prose. L'essai que fit La Motte sur la première scène de Mithridate, en est une preuve évidente; les vers de Racine n'y sont plus que de la prose très-bien faite : c'est que le plus grand mérite de nos vers est d'échapper à la contrainte des règles, et de paraître libres sous les entraves de la mesure et de la rime. Otez cette rime, et il deviendra impossible de marquer des limites entre la prose et la poésie, puisque la prose éloquente tient beaucoup de la poésie, et que la poésie déconstruite n'est plus que de l'excellente prose.

Les rimes, outre la monotonie qui se fait sentir à la longue, ont encore un autre inconvénient; c'est qu'elles nous forcent à pro-

Digitized by Google

céder presque toujours par distiques, et rendent les périodes en vers très-rares et très-difficiles : on n'en trouve que chez les meilleurs écrivains. Les anciens en sont pleins, suspendent le sens de leurs phrases autant qu'ils veulent, tandis que les nôtres ont l'air de finir de deux vers en deux vers : ils irritent la curiosité, et nous la rassasions trop tôt.

On ne saurait croire combien cet art des suspensions ajoute au plaisir du lecteur et à l'intérêt du style, dans les prosateurs même, comme dans les poëtes. Voyez le commencement du quatrième livre de Quinte Curce :

Darius, tanti modò exercitûs rex, qui, triumphantis magis quàm dimicantis more, curru sublimis, inierat bellum, per loca quæ immensis propè agminibus compleverat, jam inania et ingenti solitudine vasta, FUGIEBAT.

Je conserverai dans la première version de cette phrase l'arrangement du latin, afin de faire comprendre le dessein de l'auteur. Le moment de son récit est après la bataille d'Issus.

« Darius, un peu auparavant maître d'une
« puissante armée, qui s'était avancé au com-
« bat, élevé sur un char superbe, dans l'ap-

« pareil d'un triomphateur plutôt que d'un « général, alors au travers des campagnes « qu'il avait remplies de ses innombrables « bataillons, et qui maintenant n'offraient « plus qu'une triste et vaste solitude, FUYAIT. »

Cette construction est fort mauvaise en français, et ce mot *fuyait* finit très-mal la phrase : il la termine admirablement dans le latin. Il est facile, même à ceux qui ne savent pas cette langue, d'appercevoir l'art de l'écrivain. A la vérité ils ne peuvent pas deviner que *fugiebat*, mot composé de deux brèves et de deux longues, complète très-bien une période harmonique, au lieu que *fuyait* est un mot sourd et sec ; mais ils doivent voir clairement que la phrase entière est construite de manière à faire attendre ce mot *fugiebat;* que c'est là le grand coup que veut frapper l'auteur ; qu'il présente d'abord à l'esprit ce tableau magnifique de la puissance de Darius, pour offrir ensuite dans ce seul mot FUGIEBAT, *il fuyait*, le contraste de tant de grandeur et les révolutions de la fortune : en sorte que la phrase est évidemment composée de deux parties, dont la première étale tout ce qu'était le grand roi avant la journée d'Issus, et la seconde, composée d'un seul mot, représente ce qu'il est

Digitized by Google

après cette funeste journée. L'arrangement pittoresque des phrases grecques et latines n'est pas toujours aussi frappant que dans cet endroit; mais cet exemple suffit pour faire connaître tout ce que peut produire un aussi heureux mécanisme, et avec quel plaisir on lit des ouvrages écrits de ce style.

Maintenant, s'il s'agissait de traduire cette phrase comme elle doit l'être dans le génie de notre langue, il est démontré d'abord qu'il faut renoncer à conserver la place du mot *fugiebat*, quelque avantageuse qu'elle soit, et disposer ainsi la période française :

« Darius, qui un moment auparavant s'é-
« tait vu à la tête d'une si puissante armée,
« et qui s'était avancé au combat, élevé sur
« un char superbe, dans l'appareil d'un
« triomphateur plutôt que d'un général,
« fuyait alors au travers de ces mêmes cam-
« pagnes qu'il avait remplies de ses innom-
« brables bataillons, et qui maintenant n'of-
« fraient plus qu'une triste et vaste soli-
« tude. »

Indépendamment de l'art que j'ai fait remarquer dans la disposition de cette phrase, on a dû voir qu'elle est du ton le plus noble et le plus élevé; et c'est ainsi que l'histoire est toujours écrite dans les siècles brillans

Digitized by Google

de la Grèce et de Rome. On se demande souvent pourquoi la lecture des histoires anciennes est infiniment plus agréable que celle des histoires modernes. Cette différence ne vient pas seulement, comme on l'a cru, de la supériorité du sujet et de la nature des faits historiques; elle vient encore, il faut l'avouer, de l'excellence des génies qui ont écrit l'histoire grecque et romaine. Certainement nous n'avons pas un biographe à comparer à Plutarque. Ceux qui ne savent pas le grec n'ont qu'à lire seulement dans M. Rollin la conversation de Sylla et d'Archélaüs : c'est un ordre de beautés qui nous est étranger; on se croit dans un autre monde. J'observerai, en passant, que les compilations de M. Rollin, malgré la prolixité, le défaut d'ordre, la crédulité, et une morale qui n'est faite que pour les enfans, sont pourtant lues avec plaisir, uniquement parce qu'il est plein des écrivains de l'antiquité, et, pour ainsi dire, imprégné de leurs sucs et de leur substance.

La sagesse, la gravité, la précision de Thucydide; l'abondance élégante de Xénophon; l'agrément d'Hérodote, qui fait pardonner aux fables qu'il raconte, sont des modèles qu'on n'a point égalés parmi nous.

Digitized by Google

Et si nous nous tournons du côté des Latins, avons-nous quelque chose qui ressemble à Tite-Live et à Tacite ? Plusieurs morceaux de Saint-Réal peuvent être comparés à Salluste, sans pourtant le valoir. La conjuration de Portugal, et un tableau des dernières révolutions de la Russie, connu des gens de lettres et des amateurs, sont ce que nous avons de meilleur en ce genre. Mais d'ailleurs toute l'histoire moderne en notre langue est encore à faire, et c'est peut-être la moisson la plus abondante qui reste dans le champ de notre littérature. Daniel et Mézerai ne satisfont ni l'oreille, ni l'imagination, ni la raison; et il ne faut pas croire que ce soit absolument la faute de notre histoire : elle est sèche sans doute dans les premiers temps; mais en avançant dans la seconde et la troisième race, le sujet devient fécond et intéressant. Croit-on que l'époque singulière des croisades, ce genre de folie pieuse et héroïque qui n'a point d'exemple dans l'antiquité; le siècle de Charles-Quint et de François Ier; la ligue, ce temps si fertile en grands crimes et en grands hommes, ne fussent pas des tableaux attachans, s'ils étaient coloriés par la main d'un homme tel que Tacite? Le malheur de nos historiens est de n'être pas

Digitized by Google

peintres, et les anciens l'étaient : tout ce qu'ils écrivent a une forme dramatique qui fait illusion au lecteur, et lui fait croire qu'il assiste à un spectacle, qu'il voit agir les personnages et qu'il les entend parler. Nos historiens, faute de connaître ce grand art, ont été presque tous, ou des gazetiers, ou des rhéteurs. Nous avons des mémoires qui sont en général meilleurs que nos histoires, et qui peuvent servir à en faire de bonnes : c'est que le premier de ces deux genres est beaucoup plus aisé que l'autre. On amasse facilement des matériaux ; mais c'est le génie qui élève l'édifice.

Nous n'avons pas assez connu la majesté de l'histoire ; nous ne nous sommes pas représenté assez fidellement quel doit être l'homme qui peint les siècles, qui parle devant la postérité, qui assemble les générations passées et futures, pour dire aux unes ce qu'elles ont été, et aux autres ce qu'elles doivent être. La dignité de cet emploi paraît n'avoir été sentie que par les anciens : il semble qu'en général ils soient plus mâles et plus grands que nous. C'est chez eux qu'on rencontre tout ce qu'on entend communément par *une manière large ;* et l'on dirait que ce mot a été trouvé pour eux. Le fonds

Digitized by Google

de leurs ouvrages est riche, et tel d'entre eux a distribué ses dépouilles à vingt modernes. Une centaine de vers traduits de Virgile a suffi pour faire réussir la tragédie de Didon; et nous avons de fort bons écrits qui ne sont que des commentaires de quelques pages de l'antiquité. Nous pouvons sans doute lui opposer de grands hommes; mais si je voulais, en exceptant ces génies privilégiés, me former une idée du plus grand nombre des écrits qui ont réussi parmi nous, et de ceux qui nous sont restés des anciens, je me figurerais d'un côté un jeune homme aimable et brillant, habillé à la moderne, serré dans ces parures étroites et mesquines que nous croyons élégantes, et qui désolent nos peintres lorsqu'il faut les mettre sur la toile, la chevelure bien peignée et bien blanchie, les traits fins et délicats, les yeux vifs et la contenance légère; et de l'autre côté un homme mûr, à moitié nu, recouvert d'une draperie ondoyante, la physionomie noble et ouverte, le front élevé, un air d'inspiration dans les regards, de l'expression dans tous les traits, des cheveux naturellement bouclés, flottant sur des épaules larges, des membres robustes, des muscles prononcés, et dans toute sa personne un ensemble qui

Digitized by Google

attache et qui plaît davantage à mesure qu'on le considère.

C'est en lisant les anciens qu'on juge et qu'on goûte mieux les bons modernes qui leur ressemblent; c'est avec eux que le goût s'épure et que l'ame s'élève et se fortifie, que le sentiment de la vraie gloire et l'amour du vrai beau s'accroissent et s'affermissent. On ne les lit pas assez. Nous avons beaucoup d'écrivains et peu d'hommes de lettres. Racine, Boileau, Fénélon, étudiaient sans cesse l'antiquité : M. de Voltaire, l'héritier du siècle de Louis XIV, est rempli du siècle d'Auguste. Quel homme de lettres d'une classe distinguée n'a pas souvent à se plaindre des injustices de ses contemporains? Eh bien! qu'il se réfugie alors dans le sein de l'antiquité; c'est là son véritable asile. Si les progrès du mauvais goût, les préventions de l'ignorance, les noirceurs de l'envie, les outrages de la haine, jettent dans son ame ce découragement involontaire qui se fait sentir quelquefois à ceux qui aiment le plus les beaux arts, et qui leur ont tout sacrifié, alors qu'il revienne vivre avec Horace, Virgile et Cicéron; qu'il en fasse ses amis et ses consolateurs; qu'il converse avec ces grandes ames : la sienne retrouvera tout son courage;

Digitized by Google

et c'est avec de pareils confrères qu'il oubliera ses ennemis.

Qui est-ce qui n'a pas mieux senti la dignité de l'homme en lisant les Tusculanes de Cicéron ? Qui est-ce qui ne s'est pas affermi dans l'amour de la vérité en voyant le portrait qu'il trace de la raison ? « La raison, dit-il, a dans soi quelque chose de « noble et d'excellent fait pour commander « et non pour obéir ; un caractère élevé au-« dessus des choses humaines, qui ne craint « rien, qui ne cède à personne, que rien ne « détruit. » Tout ce qu'on a dit sur la clémence vaut-il cet endroit du plaidoyer pour Ligarius, où il dit à César : « Il n'y a rien de « plus grand dans ta fortune que de pouvoir « conserver la vie à une foule d'hommes, et « rien de plus grand dans ton ame que de « le vouloir. »

Mais d'où naît ce charme qui attache dans leurs ouvrages et nous y rappelle sans cesse ? Qu'est-ce qui soutient en eux ce ton d'élévation naturelle qui ne se dément presque jamais ? C'est que les lettres étaient pour eux un besoin de l'ame, et non pas un métier de convenance ; c'est qu'ils répandaient sur le papier des idées et des sentimens qu'ils ne cherchaient pas ailleurs qu'en eux-mêmes ;

Digitized by Google

c'est qu'ils ont un caractère qui leur appartient et qui donne sa couleur à tout ce qu'ils composent. Aussi ne voyez-vous jamais chez eux ce mélange de tons que l'on remarque aujourd'hui dans une foule d'auteurs qui ne peuvent en avoir un qui leur soit propre. Rien n'est si rare parmi nous que d'écrire avec son ame et avec son esprit. Tel homme, qui n'a rien dans la tête, veut absolument faire un ouvrage : il lit ceux qu'on a faits, et il en compose une bigarrure : il épie tous les événemens du jour, et va *épîtraillant* sur tous les sujets. Le fonds de son caractère est léger; il voudra être sérieux; il voudra s'adapter des couleurs grandes ou sombres, qu'il mêlera mal-adroitement avec un coloris d'éventail qui est le sien. Toute matière lui paraîtra bonne, pourvu qu'il écrive; et, ne s'arrêtant point dans son incurable facilité, il se trouvera en peu de temps volumineusement frivole, et parviendra au douzième tome, lorsque peut-être il n'aurait pas écrit douze pages, s'il s'était demandé de bonne foi pourquoi il écrivait et ce qu'il avait à dire.

On ne trouve chez les anciens aucune trace de cette ridicule manie : leurs écrivains les plus médiocres ont tous une manière qu'ils

Digitized by Google

ne cherchent point à amalgamer avec celle d'autrui. Ce n'est pas qu'il n'y eût à Rome, comme à Paris, un peuple de misérables imitateurs, qu'Horace appelle un *bétail esclave;* mais ils étaient généralement méprisés; et, ce qui sert à le prouver, c'est que leurs ouvrages ne nous sont pas parvenus. Nous n'avons aucun des mauvais poètes dont l'antiquité fait mention; c'est qu'alors les productions de l'esprit ne se multipliaient que par des copies manuscrites, qu'on ne prenait guère la peine de faire que pour les ouvrages approuvés : ceux qui vivaient du métier de copistes n'auraient pas trouvé le débit des autres, et savaient trop bien mettre leur temps et leur travail à profit, pour se ruiner en faveur d'un plat écrivain. Ainsi les mauvais ouvrages s'anéantissaient d'eux-mêmes. Ce n'est que depuis l'invention de Guttemberg, que la sottise est immortelle comme le génie; que les bibliothèques sont devenues immenses, parce que les folies des hommes sont inépuisables, et que, dans ces vastes dépôts où tout se conserve, on trouve l'*Année littéraire*, en cent volumes, occupant plus de place que tous les chefs-d'œuvres des anciens et des modernes réunis ensemble.

Digitized by Google

Un abus beaucoup plus funeste, que les anciens ne connaissaient pas, c'est cette incroyable multitude de journaux dont notre littérature est surchargée, et dont la plupart la déshonorent. Lorsqu'au commencement du siècle passé Sallo imagina ce genre d'ouvrage, dont Bayle prouva dans la suite l'utilité, on était bien éloigné d'imaginer les excès qu'il produirait un jour. Rien ne prouve mieux combien l'imbécillité humaine est un excellent revenu, que de voir avec quelle confiance les plus ineptes barbouilleurs annoncent, sous différens titres, qu'ils instruiront le public toutes les semaines, ou tous les mois, ou tous les quinze jours, de ce qu'il doit approuver ou blâmer. Il faut convenir que les premiers ouvrages périodiques n'avaient point cette ridicule impertinence. Les journaux des savans, ceux de Bernard, ceux de Bayle, étaient des dissertations très-circonspectes et très-détaillées sur les écrits sérieux et instructifs ; on n'y parlait même que fort peu des ouvrages d'imagination et de la littérature agréable : on se souvenait que les beaux arts veulent être plus sentis que discutés, que rien n'est plus délicat que de prononcer sur le talent et le génie que le temps seul peut mettre à leur place. Bientôt

Digitized by Google

cependant l'ignorance et l'envie eurent des bureaux d'adresse où la foule allait chercher des jugemens. De Visé dénigrait Racine et Molière dans le *Mercure Galant :* mais le ton aigre de ses censures était encore de la modération, si l'on songe aux scandales de notre siècle. Ce n'est que de nos jours qu'on a vu s'ériger en juges et en aristarques, des hommes qui ne pourraient pas écrire dix lignes d'un style correct et raisonnable; qui, n'ayant aucune connaissance de la littérature ancienne et étrangère, se font un métier de juger la nôtre, comme on s'en fait un de colporter des livres qu'on n'entend pas; qui composent leurs louanges et leurs satires avec une douzaine de phrases classiques et pédantesques, comme on fait, dit-on, un opéra avec cent mots; qui écrivent à l'usage des sots contre les bons écrivains, et n'ont pas même le talent que donne la haine, celui de médire avec esprit; qui dégoûtent la malignité même à force d'ennui, et ne supportent le mépris public que parce qu'il est à peine égal à celui qu'ils ont pour eux-mêmes; qui font pitié à ceux qu'ils dénigrent, et sont au-dessous de ceux qu'ils louent. (1)

(1) Ce morceau se trouva placé assez naturellement

Digitized by Google

On a même été plus loin. Quelques écrivains supérieurs, las de se voir tous les jours impunément insultés, ont fait justice, en quelques lignes, des volumes imprimés contre eux. Qu'est-il arrivé? Les zoïles, irrités par le châtiment, n'ont plus connu ni bornes ni mesure : la rage a conduit leur plume, et les personnalités les plus grossières, les emportemens de la plus brutale insolence ont souillé le papier. Aveuglés par la fureur, ils se sont heurtés mal-adroitement contre des productions d'un mérite reconnu, et n'ont épargné ni les artifices les plus bas,

---

dans le Mercure, en 1769. Un journaliste que, d'après son aveu, il est inutile de nommer, crut devoir s'y reconnaître. Il se fait écrire une lettre, où on lui dit qu'il est impossible qu'on ait voulu parler d'un autre que de lui ; ce qui est ingénieux. Il répond à vingt lignes par vingt pages ; ce qui est précis : et ces vingt pages sont en style du père Garasse. (*Note de M. de La Harpe.*)

N. B. La note précédente se trouve expliquée pages 92 et 93, du 1er tome de l'Année Littéraire de Fréron, père, pour l'an 1771. Il paraît que La Harpe a voulu désigner ici ce journaliste, qui l'avait critiqué avec acharnement. Nous aurions été assez portés à retrancher cette sortie contre Fréron, à qui on a reproché trop de partialité contre plusieurs auteurs, mais qui a eu le mérite de défendre avec courage la religion et le gouvernement de son pays. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

ni les mensonges les plus grossiers; défigurant les ouvrages au point de n'en pas citer dix vers ou deux phrases de suite, de changer la ponctuation pour rendre ridicule ce qui ne l'était pas, de profiter des fautes d'impression les plus visibles pour les mettre sur le compte de l'auteur, d'altérer entièrement le fond de l'ouvrage, et de le présenter sous le jour le plus faux; enfin, perdant toute pudeur, et affirmant qu'un livre est tombé quand tout le monde le sait par cœur et qu'on l'imprime dans toute l'Europe; non pas qu'ils croient que ces puériles manœuvres puissent faire beaucoup d'impression, mais uniquement pour exhaler une haine qne ses motifs et son impuissance rendent également méprisable.

Mais, dit-on, il est si facile de confondre ces vils calomniateurs des arts, de les convaincre, à chaque ligne, d'ignorance ou d'infidélité! C'est précisément ce qu'ils demandent, et ce qu'il ne faut pas faire. Est-ce qu'on peut confondre un homme qui a la plume à la main deux ou trois fois par mois? Il répliquera toujours, n'importe comment: vous perdrez votre temps, et vous le ferez payer du sien. Son métier est d'avoir tort: c'est une querelle qu'il lui faut. Que lui prou-

Digitized by Google

verez-vous? que votre ouvrage est bon? Les lecteurs ont déjà pris leur parti là-dessus : ce n'est plus votre livre qui pique leur curiosité, mais la manière dont on l'attaquera : c'est toujours un spectacle pour eux; et il ne faut pas qu'un homme de lettres y soit acteur. Que doit-il donc faire? Ne jamais répondre sur ses écrits au détracteur absurde dont les feuilles fugitives se détruisent d'elles-mêmes tous les huit jours : mais se servir du pinceau que le génie sait manier, pour déposer dans des monumens durables le portrait de l'ennemi des talens; le représenter dans toute sa difformité, et le forcer de se contempler dans sa bassesse. Le public dira, *C'est lui;* et lui-même se dira, *C'est moi.* S'il est difficile d'être plus coupable, il est rare d'être plus puni.

Détournons nos regards de tant d'avilissement et d'opprobre, et jetons un coup d'œil sur ces grands hommes de l'antiquité, qui, sans craindre de pareils ennemis, ont enrichi les siècles de leurs travaux immortels et nous ont tracé le magnifique tableau de ces nations anciennes à qui rien n'a ressemblé. J'aurais voulu parler des historiens grecs; mais cet examen me mènerait trop loin, et je me borne aux historiens romains, d'au-

Digitized by Google

tant plus volontiers que ce sujet trouve plus naturellement sa place à la tête d'une traduction de Suétone.

Tite-Live a été nommé avec justice le père de l'Histoire Romaine, *Romanæ historiæ pater.* C'est un des hommes les plus naturellement éloquens qui aient jamais écrit. C'est sans travail et sans effort que son style se trouve au niveau de la grandeur romaine. Il n'est jamais ni au-dessus ni au-dessous de ce qu'il raconte. Sa diction est pleine de charmes et de douceur; quelques anciens l'ont comparée à un fleuve de miel. Personne n'a possédé à un plus haut degré cette facilité abondante, cette richesse d'expression qui caractérise l'écrivain formé par la nature. Quintilien, l'homme de l'antiquité, qui a eu le plus de goût dans le siècle qui a succédé au siècle du génie, regarde Tite-Live et Cicéron comme les auteurs qu'il faut mettre de préférence entre les mains des jeunes gens. « Sa narration, dit-il, est singu-« lièrement agréable et de la clarté la plus « pure : ses harangues sont d'une éloquence « au-dessus de toute expression; tout y est « parfaitement adapté aux personnes et aux « circonstances. Il excelle sur-tout à expri-« mer les sentimens doux et touchans,

Digitized by Google

« et nul historien n'est plus pathétique. »

On lui a reproché de nos jours, ainsi qu'à Salluste et aux autres anciens, ces harangues que l'on regarde plutôt comme des efforts de l'art oratoire que comme des monumens historiques. Il se peut en effet que Fabius et Scipion n'aient pas dit dans le sénat précisément les mêmes choses que Tite-Live leur fait dire; mais, s'il est très-probable qu'ils ont dû parler à peu près dans le même sens, je ne vois pas de fondement au reproche que l'on fait à l'historien. Il lui est défendu de controuver, mais non pas d'embellir. D'ailleurs il faut observer que nos mœurs et notre éducation ne sont pas, à beaucoup près, celles des anciennes républiques. L'art de parler était un des talens les plus essentiels et les plus nécessaires à un citoyen, un de ceux que l'on cultivait avec le plus de soin dans la première jeunesse, et la partie la plus importante des études. Quiconque à Rome aspirait aux charges, devait être en état de s'énoncer avec facilité et avec grace devant six cents sénateurs, de savoir motiver et soutenir un avis qu'on attaquait avec toute la liberté républicaine, et quelquefois de perorer devant l'assemblée du peuple romain, composée d'une multitude innom-

Digitized by Google

brable et tumultueuse. Les accusations et les défenses judiciaires étant un des grands moyens d'illustration, les membres les plus considérables de l'état cherchaient à se signaler en dénonçant des coupables ou en les défendant. Leur but était de se faire connaître au peuple, et l'ambition cherchait des inimitiés éclatantes. Le spectacle des tribunaux romains n'était pas tout à fait celui de nos plaidoiries du palais, où quiconque a pris ses degrés en droit peut venir, à l'audience de sept heures, discuter longuement des querelles obscures et des formes gothiques qu'il faut citer dans le jargon barbare où elles ont été rédigées. A Rome, toutes ces petites discussions contentieuses étaient portées à des tribunaux subalternes, tel que celui des *Centumvirs;* mais toutes les grandes causes se plaidaient devant un certain nombre de chevaliers romains, choisis et assujettis à un serment, dans un vaste *Forum* rempli d'une foule attentive; et celui qui osait s'exposer à une épreuve aussi éclatante, devait être bien sûr de ses talens et de sa fermeté. C'est là qu'un homme était jugé pour la vie : ses espérances et son élévation dépendaient de l'opinion qu'il donnait de lui dans cette lice dangereuse. Les enfans de

Digitized by Google

famille y assistaient assidument; et c'est ce qu'on appelait les exercices du *Forum*: c'étaient ceux de toute la jeune noblesse, ainsi que les travaux du champ de Mars.

Il n'est donc pas étonnant que des hommes élevés ainsi haranguassent beaucoup plus souvent et plus facilement que nous ne l'imaginons. Dans le pays de la liberté, la persuasion est un genre de puissance qu'on ne soupçonne pas dans les pays où il est même quelquefois défendu de persuader. Aussi voyons-nous que, chez les Romains et chez les Grecs, l'éloquence était une des qualités communes à tous les grands personnages, au lieu que, parmi nous, elle semble n'être que le partage de ceux qui en ont fait une étude particulière. Quiconque peut payer un secrétaire est dispensé, je ne dis pas d'être éloquent, mais même de savoir répondre à une lettre. Il est fort rare, dans nos mœurs, qu'un homme puisse prononcer sur-le-champ un discours digne d'être écrit. Il est cependant très-certain que la première harangue de Cicéron contre Catilina, qui détermina ce scélérat intrépide à sortir de Rome, ne pouvait être préparée, puisqu'on était fort loin de penser que Catilina osât paraître dans le sénat. Il se peut qu'en la transcrivant,

Digitized by Google

l'orateur l'ait corrigée et embellie ; et rien même n'est plus vraisemblable ; mais il fallait que le discours, tel qu'il fut prononcé sur-le-champ, fût encore très-beau, puisque Salluste, qui n'aimait pas Cicéron, dit dans son histoire : « C'est alors que M. Tullius, con« sul, prononça cette belle harangue qu'il a « publiée depuis. » S'il y avait eu une différence frappante entre l'ouvrage écrit et le discours débité, un ennemi n'aurait pas manqué de l'observer.

Les Gracques, César, Caton, Scipion, étaient de très-grands orateurs, c'est-à-dire, dans la langue républicaine, de très-grands hommes d'état. Il faut avouer aussi que l'éloquence de pareils hommes, qui réunissaient une ame forte, un esprit cultivé et de grands intérêts, devait produire des chefs-d'œuvres ; et que ce que l'on nomme éloquence dans ceux à qui la vanité d'être imprimés inspire la prétention d'écrire, et qui rajeunissent des lieux communs pour être loués dans un journal, doit s'appeler de la rhétorique. L'homme passionné est le véritable orateur. Aussi j'oserai dire que la grande éloquence, parmi les modernes, se trouve bien plutôt dans nos belles tragédies que dans les oraisons funèbres ou dans les panégyriques, dont les au-

Digitized by Google

teurs, en supposant qu'ils écrivent avec goût et sans enflure, ne peuvent guère être que des hommes diserts, de beaux écrivains, et jamais des hommes pleins de la chose dont ils parlent, ce qui est la seule manière d'être vraiment éloquent. La lettre de Brutus à Cicéron est certainement le plus beau morceau que l'antiquité nous ait laissé : cependant Brutus ne croyait pas faire un ouvrage; il épanchait une ame libre et indignée, et rien n'est au-dessus de ce qu'il écrivait. Dans le siècle qui suivit celui d'Auguste, le panégyrique de Pline, et les écrits de Sénèque, furent des ouvrages d'esprit, des productions de rhéteurs; on n'y trouve aucune trace du style républicain. La trempe des esprits avait changé le gouvernement.

Pour revenir à Tite-Live, dont les harangues ont occasionné cette digression, ces harangues sont si belles, que leur censeur le plus sévère serait sans doute bien affligé qu'elles n'existassent pas. On peut croire d'ailleurs, sur ce que je viens d'exposer, que ces grands hommes qu'il fait parler dans son histoire ont souvent puisé dans leur ame d'aussi grands traits, que ceux que leur attribue le génie de Tite-Live, et ont dû même

Digitized by Google

produire de plus grands effets de vive voix, qu'il n'en produit sur le papier.

La réputation de Tite-Live s'étendit fort loin, même de son vivant, s'il est vrai, comme on le dit, qu'un habitant de Cadix, qui, dans ce temps, était pour les Romains une extrémité du monde, partit de son pays uniquement pour voir Tite-Live, et s'en retourna aussitôt après l'avoir vu. S. Jérôme, dans une lettre à Paulin, dit très-heureusement à ce sujet : « C'était sans doute une « chose bien extraordinaire, qu'un étranger, « entrant dans une ville telle que Rome, « y cherchât autre chose que Rome même. »

On ne sait que trop que nous avons perdu une grande partie de ses ouvrages, ainsi que de ceux de Tacite. Ces pertes, si déplorables pour ceux dont les lettres font le bonheur, ne seront probablement jamais réparées.

On l'accuse de faiblesse et de superstition, parce qu'il rapporte très-exactement et très-sérieusement une foule de prodiges. Je ne sais s'il en faut conclure qu'il les croyait. Ces prodiges étaient une partie essentielle de l'histoire dans un empire, où tout était présage et auspice, et où l'on ne faisait pas une démarche importante sans observer

Digitized by Google

l'heure du jour et l'état du ciel. Je crois bien que du temps d'Auguste on commençait à être moins superstitieux; mais le peuple l'était toujours, et ceux qui le gouvernaient n'en étaient pas fâchés : c'est un esclavage de plus auquel ils l'accoutumaient; et même de tout temps le sénat avait plié la religion et les auspices à ses intérêts. Les livres des Sibylles, que l'on ouvrait de temps en temps, étaient évidemment comme les centuries de Nostradamus, où l'on trouve tout ce que l'on veut. Ces notions suffisent pour nous persuader que Tite-Live et les autres historiens se croyaient obligés de ne rien témoigner de ce qu'ils pensaient de ces prodiges, et se souciaient fort peu de détromper personne. Ce n'est pas pourtant que je voulusse assurer que Tite-Live n'avait sur ce point aucune crédulité; je dis simplement que ce qu'il a écrit ne peut pas être regardé comme une preuve de ce qu'il pensait. Il est très-possible qu'avec un beau génie on croie à la fatalité et à la divination. On soupçonnerait volontiers, en lisant Tacite, qu'il croyait à l'une et à l'autre.

Avant que de parler de ce grand homme, le plus sublime de tous les écrivains de l'antiquité, jetons un coup d'œil sur Salluste

Digitized by Google

qui l'a précédé, que quelques anciens (1) ont nommé le premier des historiens romains, avant que Tacite existât, et qui a conservé dans la postérité un rang très-distingué. Quintilien et Patercule le comparent à Thucydide, et le même Quintilien compare Tite-Live à Hérodote. Je serais tenté de croire que l'admiration que les Romains avaient pour la littérature grecque, et ce vieux respect que l'on conserve pour ses maîtres, mettaient un peu de préjugé dans les avis de Quintilien, qui, d'ailleurs, était un esprit sage et éclairé. Quant à nous autres modernes, qui avons une égale obligation aux Grecs et aux Latins, il me semble que nous préférerions Tite-Live à Hérodote, et Salluste à Thucydide, par la raison que les deux historiens latins sont de bien plus grands coloristes que les deux historiens grecs. Les couleurs de Tite-Live sont plus douces; celles de Salluste sont plus fortes : l'un se fait admirer par sa profusion brillante, l'autre par sa rapidité énergique. Il est vrai que Sal-

(1) Entre autres, Martial, qui dit en termes exprès :

Crispus Romanâ primus in historiâ.

Digitized by Google

luste s'est proposé pour modèle la sage précision de Thucydide, et l'on dit même qu'il avait beaucoup emprunté de cet auteur. Salluste, dit Quintilien, a beaucoup traduit du grec. Il faut apparemment que ce soit dans les autres ouvrages qu'il avait composés et que nous avons perdus. L'on sait qu'il avait écrit une grande partie de l'histoire romaine. Mais, en imitant la précision de Thucydide, il lui donne beaucoup plus de nerf et de force, et Quintilien lui-même fait sentir cette différence. « Dans l'auteur grec, « dit-il, quelque serré qu'il soit, vous pour« riez encore retrancher quelque chose, non « pas sans nuire à l'agrément de la diction, « mais du moins sans rien ôter à la pléni« tude des pensées. Mais, dans Salluste, un « mot supprimé, le sens est détruit : et c'est « ce que n'a pas senti Tite-Live, qui lui re« prochait de défigurer les pensées des Grecs « et de les affaiblir, et qui lui préférait Thu« cydide, non qu'il aimât davantage ce der« nier, mais parce qu'il le craignait moins, « et qu'il se flattait de se mettre plus aisément « au-dessus de Salluste, s'il mettait d'abord « Salluste au-dessous de Thucydide. »

Ce morceau fait voir que Tite-Live, dont on croit volontiers les mœurs aussi douces

Digitized by Google

que le style, était pourtant capable des injustices de la jalousie : tant il est vrai que, pour se mettre au-dessus de ce vice attaché à l'imperfection humaine, il ne suffit pas du grand talent, qui est rare; il faut une grande ame, qui est plus rare encore.

Aulugelle appelle Salluste *un auteur savant en briéveté, un novateur en fait de mots;* ce qui ne veut pas dire qu'il inventait de nouveaux termes, mais qu'il en faisait un usage nouveau. « L'élégance de Sal-« luste, dit-il ailleurs, la beauté de ses ex-« pressions et son application à en chercher « de nouvelles, trouvèrent beaucoup de cen-« seurs, même parmi des hommes d'une « classe distinguée : mais, dans le grand nom-« bre de remarques critiques qu'ils ont faites « sur ses ouvrages, on en trouve quelques-« unes de bien fondées, et beaucoup où il « y a plus de malignité que de justesse. »

Ce n'étaient pas en effet des hommes médiocres qui reprochaient à Salluste l'obscurité dans le style et l'affectation de rajeunir de vieux termes; c'était Jules-César qui l'aimait et qui fit sa fortune; c'était le célèbre Asinius Pollion, cet homme d'un goût si fin et si délicat, ce protecteur d'autant plus cher aux gens de lettres, qu'il était homme de

Digitized by Google

lettres lui-même. Il avait eu le même maître que Salluste ; ce maître était un grammairien nommé *Pretextatus*, et, par analogie avec sa profession, *Philologus*, qui, voyant que son élève Salluste avait du goût pour le genre historique, lui donna un précis de toute l'histoire romaine, afin qu'il y choisît la partie qu'il voudrait traiter. Il écrivit d'abord la guerre de Catilina, et ensuite celle de Jugurtha. Il avait été témoin de la première.

Il composa l'histoire des guerres civiles entre Marius et Sylla, jusqu'à la mort de Sertorius, et des troubles passagers excités par Lépide après la mort du dictateur Sylla, et étouffés par Catulus. Tout ce morceau, qui sans doute était précieux, a péri presque entièrement ; il n'en reste que quelques lambeaux.

Sa réputation personnelle a été beaucoup plus attaquée encore que ses écrits. Il est certain que, du côté des mœurs et de la probité, son nom ne nous est point parvenu avec éloge. Il fallait que le déréglement de sa conduite, dont Horace parle dans ses satires, allât jusqu'à l'infamie, puisqu'il fut chassé du sénat par le censeur Appius Pulcher, quoiqu'il fût d'une naissance distin-

Digitized by Google

guée. Sa grande passion était pour les femmes d'affranchis; et, ce qui est assez remarquable et ce qu'indique le passage d'Horace dont je viens de parler, c'est que le commerce avec une femme d'affranchi était bien regardé comme honteux, mais non pas comme un adultère. C'est une grande preuve du mépris profond que les Romains, du temps de la république, avaient pour les affranchis, et dont ceux-ci se vengèrent bien sous les empereurs.

On reproche à Salluste une hypocrisie odieuse. On prétend qu'il n'a voulu qu'en imposer à ses lecteurs et tromper ses contemporains et la postérité, en affectant dans ses ouvrages le langage le plus austère, et en étalant une morale qui n'était point celle de son cœur; qu'il ne recherchait les expressions antiques que pour faire croire que ses mœurs se sentaient, ainsi que son style, de la sévérité des premiers âges de la république; et qu'il empruntait les termes de Caton dant son livre *des Origines*, pour ressembler en quelque chose à ce modèle de la vertu. Lénas, affranchi de Pompée, appelait Salluste *un très-mal-adroit voleur des expressions de Caton.* Cependant ce n'était pas le moyen de faire sa cour à César,

Digitized by Google

à qui d'ailleurs il cherchait à plaire, et qui était auteur d'une satire très-amère contre les deux Catons. Quoi qu'il en soit, ou par son talent ou par ses flatteries, ou peut-être par tous les deux, il obtint de César la dignité de préteur, et il le servit si bien dans la guerre d'Afrique, que César, après la victoire, lui donna le gouvernement de Numidie avec le titre de propréteur. C'est là qu'il amassa des richesses immenses, dont il jouit avec d'autant plus de plaisir, qu'il s'était vu dans une grande pauvreté. Il acheta ces jardins fameux, connus depuis sous le nom de jardins de Salluste, et une maison de campagne délicieuse auprès de Tivoli. Les peuples de sa province l'accusèrent de concussion auprès du dictateur César; mais il fut dispensé de répondre, en donnant au maître qu'il avait servi une partie de l'argent qu'il avait volé, et s'assura une possession paisible pour le reste de sa vie.

On ne peut pas dire de Tacite, comme de Salluste, que ce n'est qu'un parleur de vertu; il la fait aimer à ses lecteurs autant que lui-même paraît la sentir. Sa diction est forte comme son ame, singulièrement pittoresque sans jamais être trop figurée, précise sans être embarrassée, nerveuse sans

Digitized by Google

être tendue : il parle à la fois à l'ame, à l'imagination et à l'esprit : on pourrait juger des lecteurs de Tacite par le mérite qu'ils lui trouvent, parce que sa pensée est d'une telle étendue, que chacun y pénètre plus ou moins, selon le degré de ses forces : en général, il creuse à une profondeur immense, et creuse sans effort. Il a l'air bien moins travaillé que Salluste, quoiqu'il soit sans comparaison plus plein et plus fini. Le secret de son style, qu'on n'égalera jamais, tient non seulement à son génie, mais encore aux circonstances où il s'est trouvé. Cet homme vertueux, dont les premiers regards, au sortir de l'enfance, se fixèrent sur les horreurs de la cour de Néron, qui vit ensuite les ignominies de Galba, la crapule de Vitellius et les brigandages d'Othon, qui respira un air plus pur sous Vespasien et sous Titus, fut obligé, dans sa maturité, de supporter en silence le règne abominable de Domitien. Obscur par sa naissance, élevé à la questure par Titus, et se voyant dans la route des honneurs, il craignit, par égard pour sa famille, d'arrêter les progrès d'une illustration dont il était le premier auteur, et dont elle devait recueillir les avantages ; il fut contraint de plier la hauteur de son

Digitized by Google

ame et la sévérité de ses principes, non pas jusqu'aux bassesses d'un courtisan, mais du moins aux complaisances, aux assiduités d'un sujet qui espère, et qui ne doit rien condamner sous peine de ne rien obtenir. Incapable de mériter l'amitié d'un tyran, il fallut ne pas mériter sa haine, étouffer une partie des talens et du mérite d'un sujet pour ne pas effaroucher la tyrannie, faire taire à tout moment son cœur indigné, ne pleurer qu'en secret les blessures de la patrie et le sang des bons citoyens, et s'abstenir même de cet extérieur de tristesse, qu'une longue contrainte répand sur le visage d'un honnête homme, et qui est toujours suspect au mauvais prince, qui sait que dans sa cour il ne doit y avoir de triste que la vertu.

Dans cette douloureuse oppression, Tacite, obligé de se replier sur lui-même, jeta sur le papier tout cet amas de plaintes et ce poids d'indignation dont il ne pouvait autrement se soulager. Voilà ce qui rend son style si intéressant et si animé. Il n'invective point en déclamateur, un homme profondément affecté ne peut pas l'être; mais il peint avec des couleurs si vraies tout ce que la bassesse et l'esclavage ont de plus dégoûtant, tout ce que le despotisme et la cruauté

Digitized by Google

ont de plus horrible, les espérances et les succès du crime, la pâleur de l'innocence et l'abattement de la vertu; il peint tellement tout ce qu'il a vu et souffert, que l'on voit et que l'on souffre avec lui: chaque ligne porte un sentiment dans l'ame. Il demande pardon au lecteur des horreurs dont il l'entretient; et ces horreurs même attachent tellement, qu'on serait fâché qu'il ne les eût pas tracées. Les tyrans nous semblent punis quand il les peint. Il représente la postérité dans tout ce qu'elle a d'auguste et d'imposant; et je ne connais point de lecture plus terrible pour la conscience d'un mauvais roi.

On a dit qu'il voyait par-tout le mal et qu'il calomniait la nature humaine. Il ne pouvait au moins calomnier les temps où il a vécu. Et peut-on dire que celui qui nous a tracé les derniers momens de Germanicus, de Baréa, de Thraséas; enfin, que le panégyriste d'Agricola ne voyait pas la vertu où elle était? Ce dernier morceau, cette vie d'Agricola est le désespoir des biographes; c'est le chef-d'œuvre de Tacite, qui n'a fait que des chefs-d'œuvres. Il l'écrivit dans un temps de calme et de bonheur. Le règne de Nerva qui le fit consul, et ensuite celui de

Digitized by Google

Trajan, le consolaient d'avoir été préteur sous Domitien. Son style a des teintes plus douces et un charme plus attendrissant; il semble qu'il commence à pardonner. C'est là qu'il donne cette leçon si belle et si utile: « L'exemple d'Agricola, dit-il, nous apprend « qu'on peut être grand sous un méchant « prince, et que la soumission modeste, « jointe aux talens et à la fermeté, peut don-« ner une autre gloire que celle où sont par-« venus des hommes plus impétueux qui « n'ont cherché qu'une mort illustre et inu-« tile à la patrie. »

Tacite épousa la fille de cet Agricola dont il a écrit la vie, et qui fut un des plus grands hommes de son temps. Il fut étroitement lié avec Pline le Jeune, et plusieurs lettres charmantes de cet ingénieux écrivain sont des témoignages de leur amitié et de son admiration pour Tacite. Il n'y a pas bien long-temps que son mérite supérieur commence à être senti. Des rhéteurs outrés dans leurs principes, des pédans qui ne connaissaient point d'autre manière d'écrire que celle de Cicéron, nous avaient accoutumés dans le siècle passé à regarder Tacite comme un écrivain du second ordre, comme un auteur obscur et affecté. C'est à de pareilles

Digitized by Google

gens qu'il faut citer Juste Lipse, que, d'ailleurs, je n'aurais pas choisi pour garant. Voici ce qu'il dit en assez mauvais style, mais fort sensément : « Chaque page, chaque « ligne de Tacite est un trait de sagesse, un « conseil, un axiome : mais il est si rapide « et si concis, qu'il faut bien de la sagacité « pour le suivre et pour l'entendre. Tous les « chiens ne sentent par le gibier, et tous « les lecteurs ne sentent pas Tacite. »

J'ai déjà dit un mot de Quinte Curce. On ne s'accorde pas sur le temps où il vivait : les uns le placent sous Auguste, d'autres sous Vespasien, d'autres sous Trajan. Freinshemius a suppléé les deux premiers livres de son ouvrage et une partie du dernier. Le style de Quinte Curce est très-orné. Il excelle dans les descriptions de batailles. Sa fameuse harangue des Scythes est un chef-d'œuvre. On le soupçonne de s'être permis dans l'histoire de son héros beaucoup d'embellissemens romanesques : cette accusation ne paraît pas fondée. Il ne dissimule aucune des mauvaises qualités et des fautes d'Alexandre ; et, quant à la vérité des faits, si l'on consulte une dissertation de Tite-Live sur le succès qu'aurait eu ce conquérant, s'il eût porté ses armes en Italie, on verra que

Digitized by Google

les Romains s'étaient procuré de très-bons mémoires sur ce prince, lorsqu'ils conquirent la Macédoine.

Les abréviateurs peuvent former une seconde classe d'historiens. Je parlerai d'abord de Justin, à cause de l'étendue et de l'importance de son ouvrage. Il vivait sous les Antonins.

Nous avons de lui l'abrégé d'une histoire universelle de Trogue Pompée, absolument perdue pour nous. Si on nous l'eût conservée, nous saurions plus précisément comment les anciens concevaient le plan d'une histoire universelle, et quelle idée ils en avaient. Bossuet n'a jamais prétendu en faire une. Les cent premières pages de son discours, qui contiennent un résumé de l'histoire ancienne, sont très-belles et pleines de la dignité antique; le reste est d'un théologien plutôt que d'un historien philosophe. L'abrégé de Justin doit nous faire penser que le nouveau système d'histoire introduit par la philosophie n'était pas celui des historiens de l'antiquité. Depuis que tous les esprits sont tournés vers la législation et l'économie politique, ce que nous recherchons le plus dans une histoire, c'est l'étude des mœurs, des coutumes, des lois, que nous voulons

Digitized by Google

comparer avec celles de nos jours; et cette comparaison est vraiment intéressante. Notre curiosité sur cet objet ne trouve pas beaucoup à se satisfaire dans les historiens du siècle passé, ni même dans ceux de ce siècle, en exceptant l'*Abrégé chronologique* de M. le président Hénaut, qui, dans sa marche rapide, ne laisse pas de s'arrêter de temps en temps sur les variations importantes et sur ce qui fait époque dans les mœurs de la nation. Il faut excepter sur-tout l'*Essai sur l'histoire générale*, qui, comme je l'ai dit ailleurs, est le tableau le plus vaste que jamais l'éloquence ait offert à la raison. (1)

Ce n'est pas que nous n'ayons des écrivains qui se sont principalement occupés de nos anciennes coutumes, et des changemens dans nos mœurs : telles sont les recherches de Pasquier, de Baluze, etc.; mais jamais ils ne se sont donnés pour historiens; ce sont de simples dissertateurs. Et de même, chez les anciens, il faut chercher les mœurs romaines dans les *Antiquités* de Denis d'Halicarnasse, qui n'a pas prétendu faire une

(1) M. de La Harpe, dans ses dernières années, portait un jugement bien différent sur cet ouvrage de Voltaire. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

histoire, et non pas dans Tite-Live, dans Salluste, dans Tacite, etc. : ces grands hommes croyaient avoir rempli tous leurs devoirs quand ils étaient vrais et éloquens. Parmi nous, Saint-Réal, l'abbé de Vertot, ont écrit aussi des histoires anciennes ou étrangères avec plus d'élégance que de philosophie. Mais Daniel, Mézerai, et les autres qui ont écrit l'histoire de France, nè sont pas plus diserts que profonds, pas plus orateurs que philosophes, et ne satisfont ni l'oreille, ni l'imagination, ni la raison.

Tacite a fait un traité particulier des mœurs des Germains. On demande aujourd'hui qu'un homme qui compose l'histoire d'une nation, entremêle avec habileté et avec goût le récit des faits avec l'examen des mœurs, qu'il nous mette sans cesse sous les yeux le rapport des uns avec les autres, discute sans pesanteur et raconte sans emphase. Mais pourquoi ne voyons-nous pas chez les anciens un seul ouvrage de ce genre, et ne voyons-nous pas même qu'on l'ait exigé? (Car il faut regarder la Cyropédie de Xénophon comme un roman moral dans le goût du Télémaque, et non pas comme une histoire.) Pourquoi, d'un autre côté, ce nouveau genre de philosophie historique nous

Digitized by Google

paraît-il aujourd'hui si nécessaire? Voici peut-être la raison de cette différence entre nous et les anciens. Nous avons été long-temps barbares; long-temps nous n'avons su ni ce que nous étions ni ce que nous devions être. L'Europe entière, gouvernée arbitrairement et sans principes, sans aucune limite marquée entre les pouvoirs et les juridictions; livrée au mélange bizarre des constitutions féodales interprétées par la tyrannie, et de quelques lois romaines interprétées par l'ignorance; l'Europe n'offre jusqu'au seizième siècle qu'un chaos, un labyrinthe, où se heurte cette foule de nations échappées aux fers des Romains, pour tomber dans ceux des barbares du Nord, aussi grossières que leurs nouveaux vainqueurs, et sur lesquelles l'œil de la raison ne se fixe qu'avec peine jusqu'au moment où la lumière des arts vient les éclairer. L'étude de ces nations est donc de connaître leurs ancêtres dont elles n'ont rien conservé, de chercher des traces de ce qui n'est plus, de voir à quel point elles sont différentes de leurs pères. Mais les Romains, mais les Grecs ont été toujours, à la corruption près, ce que leurs pères avaient été. Les lois des douze tables étaient en vigueur sous Auguste,

Digitized by Google

comme au temps des guerres de Samnites. Le sénat, pendant sept cents ans, avait eu la même forme, s'était gouverné par les mêmes principes. Les magistratures étaient les mêmes. Le peuple de Rome et celui d'Athènes furent toujours gouvernés, l'un par des tribuns, l'autre par ses orateurs. La discipline militaire, la tactique, la légion subsistèrent sans aucun changement considérable depuis Pyrrhus jusqu'à Théodose. Le luxe augmentait sans doute avec les richesses, et la table de Lucullus et de Mécène n'était pas celle de Numa ni de Fabricius. Mais la robe consulaire de Cicéron était la même que celle de Brutus : il avait les mêmes droits, les mêmes prérogatives; au lieu qu'aujourd'hui l'habillement d'un grand seigneur, qui fait sa cour à Versailles, ne ressemble pas plus à celui de ses aïeux, que son existence ne ressemble à celle des barons de Philippe Auguste, et qu'un régiment d'infanterie ne ressemble à une compagnie d'hommes d'armes de Charles V.

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait beaucoup à nous apprendre sur nos ancêtres, et que les Romains et les Grecs ne voulussent savoir de leurs pères que leurs exploits; tout le reste leur était suffisamment connu. Tout

Digitized by Google

citoyen, se promenant à Rome, dans la place publique, du temps des Césars, pouvait montrer la tribune aux harangues où avait parlé le premier tribun du peuple. S'il prétendait au même honneur, il lui fallait faire les mêmes démarches et obtenir les mêmes suffrages. Mais un brave homme qui chercherait aujourd'hui quelqu'un qui l'armât chevalier, ou une belle dame qui lui ceignît son épée, pourrait bien être mis aux Petites-Maisons.

Justin, qui n'est pas un peintre de mœurs, est un fort bon narrateur. Son style en général est sage, clair, naturel, sans affectation, sans enflure, et semé de morceaux fort éloquens. On lui reproche quelques phrases d'une latinité qui ne nous paraît pas pure, c'est-à-dire, que nous ne retrouvons point dans les écrivains du siècle d'Auguste. Mais sommes-nous bien sûrs de parler mieux latin, qu'on ne le parlait sous les Antonins ? Un étranger qui apprendrait notre langue, et qui verrait dans M. de Voltaire, dans Montesquieu, dans M. de Buffon, des expressions et des tournures dont il n'y a point d'exemples dans Bossuet, Fénélon, et les autres écrivains du siècle de Louis XIV, serait-il bien fondé à affirmer que le langage

Digitized by Google

des uns n'est pas aussi pur que celui des autres?

Au reste, il ne faut pas chercher dans l'abrégé de Justin beaucoup de méthode ni de chronologie : c'est un tableau rapide des plus grands événemens arrivés chez les nations conquérantes ou qui ont fait quelque bruit dans le monde. Plusieurs traits de ce tableau sont d'une grande beauté, et peuvent donner une idée de cette manière antique, de ce ton de grandeur si naturel aux historiens grecs et romains, et de l'intérêt de style qui anime leurs productions. Il s'agissait de peindre le moment où Alcibiade, long-temps exilé de sa patrie, y rentre enfin après avoir été tour à tour le vainqueur et le sauveur de ses concitoyens.

« Les Athéniens se répandent en foule au-
« devant de cette armée triomphante : ils
« regardent avec admiration tous les guer-
« riers qui la composent, et sur-tout Alci-
« biade; c'est sur lui que la république en-
« tière a les yeux, que tous les regards s'at-
« tachent avidement : ils le contemplent
« comme un envoyé du ciel, comme le dieu
« de la victoire. On rappelle avec éloge tout
« ce qu'il a fait pour sa patrie, et même ce
« qu'il a fait contre elle : ils se souviennent

Digitized by Google

« de l'avoir offensé, et ils excusent ses res-
« sentimens. Tel a donc été, disent-ils, l'as-
« cendant de cet homme, qu'il a pu lui seul
« renverser un grand empire et le relever,
« que la victoire a toujours passé dans le
« parti où il était, et qu'il semble qu'il y ait
« un accord inviolable entre la fortune et
« lui. On lui prodigue tous les honneurs,
« même ceux qu'on ne rend qu'à la divinité:
« on veut que la postérité ne puisse décider
« s'il y a eu dans son bannissement plus d'i-
« gnominie, que d'éclat dans son retour. On
« porte au-devant de lui, pour orner son
« triomphe, ces mêmes dieux dont on avait
» autrefois appelé la vengeance sur sa tête dé-
« vouée. Athènes voudrait placer dans le ciel
« celui à qui elle avait voulu fermer tout asile
« sur la terre. Les affronts sont réparés par
« les honneurs, les pertes compensées par les
« largesses, les imprécations expiées par les
« vœux. On ne parle plus des désastres de
« Sicile qu'il a causés, mais des succès qui
« l'ont signalé dans la Grèce. On oublie les
« vaisseaux qu'il a fait perdre, pour ne se
« souvenir que de ceux qu'il vient de pren-
« dre sur les ennemis. Ce n'est plus Syracuse
« que l'on cite, c'est l'Ionie et l'Hellespont :
« tant il était impossible à ce peuple de se

Digitized by Google

« modérer jamais à l'égard d'Alcibiade, ou « dans sa haine ou dans son amour. »

Nous citerons encore le portrait de Philippe de Macédoine, et le parallèle de ce prince avec son fils Alexandre.

« Philippe mettait beaucoup plus de re- « cherche et de plaisir dans les apprêts d'un « combat, que dans l'appareil d'un festin. « Les trésors n'étaient pour lui qu'une arme « de plus pour faire la guerre. Il savait mieux « acquérir des richesses que les garder, et « fut toujours pauvre en vivant de brigan- « dage. Il ne lui en coûtait pas plus pour « pardonner que pour tromper, et il n'y « avait point pour lui de manière honteuse « de vaincre. Sa conversation était douce et « séduisante : il était prodigue de promesses « qu'il ne tenait pas; et, soit qu'il fût sé- « rieux ou gai, il avait toujours un dessein. « Il eut des liaisons d'intérêt, et aucun atta- « chement. Sa maxime constante était de ca- « resser ceux qu'il haïssait, de brouiller ceux « qui s'aimaient, et de flatter séparément « ceux qu'il avait brouillés; d'ailleurs élo- « quent, donnant à tout ce qu'il disait un « tour remarquable et plein de finesse et « d'esprit, et ne manquant ni de prompti- « tude à imaginer, ni de grace à s'énoncer.

Digitized by Google

« Il eut pour successeur son fils Alexandre,
« qui eut de plus grandes vertus et de plus
« grands vices que lui. Tous deux triom-
« phèrent de leurs ennemis, mais diverse-
« ment : l'un n'employait que la force ou-
« verte ; l'autre avait recours à l'artifice :
« l'un se félicitait quand il avait trompé ses
« ennemis ; l'autre, quand il les avait mis
« en déroute : Philippe avait plus de politi-
« que, Alexandre plus de grandeur : le père
« savait dissimuler sa colère et quelquefois
« même la surmonter ; le fils ne connaissait
« dans ses vengeances ni délais ni bornes.
« Tous deux aimaient trop le vin ; mais l'i-
« vresse avait en eux différens effets : Phi-
« lippe, au sortir d'un repas, allait chercher
« le péril et s'y exposait témérairement ;
« Alexandre tournait sa fureur contre ses
« propres sujets : aussi l'un revint souvent
« du champ de bataille couvert de blessures ;
« l'autre se leva de table souillé du sang de
« ses amis. Ceux de Philippe n'étaient point
« admis à partager son pouvoir ; ceux d'A-
« lexandre sentaient le poids de sa domina-
« tion : le père voulait être aimé ; le fils vou-
« lait être craint. Tous deux cultivèrent les
« lettres, mais Philippe par politique, Alexan-
« dre par penchant. Le premier affectait plus

Digitized by Google

« de modération avec ses ennemis ; l'autre « en avait réellement davantage, et mettait « dans sa clémence plus de grace et de bonne « foi. Celui-ci était plus porté à la débau- « che, celui-là à la tempérance. C'est avec « ces qualités diverses que le père jeta les « fondemens de l'empire du monde, et que « le fils eut la gloire d'achever ce grand ou- « vrage. »

Nous avons d'aussi beaux parallèles dans nos orateurs : mais, pour en trouver de semblables dans nos historiens, il faut ouvrir l'histoire de Charles XII, l'un des morceaux de notre langue le plus éloquemment écrits, et lire les portraits du roi de Suède et du Czar mis en opposition.

Florus, qui a composé l'abrégé de l'histoire romaine jusqu'au règne d'Auguste sous lequel il vivait ainsi que Patercule, a le mérite d'avoir resserré en un très-petit volume les annales de sept cents ans, sans omettre un seul fait considérable. Ce mérite est aussi celui de Patercule ; et il faut avouer que nous autres modernes nous ne sommes pas tout à fait si laconiques ni si pleins de suc et de substance. Les inutilités verbeuses prodiguées dans nos histoires contribuent beaucoup à en rendre la lecture dégoûtante, sur-

Digitized by Google

tout pour les amateurs des anciens. Tel règne contient chez nous cinq ou six volumes; et la plus grande partie de l'histoire romaine, racontée avec tous les détails essentiels, a été renfermée dans le même espace par Tite-Live; encore y a-t-il au moins la valeur d'un volume en harangues de son invention, qui sont des modèles de l'art oratoire. Cette différence n'est pas à notre avantage. Nous sommes à la fois secs et bavards. Encore aujourd'hui l'ambition de quiconque écrit est de ramener à son sujet tout ce qui n'en est pas; de faire ce qu'on appelle des morceaux: *unus et alter assuitur pannus*. Délayer s'appelle approfondir, et l'on ne fait pas réflexion que Tacite et Montesquieu, aussi profonds que d'autres, ne sont point du tout prolixes. C'est en serrant des idées, et non pas en amassant des mots, que l'on est profond.

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Un autre inconvénient de toutes ces pièces de rapport ajustées ensemble, c'est de ne point faire un tout, *quia ponere totum nesciet;* et la plupart des ouvrages de cette espèce ressemblent à des habits d'arlequin.

Digitized by Google

Florus a de l'énergie et de la précision; cependant il y a dans son style quelques traces de déclamation : par exemple, en parlant de la guerre des Latins, et comparant cette époque à la grandeur des Romains sous Auguste, il s'étend fort longuement sur cette comparaison.

« Sora et Argidum, qui le croirait? furent « la terreur des Romains. Satricum et Cor- « niculum furent les départemens des con- « suls. Nous avons triomphé, ô honte! de « Vérule et de Boville. Tibur et Préneste, « aujourd'hui nos maisons de campagne, « étaient les conquêtes que l'on demandait « aux dieux du Capitole. Les Étrusques étaient « pour nous ce que sont aujourd'hui les Par- « thes; le bois d'Aricie était la forêt Herci- « nienne; Frégelle était Calais; le Tibre était « l'Euphrate, etc. »

Cette figure est trop prolongée et trop oratoire. Mais Florus ne donne pas souvent dans cet excès. La conjuration de Catilina, racontée en deux pages, est un modèle de la rapidité et de la plénitude historique dans le genre de l'abrégé.

« La débauche et les dettes qu'elle entraî- « ne, l'éloignement des armées romaines oc- « cupées alors aux extrémités de l'Orient,

Digitized by Google

« furent les motifs qui engagèrent Catilina « à conspirer contre sa patrie. Il voulait mas- « sacrer le sénat et les consuls, embraser « Rome, piller le trésor et anéantir la répu- « blique; il voulait tout ce qu'Annibal lui- « même aurait eu horreur de méditer. Ce « qui fait encore frémir davantage, c'est le « nom de ses complices. Lui-même était pa- « tricien : mais c'est peu. Les Curius, les « Porcius, les Sylla, les Cethegus, les Autro- « nius, les Vargonteius, les Longinus, quels « noms illustres dans le sénat! Lentulus, « alors préteur; voilà ceux qui trempèrent « dans le plus détestable complot. Le gage « de leur union fut du sang humain qu'ils « burent dans la même coupe; crime affreux, « mais moindre que celui qui les unissait. « C'en était fait d'un si bel empire, si Rome « n'eût pas eu alors pour consuls Antoine « et Cicéron. L'activité de l'un découvrit la « conspiration, et les armes de l'autre l'étouf- « fèrent. On fut redevable du premier indice « à Fulvie, méprisable prostituée, mais qui « n'avait point de part au crime. Cicéron « tonna contre le coupable qui avait osé s'as- « seoir en sa présence dans l'assemblée du « sénat : l'effet de sa harangue fut de forcer « Catilina à sortir de Rome; mais il ne sortit

Digitized by Google

« qu'en menaçant d'entraîner ses ennemis « dans sa ruine. Il vole à son armée qui s'as- « semblait en Étrurie sous les ordres de Man- « lius. Lentulus, persuadé, sur un oracle des « Sibylles, que sa famille était destinée à « l'empire du monde, dispose tout dans « Rome, armes, flambeaux, assassins, pour « le jour marqué par Catilina : il sollicite les « députés des Allobroges qui étaient alors « dans la ville; et la conjuration se serait « étendue au-delà des Alpes, si Volturtius « n'eût trahi ses complices et livré les lettres « du préteur Lentulus. Cicéron fait sur-le- « champ arrêter les députés des barbares : « le préteur est convaincu en plein sénat; on « délibère de leur supplice. César voulait « qu'on eût égard à la dignité; Caton, qu'on « n'eût égard qu'au crime. Cet avis passe, et « les conjurés sont étranglés dans la prison. « Catilina, voyant ses desseins à moitié dé- « truits, n'y renonça pourtant pas. Du fond « de l'Étrurie il s'avance contre Rome, et « rencontre l'armée d'Antoine. Il est vaincu. « Pour donner une idée de l'acharnement des « combattans, il suffit de dire qu'il ne se sauva « pas du champ de bataille un seul des sol- « dats de Catilina; tous expirèrent à la même « place où ils avaient combattu. Lui-même

Digitized by Google

« fut trouvé, fort loin des siens, au milieu
« des cadavres des ennemis : fin glorieuse,
« s'il fût mort ainsi pour la patrie! »

Il n'a pas omis dans ce récit une seule circonstance importante, et tout est raconté avec intérêt. Ce même intérêt se fait encore sentir plus vivement dans la description de la journée de Munda.

« Munda fut la dernière bataille que livra
« César. Là son ascendant ordinaire parut
« l'abandonner un moment. Le combat fut
« long-temps douteux et le danger éminent;
« il semblait que la Fortune délibérât avec
« elle-même. César, sur le point de combat-
« tre, avait paru triste contre sa coutume,
« soit qu'il fît réflexion sur la fragilité des
« choses humaines, et qu'il se méfiât d'une
« trop longue prospérité, soit que, monté
« aussi haut que Pompée, il craignît la même
« chûte. Dans le fort du combat, dans le mo-
« ment où le carnage était égal des deux cô-
« tés, on vit, ce qui n'était jamais arrivé,
« les deux armées s'arrêter comme de con-
« cert et demeurer en silence. Enfin, César
« eut la douleur de voir ses vétérans, éprou-
« vés par quatorze ans de victoires, reculer
« pour la première fois : ils ne fuyaient pas
« encore; mais c'était plutôt un reste de pu-

Digitized by Google

« deur qu'un effort de courage. César des-
« cend de cheval et s'élance, plein de fureur,
« aux premières lignes. Il arrête les fuyards ;
« il court dans tous les rangs, rassure ses
« soldats par ses cris, ses gestes, ses regards.
« On dit que, dans ce moment de crise, il
« songea à se donner la mort, et qu'on vit
« même sur son visage la pensée funeste qui
« l'agitait, etc. »

Patercule a plus de génie que ces deux écrivains ; mais il est adulateur. Il ne parle jamais de la maison des Césars qu'avec le ton d'une admiration passionnée. Il déchire Pompée et Brutus. Cependant son ouvrage est un morceau précieux : M. le président Hénault l'a nommé avec justice le modèle des abréviateurs. Il y a dans son abrégé plus d'idées et d'esprit que dans celui de Florus ; et ses portraits sur-tout, tracés en cinq ou six lignes, sont d'une force et d'une fierté de pinceau qui le rendent, en ce genre, supérieur à tous les anciens, même à Salluste.

« Mithridate, roi de Pont, qu'il ne faut
« point passer sous silence, et dont il est dif-
« ficile de bien parler, infatigable dans la
« guerre, terrible par sa politique autant que
« par son courage, toujours grand par le gé-
« nie, quelquefois par la fortune, soldat et

Digitized by Google

« capitaine, qui haïssait les Romains au
« point d'être pour eux un autre Anni-
« bal, etc. »

« Cicéron, qui ne dut son élévation qu'à
« lui, qui sut illustrer l'obscurité de sa nais-
« sance; Cicéron, à jamais mémorable par
« ses actions et par son génie, et à qui nous
« avons l'obligation de ne céder en rien pour
« les talens aux peuples que nos armes ont
« vaincus, etc. »

« Caton, l'image de la vertu, qui fut en
« tout plus près de la divinité que de l'hom-
« me, qui jamais ne fit le bien pour paraître
« le faire, mais parce qu'il n'était pas en lui
« de faire autrement; qui ne croyait raison-
« nable que ce qui était juste, qui n'eut au-
« cun des vices de l'humanité, et fut toujours
« supérieur à la fortune, etc. »

J'observerai, si l'on me permet encore une digression, qu'un des traits de ce beau caractère de Caton est démenti par une très-jolie épigramme de Martial, à laquelle il semble qu'il n'y a pas trop de réponse. On célébrait à Rome les jeux de Flore ou jeux floraux, *ludi florales* (fort différens des jeux floraux de Toulouse où l'on couronne des vers): on y faisait paraître des filles nues qui dansaient sur le théâtre, et poussaient l'in-

Digitized by Google

décence aussi loin que le peuple le demandait. Caton vint à ces jeux : le respect qu'on avait pour lui contenait les acteurs et les spectateurs ; on n'osait rien demander d'un côté, ni rien risquer de l'autre. Il s'apperçut qu'il n'était qu'un vrai trouble-fête : il sortit ; sur quoi Martial lui dit :

Tu savais de nos jeux quelle était la licence,
Tout ce qu'aux yeux du peuple ils peuvent étaler :
Pourquoi leur accorder ta sévère présence ?
Es-tu venu pour t'en aller ?

Caton cependant aurait pu répondre qu'il était venu pour donner un grand exemple, pour faire rougir le peuple, pour entraîner après lui une foule d'honnêtes gens. Mais on pourrait encore lui répliquer que, puisque son aspect avait tant de pouvoir, il fallait rester et ne pas laisser le champ libre à la dissolution. Reste à savoir si le peuple se serait contenu jusqu'au bout. Il ne faut abuser de rien, sur-tout de la patience publique. Après tout, quand il y aurait eu un peu d'ostentation dans la vertu de Caton, un peu d'avarice mêlé à son économie, un peu de dureté dans sa franchise, et tout ce que César a pu lui reprocher dans ses *Anti-Catons*, il s'ensuivrait seulement que Caton

Digitized by Google

encore au bas des pages de Suétone, ce que l'on trouve déjà dans cent auteurs qui ont écrit sur les antiquités romaines; je me contente d'y renvoyer ceux à qui mes notes ne suffiraient pas.

Par la même raison, je n'ai pas voulu rassembler toutes les variantes, c'est-à-dire, toutes les conjectures des commentateurs; c'eût été grossir un livre inutilement. J'offre au lecteur un texte aussi épuré qu'il peut l'être, et une traduction que je crois exacte et claire : c'est là tout mon travail : et peut-être était-il assez grand pour un homme occupé d'études fort différentes.

Il y a deux traductions de Suétone qui ont précédé la mienne; l'une imprimée il y a plus d'un siècle sans nom d'auteur, écrite en fort mauvais français et pleine de contresens; l'autre moins ancienne, publiée par M. Duteil, en 1699, un peu plus fidelle, mais dénuée d'élégance, de clarté et de précision. Toutes deux sont à peu près inconnues. (1)

Si, malgré toute mon attention, il m'est échappé quelque faute, si je me suis trompé

---

(1) En 1771, il en parut encore une par M. Ophellot de la Pause; elle fut attribuée à un membre actuel de l'Institut. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

quelquefois dans le sens que j'ai adopté, ceux qui savent le latin mieux que moi me feront grand plaisir de me relever et de m'éclairer : je ne mettrai d'amour propre ni à résister ni à me rendre, persuadé que, si toute vanité est ridicule, il n'y en a point qui le soit autant que la vanité d'un traducteur.

Digitized by Google

NOTE

Sur un passage du Discours préliminaire.

« Il faut chercher les mœurs romaines dans les an« tiquités de Denis d'Halicarnasse, qui n'a pas prétendu « faire une histoire. »

Cette phrase mérite d'être expliquée. L'ouvrage de Denis d'Halicarnasse est, rigoureusement parlant, une histoire; mais elle est fort différente des autres histoires anciennes, par son genre et par son objet. Voici comme l'auteur en parle lui-même. « La forme de cet ouvrage « ne sera point celle qu'ont adoptée les historiens qui « ont décrit des guerres et raconté les événemens pu« blics, et dont l'unique but est de satisfaire la curiosité « du lecteur. Ce sera un mélange de faits et de considé« rations sur les faits, destiné à satisfaire également « ceux qui approchent de l'administration des affaires, « et ceux qui se font un amusement des spéculations « philosophiques, et ceux qui, éloignés des orages du « gouvernement, s'appliquent à l'étude de l'histoire. — *Et plus haut.* « Je dirai ce que les mœurs de Rome ont « de meilleur, et ce que leurs lois ont de plus important, « et tout ce qui est relatif à l'ancienne manière de vivre « des Romains. »

On voit clairement, dans ce peu de mots, le dessein de l'auteur. Aussi a-t-il intitulé son ouvrage *Antiquités*, parce que les anciens n'appelaient proprement *Histoire* que la narration des faits; et c'est en ce sens que j'ai dit que Denis d'Halicarnasse n'a pas prétendu faire une histoire.

Digitized by Google

LES
DOUZE CÉSARS
DE
SUÉTONE.

Digitized by Google

CAII
SUETONII TRANQUILLI
DUODECIM
CÆSARES.

DIVUS JULIUS CÆSAR.

I. JULIUS CÆSAR, annum agens sextum decimum, patrem amisit : sequentibusque consulibus flamen Dialis destinatus, dimissâ Cossutiâ, quæ, familiâ equestri, sed admodùm dives, prætextato desponsata fuerat : Corneliam Cinnæ quater consulis filiam duxit uxorem : ex qua illi mox Julia nata est : neque ut repudiaret illam compelli a dictatore Sulla ullo modo potuit. Quare et sacerdotio, et uxoris dote, et gentilitiis hereditatibus multatùs, diversarum partium habebatur : ut

(1) Par la loi nommée *Cornelia*, qui confisquait les biens des proscrits, et en dépouillait leurs proches. Or,

Digitized by Google

Digitized by Google

Maradan Sculp.t



Digitized by Google

LES
DOUZE CÉSARS
DE
SUÉTONE.

JULES CÉSAR.

I. Jules César n'avait que seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante il fut désigné prêtre de Jupiter. Cossutia, née de parens chevaliers, mais fort riche, lui avait été fiancée comme il sortait de l'enfance; il la répudia pour épouser Cornélie, fille de Cinna qui avait été quatre fois consul. Il en eut une fille nommée Julie. Il résista ouvertement à Sylla, alors dictateur, qui voulait le forcer à se séparer de sa femme par un divorce, et qui, ne pouvant y réussir, le priva (1) du sacerdoce, des biens de son épouse, et de quelques héritages de famille, et le regarda dès-lors comme

(1) le père de Cornélie et plusieurs parens de César avaient été proscrits dans les querelles de Marius et de Sylla.

Digitized by Google

etiam discedere e medio, et, quamquam morbo quartanæ aggravante, propè per singulas noctes commutare latebras cògeretur, seque ab inquisitoribus pecuniâ redimere; donec per virgines vestales, perque Mamercum Æmilium et Aurelium Cottam, propinquos et affines suos, veniam impetravit. Satis constat Sullam, cùm deprecantibus amicissimis et ornatissimis viris aliquamdiù denegasset, atque illi pertinaciter contenderent, expugnatum tandem proclamasse, sive divinitùs, sive aliquâ conjecturâ; vincerent, ac sibi haberent, dummodò scirent eum, quem incolumem tantoperè cuperent, quandoque optimatium partibus, quas secum simul defendissent, exitio futurum; nam Cæsari multos Marios inesse.

II. Stipendia prima in Asia fecit, Marci Thermi prætoris contubernio; a quo ad arcessendam classem in Bithyniam missus, desedit apud Nicomedem, non sine rumore

---

(1) Ceux qui observent les grands caractères dans leurs premiers traits, voient avec plaisir César qui, à seize ans, brave les satellites de la dictature, et Caton qui, à neuf ans, demande un poignard à son gouverneur pour tuer le tyran des Romains.

Au reste, Cicéron qui connaissait bien les hommes,

Digitized by Google

absolument voué au parti du peuple. César fut obligé de ne plus paraître en public, et, quoique malade, de changer toutes les nuits de retraite : il n'échappa même qu'à force d'argent aux mains de ceux qui le poursuivaient. Il fallut que les vestales, Aurelius Cotta, et Mamercus Æmilius, ses parens et ses alliés, se réunissent pour obtenir son pardon. Il passe pour certain que Sylla le refusa long-temps aux prières de ses meilleurs amis et des hommes les plus distingués de l'état, et que, vaincu par l'opiniâtreté de leurs demandes, il s'écria, soit prophétie, soit pénétration : « Vous le voulez, j'y consens; mais sachez que ce jeune homme, dont vous me demandez la vie avec tant d'instance, sera l'ennemi le plus fatal du parti que vous avez défendu avec moi : il y a dans César plus d'un Marius. » (1)

II. César fit ses premières armes en Asie sous les ordres du préteur Thermus, et logé dans la même tente. Envoyé par lui en Bithynie pour en faire venir des vaisseaux, il demeura quelque temps

---

ne porta pas sur César un jugement aussi décidé que Sylla. Il remarquait bien en lui tout ce qui tend à la tyrannie; mais, ajoutait-il, quand je le vois si bien frisé, et se grattant la tête avec un seul doigt de peur de déranger sa coiffure, j'ai peine à concevoir comment il parviendrait à régner. PLUT.

Digitized by Google

prostratæ regi pudicitiæ. Quem rumorem auxit intra paucos dies repetita Bithynia per causam exigendæ pecuniæ, quæ deberetur cuidam libertino clienti suo. Reliqua militia secundiore famâ fuit : et a Thermo in expugnatione Mitylenarum coronâ civicâ donatus est.

III. Meruit et sub Servilio Isaurico in Cilicia, sed brevi tempore; nam Sullæ morte compertâ, simul spe novæ dissensionis quæ per Marcum Lepidum movebatur, Romam properè rediit; et Lepidi quidem societate, quamquam magnis conditionibus invitaretur, abstinuit, cum ingenio ejus diffisus, tum occasioni, quam minorem opinione offenderat.

IV. Ceterùm, compositâ seditione civili, Cornelium Dolabellam, consularem et triumphalem virum, repetundarum postulavit; absolutoque, Rhodum secedere statuit, et ad declinandam invidiam, et ut per otium ac requiem Apollonio Moloni, clarissimo tunc dicendi magistro, operam daret. Huc dum hibernis jam mensibus trajicit, circa Phar-

---

(1) Ce n'est pas le triumvir; c'est un Lépide qui, ayant voulu exciter des troubles quelque temps après Sylla, fut défait par Catulus, et mourut de chagrin.

Digitized by Google

chez le roi Nicomède, non sans être accusé avec ce prince d'un commerce de prostitution; et ce qui servit à confirmer ce bruit, c'est qu'il retourna peu de jours après en Bithynie pour la seconde fois, sous prétexte de faire payer de l'argent dû à un affranchi, son client. Il acquit depuis une réputation plus avantageuse, et fut honoré d'une couronne civique à la prise de Mitylène.

III. Il servit quelque temps en Cilicie sous Servilius Isauricus; mais, au bruit de la mort de Sylla, il se hâta de retourner à Rome, sur les espérances que lui donnaient les nouveaux troubles excités par Lépide (1). Cependant il se refusa à ses avances; et, quelques avantages qu'on lui promît, il ne voulut point se lier avec un homme dont il démêla le faible génie, ni se compromettre dans une entreprise qu'il ne jugea pas heureuse.

IV. Ces troubles calmés, il accusa de concussion Dolabella, homme consulaire et illustré par un triomphe. L'accusé fut absous, et César résolut de se retirer à Rhodes, tant pour se dérober aux ennemis qu'il s'était faits, que pour y donner des momens tranquilles à l'étude de l'éloquence et aux leçons de Molon, célèbre rhéteur. Dans ce trajet entrepris pendant l'hiver, il fut pris par des pirates (2) près d'une île nommée Pharmacuse, et

(2) Plutarque raconte que les pirates lui ayant demandé vingt talens pour sa rançon, il leur répondit qu'ils ne savaient donc pas quel était l'homme qu'ils

macusam insulam a prædonibus captus est: mansitque apud eos non sine summa indignatione propè quadraginta dies, cum uno medico et cubiculariis duobus; nam comites servosque ceteros initio statim, ad expediendas pecunias quibus redimeretur, dimiserat. Numeratis deinde quinquaginta talentis, expositus in littore, non distulit quin e vestigio classe deductâ persequeretur abeuntes, ac redactos in potestatem, supplicio, quod illis sæpe minatus inter jocum fuerat, afficeret. Vastante regiones proximas Mithridate, ne desidere in discrimine sociorum videretur, ab Rhodo, quo pertenderat, transiit in Asiam; auxiliisque contractis, et præfecto regis provinciâ expulso, nutantes ac dubias civitates retinuit in fide.

V. Tribunatu militum, qui primus Romam reverso per suffragia populi honor obtigit, auctores restituendæ tribunitiæ potestatis, cujus vim Sulla deminuerat, enixissimè juvit. Lucio etiam Cinnæ, uxoris fratri, et qui cum eo civili discordiâ Lepidum secuti, post

avaient entre leurs mains; qu'au lieu de vingt talens il leur en donnerait cinquante. Quand il reposait, il leur faisait ordonner le silence. Il jouait avec eux, composait divers ouvrages, les leur lisait; et, quand ils n'en

Digitized by Google

se vit avec indignation retenu par eux plus d'un mois, n'ayant près de lui qu'un médecin et deux valets de chambre, car il avait dépêché sur-le-champ toute sa suite pour faire venir l'argent de sa rançon. Il paya cinquante talens; et, à peine libre, il alla chercher des vaisseaux dans un port voisin, poursuivit les pirates, ne se donna point de relâche qu'il ne les eût pris, et les fit pendre : il les en avait menacés plusieurs fois comme en plaisantant. Mithridate ravageait alors les pays voisins de l'empire. César, pour ne pas paraître insensible aux dangers des alliés de Rome, passa de Rhodes en Asie, leva des troupes, et ayant chassé un lieutenant de Mithridate, retint dans le devoir des peuples chancelans et incertains.

V. Revenu à Rome, la première dignité qu'il obtint par les suffrages du peuple, fut celle de tribun des soldats; il s'en servit pour aider de tout son pouvoir ceux qui voulaient rétablir la puissance tribunicienne dans tous ses droits, dont Sylla avait beaucoup retranché. Il fit valoir la loi PLOTIA, pour rappeler dans Rome Lucius

paraissaient pas assez contens, il les appelait barbares et stupides, et les menaçait de les faire pendre. Enfin ils avaient plutôt l'air d'être ses gardes, qu'il ne semblait être leur prisonnier.

Digitized by Google

necem consulis ad Sertorium confugerant; reditum in civitatem rogatione Plotiâ fecit, habuitque et ipse super ea re concionem.

VI. Quæstor Juliam amitam, uxoremque Corneliam, defunctas laudavit e more pro rostris : sed in amitæ quidem laudatione, de ejus ac patris sui utraque origine sic refert : Amitæ meæ Juliæ maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum est : nam ab Anco Marcio sunt Marcii reges, quo nomine fuit mater : a Venere Julii, cujus gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimùm inter homines pollent, et ceremonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges. In Corneliæ autem locum Pompeiam duxit, Quinti Pompeii filiam, Lucii Sullæ neptem ; cum qua deinde divortium fecit, adulteratam opinatus a Publio Clodio, quem inter publicas ceremonias penetrasse ad eam muliebri veste tam constans fama erat, ut senatus quæstionem de pollutis sacris decreverit.

VII. Quæstori ulterior Hispania obvenit; ubi, cùm mandato prætoris jure dicundo conventus circumiret, Gadesque venisset, animadversâ apud Herculis templum Magni Alexandri imagine, ingemuit; et quasi per-

Digitized by Google

Cinna, son beau-frère, et les autres partisans de Lépide, qui, après sa mort, s'étaient retirés auprès de Sertorius; il prononça même une harangue sur ce sujet.

VI. Étant questeur, il se chargea de l'oraison funèbre de sa tante Julie et de Cornélie sa femme, qu'il venait de perdre. Dans l'éloge de sa tante, il exalta beaucoup leur origine commune, qu'il faisait descendre, d'un côté, de l'un des premiers rois de Rome, Ancus Marcius, et de l'autre, de la déesse Vénus. « Donc, disait-il, on trouve dans « ma famille la sainteté des rois, qui sont les maî-« tres des hommes, et la majesté des dieux, qui « sont les maîtres des rois. »

Après la mort de Cornélie, il épousa Pompeia, fille de Q. Pompée, et nièce de Sylla, dont il se sépara encore dans la suite, sur le soupçon d'un commerce adultère avec Clodius, qu'on accusait si publiquement de s'être introduit chez elle en habit de femme à la faveur d'une fête, que le sénat ordonna une information de sacrilége.

VII. Etant questeur, César eut le département de l'Espagne ultérieure; et, chargé par le préteur d'aller tenir les assemblées des négocians romains établis dans cette province, il alla jusqu'à Cadix. C'est là qu'ayant apperçu dans un temple d'Hercule la statue d'Alexandre, il pleura, dit-on, et

Digitized by Google

tæsus ignaviam suam, quòd nihil dum a se memorabile actum esset in ætate quâ jam Alexander orbem terrarum subegisset, missionem continuò efflagitavit, ad captandas quamprimùm majorum rerum occasiones in urbe. Etiam confusum eum somnio proximæ noctis (nam visus erat per quietem matri stuprum intulisse) conjectores ad amplissimam spem incitaverunt, arbitrium orbis terrarum portendi interpretantes, quando mater, quam subjectam sibi vidisset, non alia esset quàm terra, quæ omnium parens haberetur.

VIII. Decedens ergo ante tempus, colonias latinas de petenda civitate agitantes adiit; et ad audendum aliquid concitasset, nisi consules conscriptas in Ciliciam legiones paulisper ob id ipsum retinuissent; nec eo secius majora mox in urbe molitus est.

IX. Siquidem ante paucos dies quàm ædilitatem iniret, venit in suspicionem conspirasse cum Marco Crasso consulari, item publio Sulla et Autronio, post designationem consulatûs, ambitûs condemnatis, ut principio anni senatum adorirentur; et trucidatis quos placitum esset, dictaturam Crassus invaderet, ipse ab eo magister equitum diceretur, constitutâque ad arbitrium repu-

Digitized by Google

se reprocha avec quelque honte de n'avoir rien fait encore de mémorable dans un âge où le héros de la Macédoine avait déjà soumis une partie de l'univers.

Il demanda aussitôt son congé, pour venir à Rome épier l'occasion de s'agrandir, et les momens de la fortune. Les devins élevèrent encore ses espérances, en interprétant un songe dont il était frappé. Il avait rêvé qu'il violait sa mère : ils lui promirent l'empire du monde, disant que cette mère qu'il avait vue soumise à lui, n'était autre chose que la terre notre mère commune.

VIII. Il partit donc d'Espagne avant le temps marqué, et trouva les colonies latines occupées à briguer la bourgeoisie romaine. Il les aurait soulevées, si, pour arrêter ses entreprises, les consuls n'avaient retenu quelque temps auprès de Rome les légions destinées pour la Cilicie.

IX. Cependant il méditait déjà de plus grands desseins, s'il est vrai, comme on l'en soupçonne, que, peu de jours avant que d'être édile, il se soit uni avec M. Crassus, personnage consulaire, avec Publius Sylla et L. Autronius, tous deux convaincus de brigue, et privés du consulat qui leur avait été accordé; et que tous ensemble aient conspiré d'attaquer le sénat à main armée, au commencement de l'année, d'en égorger une partie, de donner la dictature à Crassus, qui aurait eu César

Digitized by Google

blicâ, Sullæ et Antronio consulatus restitueretur. Meminerunt hujus conjurationis Tanusius Geminus in historia, Marcus Bibulus in edictis, Caius Curio pater in orationibus. De hac significare videtur et Cicero in quadam ad Axium epistola, referens, Cæsarem in consulatu confirmasse regnum de quo ædilis cogitarat. Tanusius adjicit, Crassum, pœnitentiâ vel metu, diem cædi destinatum non obiisse, et idcirco ne Cæsarem quidem signum, quod ab eo dari convenerat, dedisse. Convenisse autem Curio ait, ut togam de humero dejiceret. Idem Curio, sed et Marcus Actorius Naso, auctores sunt, conspirasse eum etiam cum Cneio Pisone adolescente, cui ob suspicionem urbanæ conjurationis provincia Hispania ultrò extra ordinem data sit; pactumque ut simul foris ille, ipse Romæ, ad res novas consurgerent, per Lambranos (1) et Transpadanos, destitutum utriusque consilium morte Pisonis.

---

(1) D'autres lisent *Ambrani* ou *Ambrones*. On remarque en général que les noms des anciens peuples sont fort défigurés.

(2) J'ose croire, avec plusieurs auteurs, que César ne trempa jamais dans une pareille conspiration : ni Plutarque ni Appien n'en parlent; et les édits de Bibulus que cite Suétone, étaient des libelles publics contre un

Digitized by Google

pour commandant de la cavalerie; et après s'être ainsi rendus maîtres du gouvernement, de rétablir P. Sylla et L. Autronius dans le consulat qu'on leur avait ôté (2). Tanusius Geminus, dans son histoire, M. Bibulus, dans ses édits, et C. Curion, le père, dans ses harangues, parlent de cette conjuration. Cicéron, dans une lettre à Axius, paraît aussi en faire mention, lorsqu'il dit que le consulat de César avait établi la tyrannie préparée pendant son édilité. Tanusius ajoute que Crassus, soit crainte, soit repentir, n'avait pas paru le jour marqué pour l'exécution, et qu'en conséquence César ne donna point le signal convenu, qui était, à ce que rapporte Curion, de laisser tomber sa robe de ses épaules. Le même Curion, appuyé du témoignage d'Actorius Naso, lui impute encore une autre conspiration avec le jeune Pison, et prétend que c'est pour la prévenir qu'on donna à ce jeune homme, par commission extraordinaire, le département d'Espagne; que néanmoins Pison convint de soulever les peuples au-delà du Pô, et ceux des bords du Lambre, tandis que César remuerait dans Rome, et que la mort de Pison fit avorter tous ces complots.

---

ennemi. Le passage de Cicéron est très-équivoque et ne prouve rien. Un complot de brigands et d'assassins n'était pas digne de César; et il était encore bien moins digne de lui de se faire lieutenant de Crassus. C'est avoir une étrange idée de César, que d'imaginer qu'il ait voulu verser du sang pour se donner un maître.

Digitized by Google

X. Ædilis, præter comitium ac forum, basilicasque, etiam Capitolium ornavit porticibus ad tempus exstructis; in quibus, abundante rerum copiâ, pars apparatûs exponeretur. Venationes autem, ludosque, et cum collegâ, et separatim, edidit: quo factum est ut communium quoque impensarum solus gratiam caperet; nec dissimularet collega ejus Marcus Bibulus evenisse sibi quod Polluci: ut enim geminis fratribus ædes in foro constituta, tantùm Castoris vocaretur; ita suam Cæsarisque munificentiam, unius Cæsaris dici. Adjecit insuper Cæsar etiam gladiatorium munus, sed aliquantò paucioribus, quàm destinaverat, paribus. Nam cùm multiplici undique familiâ comparatâ inimicos exterruisset, cautum est de numero gladiatorum, quo ne majorem cuiquam habere Romæ liceret.

XI. Conciliato populi favore, tentavit per partem tribunorum ut sibi Ægyptus provincia plebiscito daretur: nactus extraordinarii imperii occasionem, quòd Alexandrini regem suum, socium atque amicum a senatu appellatum, expulerant; resque vulgò improbabatur: nec obtinuit, adversante opti-

---

(1) Je ne sais pas quels furent les motifs de César, et

X. Durant son édilité, non seulement il eut soin de faire décorer les places publiques et les temples; mais aussi il fit dresser, autour du Capitole, des portiques destinés à étaler aux yeux du peuple des présens de toute espèce : il donna des jeux et des combats de bêtes, d'abord conjointement avec son collégue, et ensuite en son propre nom; ce qui fit que la faveur lui demeura toute entière pour des dépenses qu'il n'avait que partagées. Aussi Bibulus, disait-il que, comme le temple de Castor et de Pollux s'était appelé le temple de Castor, la magnificence de César et de Bibulus s'appelait la magnificence de César.

César joignit à ces prodigalités un spectacle de gladiateurs, mais moins nombreux qu'il ne l'aurait voulu. Il en avait fait venir à Rome une si grande multitude, que ses ennemis en prirent de l'ombrage, et firent restreindre par une loi expresse le nombre des gladiateurs qui pouvaient entrer dans la ville.

XI. Appuyé de la faveur du peuple, il essaya d'employer le crédit des tribuns pour se faire donner par un plébiscite le gouvernement d'Egypte. Cette demande d'un commandement extraordinaire était fondée sur ce que les habitans d'Alexandrie avaient chassé leur roi, ami et allié du peuple romain; violence désapprouvée à Rome par le plus grand nombre. La faction des grands fit échouer les prétentions de César (1), qui, de son

---

je ne sais si Suétone lui-même en était bien sûr; mais

matium factione, quorum auctoritatem ut quibus posset modis invicem deminueret, tropæa Caii Marii de Jugurtha, deque Cimbris atque Teutonis, olim a Sulla disjecta, restituit; atque in exercenda de sicariis quæstione, eos quoque sicariorum numero habuit, qui proscriptione ob relata civium Romanorum capita pecunias ex ærario acceperant, quamquam exceptos Corneliis legibus.

XII. Subornavit etiam qui Caio Rabirio perduellionis diem diceret, quo præcipuo adjutore aliquot ante annos Lucii Saturnini seditiosum tribunatum senatus coercuerat:

---

ce qui est incontestable, et ce que peut-être il fallait dire, c'est qu'en relevant les trophées du libérateur de l'Italie, et en condamnant des assassins mercenaires malgré le tyran qui les avait payés, il satisfaisait à la justice et vengeait la cause de l'humanité; et quand par malheur il serait vrai que l'esprit de parti fût entré pour quelque chose dans ces deux actions si nobles, il est toujours beau de les avoir faites.

(1) Ce Saturninus était en effet un mauvais citoyen; mais il avait été assommé sans forme de procès, comme les Gracques; et l'éloquence de Cicéron qui défendit Rabirius, l'un des auteurs de cette violence inexcusable, servit bien autant l'accusé que la conduite passionnée de César. L'assemblée fut rompue, et Labienus ne poursuivit point son accusation. Puisque nous avons nommé les Gracques, il n'est pas hors de propos de relever ici

Digitized by Google

cité, pour affaiblir leur autorité, releva les trophées élevés à Marius des dépouilles de Jugurtha, des Teutons et des Cimbres; trophées qu'avait renversés Sylla. Il les mortifia encore, lorsqu'étant juge des informations contre les sicaires, ou meurtriers, il rangea dans cette classe, sans aucun égard pour les lois de ce même Sylla, ceux qui avaient reçu de l'argent du trésor public pour avoir rapporté au dictateur les têtes des citoyens proscrits.

XII. Ce fut aussi lui qui fit accuser de crime capital C. Rabirius, qui, quelques années auparavant, avait contribué plus que personne à réprimer les fureurs séditieuses du tribun Saturninus (1). Nommé par le sort pour être un des juges

---

l'injustice de l'abbé de Saint-Réal, qui traite de *conspiration* l'entreprise généreuse de ces deux illustres citoyens. C'est du moins une belle conspiration que celle de défendre un peuple libre et victorieux contre l'oppression et la pauvreté, et de rabaisser l'orgueil tyrannique des patriciens. Je ne doute pas que les Gracques n'eussent dessein de s'agrandir, mais c'était par de nobles voies; et s'ils ont été aussi cruellement égorgés que lâchement trahis, ce n'est pas une raison pour calomnier leur mémoire.

Note ajoutée par le présent éditeur.

Cicéron pensait différemment sur Tiberius Gracchus; car il regarde comme un très-grand service rendu à la république l'action de Nasica, qui lui donna la mort. *Traité des Offices*, liv. Ier, chap. 22, de la traduction de Barret.

Digitized by Google

ac sorte judex in reum ductus, tam cupidè condemnavit, ut ad populum provocanti nihil æque ac judicis acerbitas profuerit.

XIII. Depositâ provinciæ spe, pontificatum maximum petiit, non sine profusissima largitione. In qua reputans magnitudinem æris alieni, cùm mane ad comitia descenderet, prædixisse matri osculanti fertur, domum se nisi pontificem non reversurum : atque ita potentissimos duos competitores, multùmque et ætate et dignitate antecedentes, superavit, ut plura ipse in eorum tribubus suffragia, quàm uterque in omnibus, tulerit.

XIV. Prætor creatus, detectâ conjuratione Catilinæ; senatuque universo in socios facinoris ultimam statuente pœnam, solus municipatim dividendos, custodiendosque publicatis bonis, censuit. Quin et tantum metum injecit asperiora suadentibus, iden-

---

(1) César prédisait juste, du moins à l'égard de Cicéron; et Cicéron lui-même, dans ses harangues, paraît s'attendre à l'ingratitude qu'il éprouva dans la suite : ainsi cet homme qu'on accuse de faiblesse connut le danger et le brava. Son ame était aussi grande que vertueuse; lui seul peut-être aimait la république pour elle-même. Aussi, dans un très-bel ouvrage où

Digitized by Google

de l'accusé, il le condamna avec tant de passion, que Rabirius, en ayant appelé au peuple, n'eut point de meilleure défense auprès de lui que la violence de son juge.

XIII. Déchu de l'espérance du gouvernement qu'il avait demandé, il brigua la place de grand pontife, et répandit l'argent avec tant de profusion, qu'effrayé lui-même de ses dépenses et de ses dettes, il dit à sa mère, en l'embrassant le jour de l'élection, qu'elle ne le reverrait que grand pontife. Aussi l'emporta-t-il avec tant d'avantage sur deux concurrens qui lui étaient supérieurs par l'âge et la dignité, qu'il eut plus de suffrages dans leurs seules tribus, qu'ils n'en eurent dans toutes les autres réunies.

XIV. Il était préteur lorsque la conjuration de Catilina fut découverte; et la mort des coupables avait été résolue dans le sénat d'une voix unanime : lui seul opina pour qu'ils fussent détenus séparément dans des villes municipales, et que leurs biens fussent confisqués. Il fit envisager à ceux qui avaient été d'un avis plus sévère, les suites que pouvait avoir un jour cette démarche (1),

---

la grandeur romaine est fortement peinte et n'est point exagérée, où la déclamation n'est jamais à côté du sublime, où le goût préside au génie, Cicéron paraît avoir dicté lui-même ce vers admirable :

Et sauvons les Romains, dussent-ils être ingrats.

Rome sauvée, acte 4.

Digitized by Google

tidem ostentans quanta eos in posterum a plebe romana maneret invidia, ut Decium Silanum consulem designatum non piguerit sententiam suam, quia mutare turpe erat, interpretatione lenire, velut graviùs atque ipse sensisset exceptam : obtinuissetque adeo, transductis ad se jam pluribus, et in his Ciceronis consulis fratre, nisi labantem ordinem confirmasset Marci Catonis oratio. Ac ne sic quidem impedire rem destitit, quoadusque manus equitum romanorum, quæ armata præsidii causâ circumstabat, immoderatiùs perseveranti necem comminata est : etiam strictos gladios usque eo intentans, ut sedentem unà proximi deseruerint, vix pauci complexu togâque objectâ protexerint. Tunc planè deterritus non modò cessit; sed etiam in reliquum anni tempus curiâ abstinuit.

---

(1) Salluste raconte ce fait un peu différemment. Selon lui, César ne fut menacé par les chevaliers romains qu'en sortant du temple de la Concorde, où siégeait le sénat, et que les chevaliers entouraient. Ils étaient tous dévoués à Cicéron : mais auraient-ils osé insulter avec tant de violence un homme tel que César, opinant dans le sénat ? N'était-ce pas manquer au sénat lui-même d'une manière inouie jusqu'alors ? Le récit de Salluste, qui était contemporain, me pa-

Digitized by Google

qui devait les rendre odieux au peuple romain ; et il les effraya tellement, que Silanus, consul désigné, ne pouvant sans quelque honte revenir absolument d'un avis qu'il avait ouvert, prit le parti de lui donner une interprétation plus douce, et de se plaindre qu'on lui en eût donné une trop dure. Enfin César, qui avait ramené le plus grand nombre, et même un frère de Cicéron, allait l'emporter, si la harangue de Caton n'eût raffermi le sénat intimidé. César (1) pourtant ne perdit point courage, et s'obstina tellement dans son opinion, que les chevaliers romains qui étaient de garde tournèrent vers lui la pointe de leurs épées. Les sénateurs les plus proches s'écartèrent de lui, et d'autres le couvrirent de leurs robes : alors il fut obligé de céder, et de tout le reste de l'année, il ne parut plus au sénat.

---

raît plus vraisemblable. D'autres historiens ajoutent une circonstance bien remarquable, c'est que Cicéron fit signe aux chevaliers d'épargner César, et que sans ce signe salutaire César était mort. Si le fait est vrai, le plus ardent défenseur de la liberté sauva donc la vie à celui qui en fut l'oppresseur. Caton, en pareille conjoncture, n'aurait sûrement pas retenu le glaive. Je ne sais s'il aurait eu raison ; mais Cicéron, qui d'un coup d'œil dérobe César à la mort, m'en paraît bien plus grand et bien plus aimable. Plutarque, qui rapporte ce fait, s'étonne avec raison que Cicéron n'en dise rien dans l'histoire de son consulat, que nous n'avons plus.

Digitized by Google

XV. Primo præturæ die, Quintum Catulum de refectione Capitolii ad disquisitionem populi vocavit, rogatione promulgatâ, quâ curationem eam in alium transferebat. Verùm impar optimatium conspirationi, quos relicto statim novorum consulum officio, frequentes obstinatosque ad resistendum concurrisse cernebat, hanc quidem actionem deposuit.

XVI. Ceterùm, Cæcilio Metello tribuno plebis turbulentissimas leges adversùs collegarum intercessionem ferenti, auctorem propugnatoremque se pertinacissimè præstitit : donec ambo administratione reipublicæ decreto patrum summoverentur. Ac nihilominùs permanere in magistratu, et jus dicere ausus, ut comperit paratos qui vi ac per arma prohiberent, dimissis lictoribus, abjectâque prætextâ, domum clam refugit, pro conditione temporum quieturus. Multitudinem quoque biduo post sponte et ultro confluentem, operamque sibi in asserenda dignitate tumultuosiùs pollicentem, compescuit. Quod cùm præter opinionem evenisset, senatus ob eumdem cœtum festinatò coactus gratias ei per primores viros egit : accitumque in curiam, et amplissimis

Digitized by Google

XV. Le premier jour de sa préture il remit en question devant le peuple si on laisserait à Quintus Catulus l'honneur de faire la dédicace du Capitole : il proposait de le transporter à un autre; mais les sénateurs, qui ce jour-là accompagnaient au Capitole les nouveaux consuls, se portèrent en si grand nombre dans l'assemblée, et parurent déterminés à une résistance si opiniâtre, que César se désista de son entreprise.

XVI. Il n'en montra que plus de chaleur à soutenir Cecilius Metellus, tribun du peuple, qui proposait de nouvelles lois plus séditieuses les unes que les autres, et qui avait pour but d'abolir le droit qu'avait chaque tribun d'arrêter par sa simple opposition les démarches de ses collégues. Le sénat prit le parti de les suspendre tous deux des fonctions de leur charge. César ne laissait pas de les exercer malgré ce sénatus-consulte; mais, voyant qu'on allait employer la force, il renvoya ses licteurs, se dépouilla des marques de la dignité, et se retira chez lui, forcé de céder aux conjonctures. Deux jours après, une multitude de peuple courut en tumulte à sa maison, et lui offrit toute sorte de secours pour le rétablir dans sa dignité; mais il se refusa à ses offres. Le sénat, qui ne s'attendait pas à cette modération, et qui s'était assemblé à la hâte pour dissiper cet attroupement, envoya ses principaux membres rendre des actions de graces à César. Il fut rappelé dans le sénat,

Digitized by Google

verbis collaudatum, in integrum restituit, inducto priore decreto.

XVII. Recidit rursùs in discrimen aliud, inter socios Catilinæ nominatus, et apud Novium Nigrum quæstorem a Lucio Vettio indice, et in senatu a Quinto Curio, cui, quòd primus consilia conjuratorum detexerat, constituta erant publicè præmia. Curius e Catilina se cognovisse dicebat : Vettius etiam chirographum ejus Catilinæ datum pollicebatur. Id verò Cæsar nullo modo tolerandum existimans, cùm, implorato Ciceronis téstimonio, quædam se de conjuratione ultro ad eum detulisse docuisset, ne Curio præmia darentur effecit : Vettium, pignoribus captis, et direptâ suppellectile malè multatum, ac pro rostris in concione pene discerptum, conjecit in carcerem : eodem Novium quæstorem, quòd compellari apud se majorem potestatem passus esset.

XVIII. Ex prætura, ulteriorem sortitus Hispaniam, retinentes creditores interventu sponsorum removit : ac neque more, neque jure, antequam provinciæ ordinarentur, profectus est : incertum, metune judicii, quod privato parabatur, an quo matu-

Digitized by Google

où il reçut les plus grands éloges; et le décret qui le privait de la magistrature fut révoqué.

XVII. Il fut attaqué de nouveau, peu de temps après, comme complice de Catilina, et accusé auprès du questeur Novius Niger par L. Vettius, et dans le sénat par Curius. C'est à ce Curius qu'on avait décerné des récompenses publiques pour avoir donné les premiers avis de la conjuration; il prétendait que Catilina lui-même lui avait nommé César parmi les complices. Vettius allait plus loin, et soutenait que César avait donné sa signature. Il ne crut pas devoir essuyer tranquillement de pareilles accusations. Il prit Cicéron à témoin qu'il lui avait appris lui-même certains détails de la conspiration, et il vint à bout de priver Curius des récompenses qui lui avaient été promises. Vettius, faute de pouvoir prouver ce qu'il avait avancé, vit piller ses meubles pour payer l'amende qu'il avait encourue, fut près d'être mis en pièces dans la place publique, et n'échappa que pour être jeté en prison. Le questeur Novius y fut mis aussi, pour s'être porté juge d'un magistrat supérieur à lui.

XVIII. Au sortir de sa préture, le gouvernement d'Espagne lui échut par le sort; mais, retenu par ses créanciers, il ne put partir qu'après avoir donné des cautions : il pressa son départ au point qu'il n'attendit pas que, selon l'usage, tout fût réglé dans le sénat pour ce qui regardait son département, soit qu'il craignît d'être cité en jus-

Digitized by Google

riùs sociis implorantibus subveniret. Pacatâque provinciâ, pari festinatione, non exspectato successore, ad triumphum simul consulatumque discessit. Sed cùm edictis jam comitiis ratio ejus haberi non posset, nisi privatus introisset urbem, et ambienti ut legibus solveretur multi contradicerent, coactus est triumphum, ne consulatu excluderetur, dimittere.

XIX. E duobus consulatûs competitoribus, Lucio Luceio, Marcoque Bibulo, Luceium sibi adjunxit, pactus ut is, quoniam inferior gratiâ esset, pecuniâque polleret, nummos de suo communi nomine per centurias pronuntiaret. Quâ cognitâ re optimates, quos metus ceperat nihil non ausurum eum in summo magistratu, concordi et consentiente collegâ, auctores Bibulo fuerunt tantumdem pollicendi; ac plerique pecunias contulerunt, ne Catone, quidem abnuente eam largitionem e republica fieri. Igitur cum Bibulo consul creatus est. Eamdem ob causam opera optimatibus data est ut provinciæ futuris consulibus minimi negotii, id

Digitized by Google

tice à l'expiration de sa charge, soit qu'il crût qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour donner aux alliés de l'empire le secours qu'ils demandaient contre les brigandages de quelques rois voisins.

L'Espagne pacifiée, il ne fut pas moins prompt à revenir à Rome, sans attendre même qu'on lui eût donné un successeur. Il demandait à la fois le consulat et le triomphe; mais il fut obligé de renoncer au dernier, parce qu'il fallait entrer dans la ville en simple particulier pour se présenter parmi les aspirans au consulat. Il voulut être excepté de la loi; mais il trouva trop de contradiction.

XIX. De deux compétiteurs qu'il avait, Luceius et Bibulus, il s'attacha le premier qui avait beaucoup d'argent et peu de crédit, à condition que l'argent qu'il distribuerait parmi le peuple serait donné au nom de César, comme au sien. Les sénateurs instruits de ce marché, dont ils craignaient les suites, et persuadés que César, avec la puissance consulaire et un collégue tout à lui, ne mettrait point de bornes à son audace, fournirent à Bibulus les sommes suffisantes pour l'emporter sur Luceius; et ce fut l'avis de Caton lui-même, qui avoua que cette corruption était nécessaire à l'état. César fut donc nommé consul avec Bibulus, et le sénat n'eut d'autre ressource que de lui assigner, ainsi qu'à son collégue, des départemens de peu d'importance, comme des défrichemens et des

Digitized by Google

est, silvæ callesque decernerentur. Quâ maximè injuriâ instinctus, omnibus officiis Cneium Pompeium affectatus est, offensum patribus, quòd Mithridate rege victo, contentiùs confirmarentur acta sua : Pompeioque Marcum Crassum reconciliavit, veterem inimicum ex consulatu, quem summâ discordiâ simul gesserant : ac societatem cum utroque iniit, ne quid ageretur in republica quod displicuisset ulli e tribus.

XX. Inito honore, primus omnium instituit ut tam senatûs quàm populi diurna acta conficerentur, et publicarentur. Antiquum etiam retulit morem, ut quo mense fasces non haberet, accensus ante eum iret, lictores pone sequerentur. Lege autem agrariâ promulgatâ, obnuntiantem collegam armis foro expulit : ac postero die in senatu conquestum, nec quoquam reperto qui super tali consternatione referre aut censere aliquid auderet, qualia multa sæpe in levioribus turbis decreta erant, in eam coegit desperationem, ut quoad potestate abiret, domo abditus nihil aliud quàm per edicta obnuntiaret. Unus, ex eo tempore, omnia in republica et ad arbitrium administravit; ut nonnulli urbanorum, cùm quid per jocum testandi gratiâ signarent, non Cæsare

Digitized by Google

réparations de chemins. Vivement blessé de cette injure, il crut que le moment était venu de joindre ses ressentimens à ceux de Pompée. Ce général, qui venait de vaincre Mithridate, voyait avec peine que le sénat fît quelque difficulté de confirmer les actes de son commandement. César, en s'unissant à lui, le réconcilia avec Crassus; tous deux étaient ennemis depuis les querelles de leur consulat : ils se lièrent avec César, et convinrent qu'il ne se ferait rien dans la république que de leur commun consentement. (1)

XX. César entrant en charge établit le premier que l'on tiendrait un journal de tous les actes du sénat et du peuple, et que ce journal serait rendu public. Il fit revivre l'ancien usage de donner au consul, dans le mois où son collègue avait les faisceaux, un huissier qui marchait devant lui, et des licteurs qui le suivaient.

Il publia de nouvelles lois touchant le partage des terres; et ne pouvant vaincre la résistance de son collègue, il le chassa de la place publique à main armée. Le lendemain Bibulus porta ses plaintes au sénat; mais personne, dans la consternation générale, n'osant prendre les résolutions vigoureuses qu'on avait prises quelquefois pour de moindres dangers, le consul au désespoir se retira dans sa maison, où il ne fit plus rien autre chose, tout

(1) C'est ce qu'on appelle le premier triumvirat.

et Bibulo, sed Julio et Cæsare consulibus actum scriberent, bis eumdem præponentes, nomine atque cognomine; utque vulgò mox ferrentur hi versus:

Non Bibulo quidquam nuper, sed Cæsare factum est;
Nam Bibulo fieri consule nil memini.

Campum Stellatem majoribus consecratum, agrumque Campanum ad subsidia reipublicæ vectigalem relictum, divisit extra sortem, ac viginti millibus civium, quibus terni pluresve liberi essent. Publicanos remissionem petentes tertiâ mercedum parte relevavit; ac ne in locatione novorum vectigalium immoderatiùs licerentur, propalàm monuit. Cetera item quæ cuique libuissent dilargitus est, contradicente nullo, ac, si conaretur quis, absterrito. Marcum Catonem interpellantem extrahi curiâ per lictorem, ducique in carcerem jussit. Lucio Lucullo liberiùs resistenti tantum calumniarum metum injecit, ut ad genua ultrò sibi accideret. Cicerone in judicio quodam deplo-

Digitized by Google

le temps de son consulat, qu'afficher son opposition à tous les actes de César.

Ce dernier, de ce moment, gouverna la république avec une autorité si absolue, que plusieurs citoyens dataient, par plaisanterie, du consulat de Jules et de César, séparant ainsi son nom et son surnom. On trouve aussi dans des vers de ce temps-là « que personne ne peut se souvenir qu'il se soit « passé aucun événement sous le consulat de Bi- « bulus. »

Le champ Stellate, consacré aux dieux par nos ancêtres, et les champs de la Campanie dont les revenus étaient affectés aux besoins de l'état, furent distribués par ordre de César, sans tirer au sort, à vingt mille citoyens de la classe de ceux qui avaient au moins trois enfans. Il fit une remise d'un tiers aux receveurs des deniers publics, en leur recommandant de ne pas porter désormais trop haut l'enchère des fermes de l'état. Il continua à se montrer ainsi libéral aux dépens de la république, et ne refusa rien à personne. Tout pliait, de gré ou de force, sous ses volontés. Caton seul osa s'y opposer une fois. César le fit traîner par ses licteurs hors du sénat, et conduire en prison. Lucullus, après l'avoir bravé quelques momens, fut si épouvanté de ses menaces, qu'il lui demanda grace (1) à genoux. Cicéron, dans un plaidoyer,

(1) Si ce fait est vrai, il faut croire que le vainqueur de Mithridate avait déjà l'esprit très-affaibli, comme il l'eut les dernières années de sa vie.

Digitized by Google

rante temporum statum, Publium Clodium inimicum ejus frustrà jampridem a patribus ad plebem transire nitentem, eodem die, horâque nonâ, transduxit. Postremò in universos diversæ factionis induxit Vettium præmiis, ut se de inferenda Pompeio nece sollicitatum a quibusdam profiteretur, productusque pro rostris auctores ex compacto nominaret: sed uno atque altero frustrà nec sine suspicione fraudis nominatis, desperans tam præcipitis consilii eventum, intercepisse veneno indicem creditur.

XXI. Sub idem tempus Calpurniam, Lucii Pisonis filiam, successuri sibi in consulatu, duxit uxorem; suamque Juliam Cneio Pompeio collocavit, repudiato priore sponso Servilio Cæpione; cujus vel præcipuâ operâ paulò antè Bibulum impugnaverat. Ac post novam affinitatem, Pompeium primum rogare sententiam cœpit, cùm Crassum soleret; essetque consuetudo ut quem ordinem

---

(1) Il faut savoir que, pour accuser Cicéron, Clo-

Digitized by Google

se répandit en plaintes sur l'état déplorable où l'on était réduit. César en fut vengé le même jour. Il parvint en quelques heures à faire recevoir au nombre des plébéiens (1) le patricien Clodius, ennemi déclaré de Cicéron. Enfin, voulant pousser à bout tous ses ennemis, il suborna contre eux un certain Vettius, qui, gagné par argent, déclara avoir été sollicité vivement d'assassiner Pompée et César, et s'engagea à nommer publiquement les auteurs de ce complot : mais plusieurs ayant été nommés sans preuve, on commençait à soupçonner la fraude, lorsque la mort de Vettius, empoisonné, dit-on, par César, sauva ce dernier des suites d'une démarche aussi imprudente, dont il désespérait de pouvoir se tirer.

XXI. C'est vers ce temps qu'il épousa Calpurnie, fille de Pison, désigné son successeur au consulat, et qu'il donna en mariage à Pompée sa fille Julie, promise auparavant à Servilius Cépion, l'un de ceux qui avaient le plus contribué à anéantir le consulat de Bibulus. Depuis sa nouvelle alliance avec Pompée, il demanda toujours son avis le premier, lorsqu'on allait aux voix dans le sénat, quoique, selon l'usage, il n'eût pas dû ôter à Crassus

---

dius voulait être tribun, et que, pour être tribun, il fallait être de famille plébéienne.

interrogandi sententias consul kalendis januariis instituisset, eum toto anno conservaret.

XXII. Socero igitur generoque suffragantibus, ex omni provinciarum copia Galliam potissimùm elegit, cujus emolumento et opportunitate idonea sit materia triumphorum. Et initio quidem Galliam Cisalpinam, Illyrico adjecto, lege Vatiniâ accepit; mox per senatum Comatam quoque, veritis patribus ne, si ipsi negassent, populus et hanc daret. Quo gaudio elatus, non temperavit quin paucos post dies frequenti curiâ jactaret, invitis et gementibus adversariis adeptum se quæ concupisset; proinde ex eo insultaturum omnium capitibus; ac negante quodam, per contumeliam, facile hoc ulli feminæ fore, responderet, quasi alludens, in Assyria quoque regnasse Semiramin, magnamque Asiæ partem Amazonas tenuisse quondam.

Digitized by Google

cet honneur qu'il lui avait d'abord accordé, parce que l'ordre des suffrages, une fois établi par les consuls, devait être le même durant toute l'année.

XXII. Ainsi, appuyé du crédit de son gendre et de son beau-père, parmi toutes les provinces qu'il pouvait choisir, il préféra les Gaules, qui, entre autres avantages, ouvraient à son ambition un vaste champ de triomphes. Il obtint d'abord la Gaule Cisalpine avec l'Illyrie, par la loi du tribun Vatinius, et ensuite la Gaule Transalpine, ou Chevelue, par un décret du sénat, qui, sûr que le peuple la donnerait, aima mieux que César la tînt de lui. On dit que, dans le transport de sa joie, il se vanta, en présence des sénateurs, d'être enfin parvenu au comble de ses vœux, malgré la haine de ses ennemis, réduits désormais à gémir; qu'il s'emporta jusqu'à dire qu'il marcherait sur les têtes de ses concitoyens; et comme on lui eut répondu « que cela était difficile (1) à une femme, » qu'il se contenta de répliquer à cette injure, que Sémiramis avait régné dans l'Assyrie, et les Amazones dans une grande partie de l'Asie.

---

(1) Cette injure faisait allusion aux mœurs efféminées et dissolues de César, qui avait les passions ardentes, et qui recherchait tour à tour, avec un égal empressement, la volupté et la grandeur.

Digitized by Google

XXIII. Functus consulatu, Caio Memmio Lucioque Domitio prætoribus de superioris anni actis referentibus, cognitionem senatui detulit : nec illo suscipiente, triduoque per irritas altercationes assumpto, in provinciam abiit; et statim quæstor ejus in præjudicium aliquot criminibus arreptus est. Mox et ipse a Lucio Antistio tribuno plebis postulatus, appellato demùm collegio, obtinuit, cùm reipublicæ causâ abesset, reus ne fieret. Ad securitatem ergo posteri temporis, in magno negotio habuit obligare semper annuos magistratus, et e petitoribus non alios adjuvare, aut ad honorem pati pervenire, quàm qui sibi pepigissent propugnaturos absentiam suam. Cujus pacti non dubitavit a quibusdam jusjurandum atque etiam syngrapham exigere.

XXIV. Sed cùm Lucius Domitius consulatus candidatus palàm minaretur, consulem se effecturum quod prætor nequisset, ademturumque ei exercitus, Crassum Pompeiumque in urbem provinciæ suæ Lucam extractos compulit, ut detrudendi Domitii causâ consulatum alterum peterent, et ut in quinquennium sibi imperium prorogaretur : perfecitque utrumque. Quâ fiduciâ ad

XXIII. Il était à peine sorti de charge, que les préteurs Caïus Memmius et L. Domitius demandèrent qu'on examinât les actes de son consulat. Le sénat refusa de connaître de cette affaire, malgré les demandes de César; et, trois jours s'étant écoulés en contestations inutiles, il partit pour son gouvernement, laissant son questeur en justice. Lui-même fut cité une seconde fois par L. Antistius, tribun du peuple; mais le collége des tribuns intervint en corps, et représenta qu'on ne pouvait pas accuser légalement un citoyen absent pour les intérêts de la république.

Pour se mettre désormais à l'abri de pareilles attaques, il s'appliqua avec une extrême attention à s'attacher les magistrats de chaque année, et se fit une loi de n'aider de son crédit, ou même de ne laisser parvenir aux honneurs, que ceux qui s'engageraient à se rendre ses défenseurs à Rome pendant son éloignement. Il exigeait le serment des candidats, et même leur signature.

XXIV. Aussi L. Domitius, qui aspirait au consulat, ayant dit tout haut que, dès qu'il l'aurait obtenu, il exécuterait ce qu'il avait inutilement tenté dans sa préture, et ôterait à César les légions qu'il commandait, César se ménagea une entrevue avec Pompée et Crassus à Lucques, ville de son département, et convint avec eux que, pour écarter Domitius, ils demanderaient tous deux le consulat, et lui feraient prolonger pour cinq ans le gouvernement des Gaules; ce qui fut exécuté. En-

Digitized by Google

legiones quas a republica acceperat, alias privato sumptu addidit : unam etiam ex Transalpinis conscriptam, vocabulo quoque Gallico (Alauda enim appellabatur); quam disciplinâ cultuque Romano institutam et ornatam, posteà universam civitate donavit. Nec deinde ullâ belli occasione, ne injusti quidem ac periculosi, abstinuit, tam fœderatis quàm infestis ac feris gentibus ultrò lacessitis : adeo ut senatus quondam legatos ad explorandum statum Galliarum mittendos decreverit, ac nonnulli dedendum eum hostibus censuerint. Sed prosperè decedentibus rebus, et sæpiùs et plurium quàm quisquam unquam dierum supplicationes impetravit.

XXV. Gessit autem novem annis, quibus in imperio fuit, hæc ferè : Omnem Galliam, quæ a saltu Pyrenæo Alpibusque et monte Gebenna, fluminibus Rheno et Rhodano continetur, patetque circuitu ad bis et tricies centum millia passuum, præter socias ac bene meritas civitates, in provinciæ for-

---

(1) Huit millions de notre monnaie d'aujourd'hui. Le petit *sesterce* (et ce sont ceux dont il s'agit ici) valait environ quatre sous. Le grand *sesterce*, qui

Digitized by Google

hardi par ce succès, il joignit aux troupes qu'il avait reçues de la république deux nouvelles légions qu'il leva à ses frais, dont une était toute composée de Gaulois, et avait même un nom gaulois (l'Alouette). Il leur donna l'armure des Romains, les forma à la même discipline, et, dans la suite, les mit au rang des citoyens.

Il saisit avidement toute occasion de guerre, même injuste ou périlleuse. Il attaquait également les peuples alliés et les nations ennemies et sauvages, en sorte que plusieurs fois il fut question dans le sénat d'envoyer des commissaires dans les Gaules pour rendre compte de la situation des affaires, et que quelques sénateurs opinèrent à le livrer aux ennemis. Mais ses succès furent si grands, qu'il obtint qu'on célébrât dans Rome des jours de fêtes plus souvent et en plus grand nombre qu'aucun autre général.

XXV. Voici en peu de mots ce qu'il fit pendant neuf années de commandement. Il réduisit en province romaine tout le pays qui s'étend entre le Rhône et le Rhin, depuis les Alpes, les Pyrénées et les Cévennes, c'est-à-dire environ deux cents lieues de terrain, sans y comprendre les villes alliées et amies de la république. Il leur imposa un tribut annuel de quarante millions de sesterces. (1)

---

n'était point une monnaie, mais une quantité déterminée, valait deux cent quatre de nos livres numéraires.

Digitized by Google

mam redegit, eique quadringenties in singulos annos stipendii nomine imposuit. Germanos, qui trans Rhenum incolunt, primus Romanorum ponte fabricato aggressus, maximis affecit cladibus. Aggressus et Britannos, ignotos anteà, superatisque, pecunias et obsides imperavit. Per tot successus ter, nec ampliùs, adversum casum expertus: in Britannia classe vi tempestatis propè absumptâ; et in Gallia, ad Gergoviam legione fusâ; et in Germanorum finibus, Titurio et Arunculeio legatis per insidias cæsis.

XXVI. Eodem temporis spatio matrem primò, deinde filiam, nec multò post neptem amisit. Inter quæ, consternatâ Publii Clodii cæde republicâ, cùm senatus unum consulem, nominatimque Cneium Pompeium, fieri censuisset, egit cum tribunis plebis collegam se Pompeio destinantibus, id potiùs ad populum ferrent, ut absenti sibi, quandocumque imperii tempus expleri cœpisset, petitio secundi consulatûs daretur, ne eâ causâ maturiùs et imperfecto adhuc bello decederet. Quod ut adeptus est, altiora jam meditans, et spei plenus, nullum largitionis aut officiorum in quemquam genus, publicè privatimque omisit. Forum de manubiis inchoavit, cujus area super sestertium

Digitized by Google

Le premier de tous les Romains, il passa le Rhin sur un pont qu'il fit construire, attaqua les Germains qui habitent au-delà de ce fleuve, et remporta sur eux de grands avantages. Il pénétra jusque chez les Bretons (1) qui nous étaient inconnus avant lui : il les vainquit, et en reçut des contributions et des otages. Parmi tant de prospérités, il n'éprouva que trois revers : un dans la grande Bretagne, où sa flotte fut presque détruite par la tempête; un autre dans la Gaule, où une de ses légions fut battue près de Clermont; et le dernier sur les frontières de l'Allemagne, où ses lieutenans Titurius et Aurunculeius périrent dans une embuscade.

XXVI. C'est dans le cours de cette expédition des Gaules, qu'il perdit d'abord sa mère, ensuite sa fille, et peu après sa nièce. Cependant le meurtre de Clodius avait mis le trouble dans Rome, et le sénat était d'avis de ne créer qu'un consul, et de choisir Pompée. Les tribuns du peuple voulaient lui donner César pour collégue; mais, ne voulant pas revenir avant que d'avoir terminé la guerre, il les engagea à lui obtenir du peuple la permission de demander un second consulat, lorsque son commandement dans les Gaules serait près de finir. Il obtint cette permission; et, dès ce moment, plein des plus hautes espérances, il ne négligea rien pour se faire des partisans à force de largesses publiques

(1) Les peuples de la Grande-Bretagne, nommés Anglais depuis que l'île fut conquise par les Anglo-Saxons.

Digitized by Google

millies constitit. Munus populo epulumque pronuntiavit in filiæ memoriam, quod ante eum nemo : quorum ut quàm maxima exspectatio esset, ea quæ ad epulum pertinerent, quamvis macellariis oblocata, etiam domesticatim apparàbat. Gladiatores notos, sicubi infestis spectatoribus dimicarent, vi rapiendos reservandosque mandabat. Tirones neque in ludo, neque per lanistas, sed in domibus per equites Romanos, ac etiam per senatores armorum peritos erudiebat; precibus enitens, quod epistolis ejus ostenditur, ut disciplinam singulorum susciperent, ipsique dictata exercentibus darent. Legionibus stipendium in perpetuum duplicavit. Frumentum, quoties copia esset, etiam sine modo mensuraque præbuit; ac singula interdum mancipia et prædia viritim dedit.

---

(1) Vingt millions d'aujourd'hui. Cette somme paraît incroyable, et il faut soupçonner quelque erreur dans les manuscrits originaux, quoique tous les commentateurs se soient efforcés à l'envi de prouver qu'il n'y avait rien de si simple, et que l'emplacement d'un marché ne pouvait pas coûter moins de vingt millions.

(2) Il faut croire que ces sénateurs avaient une grande passion pour l'escrime, passion qui était fort à la

Digitized by Google

et particulières. Il commença à bâtir un marché de l'argent pris sur les ennemis : le terrain seul fut acheté cent millions de sesterces (1). Il annonça des spectacles et des festins pour le peuple, en mémoire de sa fille, ce qui était sans exemple : et, pour rendre les préparatifs du festin plus imposans, il ne s'en rapporta point seulement aux entrepreneurs choisis pour cet objet; ses esclaves y furent employés. Il faisait enlever de force les gladiateurs les plus fameux, au moment où les spectateurs allaient prononcer leur arrêt de mort, et faisait exercer les apprentis, non par des maîtres d'escrime, mais par des chevaliers romains, et même des sénateurs (2), qu'il conjurait par ses lettres, que nous avons encore, de se charger d'instruire chacun d'eux en particulier, de leur donner des leçons eux-mêmes, et de les faire manœuvrer devant eux. Il doubla à perpétuité la paie des légions. Il distribua le blé, dans les années d'abondance, sans mesure et sans bornes; il alla jusqu'à donner à chaque soldat des esclaves pris parmi les prisonniers, et des fonds de terre.

---

mode, ou qu'ils étaient bien bassement dévoués à César. Au surplus, il ne faut pas s'étonner que les plus grands excès d'avilissement et de lâcheté se rencontrent dans les républiques corrompues et dégradées : des hommes accoutumés à être libres ne connaissent point la mesure de la servitude; ils ne savent où s'arrêter, par la même raison que des esclaves déchaînés ne connaissent pas les bornes de la liberté.

Digitized by Google

XXVII. Ad retinendam autem Pompeii necessitudinem ac voluntatem, Octaviam sororis suæ neptem, quæ Caio Marcello nupta erat, conditione ei detulit, sibique filiam ejus in matrimonium petiit, Fausto Sullæ destinatam. Omnibus verò circa eum, atque etiam parte magnâ senatûs, gratuitò, aut levi fenore obstrictis, ex reliquo quoque ordinum genere, vel invitatos, vel spontè ad se commeantes, uberrimo congiario prosequebatur; libertos insuper, servulosque cujusque, prout domino patronove gratus quis esset. Tum reorum aut obæratorum, aut prodigæ juventutis subsidium unicum ac promptissimum erat; nisi quos gravior criminum, vel inopiæ luxuriæve vis urgeret, quàm ut subveniri posset a se. His planè palàm bello civili opus esse dicebat.

XXVIII. Nec minore studio reges atque provincias per terrarum orbem alliciebat; aliis captivorum millia dono offerens; aliis, citra senatûs populique auctoritatem, quo vellent, et quoties vellent, auxilia submittens: superque Italiæ, Galliarumque et Hispaniarum, Asiæ quoque et Græciæ potentissimas urbes præcipuis operibus exornans. Donec attonitis jam omnibus, et quorsùm illa tenderent reputantibus, Marcus Claudius

Digitized by Google

XXVII. Pour s'attacher Pompée sans retour, il lui offrit Octavie, nièce de sa sœur, qui était mariée à C. Marcellus, à condition que Pompée lui donnerait sa fille destinée à Faustus Sylla. Tous ceux qui l'approchaient, ceux même qui étaient membres du sénat, étaient ses débiteurs, sans qu'il exigeât aucun intérêt, ou du moins que l'intérêt le plus modique. Il comblait de présens tous les citoyens, de quelque ordre qu'ils fussent, qui se rendaient auprès de lui, ou de leur plein gré, ou sur ses invitations, et sa libéralité s'étendait jusque sur leurs esclaves et leurs affranchis, selon ce qu'ils avaient de crédit sur l'esprit de leurs maîtres. Les accusés, les hommes perdus de dettes, la jeunesse dérangée, ne trouvaient qu'en lui un sûr refuge, à moins que les accusations ne fussent trop pressantes ou leurs besoins trop grands; alors il leur disait tout haut qu'il n'y avait qu'une guerre civile qui pût les tirer d'affaire.

XXVIII. Il ne marquait pas moins d'empressement à s'attacher les rois et les provinces. Il offrait aux uns de leur rendre des milliers de captifs sans rançon, et fournissait aux autres des secours où ils voulaient, et quand ils voulaient, sans consulter le sénat ni le peuple. Il ornait de beaux monumens publics, non seulement les Gaules, l'Italie et l'Espagne, mais même les plus puissantes villes de Grèce et d'Asie. Enfin tout le monde commençait à regarder avec terreur quel pouvait être le but de tant d'entreprises, lorsque Marcus Claudius Mar-

Digitized by Google

Marcellus consul, edicto præfatus de summa se republica acturum, retulit ad senatum ut ei succederetur ante tempus; quoniam bello confecto pax esset, ac dimitti deberet victor exercitus; et ne absentis ratio comitiis haberetur, quando ne plebiscito Pompeius postea abrogasset. Acciderat autem ut is legem de jure magistratuum ferens, eo capite quo a petitione honorum absentes submovebat, ne Cæsarem quidem exciperet, per oblivionem; ac mox lege jam in æs incisâ, et in ærarium conditâ, corrigeret errorem. Nec contentus Marcellus provincias Cæsari et privilegium eripere, retulit etiam ut colonis, quos rogatione Vatiniâ Novum Comum deduxisset, civitas adimeretur, quòd per ambitionem et ultra præscriptum data esset.

XXIX. Commotus his Cæsar, ac judicans, quod sæpe ex eo auditum ferunt, difficiliùs se principem civitatis a primo ordine in secundum, quàm ex secundo in novissimum detrudi, summâ ope restitit, partim per in-

(1) Le commandement dans les Gaules lui avait été prorogé pour cinq ans; il s'en fallait d'un an qu'il ne fût expiré.

Digitized by Google

cellus, consul, ayant d'abord annoncé par un édit qu'il s'agissait du salut de la république, opina dans le sénat à ce qu'on donnât un successeur à César avant le terme marqué (1), parce que la guerre était finie, et la Gaule pacifiée, et que l'armée victorieuse devait être licenciée; et il ajouta que, dans l'élection prochaine des consuls, il ne devait point être mention de César, puisque Pompée n'avait point dérogé par un plébiscite à la loi qu'il avait portée, et qui excluait les absens du nombre des candidats. En effet, Pompée n'avait point fait excepter César de cette loi générale par un acte authentique; l'exception n'avait été mise que lorsque la loi était déjà gravée et consignée dans les archives. Marcellus, non content d'ôter à César son commandement et son privilége (2), fit encore rayer du nombre des citoyens les habitans d'une colonie (3) que César avait fondée dans les Gaules, alléguant pour raison que le droit de bourgeoisie romaine leur avait été donné contre les lois, et passait les pouvoirs d'un général.

XXIX. César, frappé de tant de coups, et persuadé, comme il le disait souvent, qu'il devait être plus difficile de le faire descendre du premier rang

---

(2) Ce mot est absolument latin; il signifiait, dans son origine, loi portée en faveur d'un particulier, dérogeant à une loi générale.

(3) *Novum Comum.*

Digitized by Google

tercessores tribunos, partim per Servium Sulpitium alterum consulem. Insequenti quoque anno, Caio Marcello, qui fratri patrueli suo Marco in consulatu successerat, eadem tentante, collegam ejus Æmilium Paullum, Caiumque Curionem violentissimum tribunorum, ingenti mercede defensores paravit. Sed cùm obstinatiùs omnia agi videret, et designatos etiam consules e parte diversa, senatum litteris deprecatus est ne sibi beneficium populi adimeretur, aut ut ceteri quoque imperatores ab exercitibus discederent; confisus, ut putant, faciliùs se, simul atque libuisset, veteranos convocaturum, quàm Pompeium novos milites. Cum adversariis autem pepigit ut, dimissis octo legionibus, Transalpinâque Galliâ, duæ sibi legiones et Cisalpina provincia, vel etiam una legio cum Illyrico concederetur, quoad consul fieret.

XXX. Verùm neque senatu interveniente, et adversariis negantibus ullam se de republica facturos pactionem, transiit in citeriorem Galliam, conventibusque peractis, Ravennæ substitit, bello vindicaturus si quid

(1) La Harpe avait mis l'*assemblée du commer-*

Digitized by Google

au second, que de le précipiter du second jusqu'au dernier, résista de toute sa force à Marcellus, et lui opposa les tribuns du peuple, et Servius Sulpicius, second consul. L'année suivante il ne lui en coûta que de l'argent pour être assuré du secours de Paul Émile, l'un des consuls, et de Curion, le plus impétueux des tribuns, contre Caius Marcellus qui avait succédé à son cousin germain Marcus, et qui suivait le même plan. Mais César, trouvant une résistance obstinée, et voyant que les deux consuls désignés étaient contre lui, prit le parti d'écrire au sénat pour le conjurer de ne point le priver d'une faveur particulière du peuple romain, ou du moins d'ordonner aussi que les autres généraux eussent à se démettre comme lui du commandement. Il se flattait, à ce qu'on croit, de rassembler ses vétérans quand il le voudrait, plus aisément que Pompée ne rassemblerait des troupes de nouvelle levée. Il offrit à la faction ennemie de renvoyer huit légions, de quitter la Gaule Transalpine, et de garder deux légions avec le pays en deçà des Alpes, ou même l'Illyrie, avec une seule légion, jusqu'à ce qu'il fût créé consul.

XXX. Mais le sénat n'eut aucun égard à ses lettres, et ses ennemis lui répondirent qu'ils ne mettraient point en marché le salut de la république. Alors il passa les Alpes; et, ayant tenu une grande assemblée (1), il s'arrêta à Ravennes, prêt à ven-

---

ce; mais il paraît que c'était une espèce d'assemblée d'états ou de la nation. (*Note du présent éditeur.*)

de tribunis plebis intercedentibus pro se gravius a senatu constitutum esset. Et prætextum quidem illi civilium armorum hoc fuit; causas autem alias fuisse opinantur. Cneius Pompeius ita dictitabat, quòd neque opera consummare quæ instituerat, neque populi exspectationem, quam de adventu suo fecerat, privatis opibus explere posset, turbare omnia ac permiscere voluisse. Alii timuisse dicunt ne eorum quæ primo consulatu adversùs auspicia legesque et intercessiones gessisset, rationem reddere cogeretur: cùm Marcus Cato identidem, nec sine jurejurando, denuntiaret delaturum se nomen ejus, simul ac primùm exercitum dimisisset; cùmque vulgò fore prædicarent, ut, si privatus redisset, Milonis exemplo, circumpositis armatis causam apud judices diceret. Quod probabilius facit Asinius Pollio, Pharsalicâ acie cæsos profligatosque adversarios prospicientem, hæc eum ad verbum dixisse referens: Hoc voluerunt: tantis rebus gestis Caius Cæsar condemnatus essem, nisi ab exercitu auxilium petiissem. Quidam putant captum imperii consuetudine, pensitatisque suis et inimicorum viribus, usum occasione rapiendæ dominationis, quam ætate primâ concupisset. Quod exis-

Digitized by Google

ger à force ouverte les tribuns du peuple qui le soutenaient, si le sénat prenait contre eux quelque parti violent. Tel fut le prétexte de la guerre civile; mais on prétend qu'elle eut d'autres causes. Il n'avait voulu, si l'on en croyait Pompée, bouleverser la république, que parce qu'il ne se sentait pas en état de faire pour le peuple tout ce qu'il avait promis, et que de si prodigieuses dépenses excédaient ses moyens. Selon d'autres, il craignit qu'on ne l'obligeât à rendre compte de tout ce qu'il avait fait de violent, d'illégal et de sacrilége dans son premier consulat. Caton annonçait, avec serment, qu'il le citerait en justice du moment où il aurait renvoyé son armée; et l'on disait tout haut qu'il serait traité comme Milon, et forcé de plaider sa cause devant les juges, entouré de soldats armés. Ce qui rend cette dernière opinion probable, c'est qu'Asinius Pollion rapporte qu'après la bataille de Pharsale, voyant ses ennemis ou détruits, ou en déroute, il prononça ces propres paroles: « Ils l'ont voulu; « après tant de victoires, César eût été condamné, « s'il n'avait imploré le secours de ses soldats. » Enfin quelques-uns pensent qu'il était corrompu par l'habitude du commandement, et qu'ayant pesé les forces de ses ennemis et les siennes, il avait cru devoir saisir l'occasion d'envahir la souveraine puissance, objet de ses vœux dès ses premières années. Tel paraît être l'avis de Cicéron, qui dit, dans le troisième livre du Traité des Devoirs, (1)

(1) Appelé très-improprement *les Offices de Cicé-*

Digitized by Google

timasse videbatur et Cicero, scribens, de Officiis, tertio libro, semper Cæsarem in ore habuisse eos Euripidis versus,

> Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρὴ, τυραννίδος πέρι
> Κάλλιστον ἀδικεῖν, τ' ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών.

quos sic ipse convertit:

> Nam si violandum est jus, regnandi gratiâ
> Violandum est: aliis rebus pietatem colas.

XXXI. Cùm ergo sublatam tribunorum intercessionem, ipsosque urbe cessisse nuntiatum est, præmissis confestim clam cohortibus, ne qua suspicio moveretur, et spectaculo publico per dissimulationem interfuit, et formam quâ ludum gladiatorium erat ædificaturus consideravit, et ex consuetudine convivio se frequenti dedit. Dein post solis occasum, mulis e proximo pistrino ad vehiculum junctis, occultissimum iter modico comitatu ingressus est: et cùm luminibus extinctis decessisset viâ, diù errabundus, tandem ad lucem duce reperto, per angustissimos tramites pedibus evasit; consecutusque cohortes ad Rubiconem flumen, qui

---

ron, comme on dirait *les Offices du Châtelet*, *du Parlement*. *Office*, dans notre langue, signifie *charge*, et non pas *devoir*. *Faire son office* veut dire

Digitized by Google

que César avait toujours à la bouche ces deux vers d'Euripide :

Respectez la vertu ; mais, quand il faut régner,
L'intérêt seul l'emporte et doit la dédaigner.

XXXI. Lorsque César eut appris qu'on n'avait aucun égard à l'opposition des tribuns, et qu'ils étaient sortis de Rome, il détacha secrètement quelques cohortes qui prirent les devants ; et lui-même, pour ne donner aucun soupçon de ses desseins, assista à un spectacle public, traça le plan d'une salle d'escrime qu'il devait faire bâtir pour des gladiateurs, et se livra, comme de coutume, à la joie d'un nombreux festin. Mais, aussitôt après le coucher du soleil, il fait atteler à un chariot des mulets d'une boulangerie voisine, et prend les chemins les plus détournés avec très-peu de suite. Les flambeaux qui le guident s'éteignent au milieu de la nuit : il s'égare ; il retrouve un guide au point du jour. Il est obligé de traverser à pied des sentiers étroits qui le mènent jusqu'au Rubicon, où il re-

---

faire sa charge, et non pas *faire son devoir*. Cela est si vrai, que souvent *on fait sa charge* sans *faire son devoir*.

Digitized by Google

provinciæ ejus finis erat, paulùm constitit: ac reputans quantum moliretur, conversus ad proximos: Etiam nunc, inquit, regredi possumus: quod si ponticulum transierimus, omnia armis agenda erunt.

XXXII. Cunctanti ostentum tale factum est: Quidam eximiâ magnitudine et formâ, in proximo sedens repentè apparuit, arundine canens: ad quem audiendum, cùm, præter pastores, plurimi etiam ex stationibus milites concurrissent, interque eos et æneatores, raptâ ab uno tubâ prosiluit ad flumen; et ingenti spiritu classicum exorsus pertendit ad alteram ripam. Tunc Cæsar: Eatur, inquit, quò deorum ostenta, et inimicorum iniquitas vocat: jacta alea est.

XXXIII. Atque ita trajecto exercitu, adhibitis tribunis plebis, qui pulsi supervenerant, pro concione fidem militum, flens, ac

---

(1) Cet événement très-naturel ne ressemble en rien à un prodige; mais il faut avouer que ce passage du Rubicon est une si grande époque dans l'Histoire Romaine, qu'il semble pardonnable à l'imagination d'y avoir voulu mettre du merveilleux. Ce petit ruisseau semble tenir les destinées du monde arrêtées sur ses bords avec César. Toutes les guerres civiles qui suivirent, l'esclavage des Romains, la tyrannie des empereurs, tout tient à ce moment. Nous n'avons rien d'aussi

Digitized by Google

joint ses cohortes. Ce fleuve était la limite de son commandement. Là il s'arrête; et réfléchissant sur la hardiesse de son entreprise : « Il en est encore « temps, dit-il, nous pouvons retourner sur nos « pas; mais, si nous passons ce pont, le fer décidera « tout. »

XXXII. Il balançait; un augure le détermina. Un (1) homme d'une grandeur et d'une forme extraordinaires parut tout à coup sur la rive, jouant de la flûte. Des bergers du voisinage, des sentinelles et des trompettes se rassemblent pour l'écouter. Il saisit l'instrument d'un de ces derniers, saute dans le fleuve en sonnant du clairon de toute sa force, et arrive à l'autre bord. « Allons « donc, dit César, allons où nous appellent la voix « des dieux et l'injustice de mes ennemis : le sort en « est jeté. »

XXXIII. Son armée passa le fleuve à sa suite. Il reçut les tribuns du peuple, qui, chassés de Rome, s'étaient réfugiés auprès de lui. Il harangua

---

imposant dans aucune histoire. Il s'en faut bien que le passage du Rhin soit aussi intéressant, même pour les lecteurs français, que celui du Rubicon; et le morceau de Boileau ne vaut pas non plus celui de Lucain. Le mot de César, JACTA EST ALEA, *le sort en est jeté*, est devenu un proverbe. Appien lui fait dire, *Le moment est venu, ou de rester en deçà du Rubicon pour mon malheur, ou de le passer pour le malheur du monde.*

Digitized by Google

veste a pectore discissâ, invocavit. Existimatur etiam equestres census pollicitus singulis: quod accidit opinione falsâ; nam cùm in alloquendo exhortandoque, sæpiùs digitum lævæ manûs ostentans, affirmaret se, ad satisfaciendum omnibus per quos dignitatem suam defensurus esset, annulum quoque æquo animo detracturum sibi; extrema concio, cui facilius erat videre concionantem quàm audire, pro dicto accepit quod visu suspicabatur, promissumque jus annulorum cum millibus quadringentis fama distulit.

XXXIV. Ordo et summa rerum quas deinceps gessit sic se habent. Picenum, Umbriam, Etruriam occupavit; et Lucio Domitio, qui, per tumultum successor ei nominatus, Corfinium præsidio tenebat, in deditionem redacto, atque dimisso, secundùm superum mare Brundusium tetendit, quò consules Pompeiusque confugerant, quamprimùm transfretaturi. Hos frustrà per omnes moras exitu prohibere conatus, Romam iter convertit: appellatisque de republica patribus, validissimas Pompeii copias, quæ sub tribus legatis Marco Petreio, et Lucio Afranio, et Marco Varrone in Hispania erant, inva-

Digitized by Google

ses soldats, réclama leur fidélité et leurs secours en pleurant et en déchirant ses habits. On a cru même qu'il avait promis à chaque soldat les revenus et les droits de chevalier; mais ce qui donna lieu à cette erreur, c'est que, dans la chaleur du discours, il montrait souvent le doigt où était son anneau, protestant qu'il donnerait tout, jusqu'à cet anneau, pour satisfaire ceux qui l'auraient défendu; en sorte que ceux qui étaient plus éloignés, plus à portée de voir que d'entendre, jugèrent de ses discours par ce geste qui les trompa, et répandirent le bruit qu'il leur avait promis l'anneau et les revenus des chevaliers romains. Résumons à présent en peu de mots tout ce qu'il fit dans la guerre civile.

XXXIV. Maître du Picentin, de l'Ombrie et de l'Étrurie, il prend à discrétion Domitius, qui, dans la première consternation, avait été nommé pour le remplacer, et s'était renfermé dans Corfinium (1). Il court à Brindes le long de la mer Adriatique : c'est là que s'étaient retirés Pompée et les consuls, résolus de s'embarquer. Après avoir tout tenté inutilement pour s'opposer à leur passage, il tourne vers Rome, convoque et harangue le sénat. Bientôt il s'empare des meilleures troupes de Pompée, qui étaient en Espagne sous les ordres de trois lieutenans, Pétréius, Afranius et Varron. Il

(1) Ville de l'Abruzze citérieure au royaume de Naples, appelée aujourd'hui San-Pelino.

Digitized by Google

sit; professus antè inter suos, ire se ad exercitum sine duce, et inde reversurum ad ducem sine exercitu. Et quamquam obsidione Massiliæ, quæ sibi in itinere portas clauserat, summâque frumentariæ rei penuriâ retardante, brevi tamen omnia subegit.

XXXV. Hinc urbe repetitâ, in Macedoniam transgressus, Pompeium per quatuor penè menses maximis obsessum operibus, ad extremum Pharsalico prælio fudit; et fugientem Alexandriam persecutus, ut occisum deprehendit, cum Ptolemæo rege, a quo sibi quoque insidias tendi videbat, bellum sanè difficillimum gessit; neque loco, neque tempore æquo, sed hieme anni, et intra mœnia copiosissimi ac solertissimi hostis, inops ipse rerum omnium atque imparatus. Regnum Ægypti, victor, Cleopatræ fratrique ejus minori permisit, veritus provinciam facere, ne quandoque violentiorem præsidem nacta, novarum rerum materia esset. Ab Alexandria in Syriam, et inde Pontum transiit, urgentibus de Pharnace nuntiis: quem Mithridatis Magni filium, ac tunc occasione temporum bellantem, jamque multiplici successu præferocem, intra quintum quàm adfuerat diem, quatuor, quibus in conspectum venit, horis, unâ pro-

Digitized by Google

avait dit en partant : « Je vais combattre une ar-
« mée sans général, et je reviendrai contre un gé-
« néral sans armée. » Marseille qui lui ferme ses portes, et la disette de vivres, ne peuvent l'arrêter.

XXXV. Il subjugue tout et revient à Rome, passe dans la Macédoine, investit Pompée, et le tient assiégé pendant quatre mois dans une enceinte immense de retranchemens élevés à grands frais; enfin il le défait entièrement dans les plaines de Pharsale. Il le poursuit dans Alexandrie. Pompée n'était plus. César lui-même, surpris dans la capitale d'un roi puissant, manquant de tout, dans la plus rude saison de l'année, et dans la position la plus désavantageuse, n'échappa qu'avec beaucoup de peine aux embûches d'un perfide ennemi. Vainqueur, il donne le royaume d'Égypte à Cléopâtre et au plus jeune de ses frères, craignant, s'il en faisait une province romaine, qu'elle ne pût devenir à craindre entre les mains d'un gouverneur mal intentionné. D'Égypte il passe en Syrie, et de là dans le Pont, où l'appelaient des nouvelles pressantes des succès de Pharnace. Ce fils de Mithridate, enhardi par l'occasion favorable, avait remporté quelques avantages qui l'avaient fort enorgueilli : cinq jours de guerre et quatre heures de combat suffirent à César pour le détruire. Aussi se récria-t-il souvent sur le bonheur de Pom-

Digitized by Google

fligavit acie; crebrò commemorans Pompeii felicitatem, cui præcipua militiæ laus de tam imbelli genere hostium contigisset. Deinc Scipionem ac Jubam, reliquias partium in Africa refoventes, devicit; Pompeii liberos in Hispania.

XXXVI. Omnibus civilibus bellis nullam cladem nisi per legatos suos passus est; quorum Caius Curio in Africa periit; Caius Antonius in Illyrico in adversariorum devenit potestatem; Publius Dolabella classem in eodem Illyrico, Cneius Domitius Calvinus in Ponto exercitum amiserunt. Ipse prosperrimè semper, ac ne ancipiti quidem unquam fortunâ, præterquam bis dimicavit: semel ad Dyrrachium, ubi pulsus, non instante Pompeio, negavit eum vincere scire: iterùm in Hispania ultimo prælio, cum desperatis rebus etiam de consciscenda nece cogitavit.

XXXVII. Confectis bellis, quinquies triumphavit, post devictum Scipionem quater eodem mense, sed interjectis diebus; et rursùs semel, post superatos Pompeii liberos. Primum et excellentissimum triumphum egit Gallicum, sequentem Alexandrinum, deinde Ponticum, huic proximum Africanum, novissimum Hispaniensem, diverso

Digitized by Google

pée qui avait dû sa réputation à des victoires sur de si faibles ennemis. Il vainquit en Afrique Scipion et Juba, qui ranimaient les débris de leur parti.

XXXVI. Il accabla en Espagne les fils de Pompée, et n'éprouva aucun revers dans toute la guerre civile. Plusieurs de ses lieutenans furent malheureux : Curion périt en Espagne; C. Antonius fut pris en Illyrie; Dolabella y perdit sa flotte, et Domitius Calvinus perdit son armée dans le Pont. Mais lui-même fut toujours victorieux et ne fut en danger que deux fois; l'une à Durazzo, où, voyant que Pompée ne profitait pas de ses avantages, il dit tout haut qu'il ne savait pas vaincre; l'autre au dernier combat donné en Espagne, où il désespéra un instant de sa fortune, au point de délibérer s'il ne se donnerait pas la mort.

XXXVII. La guerre finie, il triompha cinq fois, dont quatre à différens intervalles, mais dans le même mois, après la défaite de Scipion, et la dernière après celle des enfans de Pompée. Le premier jour il triompha des Gaulois, et ce fut sans doute le plus beau de ses triomphes; le second jour, des Egyptiens; le troisième, de Pharnace; le quatrième, de l'Afrique; le dernier, de l'Espagne, toujours avec un appareil et un spectacle différens.

quemque apparatu et instrumento. Gallici triumphi die Velabrum prætervehens penè curru excussus est, axe diffracto : ascenditque Capitolium ad lumina, quadraginta elephantis dextrâ atque sinistrâ lychnuchos gestantibus. Pontico triumpho inter pompæ fercula trium verborum prætulit titulum, *Veni, Vidi, Vici*, non acta belli significantem, sicut ceteri, sed celeriter confecti notam.

XXXVIII. Veteranis legionibus prædæ nomine in pedites singulos, super bina sestertia quæ initio civilis tumultûs numeraverat, in equites (1) vicena quaterna millia nummûm dedit : assignavit et agros, sed non continuos, ne quis possessorum expelleretur. Populo, præter frumenti denos modios, ac totidem olei libras, trecenos quoque nummos, quos pollicitus olim erat, viritim divisit; et hoc ampliùs, centenos pro mora. Annuam etiam habitationem Romæ usque ad bina millia nummûm, in Italia non ul-

(1) Il y a ici une distinction de traitement annoncée entre la cavalerie et l'infanterie, et que pourtant l'auteur n'explique pas. Le texte est sûrement altéré ; et le traducteur a mieux aimé ne pas marquer cette différence, que de se livrer aux conjectures.

Digitized by Google

Dans une de ces cérémonies, comme il passait près du mont Aventin, il fut presque renversé de son char dont l'essieu se brisa. Il monta au Capitole à la lueur des flambeaux que portaient dans des lustres quarante éléphans rangés à droite et à gauche. Quand il triompha de Pharnace, on lisait sur le tableau de sa victoire ces trois mots, « Je suis « venu, J'ai vu, J'ai vaincu, » qui n'exprimaient que la promptitude de son expédition, au lieu de rapporter des détails, comme les triomphateurs avaient coutume de faire.

XXXVIII. Il donna à ses vétérans vingt-quatre mille sesterces (1) par tête, outre deux grands (2) sesterces qu'ils avaient reçus au commencement de la guerre. Il leur assigna aussi des terres, mais morcelées et situées de loin en loin, afin de ne point dépouiller les possesseurs (3). Il distribua au peuple dix boisseaux de blé par tête, et autant de livres d'huile, outre trois cents sesterces qu'il leur avait promis, et auxquels il en ajouta cent autres par forme d'arrérages. Il leur remit même le loyer de leurs maisons dans Rome jusqu'à la concurrence de deux mille sesterces, et dans l'Italie jusqu'à celle

---

(1) Quatre mille livres.

(2) Quatre cents livres.

(3) Cette phrase de Suétone est assez difficile à entendre. A moins de supposer qu'une grande partie de l'Italie n'appartenait à personne, comment donner des terres à tant de soldats sans dépouiller les propriétaires ?

Digitized by Google

tra quingenos sestertios remisit. Adjecit epulum ac viscerationem, et post hispaniensem victoriam duo prandia; nam cùm prius parcè, neque pro liberalitate sua præbitum judicaret, quinto post die aliud largissimum præbuit.

XXXIX. Edidit spectacula varii generis: munus gladiatorium, ludos etiam regionatim urbe totâ, et quidem per omnium linguarum histriones; item circenses, athletas, naumachiam. Munere in foro depugnavit Furius Leptinus, stirpe prætoriâ, et Quintus Calpenus, senator quondam actorque causarum. Pyrricham saltaverunt Asiæ Bithyniæque principum liberi. Ludis Decimus Laberius eques romanus mimum suum egit; donatusque quingentis sestertiis, et annulo aureo, sessum in quatuordecim e scena per orchestram transiit. Circensibus, spatio circi ab utraque parte producto, et in gyrum Euripo addito, quadrigas bigasque, et equos desultorios agitaverunt nobilissimi juvenes. Trojam lusit turma duplex, majorum minorumque puerorum. Venationes editæ per dies quinque: ac novissimè pugna divisa in duas acies, quingenis peditibus, elephantis vicenis, tricenis equitibus hinc et inde commissis; nam quò laxiùs dimicaretur, sublatæ

Digitized by Google

de cinq cents. Il ajouta à tous ces dons un festin public, une distribution de viande; et même, après sa victoire en Espagne, il donna deux repas consécutifs. Le premier, à ce qu'il prétendit, n'était pas digne de sa magnificence; le second fut somptueux jusqu'à la profusion.

XXXIX. Il prodigua des spectacles de tous les genres, des combats de gladiateurs, des représentations théâtrales, jouées dans toutes les langues, dans tous les quartiers de la ville, et par des comédiens de tous les pays; des jeux du cirque, des luttes, une bataille navale. Furius Leptinus, fils d'un préteur, et Q. Calpenus, qui avait été sénateur et avait plaidé des causes devant le peuple, combattirent dans un de ces spectacles publics. Les enfans de plusieurs princes d'Asie et de Bithynie dansèrent la pyrrique. Decimus Laberius, chevalier romain, joua ses mimes: il reçut de César un présent de cinq cents sesterces et un anneau d'or; et, sortant de la scène, il passa par l'orchestre pour aller s'asseoir dans les bancs des chevaliers. César fit agrandir le cirque des deux côtés, et creuser autour un lac circulaire qui représentait l'Euripe. La jeune noblesse de Rome faisait rouler des chars et voltiger des chevaux dans cette enceinte; et, se partageant en deux troupes distinguées par la différence d'âge, elle célébrait les jeux qu'on nomme Jeux Troyens. Cinq jours furent consacrés à des combats de bêtes; et enfin l'on fit voir au peuple une espèce de bataille rangée, entre

Digitized by Google

metæ, inque earum locum bina castra ex adverso constituta erant. Athletæ, stadió ad tempus exstructo, in regione Martii campi certaverunt per triduum. Navali prælio in minore Codeta defosso lacu, biremes ac triremes, quadriremesque, tyriæ et ægyptiæ classes, magno pugnatorum numero conflixerunt. Ad quæ omnia spectacula tantum undique confluxit hominum, ut plerique advenæ aut inter vicos, aut inter vias tabernaculis positis manerent: ac sæpe præ turba elisi exanimatique sint plurimi, et in his duo senatores.

XL. Conversus hinc ad ordinandum reipublicæ statum, fastos correxit, jampridem vitio pontificum per intercalandi licentiam

(1) L'imagination est effrayée de l'appareil de ces jeux, et des dépenses nécessaires pour les exécuter; il est évident qu'il fallait les dépouilles d'une partie du monde pour y suffire. On sait jusqu'où allait la passion des Romains pour ces sortes de spectacles; c'était un des grands moyens de séduction qq'on pût employer auprès du peuple. *Panem et circenses*, dit Juvénal, *du pain et des spectacles*, voilà tout ce qu'il fallait au peuple romain, et tout ce qui lui était resté de ses grandeurs. Il semblait que, dans les guerres civiles, on ne se fût disputé que le droit de lui donner des fêtes. Les

Digitized by Google

deux petites armées, chacune de cinq cents hommes de pied, de trois cents chevaux, et de vingt éléphans. Pour leur laisser plus d'espace, on avait enlevé les barrières du cirque, et on y avait substitué deux camps, placés l'un vis-à-vis de l'autre à chaque extrémité. Des athlètes joutèrent pendant trois jours sur un terrain élevé exprès au bout du champ de Mars. Des galères à deux, à trois et quatre rangs de rames, des navires tyriens et égyptiens, chargés d'un grand nombre de soldats, se heurtèrent dans le lac (1). Il s'était rassemblé de toutes parts un si prodigieux concours de spectateurs, que la plupart couchèrent sous des tentes dressées dans les rues et dans les carrefours, et que plusieurs, entre autres deux sénateurs, furent étouffés dans la foule.

XL. Aux spectacles succédèrent les soins du gouvernement. Il corrigea le calendrier, tellement corrompu par la faute des pontifes et l'abus des

---

tyrans même les plus cruels, qui dans la suite gouvernèrent l'empire, Néron, Caligula, et les autres, se firent tout pardonner en prodiguant les spectacles : ils accablaient le sénat et les nobles, mais ils amusaient le peuple; et il est très-certain que le peuple les regretta plus que de bons empereurs qui gouvernaient mieux et donnaient moins de fêtes. Au surplus, ce lac qu'ils appelaient l'Euripe, était creusé dans un endroit que l'auteur nomme la petite Codette, *in minore Codeta*. Les commentateurs se sont tourmentés en vain pour trouver la petite Codette; on n'a pu encore découvrir ce que c'était.

Digitized by Google

adeo turbatos, ut neque messium feriæ æstati, neque vindemiarum autumno competerent: annumque ad cursum solis accommodavit, ut trecentorum sexaginta quinque dierum esset; et intercalario mense sublato, unus dies quarto quoque anno intercalaretur. Quò autem magis in posterum, ex kalendis januariis, nobis temporum ratio congrueret, inter novembrem ac decembrem mensem interjecit duos alios: fuitque is annus, quo hæc constituebantur, quindecim mensium cum intercalario qui e consuetudine in eum annum inciderat.

XLI. Senatum supplevit, patricios allegit: prætorum, ædilium, quæstorum, minorum etiam magistratuum numerum ampliavit. Nudatos opere censorio, aut sententiâ judicum de ambitu condemnatos, restituit. Comitia cum populo partitus est; ut, exceptis consulatûs competitoribus, de cetero numero candidatorum, pro parte dimidia, quos populus vellet, pronuntiarentur; pro parte altera, quos ipse edidisset. Et edebat per libellos circùm tribus missos scripturâ brevi: Cæsar dictator illi tribui. Commendo

(1) C'est ainsi qu'on appelait le mois d'intercalation.

Digitized by Google

jours intercalaires, que les fêtes de la moisson n'arrivaient plus dans l'été, ni les fêtes des vendanges dans l'automne. Il retrancha le mois mercédonien (1), et régla l'année suivant le cours du soleil, de manière qu'elle fût composée de trois cent soixante et cinq jours, et qu'il y eût un bissexte tous les quatre ans : et, afin que tout se trouvât dans l'ordre aux calendes de janvier de l'année suivante, il ajouta à celle où se firent ces réglemens, deux mois qu'il plaça entre novembre et décembre; en sorte qu'elle eut quinze mois, en comptant le mois d'intercalation qui se trouva avoir lieu dans le même temps.

XLI. Il compléta le sénat; il y agrégea des patriciens, augmenta le nombre des préteurs, des édiles, des questeurs, et même des magistrats subalternes. Il réhabilita ceux qui avaient été notés par les censeurs, ou condamnés pour brigue par les tribunaux. Les comices furent partagés entre lui et le peuple. On convint que le peuple nommerait une moitié des magistrats, et César l'autre. Les consuls furent exceptés de ce partage (2). La formule de recommandation pour ceux qu'il voulait faire élire était écrite sur des tablettes envoyées dans toutes les tribus, et contenait ce peu de paroles : « Moi César, dictateur, à telle tribu. Je vous

(2) C'est-à-dire que César se réserva le droit de les nommer.

Digitized by Google

vobis illum, et illum, ut vestro suffragio suam dignitatem teneant. Admisit ad honores et proscriptorum liberos. Judicia ad duo genera judicum redegit, equestris ordinis ac senatorii : tribunos ærarios, quod erat tertium, sustulit. Recensum populi, nec more, nec loco solito, sed vicatim per dominos insularum egit; atque ex viginti trecentisque millibus accipientium frumentum e publico, ad centum quinquaginta retraxit. Ac ne qui novi cœtus recensionis causâ moveri quandoque possent, instituit, quotannis in demortuorum locum ex his qui recensiti non essent, subsortitio a prætore fieret.

XLII. Octoginta autem civium millibus in transmarinas colonias distributis, ut exhaustæ quoque urbis frequentia suppeteret, sanxit, ne quis civis major annis viginti, minorve quadraginta, qui sacramento non teneretur, plus triennio continuò Italiâ abesset; neu quis senatoris filius, nisi contubernalis aut comes magistratûs, peregrè proficisceretur; neve hi qui pecuariam facerent, minùs tertiâ parte puberum ingenuorum inter pastores haberent. Omnesque medicinam Romæ professos, et liberalium

Digitized by Google

« recommande tels et tels pour qu'ils obtiennent de « vos suffrages la charge à laquelle ils aspirent. » Il admit aux honneurs les enfans des proscrits. Il restreignit les tribunaux à deux espèces de juges, les sénateurs, et les chevaliers, et réforma les tribuns de l'épargne, qui formaient la troisième classe. Il fit le dénombrement du peuple, non dans le champ de Mars de la manière accoutumée, mais de quartier en quartier, et sur les rôles des propriétaires de maisons. Le nombre de ceux qui recevaient du blé de la république fut réduit de trois cent vingt mille à cent cinquante mille; et, de peur que désormais il se formât aucun attroupement dangereux à la faveur du dénombrement, il fut établi que tous les ans le préteur inscrirait ceux qui n'auraient pas été dénombrés à la place de ceux qui seraient morts.

XLII. Quatre-vingt mille citoyens furent transportés dans des colonies au-delà de la mer; et, pour que la ville ne se dépeuplât pas, il fut défendu par une loi, qu'aucun citoyen au-dessus de vingt ans, ou au-dessous de quarante, fût absent de l'Italie plus de trois ans de suite, à moins que son devoir et son serment ne l'y retinssent; ni que le fils d'un sénateur voyageât, si ce n'était pour accompagner un magistrat; ni que ceux qui élevaient des bestiaux eussent parmi leurs bergers moins d'un tiers d'hommes libres. César accorda le droit de bourgeoisie à ceux qui professaient la médecine à Rome, et enseignaient les arts libéraux.

Digitized by Google

artium doctores, quò libentiùs et ipsi urbem incolerent, et ceteri appeterent, civitate donavit. De pecuniis mutuis, disjectâ novarum tabularum exspectatione, quæ crebrò movebatur, decrevit tandem ut debitores creditoribus satisfacerent, per æstimationem possessionum, quanti quasque ante civile bellum comparassent, deducto summæ æris alieni si quid usuræ nomine numeratum aut prescriptum fuisset: quâ conditione quarta pars ferè crediti deperibat. Cuncta collegia, præter antiquitùs constituta, detraxit. Pœnas facinorum auxit: et cùm locupletes eò faciliùs scelere se obligarent, quòd integris patrimoniis exsulabant, parricidas, ut Cicero scribit, bonis omnibus, reliquos dimidiâ parte mulctavit.

XLIII. Jus laboriosissimè ac severissimè dixit. Repetundarum convictos etiam ordine senatorio movit. Diremit nuptias prætorii viri, qui digressam a marito post biduum statim duxerat, quamvis sine probri suspicione. Peregrinarum mercium portoria ins-

(1) Ceux qui connaissent les mœurs de Rome savent assez que ceux des Romains qui étaient endettés contribuaient plus que personne à exciter des guerres civiles, espérant du vainqueur l'abolition des dettes.

Digitized by Google

Son but était de les fixer dans la ville et d'y en attirer d'autres. A l'égard des dettes, il finit par ôter toute espérance d'une (1) banqueroute totale sur laquelle on comptait beaucoup, et statua que les débiteurs satisferaient leurs créanciers suivant l'estimation qu'on ferait de leurs biens, tels qu'ils étaient avant la guerre, mais qu'on déduirait sur le principal tout ce qui aurait été ou payé ou porté en compte à titre d'intérêt. Cet arrangement anéantissait environ le quart des dettes. César cassa toute espèce de communauté, excepté celles qui étaient anciennement instituées (2). Il établit des peines plus sévères pour différens crimes. On avait remarqué que les riches en commettaient d'autant plus volontiers, qu'ils en étaient quittes pour s'exiler eux-mêmes, sans rien perdre de leur bien. Il voulut, à ce que rapporte Cicéron, qu'en cas de parricide, le patrimoine entier fût confisqué, et la moitié seulement pour les autres crimes.

XLIII. Il rendit la justice avec beaucoup d'application et de sévérité. Il chassa du sénat ceux qui étaient convaincus de péculat. Il déclara nul le mariage d'un ancien préteur qui avait épousé une femme deux jours après qu'elle fut séparée de son mari : il n'y avait cependant aucun soupçon d'adultère. Il mit des impôts sur des marchandises

(2) Comme le collége des augures, des pontifes, des tribuns, etc.

tituit. Lecticarum usum, item conchyliatæ vestis, et margaritarum, nisi certis personis et ætatibus, perque certos dies, ademit. Legem præcipuè sumptuariam exercuit, dispositis circa macellum custodibus, qui opsonia contra vetitum retinerent, deportarentque ad se, submissis nonnunquam lictoribus atque militibus, qui, si quà custodes fefellissent, jam apposita e triclinio auferrent.

XLIV. Nam de ornanda instruendaque urbe, item de tuendo ampliandoque imperio plura ac majora in dies destinabat: in primis Martis templum, quantum nusquam esset, exstruere, repleto et complanato lacu in quo naumachiæ spectaculum ediderat; theatrumque summæ magnitudinis Tarpeio monti accubans: jus civile ad certum modum redigere, atque, ex immensa diffusaque legum copia, optima quæque et necessaria in paucissimos conferre libros: bibliothecas græcas et latinas, quas maximas posset, publicare, datâ Marco Varroni curâ comparandarum ac digerendarum: siccare Pomptinas paludes: emittere Fucinum lacum: viam munire a mari supero per Apen-

(1) Ces soins minutieux paraissent peu dignes de

Digitized by Google

étrangères. Il défendit l'usage des litières, de la pourpre et des perles, excepté à certaines personnes, et dans certains jours. Il veillait sur-tout au maintien des lois somptuaires : il avait des espions dans les marchés, qui saisissaient les denrées défendues, et les apportaient chez lui (1); il les faisait même suivre quelquefois par des licteurs et des soldats, qui allaient enlever les viandes jusque dans les maisons, si elles avaient échappé aux yeux des gardes.

XLIV. Il formait de plus grands projets pour l'embellissement et la police de la ville, et pour la sûreté et l'agrandissement de l'empire. Il voulait, avant tout, élever un temple à Mars, plus vaste qu'aucun temple du monde, en comblant le lac où il avait donné un spectacle naval, et bâtir un théâtre immense au pied du mont Tarpéien. Il voulait rédiger un code débarrassé d'une foule de lois inutiles, et qui n'en renfermât que de nécessaires, exprimées avec précision. Il voulait former une bibliothèque publique, grecque et latine, la plus nombreuse qu'il eût été possible; et Varron aurait été chargé du soin des livres et de l'arrangement. Il voulait dessécher des marais (2), donner une issue à un lac (3), construire un chemin depuis

---

César; mais, s'ils sont vrais, ils prouvent au moins à quel point il voulait être obéi.

(2) Les marais nommés *Pomptins*.

(3) Le lac *Fucine*.

Digitized by Google

nini dorsum ad Tiberim usque : perfodere Isthmum : Dacos, qui se in Pontum et Thraciam effuderant, coercere : mox Parthis inferre bellum per Armeniam minorem, nec, nisi ante expertus, aggredi prælio. Talia agentem atque meditantem mors prævenit : de qua priùs quàm dicam, ea quæ ad formam et habitum, et cultum et mores, nec minùs quæ ad civilia et bellica ejus studia pertineant, non alienum erit summatim exponere.

XLV. Fuisse traditur excelsâ staturâ, colore candido, teretibus membris, ore paulò pleniore, nigris vegetisque oculis, valetudine prosperâ, nisi quòd tempore extremo repentè animo linqui, atque etiam per somnum exterreri solebat. Comitiali quoque morbo bis inter res agendas correptus est. Circa corporis curam morosior, ut non solùm tonderetur diligenter ac raderetur, sed velleretur etiam, ut quidam exprobraverunt. Calvitii verò deformitatem iniquissimè ferre, sæpe obtrectatorum jocis obnoxiam exper-

(1) Ce détail si simple et si court des projets de César est un bien beau panégyrique. Quel homme, et quel génie! Quand on ne le jugerait que sur ce qu'il

la mer Adriatique jusqu'au Tibre, sur le penchant de l'Apennin, percer l'isthme de Corinthe, élever des barrières contre les Daces qui s'étaient répandus dans le Pont et dans la Thrace, porter la guerre chez les Parthes en passant par l'Arménie, et ne les attaquer en bataille rangée qu'après les avoir bien connus (1). La mort le prévint au milieu des préparatifs de ces grands desseins. Mais, avant que de parler de cette mort, il me semble à propos de donner une idée succincte de sa figure, de son extérieur, de son habillement, de ses mœurs, de ses goûts, et de ses occupations civiles et militaires.

XLV. Il avait la taille haute, le teint blanc, le corps gras, le visage plein, les yeux noirs et vifs, le tempérament robuste, si ce n'est que vers la fin de sa vie il était sujet à des défaillances subites, et à un sommeil si troublé, qu'il se réveillait souvent avec terreur. Il eut deux attaques d'épilepsie, qui le surprirent dans une audience publique. Il portait le soin de lui-même jusqu'à la gène : on lui reprocha de se faire arracher les poils après qu'on l'avait rasé. Il souffrait impatiemment d'être chauve, d'autant plus que ses ennemis en avaient souvent plaisanté : aussi avait-il coutume de faire re-

---

voulait faire, et non sur ce qu'il avait fait, ce serait encore le premier des humains. Un seul des desseins que rapporte Suétone immortaliserait un homme, et César était capable de les exécuter tous.

tus, ideoque et deficientem capillum revocare a vertice assueverat : et ex omnibus decretis sibi a sènatu populoque honoribus, non aliud aut recepit, aut usurpavit libentiùs, quàm jus laureæ coronæ perpetuò gestandæ. Etiam cultu notabilem ferunt : usum enim lato clavo ad manus fimbriato, nec ut unquam aliter quàm super eum cingeretur, et quidem fluxiore cincturâ. Unde emanasse Sullæ dictum, optimates sæpiùs admonentis ut malè præcinctum puerum caverent.

XLVI. Habitavit primò in Suburra modicis ædibus; post autem pontificatum maximum, in Sacra via, domo publicâ. Munditiarum lautitiarumquè studiosissimum multi prodiderunt. Villam in Nemorensi a fundamentis inchoatam, magnoque sumptu absolutam, quia non tota ad animum ei responderat, totam diruisse, quamquam tenuem adhuc et obæratum. In expeditionibus tessellata et sectilia pavimenta circumtulisse.

XLVII. Britanniam petiisse spe margaritarum, quarum amplitudinem conferentem, interdum suâ manu exegisse pondus. Gem-

(1) Ces détails des petitesses des grands hommes ne sont point à mépriser : ils amusent au moins la

venir sur son front le peu de cheveux qu'il avait; et de tous les décrets portés en son honneur par le sénat et par le peuple, aucun ne lui fut plus agréable que celui qui lui donnait le droit de porter toujours une coiffure de laurier (1). Son habillement était recherché : sa robe était garnie de franges qui lui descendaient jusque sur les mains. Il portait sa ceinture par-dessus son laticlave, et la portait fort lâche; ce qui donna lieu à ce mot de Sylla, qui disait aux grands : « Méfiez-vous de « ce jeune homme à ceinture lâche. »

XLVI. Il se logea d'abord assez étroitement dans le quartier nommé Suburra; mais, lorsqu'il fut grand pontife, il fut logé dans la rue Sacrée aux dépens de la république. Il passe pour avoir aimé passionnément le luxe et la magnificence. Il avait auprès d'Aricie une maison de campagne qui lui avait coûté beaucoup à faire bâtir; il la fit jeter à bas, parce qu'elle n'était pas absolument de son goût : cependant il n'avait encore qu'une fortune médiocre, et des dettes.

Il portait à la guerre du bois de marqueterie pour en paver son logement.

XLVII. On dit qu'il n'alla en Angleterre que pour y enlever des perles, et qu'il s'amusait à en comparer la grosseur, et à les peser de sa main;

---

curiosité, et ils consolent un peu la médiocrité et l'envie.

Digitized by Google

mas, toreumata, signa, tabulas operis antiqui semper animosissimè comparasse: servitia recentiora politioraque, immenso pretio, et cujus ipsum etiam puderet, sic ut rationibus quoque vetaret inferri.

XLVIII. Convivatum assiduè per provincias, duobus tricliniis: uno, quo sagati palliative; altero, quo togati cum illustrioribus provinciarum discumberent. Domesticam disciplinam in parvis ac majoribus rebus diligenter adeo severèque rexit, ut pistorem, alium quàm sibi panem convivis subjicientem, compedibus vinxerit: libertum gratissimum, ob adulteratam equitis Romani uxorem, quamvis nullo querente, capitali pœnâ affecerit.

XLIX. Pudicitiæ ejus famam nihil quidem præter Nicomedis contubernium læsit, gravi tamen et perenni opprobrio, et ad omnium convitia exposito. Omitto Calvi Licinii notissimos versus:

> Bithynia quidquid et pædicator Cæsaris
> Unquam habuit.

præterea actiones Dolabellæ et Curionis patris: in quibus eum Dolabella pellicem reginæ, spondam interiorem regiæ lecticæ; ac Curio stabulum Nicomedis, et bithynicum

Digitized by Google

qu'il recherchait avec fureur les beaux monumens antiques, les statues, les tableaux; qu'il mettait un prix si exorbitant à la jeunesse et à la beauté des esclaves, qu'il en avait honte lui-même, et défendait que l'achat en fût porté sur ses registres.

XLVIII. Il donnait à manger tous les jours dans ses gouvernemens à deux tables différentes, l'une pour les personnes de distinction, tant de sa suite que de la province, l'autre pour celles d'un rang inférieur. La discipline domestique était chez lui exacte et sévère dans les plus petites choses comme dans les plus grandes. Il fit mettre aux fers un esclave, son boulanger, qui servait aux conviés un autre pain qu'à lui. Il condamna à mort, de son propre mouvement et sans que personne se fût plaint, un affranchi qu'il aimait beaucoup, et qui avait outragé la femme d'un chevalier romain.

XLIX. Rien n'a pu donner une plus mauvaise idée de ses mœurs que ses liaisons avec Nicomède : l'opprobre en est éternel et ineffaçable, et cent bouches l'ont perpétué; témoins ces vers de Licinius Calvus : « Le roi de Bithynie et l'amant de « César, etc. » les discours (1) de Dolabella et de Curion le père; les édits de Bibulus, où César est appelé reine de Bithynie, et où l'on ajoute « qu'a-

(1) L'auteur rapporte des atrocités dégoûtantes qu'on ne peut traduire honnêtement, et qui toutes signifient la même chose.

Digitized by Google

fornicem dicunt. Missa etiam facio edicta Bibuli, quibus proscripsit collegam suum, bithynicam reginam; eique regem antea fuisse cordi, nunc esse regnum. Quo tempore, ut Marcus Brutus refert, Octavius etiam quidam, valetudine mentis liberiùs dicax, conventu maximo cùm Pompeium regem appellasset, ipsum reginam salutavit. Sed Caius Memmius etiam ad cyathum et vinum Nicomedi stetisse objecit, cum reliquis exoletis, pleno convivio, accubantibus nonnullis urbicis negociatoribus, quorum refert nomina. Cicero verò, non contentus in quibusdam epistolis scripsisse a satellitibus eum in cubiculum regium deductum, in aureo lecto, veste purpureâ decubuisse, floremque ætatis a Venere orti in Bithynia contaminatum, quondam etiam in senatu defendenti Nisæ causam, filiæ Nicomedis, beneficiaque regis in se commemoranti, Remove, inquit, istæc, oro, quando notum est, et quid ille

---

(1) On s'imagine assez communément, sur les déclamations de quelques historiens, et d'après ce vers de Corneille,

Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose,

que rien n'était si méprisé à Rome que le titre de roi;

Digitized by Google

« près avoir aimé un roi, il aime la royauté » C'est dans le même temps, s'il en faut croire Marcus Brutus, qu'un certain Octavius, espèce de fou qui avait le droit de tout dire, salua Pompée devant une assemblée nombreuse en l'appelant roi (1), et César en l'appelant reine. C. Memmius lui a reproché d'avoir servi Nicomède à table avec les esclaves et les eunuques de ce prince, de lui avoir présenté la coupe devant un grand nombre de conviés, en présence de plusieurs négocians romains qui étaient du repas, et dont il rapporte les noms. Cicéron, non content d'avoir écrit dans ses lettres que César avait été conduit par des gardes dans la chambre de Nicomède, et s'était placé avec lui sur un lit d'or, couvert de pourpre, et qu'un descendant de Vénus s'était prostitué en Bithynie, lui dit un jour en face, au milieu du sénat, où César défendait la cause de Nisa, fille de Nicomède, en rappelant les obligations qu'il avait à ce prince,

---

mais cette opinion n'est point fondée. Il n'y a pas d'apparence que César eût tant ambitionné un titre qui n'aurait été qu'un objet de mépris. Les Romains se plaisaient à abaisser les rois; mais c'est qu'ils mettaient leur orgueil à abaisser les grandeurs, à humilier ce que l'on respectait. Ils haïssaient la royauté, parce que dans ce temps tous les rois étaient despotes. La monarchie, telle que nous la concevons aujourd'hui n'existait pas; et quand les Romains eurent des maîtres, ces maîtres furent les plus absolus de tous les tyrans.

Digitized by Google

tibi, et quid illi tu dederis. Gallico denique triumpho milites ejus, inter cetera carmina, qualia currum prosequentes jotulariter canunt, etiam vulgatissimum illud pronuntiaverunt:

Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem:
Ecce Cæsar nunc triumphat, qui subegit Gallias;
Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem.

L. Pronum et sumptuosum in libidines fuisse constans opinio est, plurimasque et illustres feminas corrupisse, in quibus Posthumiam Servii Sulpicii, Lolliam Auli Gabinii, Tertullam Marci Crassi, etiam Cneii Pompeii Muciam. Nam certè Pompeio, et a Curionibus patre et filio, et a multis exprobratum est, quòd cujus causâ post tres liberos exegisset uxorem, et quem gemens Ægisthum appellare consuesset, ejus postea filiam, potentiæ cupiditate, in matrimonium recepisset. Sed ante alias dilexit Marci Bruti matrem Serviliam, cui et proximo suo consulatu sexagies sestertium margaritam mercatus est; et bello civili super alias donationes amplissima prædia ex auctionibus hastæ

Digitized by Google

« Laisse là ces obligations ; on sait ce que tu lui as « donné, et ce que tu en as reçu. »

Enfin, dans son triomphe des Gaules, les soldats, entre autres plaisanteries dont ils ont coutume d'accompagner la marche du vainqueur, répétaient souvent ce couplet connu : « César a soumis « les Gaules : Nicomède a soumis César. César « triomphe pour avoir soumis les Gaules : Nico- « mède ne triomphe pas pour avoir soumis César. »

L. On s'accorde à croire qu'il était porté à la débauche, et qu'il payait cher ses plaisirs. Il séduisit plusieurs femmes du premier rang, telles que Posthumie, femme de Servius Sulpicius ; Lollie, femme d'Aulus Gabinius ; Tertulle, femme de M. Crassus ; et même Mucie, femme de Pompée. Du moins les deux Curions, père et fils, et beaucoup d'autres, reprochèrent à Pompée « d'a- « voir écouté les intérêts de son ambition au point « d'épouser la fille de César, quoique ce fût uni- « quement à cause de lui qu'il avait répudié une « femme qui lui avait donné trois enfans, et quoi- « qu'il lui arrivât souvent de se plaindre avec lar- « mes du mal que lui avait fait cet autre Egisthe. »

César aima sur-tout Servilie, mère de Brutus. C'est pour elle qu'il acheta pendant son premier consulat une perle qui lui coûta six millions de sesterces (1) ; et pendant la guerre civile, outre les présens considérables qu'il lui prodiguait, il lui fit

(1) Douze cent mille francs.

Digitized by Google

ei minimò addixit. Cùm quidem, plerisque vilitatem mirantibus, facetissimè Cicero: Quò meliùs, inquit, emptum sciatis: Tertia deducta est. Existimabatur enim Servilia etiam filiam suam Tertiam Cæsari conciliare.

LI. Ne provincialibus quidem matrimoniis abstinuisse vel hoc disticho apparet, jactato æquè a militibus per gallicum triumphum:

Urbani, servate uxores; mœchum calvum adducimus,
Aurum in Gallia effutuisti; hîc sumpsisti mutuum.

LII. Dilexit et reginas, inter quas Eunoen Mauram, Bogudis uxorem, cùi, maritoque ejùs, plurima et immensa tribuit, ut Naso scripsit: sed maximè Cleopatram, cum qua et convivia in primam lucem sæpe protraxit, et eâdem nave thalamego penè Æthiopiâ tenus Ægyptum penetravit, nisi exercitus sequi recusasset. Quam denique accitam in urbem, non nisi maximis honoribus præmiisque auctam remisit; filiumque natum appellare nomine suo passus est: quem quidem nonnulli Græcorum similem quoque Cæsari et formâ et incessu tradiderunt. Marcus Antonius agnitum etiam ab eo, senatui affirmavit; quæ scire Caium Matium, et Caium

Digitized by Google

adjuger à vil prix de très-belles terres qu'on vendait à l'encan. Comme on se récriait sur le marché, Cicéron dit plaisamment : « Il est encore meilleur « pour Servilie, que vous ne croyez ; car elle donne « sa fille en déduction de compte (1). Servilie était soupçonnée d'avoir ménagé à César un commerce avec sa fille Tertia.

LI. Il paraît qu'il ne respecta pas le lit conjugal dans les Gaules plus qu'à Rome, si l'on s'en rapporte aux chansons militaires : « Citoyens, gardez « vos femmes. ; nous amenons le libertin chauve « qui achetait les femmes dans la Gaule avec l'ar- « gent qu'il a emprunté à Rome. »

LII. On compte des reines parmi ses maîtresses, entre autres, Eunoé, femme de Bogude, roi maure, qu'il combla de présens, ainsi que son mari, au rapport d'Actorius Naso ; et sur-tout Cléopâtre, avec qui il passa souvent les nuits à table. Il voulait remonter le Nil avec elle jusqu'en Ethiopie sur un vaisseau (2) du roi d'Egypte, si son armée n'eût refusé de le suivre. Il la fit venir à Rome, et ne la renvoya que chargée de dons et d'honneurs ; il souffrit même que le fils qu'il eut d'elle fût appelé de son nom.

(1) Cette fille s'appelait *Tertia ;* et ce nom forme un jeu de mots qui ne peut se rendre en français.

(2) C'était un vaisseau d'une grandeur immense et d'une forme extraordinaire, que fit construire Ptolémée Philopater, roi d'Egypte, pour naviguer dans l'intérieur de ses états.

Digitized by Google

Oppium, reliquosque Cæsaris amicos: quorum Caius Oppius, quasi planè defensione ac patrocinio res egeret, librum edidit: Non esse Cæsaris filium, quem Cleopatra dicat. Helvius Cinna, tribunus plebis, plerisque confessus est, habuisse se scriptam paratamque legem, quam Cæsar ferre jussisset, cùm ipse abesset, uti uxores, liberorum quærendorum causâ, quas et quot vellet, ducere liceret. Ac ne cui dubium omninò sit, et impudicitiæ eum, et adulteriorum flagrasse infamiâ, Curio pater, quâdam eum oratione, omnium mulierum virum, et omnium virorum mulierem appellat.

LIII. Vini parcissimum ne inimici quidem negaverunt. Verbum Marci Catonis est, unum ex omnibus Cæsarem ad evertendam rempublicam sobrium accessisse. Nam circa victum Caius Oppius adeo indifferentem docet, ut quondam ab hospite conditum oleum, pro viridi appositum, aspernantibus ceteris, solum etiam largiùs dicat appetisse, ne hospitem aut negligentiæ aut rusticitatis videretur arguere.

LIV. Abstinentiam neque in imperiis, neque in magistratibus præstitit. Ut enim qui-

Digitized by Google

Quelques-uns ont écrit que ce fils lui ressemblait par la figure et la démarche; et Antoine affirma dans le sénat que César l'avait reconnu, en citant le témoignage de Matius et d'Oppius, amis de César. Oppius crut le fait assez grave pour devoir être réfuté, et il publia un écrit qui avait pour titre : « Preuves que le fils de Cléopâtre n'est pas fils de « César. »

Helviùs Cinna, tribun du peuple, a avoué plusieurs fois qu'il y avait eu une loi toute prête, qu'il devait publier en l'absence de César, et, par son ordre, qui lui permettait d'épouser à son choix autant de femmes qu'il voudrait, afin d'en avoir des héritiers. En un mot, ses mœurs étaient si publiquement décriées, que Curion le père, dans un de ses discours, l'appelle « le mari de toutes les « femmes, et la femme de tous les maris. »

LIII. A l'égard du vin, ses ennemis mêmes conviennent qu'il en faisait un usage très-modéré. On connaît ce mot de Caton, que, « de tous ceux qui « avaient bouleversé la république, César seul n'é- « tait pas ivre. » Oppius nous apprend qu'il était si indifférent sur le manger, qu'un jour qu'on lui avait servi de l'huile gâtée chez un homme qui l'avait invité à souper, il fut le seul qui ne la refusa point, et que même il affecta d'en redemander pour ne pas paraître appercevoir dans son hôte, ou de la négligence, ou de l'impolitesse.

LIV. Il ne fût désintéressé ni dans le commandement, ni dans la magistrature. Il est prouvé

Digitized by Google

dam monumentis suis testati sunt, in Hispania a proconsule et a sociis pecunias accepit, emendicatas in auxilium æris alieni; et Lusitanorum quædam oppida, quamquam nec imperata detrectarent, et advenienti portas patefacerent, diripuit hostiliter. In Gallia fana templaque deûm donis referta expilavit; urbes diruit, sæpiùs ob prædam quàm ob delictum: unde factum ut auro abundaret, ternisque millibus nummûm in libras promercale per Italiam provinciasque divideret. In primo consulatu tria millia pondo auri furatus e Capitolio, tantumdem inaurati æris reposuit. Societates ac regna pretio dedit; ut qui uni Ptolemæo propè sex millia talentorum suo Pompeiique nomine abstulerit. Postea verò evidentissimis rapinis ac sacrilegiis, et onera bellorum civilium, et triumphorum ac munerum sustinuit impendia.

LV. Eloquentiâ militarique re aut æquavit præstantissimorum gloriam, aut excessit. Post accusationem Dolabellæ, haud dubiè principibus patronis enumeratus est. Cer-

(1) Six cents livres numéraires.

(2) C'est une chose étonnante que le nombre des rois et des héros qui ont fait de la fausse monnaie.

Digitized by Google

qu'en Espagne il reçut du proconsul et des alliés de l'argent qu'il demanda avec instance, comme un secours nécessaire pour acquitter ses dettes. Il livra au pillage plusieurs villes de Lusitanie, quoiqu'elles n'eussent fait aucune résistance, et qu'elles eussent ouvert leurs portes à son arrivée. Il pilla dans les Gaules les temples des dieux, enrichis d'offrandes et de présens. Il détruisit les places, plutôt pour le butin que pour l'exemple; et se voyant entre les mains beaucoup d'or et de lingots, il le fit vendre dans l'Italie et dans les provinces pour de l'argent monnoyé, sur le pied de trois mille sesterces (1) par livre d'or. Dans son premier consulat il prit dans le Capitole trois mille livres pesant d'or, et y substitua une pareille quantité de cuivre doré (2). Il vendit l'alliance des Romains : il vendit des royaumes. Il tira du seul Ptolémée, pour le royaume d'Egypte, près de six mille talens (3), dont il fit payer sa protection et celle de Pompée. Enfin ce ne fut qu'à force d'argent et de sacriléges qu'il put subvenir aux frais de la guerre civile, des triomphes et des spectacles.

LV. Il égala ou surpassa tout ce qu'on connaissait de plus fameux pour l'éloquence et les talens militaires. Lorsqu'on l'eut entendu dans l'accusation intentée contre Dolabella, il fut mis sans contestation au rang des avocats les plus accrédités.

---

(3) Dix-huit millions. Le talent est estimé mille écus.

tè Cicero ad Brutum oratores enumerans, negat se videre cui Cæsar debeat cedere: aitque eum elegantem, splendidam quoque, ac etiam magnificam ac generosam quodammodo rationem dicendi tenere. Et ad Cornelium Nepotem de eodem ita scripsit: Quid? oratorum quem huic antepones eorum qui nihil aliud egerunt? quis sententiis aut acutior, aut crebrior? quis verbis aut ornatior, aut elegantior? Genus eloquentiæ duntaxat adolescens adhuc Strabonis Cæsaris secutus videtur; cujus etiam ex oratione quæ inscribitur Pro Sardis, ad verbum nonnulla transtulit in Divinationem suam. Pronuntiasse autem dicitur voce acutâ, ardenti motu gestuque, non sine venustate. Orationes aliquas reliquit, inter quas temerè quædam feruntur, ut Pro Quinto Metello, quam non immeritò Augustus existimat magis ab actuariis exceptam, malè subsequentibus verba dicentis, quàm ab ipso editam: nam in quibusdam exemplaribus invenio ne inscriptam quidem Pro Metello, sed Quam scripsit Metello, cùm ex persona Cæsaris sermo sit, Metellum seque adversùs communium obtrectatorum criminationes purgantis. Apud milites quoque in Hispania idem Augustus orationem esse vix ipsius putat:

Digitized by Google

Cicéron, dans son ouvrage adressé à Brutus, où il fait l'énumération des orateurs, dit qu'il n'en connaît point à qui César doive céder ; qu'il y a dans son élocution de l'élégance, de l'éclat, de la pompe, et un caractère de grandeur. Il écrit à Cornelius Nepos : « Quel orateur préférez-vous à César, « parmi ceux qui n'ont été qu'orateurs ? Qui d'entre « eux a plus de pensées, et plus de finesse dans les « pensées ? Quel style est plus pur et plus orné ? » Dans sa première jeunesse il parut adopter le genre d'éloquence de Strabon César, son parent : il inséra même dans sa Divination plusieurs morceaux pris mot à mot de la harangue de Strabon pour les Sardiens. On dit qu'il parlait avec une voix claire, des gestes et des mouvemens pleins de vivacité et de grace. Il a laissé quelques discours qu'il faut regarder avec Auguste moins comme des ouvrages publiés par lui, que comme des copies très-inexactes, faites, pendant qu'il parlait, par des greffiers qui ne pouvaient pas suivre la rapidité de son débit. De ce nombre est le DISCOURS POUR METELLUS, que je trouve, dans quelques exemplaires, intitulé différemment, et de manière à faire penser que ce n'est qu'une apologie adressée à Metellus lui-même, où César se justifie, en même temps que lui, contre les accusations de leurs ennemis communs. Auguste ne croit pas non plus que les HARANGUES A SES SOLDATS EN ESPAGNE soient de lui ; l'une qu'on dit avoir été prononcée avant le premier combat donné dans ce pays, et l'autre avant le dernier. Quant à

Digitized by Google

quæ tamen duplex fertur : una, quasi priore habita prælio; altera, posteriore, quo Asinius Pollio ne tempus quidem concionandi habuisse eum dicit, subitâ hostium incursione.

LVI. Reliquit et rerum suarum commentarios, gallici civilisque belli Pompeiani : nam alexandrini, africique et hispaniensis incertus auctor est; alii enim Oppium putant, alii Hirtium, qui etiam gallici belli novissimum imperfectumque librum suppleverit. De commentariis Cæsaris Cicero in eodem libro sic refert: Commentarios scripsit valdè quidem probandos : nudi sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis tamquam veste detractâ : sed dum voluit alios habere parata unde sumerent qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit, qui illa volunt calamistris inurere, sanos quidem homines a scribendo deterruit. De iisdem commentariis Hirtius ita prædicat : Adeo probantur omnium judicio, ut prærepta, non præbita, facultas scriptoribus videatur. Cujus tamen rei major nostra quàm reliquorum est admiratio : ceteri enim quàm bene atque emendatè, nos etiam quàm facilè atque celeriter eos perscripserit, scimus. Pollio Asinius parùm diligenter, pa-

Digitized by Google

celui-ci, Asinius Pollion assure que l'attaque des ennemis fut si subite, que certainement on n'eut point le temps de haranguer.

LVI. Nous avons aussi de lui des Mémoires sur ses campagnes dans les Gaules, et d'autres sur la guerre civile contre Pompée. A l'égard de la GUERRE D'ÉGYPTE, D'AFRIQUE ET D'ESPAGNE, on ne sait pas quel en est l'auteur : les uns nomment Oppius, les autres Hirtius, qui, dit-on, a donné aussi le supplément du dernier livre de la guerre des Gaules. Voici ce que dit Cicéron des Mémoires de César, dans le livre intitulé BRUTUS : Ces « mémoires sont un très-bon ouvrage ; le style « en est pur, coulant, dépouillé de toute parure « oratoire, et, pour ainsi dire, nu : on voit que « l'auteur n'a voulu laisser que des matériaux pour « ceux qui voudraient traiter le même sujet. Peut-« être quelques sots croiront devoir broder ce ca-« nevas ; mais les gens de goût se garderont bien « d'y toucher. » Hirtius dit aussi, en parlant du même ouvrage : « Il est si bien fait, au jugement « de tout le monde, que, bien loin de pouvoir servir « aux historiens, il leur fait tomber la plume des « mains. Je suis plus fait que personne pour l'ad-« mirer : on sait, en général, avec quelle pureté il « est écrit ; je sais de plus avec quelle vîtesse et

Digitized by Google

rùmque integrâ veritate compositos putat: cùm Cæsar pleraque et quæ per alios erant gesta temerè crediderit, et quæ per se, vel consultò, vel memoriâ lapsus, perperàm ediderit: existimatque rescripturum et correcturum fuisse. Reliquit et de Analogia libros duos, et Anticatones totidem, ac prætereа poema quod inscribitur Iter. Quorum librorum primos, in transitu Alpium, cùm ex citeriore Gallia, conventibus peractis, ad exercitum rediret; sequentes, sub tempus Mundensis prælii fecit; novissimum, dum ab urbe in Hispaniam ulteriorem quarto et vigesimo die pervenit. Epistolæ quoque ejus ad senatum extant; quas primum videtur ad paginas et formam memorialis libelli convertisse, cùm antea consules et duces nonnisi transversâ chartâ scriptas mitterent. Extant et ad Ciceronem, item ad familiares domesticis de rebus; in quibus si qua occultiùs perferenda erant, per notas scripsit, id est, sic structo litterarum ordine, ut nullum verbum effici posset: quæ si quis investigare et persequi vellet, quartam elementorum litteram, id est, *d* pro *a*, et perinde reliquas commutet. Feruntur et ab adolescentulo quædam scripta, ut Laudes Herculis, Tragœdia Œdipus; item dicta collectanea:

Digitized by Google

« quelle facilité il a été composé. » Asinius Pollion prétend que les Mémoires de César ne sont ni exacts ni fidèles; que, quand il raconte ce qui a été fait par d'autres, il croit légèrement, et que, quand il parle de lui-même, il altère les faits, ou faute de mémoire ou à dessein. Il est persuadé que César aurait refait son ouvrage et l'aurait corrigé.

César a laissé encore deux livres sur l'ANALOGIE; deux autres appelés LES ANTI-CATONS, et un poème qui a pour titre LE VOYAGE. Le premier de ces écrits fut composé dans le temps où il passa les Alpes, en quittant la Gaule citérieure, pour aller rejoindre son armée, après avoir tenu les grandes assemblées; le second, vers le temps où se donna la bataille de Munda; le dernier, lorsqu'il alla de Rome dans l'Espagne ultérieure en vingt-quatre jours. Nous avons ses lettres au sénat : il est le premier qui les ait rédigées en forme de mémoire; les autres consuls se sont toujours bornés à la forme épistolaire. Il y a de lui d'autres lettres à Cicéron, des lettres à ses amis sur ses affaires domestiques. Il y employait, pour les choses secrètes, une espèce de chiffre, qui consiste à employer toujours, au lieu de la lettre nécessaire, celle qui est la quatrième après, comme D pour A, et ainsi des autres. On cite quelques ouvrages de jeunesse, l'ELOGE D'HERCULE, une TRAGÉDIE D'ŒDIPE, un RECUEIL DE BONS MOTS. Auguste défendit qu'on publiât aucun

quos omnes libellos vetuit Augustus publicari, in epistola quam brevem admodùm ac simplicem ad Pompeium Macrum, cui ordinandas bibliothecas delegaverat, misit.

LVII. Armorum et equitandi peritissimus, laboris ultra fidem patiens erat: in agmine, nonnunquam equo, sæpius pedibus, anteibat, capite detecto, seu sol, seu imber esset. Longissimas vias incredibili celeritate confecit, expeditus, meritoriâ rhedâ, centena passuum millia in singulos dies: si flumina morarentur, nando trajiciens, vel innixus inflatis utribus, ut persæpe nuntios de se prævenerit.

LVIII. In obeundis expeditionibus, dubium cautior an audentior. Exercitum neque per insidiosa itinera duxit unquam, nisi perspeculatus locorum situs; neque in Britanniam transvexit, nisi antè per se portus et navigationem et accessus ad insulam explorasset. At idem, obsessione castrorum in Germania nuntiatâ, per stationes hostium Gallico habitu penetravit ad suos. A Brundisio Dyrrachium inter oppositas classes hieme transmisit. Cessantibusque copiis quas subsequi jusserat, cùm ad arcessendas frustra sæpe misisset, novissimè ipse clam noctu parvulum navigium solus obvoluto capite

Digitized by Google

de ses ouvrages, comme nous l'apprend la lettre très-courte et très-simple qu'il écrivit à Macer le bibliothécaire.

LVII. Il excellait à manier les armes et le cheval. Infatigable au travail, il était toujours à la tête de ses légions, et le plus souvent à pied, la tête nue, exposé au soleil et à la pluie. Il achevait les plus longues routes avec une vitesse incroyable, sans aucun apprêt, dans une voiture de louage : il faisait ainsi jusqu'à trente lieues par jour. Quand une rivière l'arrêtait, il la passait à la nage, ou appuyé sur des outres. Il devançait souvent ses courriers.

LVIII. On ne saurait dire s'il avait dans ses entreprises plus de prudence que de hardiesse. Jamais il ne mena son armée dans un chemin suspect, sans être parfaitement informé de la situation des lieux. Quand il fit passer ses légions en Angleterre, il avait auparavant essayé lui-même le trajet, et avait reconnu les ports qui pouvaient assurer un accès dans l'île. Ce même homme si précautionné apprend que son armée est assiégée dans son camp en Allemagne; il se déguise en Gaulois, et passe au travers des ennemis. Il passe de même, pendant l'hiver, de Brindes à Durazzo au travers d'une flotte ennemie; et comme les troupes qui devaient le suivre n'arrivaient point, malgré les ordres réitérés qu'il avait envoyés, il prit le parti de se jeter seul la nuit dans une petite barque, la tête couverte;

Digitized by Google

conscendit : neque aut quis esset antè detexit, aut gubernatorem cedere adversæ tempestati passus est, quàm penè obrutus fluctibus.

LIX. Ne religione quidem ullâ a quodam incepto absterritus unquam vel retardatus est. Cùm immolanti aufugisset hostia, profectionem adversùs Scipionem et Jubam non distulit. Prolapsus etiam in egressu navis, verso ad melius omine, Teneo te, inquit, Africa. Ad eludendas autem vaticinationes, quibus felix et invictum in ea provincia fataliter Scipionum nomen ferebatur, despectissimum quemdam ex Corneliorum genere, cui ad opprobrium vitæ Salutioni cognomen erat, in castris secum habuit.

LX. Prælia non tantùm destinatò, sed ex occasione sumebat : ac sæpe ab itinere statim, interdum spurcissimis tempestatibus ; cùm minimè quis moturum putaret : nec nisi tempore extremo ad dimicandum cunctantior factus est, quò sæpiùs vicisset, hoc minùs experiendos casus opinans : nihilque se tantum acquisiturum victoriâ, quantum auferre calamitas posset. Nullum unquam hostem fudit, quem non castrisque exueret : ita nullum spatium perterritis dabat. Ancipiti prælio equos dimittebat, et in primis

Digitized by Google

il ne se fit reconnaître, et ne consentit à revirer du côté du rivage, que lorsqu'il fallut absolument céder aux vents, et que les flots allaient l'engloutir.

LIX. Jamais aucun présage ne changea ses desseins, ou ne les retarda : quoique la victime du sacrifice eût échappé au couteau, il ne laissa pas de marcher contre Scipion et Juba. Il tombe en sortant du vaisseau ; et tournant cet augure en sa faveur, il s'écrie : « Je te tiens, Afrique. » Et pour éviter l'espèce de destinée attachée en ce pays au nom des Scipions, qui toujours y avaient été vainqueurs, il eut continuellement avec lui dans son camp un homme de la famille des Scipions, très-méprisé, et qu'on appelait par sobriquet SALUTION.

LX. L'occasion le déterminait souvent à combattre, sans qu'il en eût le projet : souvent il attaquait après une marche, ou dans un très-mauvais temps, lorsqu'on s'y attendait le moins. Ce n'est que vers les dernières années de sa vie qu'il parut moins pressé de donner bataille, persuadé que plus il avait vaincu souvent, moins il devait se compromettre avec la fortune, et qu'il gagnerait toujours moins à une victoire, qu'il ne perdrait à une défaite. Jamais il ne mit un ennemi en déroute, qu'il ne s'emparât de son camp : il ne lui donnait pas le temps de revenir de sa frayeur. Dans les instans critiques, il renvoyait tous les chevaux, en commençant par le sien, afin de mettre ses soldats

Digitized by Google

in scapham, pluribus eodem præcipitantibus cùm desilisset in mare, nando per ducentos passus, evasit ad proximam navem, elatâ lævâ, ne libelli quos tenebat madefierent; paludamentum mordicùs trahens, ne spolio potiretur hostis.

LXV. Militem neque a moribus neque a fortuna probabat, sed tantùm a viribus; tractabatque pari severitate atque indulgentiâ. Non enim ubique ac semper, sed cùm hostis in proximo esset, coercebat : tum maximè exactor gravissimus disciplinæ, ut neque itineris, neque prælii tempus denuntiaret, sed paratum et intentum momentis omnibus, quò vellet, subitò educeret. Quod etiam sine causa plerumque faciebat, præcipuè pluviis, et festis diebus. Ac subinde observandum se admonens, repentè interdiu vel nocte subtrahebat; augebatque iter, ut seriùs subsequentes defatigaret.

LXVI. Famâ verò hostilium copiarum perterritos non negando minuendove, sed insuper amplificando ementiendoque confirmabat. Itaque, cùm exspectatio adventûs

---

(1) On a remarqué avec raison qu'il est impossible de nager dans la mer sans mouiller des papiers.

Digitized by Google

échapper aux Égyptiens : la foule s'y précipite avec lui : il ne lui reste d'autre parti que de sauter dans la mer. Il nage l'espace de deux cents pas, jusqu'au vaisseau le plus proche, tenant sa main gauche élevée, pour ne pas mouiller des papiers (1) qu'il portait, et tirant sa cotte d'armes avec ses dents, de peur de laisser cette dépouille à l'ennemi.

LXV. Il n'estimait le soldat ni par la fortune (2), ni par les mœurs, mais seulement par les forces, et le traitait tour à tour avec une extrême rigueur et une extrême indulgence. Sévère quand l'ennemi était proche, il maintenait la discipline la plus exacte : il n'annonçait ni les jours de marche, ni les jours de combat; il voulait que l'on fût prêt à tous les momens. Quelquefois il faisait marcher son armée sans objet, sur-tout les jours de fêtes et de pluie. Il avertissait qu'on ne le perdît pas de vue, et tout d'un coup il s'éloignait, soit de jour, soit de nuit, et forçait sa marche, afin de lasser ceux qui le suivaient.

LXVI. Il avait pour principe de ne point déprécier ni diminuer les forces de ses ennemis pour rassurer ses soldats, mais au contraire de les grossir à leurs yeux. Ainsi, lorsqu'il les vit effrayés de

---

(2) On sait qu'il fallait que chaque soldat romain eût un certain revenu; mais dans les guerres civiles on ne se rendait pas difficile.

Digitized by Google

Jubæ terribilis esset, convocatis ad concionem militibus, Scitote, inquit, paucissimis his diebus regem adfuturum cum decem legionibus, equitum triginta, levis armaturæ centum millibus, elephantis trecentis : proinde desinant quidam quærere ultrà; aut opinari, mihique, qui compertum habeo, credant; aut quidem vetustissimâ nave impositos, quocumque vento, in quascumque terras jubebo avehi.

LXVII. Delicta neque observabat omnia, neque pro modo exsequebatur, sed desertorum ac seditiosorum et inquisitor et punitor acerrimus, connivebat in ceteris. Ac nonnunquam, post magnam pugnam atque victoriam, remisso officiorum munere, licentiam omnem passim lasciviendi permittebat, jactare solitus, milites suos etiam unguentatos bene pugnare posse : nec milites eos pro concione, sed blandiori nomine commilitones, appellabat : habebatque tam cultos, ut argento et auro politis armis ornaret, simul et ad speciem, et quò tenaciores eorum in prælio essent, metu damni. Diligebat quoque usque adeo, ut, auditâ

(1) Allusion à la coutume ancienne de se parfumer pour le festin.

Digitized by Google

la marche de Juba, il les assembla et leur dit : « Sachez que le roi de Mauritanie sera dans peu de « jours en présence avec dix légions, trente mille « hommes de cavalerie, cent mille de troupes lé- « gères et trois cents éléphans. Que quelques per- « sonnes cessent donc de répandre de faux bruits, « et qu'elles s'en tiennent à la vérité qui m'est bien « connue, ou je les ferai exposer sur le plus mau- « vais de mes vaisseaux, pour aborder où il plaira « au vent de les porter. »

LXVII. Il n'observait pas toutes les fautes, et proportionnait les peines, plutôt suivant les personnes que suivant les délits. Il recherchait et punissait très-sévèrement toute espèce de désertion et de désobéissance : il fermait les yeux sur le reste. Quelquefois, après une grande victoire, il exemptait ses troupes de toute fonction, et leur permettait de se livrer entiérement aux plaisirs, disant « que ses soldats étaient capables de combattre tout « parfumés (1). » Il les appelait ses compagnons; dénomination plus douce que celle de soldats. Il aimait à les voir revêtus d'armes brillantes d'or ou d'argent, tant pour le coup d'œil, que pour les y attacher davantage par la crainte de les perdre dans un combat (2). Il les aimait au point que lors-

---

(2) Voilà comme on trouve de bonnes raisons pour et contre, et toujours d'après les événemens. On a reproché à Darius le luxe de son armée, parce qu'il fut battu; on loue celui de César, parce qu'il fut vain-

Digitized by Google

clade titurianâ, barbam capillumque summiserit, nec antè dempserit quàm vindicasset. Quibus rebus et devotissimos sibi, et fortissimos reddidit.

LXVIII. Ingresso civile bellum centuriones cujusque legionis singulos equites e viatico suo obtulerunt; et universi milites gratuitam et sine frumento stipendioque operam, cùm tenuiorum tutelam locupletiores in se contulissent. Neque in tam diuturno spatio quisquam omninò descivit; plerique capti concessam sibi sub conditione vitam, si militare adversùs eum vellent, recusarunt. Famem et ceteras necessitates, non cùm obsiderentur modò, sed si alios ipsi obsiderent, tantoperè tolerabant, ut dyrrachinâ munitione Pompeius, viso genere panis ex herba, quo sustinebantur, cum feris sibi rem esse dixerit; amoverique ociùs, nec cuiquam ostendi, jusserit, ne patientiâ et pertinaciâ hostis animi suorum frangerentur. Quantâ fortitudine dimicaverint, testimonio est, quòd adverso semel apud Dyrrachium prælio, pœnam in se ultrò depoposcerunt, ut consolandos eos magis imperator quàm puniendos habuerit. Ceteris præliis innumeras adversariorum copias multis partibus ipsi pauciores facilè superaverunt. Denique una

Digitized by Google

qu'il eut appris la défaite de Titurius, il laissa croître sa barbe et ses cheveux jusqu'à ce qu'il l'eût vengé; et c'est ainsi qu'il inspirait à ses troupes autant d'attachement que de bravoure.

LXVIII. Au commencement de la guerre civile, les centurions de chaque légion s'engagèrent à lui fournir un cavalier de leur étape, et tous les soldats offrirent de le servir sans nourriture et sans paye, les plus riches se chargeant d'entretenir les plus pauvres. Aucun d'eux ne passa à l'ennemi dans tout le cours de la guerre. Ceux qui furent faits prisonniers aimèrent mieux mourir que de consentir à porter les armes contre lui. Assiégeans, assiégés, ils supportaient la faim et les autres besoins avec tant d'opiniâtreté, que Pompée, ayant vu à Durazzo un pain d'herbe dont ils se nourrissaient, dit qu'il avait à faire à des bêtes féroces, et le fit cacher soigneusement, de peur que le spectacle d'une patience aussi obstinée ne décourageât

---

queur. La vérité est que tout dépend du caractère de celui qui commande. On peut tout hasarder avec du génie, parce qu'avec du génie on se tire de tout. Ainsi César, qui donnait des vacances à toute son armée, était apparemment bien sûr que l'ennemi était loin, ou qu'en cas d'alarmes il trouverait moyen de se rallier. Ce trait est du nombre de ceux qui n'appartiennent qu'aux hommes extraordinaires, et qu'il serait bien dangereux d'imiter. Mais ce qui est très-sûr, c'est que si César avait été surpris, tout le monde se serait moqué de lui.

Digitized by Google

sextæ legionis cohors præposita castello, quatuor Pompeii legiones per aliquot horas sustinuit, penè omnis confixa multitudine hostilium sagittarum, quarum centum et triginta millia intra vallum reperta sunt. Nec mirum, si quis singulorum facta respiciat, vel Cassii Scævæ centurionis, vel Caii Acilii militis, ne de pluribus referam. Scæva, excusso oculo, transfixus femore et humero; centum et viginti ictibus scuto perforato, custodiam portæ commissi castelli retinuit. Acilius, navali ad Massiliam prælio, injectâ in puppem hostium dextrâ, et abscissâ, memorabile illud apud Græcos Cynægiri exemplum imitatus, transiluit in navem, umbone obvios agens.

LXIX. Seditionem per decem annos gallicis bellis nullam omninò moverunt, civilibus aliquas, sed ut celeriter ad officium redierint, nec tam indulgentiâ ducis quàm auctoritate. Non enim cessit unquam tumultuantibus, atque etiam obviam semper iit.

Digitized by Google

les siens. Si quelque chose peut faire connaître quel esprit ils portaient au combat, c'est la demande qu'ils firent d'être décimés après la défaite de Durazzo. Le général fut bien plus occupé de les consoler que de les punir. Dans toutes les autres occasions, ils eurent l'avantage sur des ennemis très-supérieurs en forces. Une seule cohorte de la sixième légion défendit un fort pendant quelques heures contre quatre légions de Pompée : elle fut presque toute percée de coups : on trouva dans les retranchemens cent trente mille flèches ; et l'on n'est point étonné de cette action, lorsque l'on considère celles du centurion Sceva, et d'Acilius, simple soldat, que je rapporterai ici, pour n'en point citer d'autres. Sceva, ayant perdu un œil, blessé à la cuisse et à l'épaule, son bouclier percé en cent vingt endroits, ne quitta point la porte du fort qu'on lui avait confiée. Acilius, dans un combat naval, saisit un vaisseau ennemi de la main droite : on la lui coupe, il s'élance dans le vaisseau, combattant de la gauche avec son bouclier : exemple qui rappelle le trait mémorable de Cynégire chez les Grecs.

LXIX. Pendant dix ans que dura la guerre des Gaules, César n'eut à essuyer aucune sédition de la part de ses troupes. Il s'en éleva plusieurs dans les guerres civiles ; mais elles furent appaisées promptement, et bien plus par l'autorité que par l'indulgence ; car il ne plia jamais devant ses soldats révoltés, au contraire il se présenta toujours

Digitized by Google

Et nonam quidem legionem apud Placentiam, quamquam adhuc in armis Pompeius esset, totam cum ignominia missam fecit; ægrèque, post multas et supplices preces, nec nisi exactâ de sontibus pœnâ, restituit.

LXX. Decumanos autem Romæ cum ingentibus minis, summoque etiam urbis periculo, missionem et præmia flagitantes, ardente tunc in Africa bello, neque adire cunctatus est, quamquam deterrentibus amicis, neque dimittere: sed unâ voce, quâ Quirites eos pro militibus appellarat, tam facilè circumegit et flexit, ut ei milites esse confestim responderint, et quamvis recusantem ultrò in Africam sint secuti: ac sic quoque seditiosissimum quemque et prædæ et agri destinati tertiâ parte mulctavit.

LXXI. Studium et fides erga clientes ne juveni quidem defuerunt. Masintham nobilem juvenem cùm adversùs Hiempsalem regem tam enixè defendisset, ut Jubæ regis filio in altercatione barbam invaserit, stipendiarium quoque pronuntiatum, et abstrahentibus statim eripuit, occultavitque

Digitized by Google

au devant d'eux. A Plaisance, il cassa ignominieusement toute la neuvième légion, quoique Pompée fût encore en armes; et il ne la rétablit que sur les plus pressantes supplications, et après avoir fait punir les coupables.

LXX. A Rome, lorsque la dixième légion demandait avec menaces son congé et des récompenses, et que l'on croyait la ville en danger, tandis que dans le même temps la guerre était allumée en Afrique, il ne balança pas, malgré l'avis de ses amis, à aller la trouver et à la licencier. Mais avec un seul mot, en appelant les révoltés CITOYENS (1) au lieu de soldats, il les changea si facilement, et les subjugua au point, qu'ils s'écrièrent qu'ils étaient soldats, et le suivirent en Afrique malgré lui; ce qui n'empêcha pas que les plus séditieux ne fussent punis et privés de la troisième partie du butin et des terres qu'ils devaient obtenir.

LXXI. Son zèle et sa fidélité envers ses cliens éclatèrent même dans sa jeunesse. Il défendit Masintha, jeune homme d'une naissance distinguée, contre le roi Hiempsal, et avec tant de chaleur, que, dans le fort de la dispute, il prit par la barbe Juba, fils de ce prince : et lors même qu'il eut vu Masintha déclaré tributaire d'Hiempsal, il l'arracha des mains de ceux qui s'en emparaient, le cacha dans sa maison; et comme il partait pour l'Es-

(1) Le latin porte le mot *Quirites*.

Digitized by Google

hibuit cœnæ; hospitioque patris ejus, sicut consueverat, uti perseveravit.

LXXIV. Sed et in ulciscendo naturâ lenissimus. Piratas a quibus captus est cùm in deditionem redegisset, quoniam suffixurum se cruci antè juraverat, jugulari priùs jussit, deinde suffigi. Cornelio Phagitæ, cujus quondam nocturnas insidias æger ac latens ne perduceretur ad Sullam, vix præmio dato evaserat, nunquam nocere sustinuit. Philemonem a manu servum, qui necem suam per venenum inimicis promiserat, non graviùs quàm simplici morte puniit. In Publium Clodium Pompeiæ uxoris suæ adulterum, atque eadem de causa pollutarum ceremoniarum reum, testis citatus negavit se quidquam comperisse, quamvis et mater Aurelia et soror Julia apud eosdem judices omnia ex fide retulissent: interrogatusque cur igitur repudiasset uxorem; quoniam, inquit, meos tam suspicione quàm crimine judico carere oportere.

LXXV. Moderationem verò clementiamque, tum in administratione, tum in victo-

---

(1) Les mœurs romaines permettaient la torture contre les esclaves, en cas de conspiration contre leurs maîtres.

Digitized by Google

de voir son père et de manger avec lui comme auparavant.

LXXIV. Il était naturellement doux, même dans ses vengeances. Lorsqu'il se fut rendu maître des pirates qui l'avaient pris, comme il avait juré de les mettre en croix, il les fit étrangler avant de les y faire attacher. Il ne fit jamais aucun mal à Cornelius Phagita, qui, lui ayant tendu des embûches dans le temps qu'il se cachait, avait été sur le point de le conduire à Sylla, tout malade et languissant qu'il était, et ne l'avait laissé échapper que pour une somme d'argent. Il fit mourir son secrétaire Philémon qui avait promis de l'empoisonner, et ne le fit point tourmenter (1). Appelé en témoignage contre Publius Clodius, amant de sa femme, et accusé de sacrilége, il répondit qu'il ne savait rien (2), quoique sa sœur Julie et Aurélie sa mère eussent déjà déposé la vérité : et comme on lui demandait pourquoi donc il avait répudié sa femme; « parce qu'il faut, répondit-il, « que ce qui m'appartient soit exempt de soupçon « comme de crime. »

LXXV. Mais ce fut sur-tout pendant la guerre civile et après la victoire, qu'il fit admirer sa clé-

---

(2) Cette conduite s'appellerait parmi nous sagesse, et non pas douceur : mais il faut se souvenir que, chez les Romains, le mot d'honneur n'était point déshonoré au point de dépendre de la faiblesse d'une femme.

ria belli civilis, admirabilem exhibuit. Denuntiante Pompeio pro hostibus se habiturum qui reipublicæ defuissent, ipse medios et neutrius partis suorum sibi numero futuros pronuntiavit. Quibus autem ex commendatione Pompeii ordines dederat, potestatem transeundi ad eum omnibus fecit. Motis apud Ilerdam deditionis conditionibus, cùm, assiduo inter utrasque partes usu atque commercio, Afranius ac Petreius deprehensos intra castra Julianos subitâ pœnitentiâ interfecissent, admissam in se perfidiam non sustinuit imitari. Acie Pharsalicâ proclamavit ut civibus parceretur: deincepsque nemini non suorum quem vellet unum partis adversæ servare concessit: nec ulli periisse nisi in prælio reperiuntur, exceptis duntaxat Afranio et Fausto, et Lucio Cæsare juvene; ac ne hos quidem voluntate ipsius interemptos putant: quorum tamen et priores post impetratam veniam rebellaverant; et Cæsar, libertis servisque ejus ferro et igni crudelem in modum enectis, bestias quoque ad munus populi comparatas contrucidaverat. Denique, tempore extremo, etiam quibus nondum ignoverat, cunctis in Italiam redire permisit, magistratusque et imperia capere. Sed et statuas Lucii Sullæ atque Pompeii, a

Digitized by Google

mence et sa modération. Pompée ayant déclaré qu'il regarderait comme ennemis tous ceux qui ne se rangeraient pas du parti de la république, César déclara qu'il regarderait comme amis tous ceux qui demeureraient neutres. Il permit à tous ceux qui n'avaient été placés dans ses troupes qu'à la recommandation de Pompée, de passer auprès de ce général. Aux lignes de Lérida, ses ennemis, que le voisinage des deux camps avait rapprochés de ses troupes, commençaient à parler d'un accord : mais Afranius et Petreius leur en firent honte, et passèrent au fil de l'épée ceux des soldats de César qui se trouvèrent dans leur camp. Cette perfidie ne put l'engager à user de représailles. Dans la mêlée de Pharsale, il cria qu'on fît quartier aux citoyens. Il ne refusa à ceux de son parti aucune des graces qu'ils lui demandèrent pour ceux du parti opposé. Aucun de ses ennemis ne fut mis à mort que dans les combats, excepté Afranius et Faustus, et le jeune Lucius César : encore l'on ne croit pas qu'ils aient péri par ses ordres. Afranius et Faustus s'étaient révoltés après avoir obtenu leur pardon, et L. César avait eu la barbarie d'exterminer par le fer et par le feu les affranchis et les esclaves de César, et avait encore fait égorger les bêtes que l'on nourrissait pour les donner en spectacle au peuple (1). Enfin César

(1) Cette circonstance aggravante fait voir quel intérêt les Romains apportaient à ces spectacles.

Digitized by Google

plebe disjectas, reposuit. Ac si qua posthac aut cogitarentur graviùs adversùs se, aut dicerentur, inhibere maluit quàm vindicare. Itaque et detectas conjurationes conventusque nocturnos non ultrà arguit, quàm ut edicto ostenderet esse sibi notas : et acerbè loquentibus satis habuit pro concione denuntiare ne perseverarent; Aulique Cæcinnæ criminosissimo libro et Pitholæi carminibus maledicentissimis laceratam existimationem suam civili animo tulit.

LXXVI. Prægravant tamen cetera facta dictaque ejus, ut et abusus dominatione et jure cæsus existimetur. Non enim honores modò nimios recepit, ut continuum consulatum, perpetuam dictaturam, præfecturamque morum, insuper prænomen imperatoris, cognomen patris patriæ, statuam inter reges, suggestum in orchestra; sed et ampliora etiam humano fastigio decerni sibi passus est, sedem auream in curia et pro tribunali, thensam et ferculum circensi pompâ, templa, aras, simulacra juxta deos, pulvinar, flaminem, Lupercos, appellationem mensis e suo nomine : ac nullos non honores ad libidinem cepit et dedit. Tertium

Digitized by Google

permit dans la suite à tous ceux dont il n'avait point signé la grace, de revenir en Italie, et de prétendre aux magistratures et aux commandemens. Il releva les statues de Sylla et de Pompée que le peuple avait abattues. Il aimait mieux empêcher le mal qu'on voulait lui faire ou qu'on disait de lui, que le punir. Quand il découvrait des conspirations contre lui, ou des assemblées nocturnes, il se bornait à faire savoir qu'il en était instruit. Il se contenta d'avertir publiquement ceux qui l'outrageaient dans leurs discours, qu'ils eussent à ne pas continuer. Il souffrit patiemment qu'Aulus Cécinna le déchirât dans un libelle très-mordant, et Pitholaüs, dans ses vers.

LXXVI. Cependant on lui reproche des actions et des paroles qui ressemblent à l'abus du pouvoir, et qui paraissent justifier sa mort. Non content d'accepter des honneurs excessifs, comme le consulat prolongé, la dictature perpétuelle, les fonctions de censeur, les noms d'empereur, et de père de la patrie, une statue parmi celles des rois (1), une chaire dans l'orchestre, il alla jusqu'à excéder les bornes des grandeurs humaines : il eut une chaire d'or dans le sénat et dans son tribunal : sa

---

(1) Nouvelle preuve que la royauté n'était rien moins que méprisée, puisqu'on regardait comme un honneur excessif d'avoir une statue parmi celles des rois. C'est ainsi que des rhéteurs nous ont donné beaucoup d'idées fausses des Romains.

Digitized by Google

et quartum consulatum titulo tenus gessit, contentus dictaturæ potestate decretæ cum consulatibus simul : atque utroque anno binos consules substituit sibi in ternos novissimos menses; ita ut medio tempore comitia nulla habuerit, præter tribunorum et ædilium plebis; præfectosque pro prætoribus constituerit, qui præsente se res urbanas administrarent. Pridie autem kalendas januarias repentinâ consulis morte cessantem honorem in paucas horas petenti dedit. Eâdem licentiâ, spreto patriæ more, magistratus in plures annos ordinavit. Decem prætoriis viris consularia ornamenta tribuit. Civitate donatos et quosdam e semibarbaris Gallorum recepit in curiam. Præterea monetæ publicisque vectigalibus peculiares servos præposuit. Trium legionum, quas Alexandriæ relinquebat, curam et imperium Rufini liberti sui filio, exoleto suo, demandavit.

LXXVII. Nec minoris impotentiæ voces propalàm edebat, ut Titus Ampius scribit :

(1) Pour entendre ce qu'il peut y avoir d'odieux à donner son nom à un mois de l'année et à s'asseoir dans

Digitized by Google

statue fut portée dans le Cirque avec la même pompe que celles des dieux : il eut des temples, des autels, des prêtres : il donna son nom à un des mois de l'année (1) : il se joua également des dignités qu'il prodiguait et qu'il recevait. Dans son troisième et quatrième consulat il n'eut de consul que le titre et exerça la dictature. Il nomma deux consuls à sa place pour les trois derniers mois de ces deux années, pendant lesquelles il ne se fit aucune élection que celle des tribuns et des édiles. Il établit des lieutenans à la place des préteurs, pour gouverner la ville sous ses ordres. Un des consuls étant mort la veille des calendes de janvier, il créa consul pour le reste du jour Caninius qui le lui demanda. C'est avec la même licence, et au mépris de toutes les lois, qu'il disposa des magistratures pour plusieurs années; qu'il accorda les ornemens consulaires à dix préteurs; qu'il mit au nombre des citoyens, et même des sénateurs, des Gaulois demi-barbares; qu'il fit plusieurs de ses esclaves intendans des impôts et des monnaies, et qu'il donna le commandement de trois légions qu'il laissait dans Alexandrie, à l'un de ses mignons, fils de Rufin son affranchi.

LXXVII. Il se permettait publiquement des discours aussi peu circonspects que ses actions, s'il

---

une chaire d'or, il faut savoir que l'année était sacrée chez les Romains, et que les siéges d'or étaient réservés pour les cérémonies religieuses.

Digitized by Google

Nihil esse rempublicam, appellationem modò sine corpore ac specie : Sullam nescisse litteras, qui dictaturam deposuerit : debere homines consideratiùs jam loqui secum, ac pro legibus habere quæ dicat. Eoque arrogantiæ progressus est, ut haruspice tristia et sine corde exta sacro quodam nuntiante, futura diceret lætiora cùm vellet, nec pro ostento ducendum si pecudi cor defuisset.

LXXVIII. Verùm præcipuam et exitiabilem sibi invidiam hinc maximè movit : Adeuntes se cum plurimis honorificentissimisque decretis, universos patres conscriptos sedens pro æde Veneris genitricis excepit. Quidam putant retentum a Cornelio Balbo, cùm conaretur assurgere : alii ne conatum quidem omninò, sed etiam admonentem Caium Trebatium ut assurgeret minùs familiari vultu respexisse. Idque factum ejus tantò intolerabilius est visum, quòd ipse triumphanti, et subsellia tribunitia prætervehenti sibi, unum e collegio Pontium

(1) Il y a un peu de simplicité dans notre auteur à qualifier d'audace une plaisanterie de César. Mais le trait suivant est bien remarquable.

Digitized by Google

faut croire ce qu'en rapporte Ampius. « La répu-
« blique, disait-il, n'est qu'un nom sans réalité.
« Sylla en savait bien peu, puisqu'il a abdiqué la
« dictature. Il faut désormais que l'on me parle
« avec plus de retenue, et que l'on regarde mes
« paroles comme des lois. » Il en vint à ce point d'audace (1) de dire à un augure qui lui annonçait, comme un mauvais présage, qu'on n'avait point trouvé le cœur de la victime, « qu'il rendrait
« les présages heureux quand il lui plairait, et
« que ce n'était point un prodige si une bête n'a-
« vait point de cœur. »

LXXVIII. Mais ce qui excita contre lui une haine implacable, c'est qu'un jour il reçut, assis (2) devant le temple de Vénus mère, le sénat qui venait en corps lui présenter des décrets honorifiques portés en sa faveur. Quelques-uns croient que Cornelius Balbus le retint comme il allait se lever : d'autres disent que, non seulement il ne se leva point du tout, mais qu'il regarda de mauvais œil Trebatius qui l'avertissait de se lever. Cela parut d'autant plus intolérable, que lui-même avait été indigné que Pontius Aquila fût le seul des

(2) Plusieurs historiens ont écrit que ce fut dès ce moment que la conjuration se forma. Voilà une belle leçon de ménager l'orgueil des hommes. Ce qui rend les témoignages extérieurs si essentiels, c'est que la politesse ressemble à l'estime et que l'impolitesse ressemble au mépris.

Digitized by Google

Aquilam non assurrexisse adeo indignatus sit, ut proclamaverit : *Repete ergo a me Aquila rempublicam tribunus :* et nec destiterit per continuos dies quidquam cuiquam, nisi sub exceptione, polliceri, *si tamen per Pontium Aquilam licuerit.*

LXXIX. Adjecit ad tam insignem despecti senatûs contumeliam multò arrogantius factum. Nam cùm, sacrificio Latinarum revertente eo inter immodicas ac novas populi acclamationes, quidam e turba statuæ ejus coronam lauream candidâ fasciâ præligatam imposuisset, et tribuni plebis Epidius Marullus Cæsetiusque Flavus coronæ fasciam detrahi, hominemque duci in vincula jussissent, dolens seu parum prosperè motam regni mentionem, sive, ut ferebat, ereptam sibi gloriam recusandi, tribunos graviter increpitos potestate privavit : neque ex eo infamiam affectati etiam regii nominis discutere valuit, quamquam et plebi regem se salutanti, Cæsarem se, non regem esse responderit; et Lupercalibus pro rostris a consule Antonio admotum sæpiùs capiti suo diadema repulerit, atque in Capitolium Jovi

(1) C'était le diadême des rois.

(2) Ce trait est sûrement le plus tyrannique qu'on

Digitized by Google

tribuns qui ne se fût pas levé lorsqu'il passait en triomphe devant son tribunal : il lui cria : « Tri« bun Aquila, redemande-moi donc la républi« que. » Et pendant plusieurs jours il ne promit rien à personne qu'avec cette clause, SI POURTANT PONTIUS AQUILA LE TROUVE BON.

LXXIX. A cet affront qu'il faisait au sénat, il ajouta un trait d'arrogance encore plus marqué. Revenant des fêtes latines au milieu des acclamations extraordinaires du peuple, un homme de la foule mit sur sa statue une couronne de laurier attachée avec une bandelette blanche (1) : Epidius Marullus et Cesetius Flavius, tribuns du peuple, firent ôter la bandelette ; ils ordonnèrent que l'on conduisît cet homme en prison. César vit avec douleur que cette tentative réussît aussi mal, ou bien qu'on lui ôtât, comme il le dit alors, la gloire de refuser le diadème : il réprimanda très-amèrement les tribuns, et les priva de leur charge (2). Il ne put dès ce moment se laver du reproche d'avoir affecté le titre de roi, quoiqu'il eût répondu à ceux du peuple qui l'appelaient de ce nom, qu'il était César et non pas roi, et que le jour des Lupercales il eût rejeté et consacré à Jupiter Capitolin le diadème que Marc Antoine essaya à plusieurs reprises de mettre sur son front

---

puisse reprocher à César. Les tribuns avaient fait leur devoir avec courage ; et il était fait plus que personne pour sentir ce mérite, et non pas pour le punir.

Digitized by Google

optimo maximo miserit. Quinetiam varia fama percrebuit, migraturum Alexandriam vel Ilium, translatis simul opibus imperii, exhaustâque Italiâ delectibus, et procuratione urbis amicis permissâ : proximo autem senatu Lucium Cottam quindecimvirum sententiam dicturum, ut, quoniam libris fatalibus contineretur Parthos nisi a rege non posse vinci, Cæsar rex appellaretur.

LXXX. Quæ causa conjuratis maturandi fuit destinata negotia, ne assentiri necesse esset. Consilia igitur dispersim antea habita, et quæ sæpe bini ternive ceperant, in unum omnes contulerunt : ne populo quidem jam præsenti statu læto, sed clàm palàmque detrectante dominationem, atque assertores flagitante. Peregrinis in senatum allectis libellus propositus est. Bonum factum. Ne quis senatori novo curiam monstrare velit. Et illa vulgò canebantur :

Gallos Cæsar in triumphum ducit, idem in curiam,
Galli bracas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.

Quinto Maximo suffecto, trimestrique consule theatrum introeunte, cùm lictor ani-

---

(1) Les licteurs nommaient à haute voix le consul dans tous les endroits publics, comme parmi nous

Digitized by Google

dans la tribune aux harangues. Le bruit se répandit qu'il transporterait le siége et les forces de l'empire romain à Troie ou à Alexandrie, après avoir épuisé l'Italie de levées, et laissé à ses amis le commandement dans Rome : on répandit même dans l'assemblée suivante du sénat, que Cotta, Quindécemvir, allait porter une loi pour donner à César le titre de roi, parce qu'il était écrit dans les livres des Sibylles que les Parthes ne seraient vaincus que par un roi.

LXXX. Les conjurés, pour n'être pas obligés de donner leurs suffrages à cette loi, se hâtèrent d'exécuter leur entreprise. N'ayant pu d'abord s'assembler qu'au nombre de deux ou de trois, ils se réunirent et tinrent un conseil général. Le peuple les y invitait : bien loin d'applaudir à la situation du gouvernement, il paraissait détester la tyrannie et demander des vengeurs. On afficha, à l'occasion des Gaulois entrés dans le sénat : « Le « public est averti de ne pas montrer le chemin du « sénat au nouveaux sénateurs. » On chantait dans Rome : « Les Gaulois que César a menés en triom- « phe ont quitté leur habit dans le sénat pour y « prendre le laticlave. »

Quintus Maximus, nommé consul pour trois mois, arrivant au spectacle, le licteur l'annonça, suivant la coutume (1) : on lui cria de tous côtés

---

on annonce le roi dans les endroits où il tient sa cour.

Digitized by Google

madverti ex more jussisset, ab universis conclamatum est, non esse consulem eum. Post remotos Cæsetium et Marullum tribunos, reperta sunt proximis comitiis complura suffragia consules eos declarantium. Subscripsêre quidam Lucii Bruti statuæ : Utinam viveres! item ipsius Cæsaris :

Brutus, quia reges ejecit, consul primus factus est :
Hic, quia consules ejecit, rex postremò factus est.

Conspiratum est in eum a sexaginta ampliùs, Caio Cassio, Marcoque et Decimo Bruto principibus conspirationis. Qui primùm cunctati, utrumne illum in campo per comitia tribus ad suffragia vocantem partibus divisis e ponte dejicerent, atque exceptum trucidarent; an in Sacra via vel in aditu theatri adorirentur : postquam senatus idibus martiis in Pompeii curiam edictus est, facilè tempus et locum prætulerunt.

LXXXI. Sed Cæsari futura cædes evidentibus prodigiis denuntiata est. Paucos ante menses, cùm in colonia Capua deducti lege Juliâ coloni ad extruendas villas sepulcra vetustissima disjicerent, idque eò studiosiùs facerent, quòd aliquantum vasculorum ope-

(1) Du pont sur lequel passaient les tribus pour

Digitized by Google

qu'il n'était pas consul. Après que Cesetius et Marullus eurent été destitués du tribunat, ils eurent aux comices suivans un grand nombre de voix pour le consulat. On écrivit sur la statue de L. Brutus : « Plût aux dieux que tu vécusses! » et sur celle de César : « Brutus a été fait consul pour « avoir chassé les rois : celui-ci a été fait roi pour « avoir chassé les consuls. » Plus de soixante citoyens conspirèrent contre lui : ils avaient à leur tête C. Cassius, Marcus et Decimus Brutus. Ils balancèrent d'abord sur la manière dont ils s'en déferaient; si dans l'assemblée du champ de Mars, au moment où il appellerait les tribus aux suffrages, une partie d'entre eux le renverserait du pont (1), et une autre le massacrerait en bas; s'ils l'attaqueraient dans la voie Sacrée, ou à l'entrée du théâtre. Mais lorsque l'assemblée du sénat eut été indiquée pour les ides de mars (2) dans la salle bâtie par Pompée, ils s'accordèrent tous à ne point chercher de moment ni de lieu plus favorables.

LXXXI. Des prodiges frappans annoncèrent à César sa fin prochaine. Quelques mois auparavant, des colons à qui il avait donné des terres dans la Campanie, voulant y élever des maisons, fouillaient d'anciens tombeaux avec d'autant plus

---

donner leurs suffrages. *Voyez* les Mœurs et Coutumes des Romains.

(2) Le 13.

Digitized by Google

ris antiqui scrutantes reperiebant, tabula ænea in monumento in quo dicebatur Capys, conditor Capuæ, sepultus, inventa est, conscripta, litteris verbisque græcis, hac sententiâ : Quandoque ossa Capyis detecta essent, fore ut Iulo prognatus manu consanguineorum necaretur, magnisque mox Italiæ cladibus vindicaretur. Cujus rei, ne quis fabulosam aut commentitiam putet, auctor est Cornelius Balbus, familiarissimus Cæsaris. Proximis diebus, equorum greges quos in trajiciendo Rubicone flumine consecrarat, ac vagos et sine custode dimiserat, comperit pertinacissimè pabulo abstinere, ubertimque flere. Et immolantem haruspex Spurinna monuit, caveret periculum, quod non ultra martias idus proferretur. Pridie autem easdem idus, avem regaliolum, cum laureo ramulo pompeianæ curiæ se inferentem, volucres varii generis ex proximo nemore persecutæ, ibidem discerpserunt. Eâ verò nocte cui illuxit dies cædis, et ipse sibi visus est per quietem interdum supra nubes volitare, aliâs cum Jove dextram jungere. Et Calpurnia uxor imaginata est collabi fastigium domûs, maritumque in gremio suo confodi : ac subitò cubiculi fores spontè patuerunt. Ob hæc simul et ob infirmam va-

Digitized by Google

de curiosité, que de temps en temps ils rencontraient des monumens antiques : ils trouvèrent dans un endroit où l'on disait que Capys, le fondateur de Capoue, était enseveli, une table d'airain avec une inscription grecque dont le sens était, que lorsqu'on découvrirait les cendres de Capys, un descendant de Jules serait mis à mort par la main de ses proches, et serait vengé par les malheurs de l'Italie. On ne peut regarder ce fait comme fabuleux ou inventé; c'est Cornelius Balbus, intime ami de César, qui le rapporte. Vers le même temps il apprit que des chevaux qu'il avait consacrés le jour du passage du Rubicon, et qu'il avait laissé paître en liberté, s'abstenaient de toute nourriture et pleuraient abondamment. L'augure Spurinna l'avertit dans un sacrifice, qu'il était menacé d'un danger auquel il serait exposé avant les ides de mars. La veille de ces mêmes ides, des oiseaux de différentes espèces poursuivirent d'un bois voisin et mirent en pièces un roitelet qui s'était perché sur la salle du sénat avec un rameau de laurier dans le bec. La nuit même du jour où il fut tué, il lui sembla, pendant son sommeil, qu'il volait au-dessus des nues, et qu'il touchait dans la main de Jupiter. Sa femme Calpurnie rêva que le comble de la maison tombait, et que son mari était percé de coups dans ses bras. Les portes de sa chambre s'ouvrirent d'elles-mêmes. Toutes ces raisons, et sa santé (1) qui se trouva faible, le firent

(1) J'ose croire que la mauvaise santé de César fut

letudinem diù cunctatus an se contineret, et quæ apud senatum proposuerat agere differret : tandem, Decimo Bruto adhortante ne frequentes ac jam dudum operientes destitueret, quintâ ferè horâ progressus est : libellumque insidiarum indicem, ab obvio quodam porrectum, libellis ceteris quos sinistrâ manu tenebat, quasi mox lecturus, commiscuit. Dein pluribus hostiis cæsis, cùm litare non posset, introiit curiam, spretâ religione; Spurinnamque irridens, et ut falsum arguens quòd sine ulla noxa idus martiæ adessent; quamquam is venisse quidem eas diceret, sed non præteriisse.

LXXXII. Assidentem conspirati specie officii circumsteterunt : illicoque Cimber Tullius, qui primas partes susceperat, quasi aliquid rogaturus, propiùs accessit; renuenti-

---

la seule raison qui l'arrêta quelque temps. Les prétendus prodiges que raconte Suétone font rire, et César n'était pas crédule : mais il n'était pas plus circonspect, et c'est ce qui le perdit, si pourtant, après une aussi belle carrière, on peut avoir quelque chose à regretter. Je ne vois de cruel dans sa mort, que le moment où il apperçut Brutus.

(1) Vers onze heures du matin.

(2) Des historiens ont écrit qu'on égorgea cent victimes sans pouvoir en tirer un augure favorable, et

Digitized by Google

hésiter s'il ne demeurerait pas chez lui, et s'il ne différerait pas ce qu'il avait résolu de faire ce jour-là dans le sénat : mais Decimus Brutus l'exhorta à ne point manquer au sénat, dont les membres l'attendaient en grand nombre et depuis longtemps. Il sortit donc vers la cinquième heure du jour (1). On lui présenta un mémoire qui contenait un détail de la conjuration : il le mêla avec d'autres qu'il tenait dans sa main gauche, comme remettant à le lire dans un autre moment. On immola plusieurs victimes, sans qu'une seule donnât des présages heureux ; et bravant ces terreurs religieuses (2), il entra dans le sénat, se moquant de Spurinna. « Voilà pourtant les ides de mars « venues sans accident, disait-il. Elles ne sont pas « passées, répondit l'augure. »

LXXXII. Lorsqu'il eut pris place, les conjurés l'entourèrent comme pour lui faire leur cour ; et aussitôt Tullius Cimber, qui s'était chargé d'ouvrir la scène, s'approcha comme pour lui deman-

---

que César dit alors : *Il n'arrivera à César que ce qui lui doit arriver.* Ce grand homme croyait à la fatalité. On peut remarquer que beaucoup de héros ont eu le même système. Il semble que ceux qui ont eu le plus d'influence sur les hommes par leurs talens et leur génie, aient senti plus que d'autres combien ils étaient servis eux-mêmes par des événemens qu'ils n'avaient pas préparés, et combien ce qu'on appelle prudence est subordonné à ce qu'on appelle fortune.

Digitized by Google

que et gestu in aliud tempus differenti, ab utroque humero togam apprehendit: deinde clamantem, Ista quidem vis est, alter Casca adversum vulnerat paulùm infra jugulum. Cæsar Cascæ brachium arrepto graphio trajecit: conatusque prosilire, alio vulnere tardatus est. Utque animadvertit undique se strictis pugionibus peti, togâ caput obvolvit: simul sinistrâ manu sinum ad ima crura deduxit, quò honestiùs caderet, etiam inferiore corporis parte velatâ. Atque ita tribus et viginti plagis confossus est, uno modò ad primum ictum gemitu sine voce edito. Etsi tradiderunt quidam Marco Bruto irruenti dixisse: Καὶ σὺ εἶ ἐκείνων, καὶ σὺ τέκνον: Exanimis, diffugientibus cunctis, aliquamdiù jacuit, donec lecticæ impositum, dependente brachio, tres servuli domum retulerunt. Nec in tot vulneribus, ut Antistius medicus existimabat, lethale ullum repertum est, nisi quod secundo loco in pectore acceperat. Fuerat animus conjuratis corpus occisi in Tiberim trahere, bona publicare, acta rescindere; sed metu Marci Antonii consulis et magistri equitum Lepidi, destiterunt.

LXXXIII. Postulante ergo Lucio Pisone socero, testamentum ejus aperitur, recitaturque in Antonii domo, quod idibus sep-

Digitized by Google

der une grace : César lui ayant fait signe de remettre sa demande à un autre moment, Cimber le prit par le haut de la robe. C'EST DE LA VIOLENCE, s'écria César. Alors l'un des deux Casca le frappe un peu au-dessous du col. César saisit le bras de Casca et le perce d'un poinçon qu'il tenait à la main. Il veut s'élancer; un second coup de poignard l'arrête. Il voit de tous côtés le fer levé sur lui : alors il s'enveloppe la tête, et de la main gauche il abaisse sa robe pour tomber plus décemment. Il fut percé de vingt-trois coups. Au premier, il poussa un gémissement sans proférer aucune parole : d'autres cependant racontent qu'il dit à Brutus qui avançait pour le frapper, ET TOI AUSSI, MON FILS ! Il resta quelque temps étendu par terre. Tout le monde avait pris la fuite. Enfin trois esclaves le rapportèrent dans sa maison sur une litière d'où pendait un de ses bras. De tant de blessures, la seule que son médecin Antistius trouva mortelle, c'est la seconde qu'il avait reçue dans la poitrine. Les conjurés avaient dessein de traîner le cadavre dans le Tibre, de déclarer ses biens confisqués et tous ses actes nuls : mais la crainte qu'ils eurent du consul Antoine, et de Lépide, général de la cavalerie, les en empêcha.

LXXXIII. Ainsi, sur la réquisition de Lucius Pison, son beau-père, on ouvrit son testament et on le lut dans la maison d'Antoine. Il l'avait fait,

Digitized by Google

tembribus proximis in Lavicano suo fecerat, demandaveratque virgini vestali maximæ. Quintus Tubero tradit hæredem ab eo scribi solitum ex consulatu ipsius primo, usque ad initium civilis belli, Cneium Pompeium, idque militibus pro concione recitatum. Sed novissimo testamento tres instituit hæredes sororum nepotes, Caium Octavium ex dodrante, et Lucium Pinarium et Quintum Pedium ex quadrante reliquo: in ima cera Caium Octavium etiam in familiam nomenque adoptavit: pluresque percussorum in tutoribus filii, si quis sibi nasceretur, nominavit: Decimum Brutum etiam in secundis hæredibus. Populo hortos circa Tiberim publicè, et viritim trecenos sestertios, legavit.

LXXXIV. Funere indicto, rogus exstructus est in Martio campo juxta Juliæ tumulum; et pro rostris aurata ædes ad simulacrum templi Veneris genitricis collocata: intràque lectus eburneus, auro ac purpurâ stratus; et ad caput tropæum, cum veste in qua fuerat occisus. Præferentibus munera, quia suffecturus dies non videbatur, præceptum est ut, omisso ordine, quibus quisque vellet itineribus urbis portaret in campum. Inter ludos cantata sunt quædam ad mise-

Digitized by Google

le mois de septembre précédent, dans une maison de campagne nommée Lavicanum, et l'avait confié à la première des vestales. Q. Tuberon rapporte que, depuis son premier consulat jusqu'au commencement de la guerre civile, il avait coutume de porter sur son testament (1) Cn. Pompée pour son héritier, et que même il avait lu cette clause dans une harangue à ses soldats. Mais par ses dernières dispositions il nommait trois héritiers; c'étaient trois arrière-neveux : C. Octavius avait les trois quarts de la succession; Lucius Pinarius et Quintus Pedius avaient le dernier quart. A la fin de son testament, il adoptait Octavius et lui donnait son nom. Il déclarait plusieurs de ses assassins tuteurs de ses fils, s'il en avait. Il plaçait Decimus Brutus dans la seconde classe de ses légataires, laissait au peuple romain ses jardins sur le Tibre, et trois cents sesterces (2) par tête.

LXXXIV. Le jour de ses funérailles indiqué, on lui éleva un bûcher dans le champ de Mars, auprès du tombeau de Julie, et une chapelle dorée vis-à-vis de la tribune aux harangues, sur le modèle du temple de Vénus mère : on y plaça un lit d'ivoire, couvert d'une étoffe d'or et de pourpre, surmonté d'un trophée d'armes et de la robe même sous laquelle il avait été tué. Comme on ne crut

---

(1) Les Romains renouvelaient souvent leur testament.

(2) Soixante livres.

Digitized by Google

rationem et invidiam cædis ejus, accommodata ex Pacuvii armorum judicio :

Men' me servasse, ut essent qui me perderent?

Et ex Electra Attilii alia ad similem sententiam. Laudationis loco, consul Antonius per præconem pronuntiavit senatusconsultum, quo omnia ei divina simul atque humana decreverat; item jusjurandum, quo se cuncti pro salute unius adstrinxerant: quibus perpauca a se verba addidit. Lectum pro rostris in forum magistratus et honoribus functi detulerunt. Quem cùm pars in Capitolini Jovis cella cremare, pars in curia Pompeii, destinaret, repentè duo quidam gladiis succincti, ac bina jacula gestantes, ardentibus cereis succenderunt : confestimque circumstantium turba virgulta arida, et cum subselliis tribunalia, quidquid præterea ad donum aderat, congessit : deinde tibicines et scenici artifices vestem quam ex instrumento triumphorum ad præsentem usum induerant, detractam sibi atque discissam, injecêre flammæ; et veteranorum militum legionarii arma sua, quibus exculti funus celebrabant; matronæ etiam pleræque ornamenta sua quæ gerebant, et liberorum

Digitized by Google

pas que le jour pût suffire à la foule de ceux qui apportaient des présens pour le bûcher, si on observait la marche funèbre, on déclara que chacun irait sans ordre, et par le chemin qui lui plairait, porter ses dons au champ de Mars. Dans les jeux funéraires, on chanta par préférence plusieurs morceaux faits pour exciter la pitié et l'indignation, comme le monologue d'Ajax dans la pièce de Pacuvius qui a pour titre, LES ARMES d'ACHILLE ;

Ai-je été leur sauveur pour être leur victime ? etc.

et celui de l'Electre d'Attius, à peu près semblable. Au lieu d'oraison funèbre, le consul Antoine fit lire par un héraut le dernier sénatus-consulte qui lui décernait tous les honneurs divins et humains, et le serment par lequel chacun s'obligeait à le défendre au péril de sa propre vie. Il ajouta très-peu de mots à cette lecture.

Des magistrats en fonctions, ou sortis de charges, portèrent le lit de parade dans la place publique. Les uns voulaient le brûler dans le sanctuaire de Jupiter, les autres dans le sénat. Tout à coup deux hommes armés d'épées, et portant deux javelots, mirent le feu au lit avec des torches ; et aussitôt chacun s'empressa d'y jeter du bois sec, des bancs, des siéges de juges, et tout ce qui se trouvait sous la main. Des joueurs de flûte et des histrions y jetèrent les habits triomphaux dont ils étaient revêtus pour la cérémonie ; des vétérans légionaires, les armes dont ils s'étaient parés pour les fu-

Digitized by Google

bullas atque prætextas. In summo publico luctu exterarum gentium multitudo circulatim suo quæque more lamentata est; præcipuèque Judæi, qui etiam noctibus continuis bustum frequentarunt.

LXXXV. Plebs statim a funere ad domum Bruti et Cassii cum facibus tetendit, atque ægrè repulsa, obvium sibi Helvium Cinnam, per errorem nominis, quasi Cornelius is esset quem graviter pridie concionatum de Cæsare requirebat, occidit, caputque ejus præfixum hastæ circumtulit. Postea solidam columnam prope viginti pedum lapidis numidici in foro statuit, scripsitque : PARENTI PATRIÆ. Apud eamdem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit.

LXXXVI. Suspicionem Cæsar quibusdam suorum reliquit neque voluisse se diutiùs vivere, neque curasse, quòd valetudine minùs prosperâ uteretur; ideoque et quæ religiones monerent, et quæ renuntiarent amici, neglexisse. Sunt qui putent confisum eum novissimo illo senatusconsulto ac jurejurando, etiam custodias Hispanorum cum gladiis sectantium se removisse. Alii e di-

Digitized by Google

néralles de leur général; les femmes, leurs ornemens et ceux de leurs enfans. Les étrangers prirent part à ce deuil public : ils firent le tour du bûcher en marquant leur désolation, chacun à la manière de son pays. Les Juifs veillèrent même plusieurs nuits auprès de ses cendres.

LXXXV. Le peuple, aussitôt après les funérailles, courut avec des flambeaux aux maisons de Brutus et de Cassius, et n'en fut repoussé qu'avec peine. Il rencontre un certain Helvius Cinna : on le prend pour le tribun Cornelius Cinna, qui la veille avait harangué violemment contre César; il est massacré, et l'on porte sa tête au bout d'une pique. Dans la suite on éleva dans la place publique une colonne de marbre d'Afrique, de vingt pieds de haut, avec cette inscription : Au Père de la Patrie. Pendant long-temps le peuple allait y offrir des sacrifices, y former des vœux, et terminer certains différens, en jurant par le nom de César.

LXXXVI. Quelques-uns ont soupçonné que César ne se souciait pas de vivre plus long-temps, et que c'est pour cette raison qu'il était très-indifférent sur sa mauvaise santé, et encore plus sur les prédictions funestes et les pressentimens de ses amis. Plusieurs pensent qu'il était si rassuré par les derniers décrets du sénat et par le serment dont nous venons de parler, qu'il avait renvoyé une garde espagnole qui l'environnait l'épée à la main. D'autres croient qu'il aimait mieux tomber

Digitized by Google

verso opinantur insidias undique imminentes subire semel confessum satius esse, quàm cavere semper. Alii ferunt dicere solitum, non tam suâ quàm reipublicæ interesse uti salvus esset; se jampridem potentiæ gloriæque abundè adeptum; rempublicam, si quid sibi eveniret; neque quietam fore, et aliquantò deteriore conditione civilia bella subituram.

LXXXVII. Illud planè inter omnes ferè constitit, talem ei mortem penè ex sententia obtigisse. Nam et quondam cùm apud Xenophontem legisset Cyrum ultimâ valetudine mandasse quædam de funere suo, aspernatus tam lentum mortis genus, subitam sibi celeremque optaverat. Et pridie quàm occideretur, in sermone nato super cœnam, apud Marcum Lepidum, quisnam esset finis vitæ commodissimus, repentinum inopinatumque prætulerat.

LXXXVIII. Periit sexto et quinquagesimo ætatis anno: atque in deorum numerum relatus est, non ore modò decernentium, sed et persuasione vulgi. Siquidem ludis quos primo consecratos ei hæres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam; creditumque est animam esse Cæ-

Digitized by Google

dans les embûches de ses ennemis, que de les craindre toujours; et d'autres rapportent qu'il avait coutume de dire : « Que la république était plus « intéressée que lui à sa conservation; qu'il avait « assez de gloire et de puissance; mais qu'après « lui, Rome, bien loin d'être paisible, retombe- « rait dans les guerres civiles, et n'aurait pas des « vainqueurs si doux. »

LXXXVII. On convient assez généralement que sa mort fut à peu près telle qu'il l'avait desirée. Un jour qu'il lisait dans Xénophon, que Cyrus, dans sa dernière maladie, avait donné des ordres pour ses funérailles, il témoigna du mépris pour un genre de mort pareil, et desira que la sienne fût subite. La veille des ides de mars, en soupant chez Lépide, on agita quelle était la mort la plus douce : il se déclara pour la plus prompte et la plus inopinée.

LXXXVIII. Il périt dans la cinquante-sixième année de son âge. Il fut mis au rang des dieux, non seulement par la cérémonie religieuse, mais même par l'intime persuasion du peuple. Pendant les jeux que son héritier Auguste célébra pour son apothéose, une comète chevelue brilla durant sept jours : elle paraissait vers la onzième heure du jour (1), et l'on crut que c'était l'ame de César

(1) Vers cinq heures du soir.

Digitized by Google

saris in cœlum recepti: et hac de causa simulacro ejus in vertice additur stella. Curiam in qua occisus est obstrui placuit; IDUSQUE MARTIAS PARRICIDIUM nominari; ac ne unquam eo die senatus ageretur.

LXXXIX. Percussorum autem ferè neque triennio quisquam ampliùs supervixit, neque sui morte defunctus est. Damnati omnes, aliùs alio casu periit: pars naufragio, pars prælio, nonnulli semet eodem illo pugione quo Cæsarem violaverant, interemerunt.

Digitized by Google

reçue dans les cieux : c'est pour cela qu'il est toujours représenté avec une étoile au-dessus de la tête. On fit murer la salle du sénat où il avait été tué. On appela les ides de mars, DES JOURS PARRICIDES ; et il fut défendu d'assembler jamais le sénat ce jour-là.

LXXXIX. Aucun de ses assassins ne lui survécut plus de trois ans, et aucun ne mourut de mort naturelle : tous furent condamnés, tous périrent, chacun d'une manière différente, les uns dans un combat, les autres dans un naufrage : plusieurs se tuèrent du même fer dont ils avaient frappé César.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS SUR CÉSAR.

Si nous avons parmi les modernes un homme qu'on puisse comparer à César, c'est certainement Henri IV : on remarque entre eux beaucoup de traits de ressemblance et d'objets de comparaison. Tous deux avaient reçu de la nature une ame élevée et sensible, un génie également souple et profond dans les affaires politiques, de grands talens pour la guerre : tous deux furent redevables de l'empire à leur courage et à leurs travaux : tous deux pardonnèrent à leurs ennemis (1), et finirent par en être les victimes : tous deux connaissaient le grand art de s'attacher les hommes et de les employer, art le plus nécessaire de tous à quiconque commande ou veut commander : tous deux étaient adorés de leurs soldats, et mêlaient les plaisirs aux fatigues militaires et aux intrigues de l'ambition. Farnèse, à qui notre Henri IV eut affaire, valait bien Pompée, le rival de César ; et la France fut pour tous deux un champ de victoire. César combattit des armées plus nombreuses : Henri eut à vaincre des obstacles de tous les genres et avec moins de moyens. Tous deux avaient une activité prodigieuse, et suivaient ce grand principe, qu'il ne faut laisser faire à

---

(1) Leur clémence fait leur plus beau titre de gloire auprès de la postérité; elle a même prolongé leurs jours en diminuant considérablement le nombre de leurs ennemis.

Nous croyons devoir citer ici un beau passage de Sénèque, qui confirme notre sentiment. Voici comme il s'exprime par rapport à la clémence d'Auguste :

« Cette clémence fit son salut et sa sûreté; elle le rendit agréable et lui procura la faveur publique, quoique Rome, encore indomptable, n'eut courbé la tête qu'en frémissant sous la main d'un maître. C'est cette clémence qui lui concilie encore des suffrages, que toute l'autorité des princes peut à peine arracher, même pendant leur vie. »

(Sénèque, *de la Clémence*, liv. Ier, chap. 10.)

Je me suis servi, dans la citation de ce passage, de la traduction qui est dans le Journal des Débats, du 19 thermidor an 12.

Note de A. M. H. B.

Digitized by Google

d'autres que ce qu'on ne peut pas faire soi-même. Tous deux ont su régner, et ont régné trop peu. Si l'un eût vécu vingt ans de plus, le système de l'Europe était changé : si l'autre n'eût pas été enlevé par un assassinat, il eût accoutumé les Romains à la domination, aussi bien qu'Auguste, et aurait fait de plus grandes choses que lui. César prodigua l'argent dans une république qu'il voulait corrompre : Henri le ménagea dans une monarchie qu'il fallait rétablir. Tous deux furent arrachés, par une mort prématurée, aux grands projets qu'ils méditaient; et l'on peut croire que Henri eût été aussi heureux contre les Espagnols, que César pouvait l'être contre les Parthes. Arques, Fontaine-Française, Coutras, Ivri, ne sont pas d'aussi grands noms dans la mémoire des hommes, et n'entraînaient pas d'aussi grandes destinées que la journée de Pharsale; mais il y avait autant de talens à déployer, avec moins de renommée à obtenir. César joignit la gloire des lettres à celle des armes, et cet avantage manqua à notre Henri IV (1); mais c'était la faute de son éducation et des temps, bien plus que de son génie : il avait l'esprit juste, l'élocution facile et souvent noble; et la harangue de Rouen prouve qu'il eut l'éloquence des grandes ames. Sa cause était en tout légitime et glorieuse : celle de César, qu'il est impossible de justifier en bonne morale, peut s'excuser en politique, si l'on considère qu'il avait nécessairement la conscience de ce qu'il pouvait faire et de ce qu'il devait craindre, et que, parmi plusieurs concurrens qui aspiraient à être aussi criminels qu'il le devint, il fut ou assez heureux ou assez malheureux pour être dans le cas de se déclarer le premier.

(1) Gabriel Brizard, mort à Paris, en août 1792, a publié un ouvrage curieux intitulé : *De l'Amour de Henri IV pour les lettres.*

Note de A. M. H. B.

Digitized by Google

OCTAV. CÆSAR AUGUSTUS.

I. Gentem Octaviam Velitris præcipuam olim fuisse multa declarant : nam et vicus celeberrimâ parte oppidi jampridem Octavius vocabatur : et ostendebatur ara Octavio consecrata, qui bello dux finitimo, cùm fortè Marti rem divinam faceret, nuntiatâ repente hostis incursione, semicruda exta rapta foco prosecuit; atque ita prælium ingressus, victor rediit. Decretum etiam publicum extabat, quo cavebatur ut quoque anno in posterum simili modo exta Marti redderentur, reliquiæque ad Octavios referrentur.

II. Ea gens a Tarquinio prisco rege inter romanas gentes allecta in senatum, mox a Servio Tullio in patricias transducta, procedente tempore ad plebem se contulit; ac rursùs magnâ vi per divum Julium in patriciatum rediit. Primus ex hac magistratum populi suffragio cepit Caius Rufus. Is quæstorius Cneium et Caium procreavit, a qui-

(1) L'une des principales villes du pays des Volsques, où les Romains avaient envoyé une colonie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Maradan Sculp.t



Digitized by Google

AUGUSTE.

I. La famille Octavia était anciennement une des premières de Veletri (1) : plusieurs monumens en font foi. Un des endroits les plus fréquentés de la ville s'appelait depuis long-temps le quartier d'Octavius. On montrait un autel consacré à un homme de ce nom, qui commandait dans une guerre contre un peuple voisin, et qui, averti, au milieu d'un sacrifice à Mars, de l'irruption subite des ennemis, enleva du feu les chairs de la victime à demi rôties, les distribua selon la coutume, courut au combat, et revint triomphant. Il existait même un décret public qui ordonnait de faire tous les ans un sacrifice à Mars dans la même forme, et qui adjugeait aux Octaves les restes de la victime.

II. Cette famille, agrégée par Tarquin l'Ancien à la classe inférieure (2) du sénat, puis mise au rang des familles patriciennes par Servius Tullius, était redevenue ensuite plébéienne (3), et fut enfin rétablie avec beaucoup de peine dans sa première dignité par le dictateur Jules César. C.

---

(2) C'est ainsi qu'on peut appeler les sénateurs tirés des peuples conquis, *minorum gentium*, par opposition à ceux qui étaient Romains d'origine et patriciens.

(3) Il suffisait pour cela que l'aîné de la famille se fût fait adopter par un plébéien.

Digitized by Google

bus duplex Octaviorum familia defluxit, conditione diversâ: siquidem Cneius et deinceps ab eo reliqui omnes functi sunt honoribus summis; at Caius ejusque posteri, seu fortunâ, seu voluntate, in equestri ordine constitêre usque ad Augusti patrem. Proavus Augusti secundo bello punico stipendia in Sicilia tribunus militum fecit, Æmilio Pappo imperatore. Avus municipalibus magisteriis contentus, abundante patrimonio, tranquillissimè senuit. Sed hæc alii. Ipse Augustus nihil ampliùs quàm equestri familiâ ortum se scribit, vetere ac locuplete, et in qua primus senator pater suus fuerit. Marcus Antonius libertinum ei proavum exprobrat, Restionem, e pago thurino, avum argentarium. Nec quidquam ultrà de paternis Augusti majoribus reperi.

III. Octavius pater, a principio ætatis, et re et æstimatione magnâ fuit; ut equidem mirer hunc quoque a nonnullis argentarium, atque etiam inter divisores operasque campestres proditum: amplis enim innutritus opibus, honores et adeptus est facilè, et egregiè administravit. Ex prætura Macedoniam sortitus; fugitivos, residuam Spartaci et Catilinæ manum, thurinum

Digitized by Google

Rufus fut le premier des Octaves honoré d'une magistrature par les suffrages du peuple. Il fut questeur, et laissa deux fils, Cneius et Caius, qui formèrent les deux branches de la famille Octavia, mais avec des destinées fort différentes. Cneius et ses descendans furent tous élevés aux plus grandes charges : Caius et toute sa postérité, soit hasard, soit inclination, demeurèrent dans l'ordre des chevaliers jusqu'au père d'Auguste. Le bisaïeul de celui-ci servit en Sicile sous les ordres d'Emilius Pappus, en qualité de tribun des soldats (1). Son aïeul borna son ambition aux charges municipales, et vieillit dans l'abondance et le repos. Plusieurs auteurs ont écrit ces détails. Auguste lui-même prétend n'être que de race de chevaliers, ancienne et riche, et avoue que son père est le premier sénateur de son nom. Marc Antoine lui reproche d'avoir eu parmi ses ancêtres un certain Restion de Thurium, affranchi, et un banquier. C'est tout ce que j'ai trouvé concernant l'origine d'Auguste, du côté paternel.

III. Octavius son père fut dès sa jeunesse riche et estimé; et il est bien étonnant qu'on ait prétendu qu'il avait été changeur et même courtier. Nourri dans l'opulence, il parvint facilement aux emplois, et les exerça avec distinction. Il obtint,

---

(1) Grade légionaire qu'il ne faut pas confondre avec le titre de *Tribun militaire*, qui, pendant quelque temps, désigna la première dignité de la république.

agrum tenentes, in itinere delevit, negotio sibi in senatu extra ordinem dato. Provinciæ præfuit non minore justitiâ quàm fortitudine: namque, Bessis ac Thracibus magno prælio fusis, ita socios tractavit, ut epistolæ Marci Tullii Ciceronis exstent, quibus Quintum fratrem, eodem tempore parùm secundâ famâ proconsulatum Asiæ administrantum, hortatur et monet imitetur in promerendis sociis vicinum suum Octavium.

IV. Decedens Macedoniâ, priusquàm profiteri se candidatum consulatûs posset, morte obiit repentinâ, superstitibus liberis, Octaviâ majore, quam ex Ancharia, et Octaviâ minore, item Augusto, quos ex Atia tulerat. Atia Marco Atio Balbo, et Juliâ sorore Caii Cæsaris, genita est. Balbus, paternâ stirpe Aricinus, multis in familia senatoriis imaginibus, a matre magnum Pompeium arctissimo contingebat gradu; functusque honore præturæ inter viginti viros agrum campanum plebi lege Juliâ divisit. Verùm Marcus Antonius, despiciens etiam maternam Augusti originem, proavum ejus Afri generis fuisse, et modò unguentariam tabernam,

Digitized by Google

après sa préture, le gouvernement de Macédoine; et, avant que de s'y rendre, il défit dans sa route les restes des brigands qui avaient suivi Catilina et Spartacus, et qui occupaient le pays de Thurium. Cette commission lui avait été donnée extraordinairement par le sénat. Il gouverna sa province avec autant d'équité que de courage. Il gagna une grande bataille contre les Besses et les Thraces, et traita si bien les alliés du peuple romain, que Cicéron, dans des lettres qui existent encore, exhorte son frère Quintus, alors proconsul d'Asie, et dont on était mécontent, à se faire aimer des alliés de la république comme son voisin Octavius.

IV. A son retour de Macédoine, comme il allait se mettre sur les rangs pour demander le consulat, la mort l'enleva subitement. Il laissait de sa première femme Ancharia une fille nommée Octavie, et d'Atia sa seconde femme, une autre Octavie et Auguste. Atia était fille de Marcus Atius Balbus, et de Julie, sœur de César. Balbus était originaire d'Aricie du côté paternel, et comptait une foule de sénateurs dans sa famille : du côté de sa mère, il était très-proche parent de Pompée. Il avait été décoré da la préture et l'un des vingt commissaires nommés pour distribuer les terres de Campanie, en vertu de la loi de Jules César. Cependant Antoine, obstiné à décrier la naissance d'Auguste, prétendit que son aïeul maternel était Africain, et avait tenu une boutique à Aricie,

Digitized by Google

modò pistrinum Aritiæ exercuisse, objicit. Cassius quidem Parmensis quâdam epistolâ, non tantùm ut pistoris, sed etiam ut nummularii nepotem sic taxat Augustum : Materna tibi farina : siquidem ex crudissimo Ariciæ pistrino hanc pinsit manibus collybo decoloratis nerulonensis mensarius.

V. Natus est Augustus Marco Tullio Cicerone et Antonio consulibus, nono kalendas octobris, paulò ante solis exortum, regione Palatii, ad Capita bubula, ubi nunc sacrarium habet, aliquantò postquàm excessit constitutum. Nam, ut senatûs actis continetur, cùm Caius Lectorius, adolescens patricii generis, in deprecanda graviore adulterii pœna, præter ætatem atque natales, hoc quoque patribus conscriptis allegaret, se esse possessorem ac velut æditumm soli quod primum divus Augustus nascens attigisset, peteretque donari, quasi proprio suo ac peculiari deo, decretum est ut ea pars domûs consecraretur.

VI. Nutrimentorum ejus ostenditur adhuc locus in avito suburbano, juxta Velitras,

---

(1) Le texte latin porte *le moulin le plus cruel*, sans doute à cause de la sévérité avec laquelle on y traitait les esclaves. On sait que c'était une punition

Digitized by Google

tantôt de parfumeur, et tantôt de boulanger. Cassius de Parme, dans une de ses lettres, traite Auguste comme né de parens boulangers et banquiers, et l'apostrophe ainsi : « Ta mère vendait « de la farine dans le moulin le plus redouté (1) « d'Aricie, et ton père la pétrissait avec des mains « toutes noires de l'argent qu'il maniait à Ne- « rulum. »

V. Auguste naquit sous le consulat de Cicéron et d'Antoine (2), le vingt septembre, un peu avant le lever du soleil, vis-à-vis le mont Palatin, près d'un endroit qu'on nomme TÊTE DE BŒUF, où est maintenant une chapelle bâtie quelque temps après sa mort. Les actes du sénat rapportent que C. Lectorius, jeune patricien, convaincu d'adultère, pour obtenir qu'on adoucît sa punition, avait allégué, outre sa jeunesse et ses ancêtres, l'avantage qu'il avait d'être le possesseur, et, pour ainsi dire, le desservant du lieu qui avait vu naître Auguste; qu'il avait demandé qu'on lui accordât sa grace en faveur de cette divinité qui lui était particulière et domestique, et que le sénat avait ordonné que ce lieu fût consacré.

VI. On montre encore la maison de ses ancêtres où il fut nourri, dans un des faubourgs de Vele-

---

de les faire travailler au moulin. *Voyez* Térence, Plaute, etc.

(2) Ce n'est pas le triumvir.

permodicus, et cellæ penuariæ instar : tenetque vicinitatem opinio, tanquam et natus ibi sit. Huc introire, nisi necessariò et castè, religio est, conceptâ opinione veteri, quasi temerè adeuntibus horror quidam et metus objiciatur. Sed et mox confirmata est : nam cùm possessor villæ novus, seu fortè, seu tentandi causâ, cubitum se eò contulisset, evenit ut post paucissimas noctis horas, exturbatus inde subitâ vi et incertâ, penè semianimis cum strato simul ante fores inveniretur.

VII. Infanti cognomen Thurino inditum est, in memoriam majorum originis, vel quòd in regione thurina, recens eo nato, pater Octavius adversùs fugitivos rem prosperè gesserat. Thurinum cognominatum satis certâ probatione tradiderim, nactus puerilem imagunculam ejus æream veterem, ferreis ac penè jam exolescentibus litteris, hoc nomine inscriptam, quæ dono a me principi data inter cubiculares colitur. Sed et a Marco Antonio in epistolis per contumeliam sæpe Thurinus appellatur : et ipse

(1) On voit que les anciens avaient leur légende tout comme nous. Cicéron et ceux qui soupaient chez

Digitized by Google

tri. La chambre où il fut allaité est extrêmement petite, et ressemble à un garde-manger. L'on s'obstine à croïre dans Veletri que c'est là qu'il est né: on se fait un scrupule d'y entrer, si ce n'est par nécessité et avec respect. C'est une ancienne tradition, que ceux qui entrent dans cet endroit avec irrévérence sont saisis d'un effroi subit; et ce qui a confirmé cette opinion, c'est qu'un nouveau propriétaire de cette maison s'étant couché dans cette chambre, soit par hasard, soit pour voir ce qui en était, il en fut enlevé quelques heures après par une force soudaine et inconnue, et se trouva avec son lit devant la porte, presque demi-mort. (1)

VII. Il eut dans son enfance le surnom de Thurinus, soit en mémoire de son origine, soit parce que, peu de temps après sa naissance, son père Octavius eut des succès dans le pays de Thurium. J'ai cru pouvoir assurer avec assez de fondement qu'il avait eu ce surnom de Thurinus, d'après une petite médaille d'airain que je trouvai, où il est représenté encore enfant avec ce surnom, dont les caractères sont presque effacés par la rouille. J'ai fait présent de cette médaille à l'empe-

---

Mécène ne croyaient guère à tous ces miracles; mais l'éloquent Tite-Live, le sage Plutarque, et, parmi nous, le grave de Thou, en rapportent de pareils; et il n'y a pas assez long-temps que nous sommes raisonnables, pour avoir le droit de nous moquer des autres.

Digitized by Google

nihil ampliùs quàm mirari se rescribit, pro opprobrio nomen prius sibi objici. Postea Caii Cæsaris, et deinde Augusti cognomen assumpsit; alterum, testamento majoris avunculi; alterum, Munatii Planci sententiâ, cùm, quibusdam censentibus Romulum appellari oportere, quasi et ipsum conditorem urbis, prævaluisset ut Augustus potiùs vocaretur, non tantùm novo, sed etiam ampliore cognomine, quòd loca quoque religiosa, et in quibus augurato quid consecratur, augusta dicantur, ab auctu, vel ab avium gestu gustuve, sicut etiam Ennius docet, scribens :

Augusto augurio postquam incluta condita Roma est, etc.

VIII. Quadrimus patrem amisit : duodecimum annum agens, aviam Juliam defunctam pro concione laudavit : quadriennio post, virili togâ sumptâ, militaribus donis triumpho Cæsaris Africano donatus est, quamquam expers belli propter ætatem. Profectum mox avunculum in Hispanias adversùs Cneii Pompeii liberos, vix tum firmus à gravi valetudine, per infestas hostibus vias, paucissimis comitibus, naufragio etiam facto, subsecutus, magnoperè demeruit,

Digitized by Google

reur : elle est au rang de celles qu'il conserve particulièrement. Antoine l'appelle souvent dans ses lettres THURINUS, comme par mépris; et Auguste se contente de lui répondre qu'il est assez singulier qu'on veuille faire une injure d'un surnom qu'il a porté.

Dans la suite il prit celui de César, et enfin celui d'Auguste; le premier, d'après le testament de son grand oncle ; l'autre, par le conseil de Munatius Plancus, qui l'engagea à préférer ce nom à celui de Romulus qu'on voulait lui donner, comme au second fondateur de Rome. Le nom d'Auguste était nouveau et respectable : il ne s'appliquait qu'aux choses religieuses et sacrées, comme le prouvent son étymologie (1) et ce vers d'Ennius :

Quand Rome s'élevait sous d'augustes présages, etc.

VIII. Il perdit son père à quatre ans : à douze, il prononça l'oraison funèbre de son aïeule Julie : à seize, il prit la robe virile, et reçut des dons militaires dans le triomphe de César sur les Africains, quoique son âge ne lui permît pas encore d'aller à la guerre. Quelque temps après, son oncle étant parti pour aller combattre les enfans de Pompée en Espagne, il le suivit, à peine relevé d'une grande maladie, avec une très-faible es-

---

(1) *Ab avium gestu*, du vol des oiseaux : augure sacré chez les anciens.

Digitized by Google

approbatâ citò etiam morum indole, super itineris industriam. Cæsare, post receptas Hispanias, expeditionem in Dacos, et inde in Parthos destinante, præmissus Apolloniam, studiis vacavit. Utque primùm occisum eum, hæredemque se comperit, diù cunctatus an proximas legiones imploraret, id quidem consilium ut præceps immaturumque omisit: ceterùm, urbe repetitâ, hæreditatem adiit, dubitante matre, vitricò verò Marcio Philippo consulari multùm dissuadente. Atque ab eo tempore exercitibus comparatis, primùm cum Marco Antonio Marcoque Lepido, dein tantùm cum Antonio per duodecim ferè annos, novissimè per quatuor et quadraginta solus, rempublicam tenuit.

IX. Propositâ vitæ ejus velut summâ, partes sigillatim, neque per tempora, sed per species, exequar, quò distinctiùs demonstrari cognoscique possint. Bella civilia quinque gessit; Mutinense, Philippense, Perusinum, Siculum, Actiacum: ex quibus primum ac novissimum adversùs Marcum An-

Digitized by Google

corte, dans une route infestée par les ennemis. Il fit même naufrage; mais enfin il joignit César qui fut très-touché de ce zèle, et qui ne remarqua pas moins le caractère qu'il annonçait déjà, que l'adresse qu'il avait fait paraître pour échapper aux dangers. César, après la réduction de l'Espagne, ayant des desseins contre les Daces et contre les Parthes, l'envoya devant, sur la route d'Orient, à Apollonie, où il étudia les lettres : c'est là qu'il apprit la mort du dictateur qui le nommait son héritier. Il lui vint d'abord en pensée d'implorer le secours des légions voisines; mais il rejeta ce parti comme imprudent et précipité. Cependant il revint à Rome, et se porta pour héritier de César, malgré les irrésolutions de sa mère et les remontrances de son beau-père Marcius Philippus, homme consulaire, qui l'en détournait de toute sa force. Il se vit bientôt à la tête d'une armée, gouverna la république avec Antoine et Lépide, ensuite avec Antoine seul pendant douze ans; et enfin il fut souverain unique et absolu l'espace de quarante-quatre ans.

IX. Tel est le précis de sa vie. Je vais en détailler chaque partie, non pas suivant l'ordre des temps, mais en classant les différens objets, pour les présenter sous un point de vue plus net et plus distinct.

Il soutint cinq guerres civiles; celle de Modène, celle de Macédoine, celle de Pérouse, celle de Sicile, et celle d'Actium : la première et la der-

Digitized by Google

tonium, secundum adversùm Brutum et Cassium, tertium adversùm Lucium Antonium triumviri fratrem, quartum adversùs Sextum Pompeium, Cneii filium.

X. Omnium bellorum initium et causam hinc sumpsit, nihil convenientius ducens quàm necem avunculi vindicare, tuerique acta. Confestim ut Appolloniâ rediit, Brutum Cassiumque, et vi nec opinantes, et quia prævisum periculum subterfugerant, legibus aggredi, reosque cædis absentes deferre statuit. Ludos autem victoriæ Cæsaris, non audentibus facere quibus obtigerat id munus, ipse edidit. Et quò constantiùs cetera quoque exsequeretur, in locum tribuni plebis fortè demortui candidatum se ostendit, quamquàm patricius, necdum senator. Sed adversante conatibus suis Marco Antonio consule, quem vel præcipuum adjutorem speraverat, ac ne publicum quidem et translatitium jus ulla in re sibi sine pactione gravissimæ mercedis impertiente, ad optimates se contulit, quibus eum invisum sentiebat, maximè quòd Decimum Brutum ob-

(1) Cette flatterie est intolérable. C'est pour plaire à un successeur d'Auguste que Suétone attribue à un motif honnête et louable ce qui fut évidemment l'ou-

Digitized by Google

nière contre Marc Antoine; la seconde contre Brutus et Cassius; la troisième contre Antoine, le frère du triumvir; la quatrième contre Sextus, fils du grand Pompée.

X. Toutes eurent pour principe (1) l'obligation où il croyait être de venger la mort de son oncle, et de soutenir la validité de son testament et des actes de sa dictature.

Dès qu'il fut arrivé d'Apollonie, il résolut d'attaquer juridiquement Brutus et Cassius, qui ne s'y attendaient pas; et, comme ils étaient sortis de Rome pour se mettre à l'abri de tout danger, il les accusa, quoique absens, comme meurtriers. Il célébra lui-même les jeux institués en mémoire de la journée de Pharsale, parce que ceux qui en étaient chargés n'osaient pas s'en acquitter. Pour suivre ses entreprises avec plus de force, il voulut remplacer un tribun du peuple qui venait de mourir, et demanda cette dignité, quoiqu'il fût patricien : il est vrai qu'il n'était pas encore sénateur. Mais éprouvant beaucoup d'opposition de la part du consul Marc Antoine qu'il avait cru devoir être son principal appui, et qui ne lui accordait rien que ce qu'on accorde à tout le monde, encore en y mettant un prix exorbitant, il passa

---

vrage de l'ambition. Ce n'est pas par tendresse pour César qu'Octave fit la guerre en Égypte au meilleur ami qu'ait eu César, et qui alors ne songeait qu'à se divertir avec Cléopâtre.

Digitized by Google

sessum Mutinæ, provinciâ a Cæsare datâ, et per senatum confirmatâ, expellere armis niteretur. Hortantibus itaque nonnullis, percussores ei subornavit. Hac fraude deprehensâ, periculum invicem metuens, veteranos simul in suum ac reipublicæ auxilium quantâ potuit largitione contraxit. Jussusque comparato exercitui pro prætore præesse, et cum Hirtio ac Pansa, qui consulatum acceperant, Decimo Bruto opem ferre, demandatum bellum tertio mense confecit duobus præliis. Priore, Antonius eum fugisse scribit, ac sine paludamento equoque post biduum demùm apparuisse : sequenti, satis constat non modò ducis, sed militis etiam functum munere; atque in media dimicatione, aquilifero legionis suæ graviter saucio, aquilam humeris subiisse, diùque portasse.

XI. Hoc bello cùm Hirtius in acie, Pansa paulò post ex vulnere, periissent, rumor increbuit ambos operâ ejus occisos, ut, Antonio fugato, republicâ consulibus orba-

(1) Il faut être bien mal-adroit pour nous dire, quelques lignes au-dessus, qu'Auguste fit tout pour

Digitized by Google

dans le parti du sénat. Il savait qu'Antoine y était détesté, sur-tout depuis qu'il voulait chasser de la Gaule Cisalpine, et qu'il tenait assiégé dans Modène Decimus Brutus, à qui César avait donné ce gouvernement avec l'approbation du sénat.

On lui conseilla de faire assassiner Antoine; mais, ce complot n'ayant pas réussi, il commença à craindre pour lui-même, et s'épuisa en largesses pour s'attacher les vétérans de César, qu'il appela au secours de la république et au sien. Quand il eut rassemblé des forces, il en eut le commandement, comme propréteur, et fut chargé d'aller avec Hirtius et Pansa, nommés consuls, secourir Decimus Brutus (1). Cette expédition fut terminée en trois mois et en deux combats. Dans le premier, il prit la fuite, s'il en faut croire Antoine, et ne reparut que deux jours après sans cheval et sans armure. On convient que dans le second il remplit les devoirs d'un chef et d'un soldat, et que le porte-enseigne de sa légion ayant été blessé dans la mêlée, il prit son aigle sur ses épaules et la porta long-temps.

XI. Hirtius et Pansa périrent tous deux dans cette guerre, l'un dans un combat, l'autre de ses blessures. On répandit qu'Auguste était coupable de leur mort; qu'après la défaite d'Antoine, la république étant sans consuls, il avait espéré de se

---

venger son oncle : la première guerre qu'il entreprend, c'est pour secourir un des assassins de César.

Digitized by Google

tâ, solus victores exercitus occuparet. Pansæ quidem adeo suspecta mors fuit, ut Glyco medicus custoditus sit, quasi venenum vulneri indidisset. Adjicit his Aquilius Niger alterum e consulibus, Hirtium, in pugnæ tumultu ab ipso interemptum.

XII. Sed ut cognovit Antonium post fugam a Marco Lepido receptum, ceterosque duces et exercitus consentire pro partibus, causam optimatium sine cunctatione deseruit, ad prætextum mutatæ voluntatis dicta factaque quorumdam calumniatus; quasi alii se puerum, alii ornandum tollendumque jactassent, ne aut sibi aut veteranis par gratia referretur. Et quò magis pœnitentiam prioris sectæ approbaret, Nursinos grandi pecuniâ, et quam pendere nequirent, mulctatos, extorres egit oppido, quòd mutinensi acie interemptorum civium tumulo publicè exstructo adscripserant pro libertate eos occubuisse.

---

(1) Nous avons une lettre de Brutus à Cicéron, où il le prie de faire sortir Glycon de prison, et où il soutient qu'il est incapable d'un crime. Certainement Brutus n'était pas disposé à favoriser un complice du jeune Octave, et un empoisonneur à gages.

Digitized by Google

voir seul maître de l'armée victorieuse. Ce qui est certain, c'est que la mort de Pansa excita de tels soupçons, que Glycon (1), son médecin, fut détenu quelque temps prisonnier, et accusé d'avoir empoisonné ses blessures. Aquilius Niger affirme qu'Auguste tua lui-même Hirtius dans la mêlée.

XII. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il apprit qu'Antoine, après sa défaite, avait été reçu dans le camp de Lépide, et que les autres généraux, ainsi que leurs légions, étaient dévoués au sénat, il n'hésita pas à abandonner ce parti. Il allégua, pour prétexte de son changement, qu'il avait à se plaindre de leurs paroles et de leurs actions; que les uns l'avaient traité d'enfant; que d'autres avaient dit qu'il fallait le louer et le perdre (2), et s'étaient opposés aux récompenses qui étaient dues à lui et à ses vétérans. Pour faire éclater davantage le repentir qu'il sentait d'avoir servi le sénat, il condamna à une amende considérable les habitans de NURSIUM, qui avaient élevé un monument aux soldats de la république tués devant Modène, avec cette inscription; AUX VICTIMES DE LA LIBERTÉ : et comme ils ne pouvaient payer cette amende, il les chassa de leur ville.

---

(2) Ce mot était de Cicéron. La finesse consiste dans l'équivoque de l'expression latine, qui signifie également *élever* et *détruire* (*tollendum*).

Digitized by Google

XIII. Initâ cum Antonio et Lepido societate, philippense quoque bellum, quamquam invalidus atque æger, duplici prælio transegit; quorum priore castris exutus, vix ad Antonii cornu fugâ evaserat. Nec successum victoriæ moderatus est : sed, capite Bruti Romam misso, ut statuæ Cæsaris subjiceretur, in splendidissimum quemque captivum non sine verborum contumelia sævit; ut quidem uni suppliciter sepulturam precanti respondisse dicatur, jam istam in volucrum potestate fore; alios, patrem et filium, pro vita rogantes, sortiri, vel dimicare jussisse, ut alterutri concederetur; ac spectasse utrumque morientem, cùm, patre qui se obtulerat occiso, filius quoque voluntariâ occubuisset nece. Quare ceteri, et in his Marcus Favonius ille Catonis æmulus, cùm catenati producerentur, imperatore Antonio honorificè salutato, hunc fœdissimo convicio coram prosciderunt. Par-

(1) L'expression de Suétone est très-impropre, par son récit même. Auguste *ne termina point* la guerre de Macédoine, puisqu'il y fut battu : c'est Antoine qui vainquit. La fortune fit tout pour un heureux usurpateur qui n'eut aucune des qualités d'un héros, et qui eut celles d'un roi.

Digitized by Google

XIII. Uni avec Antoine et Lépide, il termina la guerre de Macédoine dans les champs de Philippes, quoique affaibli par la maladie (1). Il y eut deux combats. Dans le premier, il fut chassé de son camp et obligé de se réfugier vers Antoine : dans le second, la victoire se déclara pour lui; mais il n'en usa pas avec modération. Il envoya à Rome la tête de Brutus, pour qu'elle fût mise aux pieds de la statue de César. Il sévit contre les prisonniers les plus illustres, et alla même jusqu'à les insulter de paroles. L'un d'eux le suppliait avec instance de lui accorder la sépulture : il lui répondit que les vautours en prendraient soin. Un père et un fils lui demandaient la vie : il ordonna qu'ils tirassent au sort, ou qu'ils combattissent ensemble, promettant la grace au vainqueur. Le père alla au-devant de l'épée de son fils (2), et le fils se perça de la sienne. Auguste les vit expirer. Aussi quand Favonius, l'imitateur de Caton, et d'autres prisonniers parurent enchaînés devant les triumvirs, ils saluèrent Antoine avec respect en l'appelant empereur, et accablèrent Auguste des plus piquantes injures.

(2) Si ce fait est vrai, car Suétone seul le rapporte, cette atrocité est une des plus horribles qu'on puisse reprocher à un tyran. On peut remarquer que les vengeances sont affreuses dans les guerres civiles; car Auguste fit voir dans la suite qu'il n'était pas d'un caractère cruel : il avait de la force dans l'esprit et de la faiblesse dans l'ame.

Digitized by Google

titis post victoriam officiis, cùm Antonius orientem ordinandum, ipse veteranos in Italiam reducendos, et municipalibus agris collocandos recepisset, neque veteranorum, neque possessorum gratiam tenuit; alteris, pelli se, alteris, non pro spe meritorum tractari, querentibus.

XIV. Quo tempore Lucium Antonium, fiduciâ consulatûs quem gerebat, ac fraternæ potentiæ, res novas molientem, confugere Perusiam coegit, et ad deditionem fame compulit, non tamen sine magnis suis et ante bellum et in bello discriminibus: nam cùm spectaculo ludorum gregarium militem in quatuordecim ordinibus sedentem excitari per apparitorem jussisset, rumore ab obtrectatoribus dilato, quasi eumdem mox et discruciatum necasset, minimùm abfuit quin periret concursu et indignatione turbæ militaris: saluti fuit quòd qui desiderabatur repentè comparuit incolumis ac sine injuria. Circa perusinum autem murum sacrificans, penè interceptus est a manu gladiatorum quæ oppidò eruperat.

XV. Perusiâ captâ, in plurimos animadvertit, orare veniam vel excusare se conantibus unâ voce occurrens, moriendum esse.

Digitized by Google

Dans le partage qui suivit la victoire, Antoine se chargea des affaires de l'Orient : pour lui, il ramena en Italie les vétérans, pour les mettre en possession des terres qui leur étaient promises. Il mécontenta tout le monde : les possesseurs se plaignirent d'être dépouillés, et les soldats de n'être pas assez récompensés.

XIV. Dans ce même temps, L. Antoine, le frère du triumvir, voulut exciter des troubles dans Rome : le consulat qu'il exerçait et le pouvoir de son frère enflaient ses espérances. Auguste le força de se retirer dans Pérouse, et l'y prit par famine; mais ce ne fut pas sans courir de grands dangers dans cette guerre, et même avant le siége. Il arriva que, dans des jeux publics, un soldat se plaça sur un des quatorze bancs destinés aux chevaliers : Auguste envoya un licteur pour le faire retirer. Ses ennemis, un moment après, firent courir le bruit que ce soldat venait de périr dans les tourmens : il s'excita un tel soulèvement parmi ses compagnons, qu'Auguste fut sur le point d'être tué : heureusement pour lui, le soldat qu'on disait mort parut tout à coup sain et sauf. Une autre fois il offrait un sacrifice auprès des murs de Pérouse : une troupe de gladiateurs sortit brusquement de la ville et faillit le faire périr.

XV. Après la prise de cette place, il fit faire main basse sur presque tous ses ennemis, et prévint leurs excuses et leurs prières par ce seul mot :

Scribunt quidam trecentos ex dedititiis electos utriusque ordinis, ad aram divo Julio exstructam, idibus martiis, hostiarum more mactatos. Exstiterunt qui traderent consultò eum ad arma isse, ut occulti adversarii, et quos metus magis quàm voluntas contineret, facultate Lucii Antonii ducis præbitâ, detegerentur; devictisque his et confiscatis, promissa veteranis præmia persolverentur.

XVI. Bellum Siculum inchoavit in primis, sed diù traxit, intermissum sæpiùs, modò reparandarum classium causâ, quas tempestatibus duplici naufragio, et quidem per æstatem, amiserat; modò pace factâ, flagitante populo, ob interclusos commeatus famemque ingravescentem: donec navibus ex integro fabricatis, ac viginti servorum millibus manumissis et ad remum

(1) Contre Sextus, fils du grand Pompée, et digne fils de ce grand homme, quoique le lâche (*) déclamateur Lucain ait dit, que *ses brigandages avaient souillé les triomphes de son père :*

Polluit æquoreos Siculus pirata triumphos.

Il fut le seul de tous les Romains qui ne plia point sous le joug des triumvirs. Maître de la Sicile, de la Sardaigne, de la Corse, et de toutes les côtes voisi-

(*) Est-il bien vrai que Lucain fût un lâche? (*Note de l'Ed.*)

Digitized by Google

IL FAUT MOURIR. On a écrit qu'il en choisit trois cents dans les deux ordres pour les immoler comme des victimes, le jour des ides de mars, sur un autel consacré à César : d'autres ont cru que lui seul avait excité cette guerre, afin que ses ennemis secrets, et ceux que la crainte contenait plus que l'inclination, se fissent connaître en se rangeant du parti d'Antoine, et que leur dépouille l'aidât à payer ses vétérans.

XVI. Il commença la guerre de Sicile (1) qui traîna en longueur et fut même interrompue plusieurs fois, tantôt afin qu'il eût le temps de réparer les pertes que lui causèrent deux naufrages essuyés pendant l'été, tantôt pour satisfaire le peuple à qui les vivres étaient coupés, et qui, souffrant beaucoup de la famine, demandait la paix à grands cris. Enfin, se voyant des vaisseaux neufs et vingt mille esclaves affranchis dont il avait

---

nes, il résista dix ans contre les trois tyrans qui avaient dans leurs mains toutes les forces de l'empire : il les força de traiter avec lui d'égal à égal. Il fut le refuge de tous les proscrits qui purent arriver en Sicile. Il fit afficher dans Rome, qu'il donnerait à tous ceux qui sauveraient un proscrit le double de la récompense promise aux meurtriers. C'était jouer seul le rôle d'un Romain, quand tout le reste était tyran ou esclave. Le vers de Lucain doit paraître une calomnie bien odieuse : ce versificateur boursoufflé paraît connaître peu la vraie grandeur dans les actions comme dans le style.

Digitized by Google

datis, portum Julium apud Baias, immisso in Lucrinum et Avernum lacum mari, effecit: in quo cùm hieme totâ copias exercuisset, Pompeium inter Mylas et Naulochum superavit; sub horam pugnæ tam arcto repentè somno devinctus, ut ad dandum signum ab amicis excitaretur. Unde præbitam Antonio materiam putem exprobrandi, ne rectis quidem oculis eum adspicere potuisse instructam aciem; verùm supinum, cœlum intuentem, stupidum cubuisse, nec priùs surrexisse ac militibus in conspectum venisse, quàm a Marco Agrippa fugatæ sunt hostium naves. Alii dictum factumque ejus criminantur, quasi classibus tempestate perditis exclamaverit, etiam invito Neptuno victoriam se adepturum; ac die Circensium proximo solenni pompæ simulacrum dei detraxerit. Nec temerè plura ac majora pericula ullo alio bello adiit. Trajecto in Siciliam exercitu, cùm partem re-

(1) On a dit la même chose d'Alexandre et du grand Condé, et c'est tout ce qu'Auguste a de commun avec eux.

(2) C'est ce même Agrippa qui gagna la bataille d'Actium; mais il n'eut aucune supériorité sur Antoine. Tous les historiens s'accordent à dire, que celui-ci n'avait aucun désavantage lorsqu'il se mit à suivre

Digitized by Google

fait des matelots, il fit construire le port Jules, auprès de Baies, en réunissant le lac Lucrin et le lac d'Averne, et y faisant descendre la mer. Après y avoir exercé ses troupes pendant tout l'hiver, il battit le jeune Pompée entre Myle et Nauloque. Il se trouva profondément endormi (1) au moment du combat : il fallut le réveiller pour donner le signal ; ce qui, je crois, donna lieu à Antoine de lui reprocher qu'il n'avait pas même eu le courage de soutenir le coup d'œil d'une bataille rangée ; qu'il était resté étendu comme un homme stupide, les yeux levés au ciel, et qu'il n'avait quitté cette attitude pour se montrer aux soldats, que lorsqu'Agrippa (2) eut mis en fuite les vaisseaux ennemis. D'autres l'accusent d'avoir dit, en se rappelant ses vaisseaux brisés par la tempête, qu'il avait vaincu en dépit de Neptune, et d'avoir fait ôter la statue de ce dieu qu'on portait dans les jeux du cirque.

Cette guerre est celle où il fut exposé à plus de dangers. Après avoir fait passer ses troupes en Sicile, il allait lui-même en faire venir le reste

---

Cléopâtre qui fuyait. C'était un homme brave que cet Antoine : il avait le défaut d'aimer le vin et les courtisanes, et méprisait beaucoup Auguste. Mais Auguste, qui n'avait ni sa valeur ni sa bonté, avait beaucoup plus d'esprit et de tête, et était par conséquent bien plus capable de régner. Ainsi le jour d'Actium la Fortune choisit comme aurait fait la Prudence.

Digitized by Google

liquam copiarum continenti repeteret, oppressus ex improviso, a Demochare et Apollophane, præfectis Pompeii, uno demùm navigio ægerrimè effugit. Item cùm præter Locros Rhegium pedibus iret, et prospectis biremibus pompeianis terram legentibus, suas ratus, descendisset ad littus, penè exceptus est. Tunc etiam per devios tramites refugientem, servus Æmilii Paulli, comitis ejus, dolens proscriptum olim ab eo patrem Paullum, et quasi occasione ultionis oblatâ, interficere conatus est. Post Pompeii fugam, collegarum alterum Marcum Lepidum, quem ex Africa in auxilium evocarat, superbientem viginti legionum fiduciâ, summasque sibi partes terrore ac minis vindicantem, spoliavit exercitu; supplicemque, concessâ vitâ, Circeos in perpetuum relegavit.

XVII. Marci Antonii societatem semper dubiam et incertam, reconciliationibusque

---

(1) Il fut pris et tué.

(2) C'est encore une des actions qui prouvent qu'Octave possédait à un degré éminent cette partie de la politique qui consiste à saisir un instant décisif et à démêler le faible de son ennemi. Il connaissait Lépide. Il entra seul dans son camp. Un soldat le frappa :

Digitized by Google

qui était encore en Italie : il fut attaqué à l'improviste par Démocharès et Apollophane, lieutenans de Pompée, et ne se sauva qu'à peine avec un seul navire.

Allant à pied à Rhége auprès de Locres, il vit deux galères de Pompée qui côtoyaient le rivage : il les prit pour deux des siennes; et s'étant approché, il fut sur le point d'être pris. Il s'enfuit par des sentiers écartés. Un esclave d'Emilius Paulus qui l'accompagnait, se souvenant qu'il avait autrefois proscrit le père de son maître, saisit l'occasion de la vengeance, et voulut le tuer. Après la fuite de Pompée (1), Lépide, l'un des triumvirs, qu'Octave avait appelé d'Afrique à son secours, fier de commander à vingt légions, prétendit avoir le premier rang, et prit le ton de la hauteur et de la menace : il le dépouilla du commandement, lui laissa la vie (2) qu'il demandait à genoux, et le relégua à perpétuité dans l'île de Circé.

XVII. Il rompit enfin avec Marc Antoine, après de fréquentes brouilleries et de vaines réconcilia-

les autres le saluèrent empereur et le conduisirent jusque dans la tente de Lépide qui tomba à ses genoux. C'est ce même Lépide dont l'abbé de Saint-Réal veut absolument faire un grand homme. Deux choses prouvent qu'il ne l'était pas, c'est qu'il demanda la vie, et qu'on la lui laissa.

Digitized by Google

variis malè focillatam, abrupit tandem. Et quò magis degenerâsse eum a civili more approbaret, testamentum, quod is Romæ etiam de Cleopatræ liberis inter hæredes nuncupatis reliquerat, aperiendum recitandumque pro concione curavit. Remisit tamen hosti judicato necessitudines amicosque omnes, atque inter alios Caium Sosium et Cneium Domitium, tunc adhuc consules. Bononiensibus quoque publicè, quòd in Antoniorum clientela antiquitùs erant, gratiam fecit conjurandi cum tota Italia pro partibus suis. Nec multò post navali prælio apud Actium vicit, in serum dimicatione protractâ, ut in navi victor pernoctaverit. Ab Actio cùm Samum insulam in hiberna se recepisset, turbatus nuntiis de seditione militum, præmia et missionem poscentium, quos ex omni numero confectâ victoriâ Brundisium præmiserat, repetit Italiam, tempestate in trajectu bis conflictatus, primò inter promontoria Peloponnesi atque Ætoliæ, rursùs circa montes Ceraunios; utrobique parte Liburnicarum demersâ, simulque ejus in qua vehebatur fusis armamentis et gubernaculo diffracto. Nec ampliùs quàm septem et viginti dies, donec desideria militum ordinarentur, Brundisii commoratus,

Digitized by Google

tions; et, pour prouver combien ce triumvir choquait les mœurs de Rome, il fit ouvrir et lire publiquement un codicille qu'il avait laissé, par lequel il mettait au nombre de ses héritiers les enfans de Cléopâtre : cependant, après l'avoir fait déclarer ennemi de la république, il lui renvoya tous ses proches et ses amis, entre autres Caius Sosius et Titus Domitius, alors consuls. Il dispensa aussi les Boulonnais, qui étaient de tout temps sous la protection de la famille d'Antoine, de prendre les armes contre lui avec le reste de l'Italie. Peu de temps après il le défit dans une bataille navale auprès d'Actium : le combat dura jusqu'au soir; et Auguste vainqueur passa la nuit dans son vaisseau. D'Actium il alla prendre des quartiers d'hiver à Samos : là, il apprit que les soldats qu'il avait envoyés à Brindes après la victoire, pris indistinctement dans tous les corps, s'étaient soulevés, et demandaient leur congé et des récompenses. Il reprit la route de l'Italie, et fut battu deux fois par la tempête; d'abord entre les promontoires de Péloponèse (1) et d'Étolie, puis auprès des monts Cérauniens. Une partie des bâtimens légers (2) qui le suivaient fut submergée, et le sien perdit tous ses agrès et son gouvernail. Il ne resta que vingt-sept jours à Brindes pour ses

---

(1) Dans l'Archipel, mer très-orageuse.

(2) C'étaient des galères de Livourne, les plus légères que l'on construisît alors.

Digitized by Google

Asiæ Syriæque circuitu Ægyptum petit : obsessâque Alexandriâ, quò Antonius cum Cleopatra confugerat, brevi potitus est. Et Antonium quidem seras conditiones pacis tentantem ad mortem adegit, viditque mortuum. Cleopatræ, quam servatam triumpho magnoperè cupiebat, etiam Psyllos admovit qui venenum ac virus exsugerent, quòd periisse morsu aspidis putabatur. Ambobus communem sepulturæ honorem tribuit, ac tumulum ab ipsis inchoatum perfici jussit. Antonium juvenem, majorem de duobus Fulviâ genitis, simulacro divi Julii, ad quod post multas et irritas preces confugerat, abreptum interemit. Item Cæsarionem, quem ex Cæsare Cleopatra concepisse prædicabat, retractum e fuga supplicio affecit. Reliquos Antonii reginæque communes liberos, non secùs ac necessitudine junctos sibi, et con-

---

(1) Dion raconte qu'on lui trouva au bras de très-légères piqûres qu'elle s'était faites avec une aiguille empoisonnée : d'autres ont dit que c'étaient des morsures d'un aspic. Mais, en général, on ignore le genre de sa mort. Plutarque, Appien et Strabon regardent l'histoire de l'aspic comme fort douteuse.

(2) Peuples qui avaient une vertu particulière qui les préservait du venin des serpens. C'est du moins ce que toute l'antiquité a cru, et ce qui n'est pas impos-

Digitized by Google

arrangemens militaires, et vint en Égypte par l'Asie mineure et la Syrie. Il assiégea Alexandrie où Antoine s'était retiré avec Cléopâtre, et s'en rendit bientôt maître. Antoine voulut parler de paix; mais il n'était plus temps : il fut forcé de se donner la mort, et Auguste jouit de ce spectacle. Il aurait bien voulu mener Cléopâtre en triomphe; et comme on croyait (1) qu'elle s'était fait mordre par un aspic, il fit sucer la plaie par des Psylles (2). Il permit qu'elle fût ensevelie avec Antoine, et ordonna même qu'on achevât le tombeau qu'ils avaient commencé de construire. Le jeune Antoine, l'aîné des enfans que le triumvir avait eus de Fulvie, après beaucoup de prières inutiles, s'était réfugié auprès de la statue de César : on l'en arracha, et il fut mis à mort. Césarion, qui passait pour fils de César, fut atteint dans sa fuite (3) et envoyé au supplice. Auguste épargna les autres enfans qu'Antoine avait eus de

---

sible. Dion ajoute sur les Psylles des détails bien extraordinaires. Il prétend qu'ils sont tous mâles, et qu'il naissent les uns des autres; que tout ce qu'ils ont touché a la vertu d'endormir les serpens, et autres merveilles.

(3) Ce fut son précepteur Théodore, que Cléopâtre avait chargé de le conduire dans l'Inde, qui le livra à César. Ce Théodore, quand on eut coupé le cou à son élève, lui vola une grosse pierre précieuse qu'il portait : il fut découvert et pendu.

Digitized by Google

servavit, et mox pro conditione cujusque sustinuit ac fovit.

XVIII. Per idem tempus, conditorium et corpus magni Alexandri cùm prolatum e penetrali subjecisset oculis, coronâ aureâ impositâ ac floribus adspersis veneratus est: consultusque num et Ptolemæos inspicere vellet, regem se voluisse ait videre, non mortuos. Ægyptum, in provinciæ formam redactam, ut feraciorem habilioremque annonæ urbicæ rédderet, fossas omnes in quas Nilus exæstuat, oblimatas longâ vetustate, militari opere detersit. Quòque Actiacæ victoriæ memoria celebratior in posterum esset, urbem Nicopolin apud Actium condidit, ludosque illic quinquennales constituit: et ampliato vetere Apollinis templo, locum castrorum quibus fuerat usus exornatum navalibus spoliis Neptuno ac Marti consecravit.

XIX. Tumultus post hæc, ac etiam rerum novarum initia, conjurationesque complures, priusquàm invalescerent, indicio detectas compressit, et alias alio tempore; Lepidi juvenis, deinde Varronis Murenæ, et Fannii Cæpionis, mox Marci Egnatii, exin Plautii Rufi, Luciique Paulli progeneri sui; ac præter has Lucii Audasii falsarum

Digitized by Google

la reine, les traita comme ses proches, et leur fit un sort convenable à leur naissance.

XVIII. Il fit ouvrir le tombeau d'Alexandre, et en fit tirer son corps : il lui mit une couronne d'or sur la tête, le couvrit de fleurs, et lui rendit toutes sortes d'hommages; et, comme on lui demandait s'il ne voulait pas voir aussi les Ptolémées, il répondit : J'AI VOULU VOIR UN ROI, ET NON PAS DES MORTS. L'Égypte fut réduite en province romaine; et, pour la rendre plus fertile et d'une plus grande ressource pour Rome, il fit nettoyer par ses soldats tous les canaux faits pour recevoir les inondations du Nil, et qui, par le laps du temps, s'étaient infectés d'un limon croupissant. Pour perpétuer la mémoire de la journée d'Actium, il fit bâtir sur cette même côte Nicopolis (1) : il y fonda des jeux qu'on devait célébrer tous les cinq ans. Il agrandit l'ancien temple d'Apollon Actiaque; et le lieu où avaient campé ses troupes de terre fut consacré à Mars et à Neptune, et orné d'un trophée naval.

XIX. Il découvrit, et étouffa dans leur naissance, des séditions, des complots, des conjurations qui se formèrent contre lui en différens temps : celle du jeune Lépide, celle de Varron Muréna, de Fannius Cépion, d'Egnace, de Plautius Rufus, de Lucius Paulus son allié; d'Audasius, accusé de faux, et affaibli par l'âge et la

(1) *Ville de la Victoire.*

Digitized by Google

tabularum rei, ac neque ætate neque corpore integri; item Asinii Epicadi ex gente parthina hybridæ; ad extremum Telephi mulieris servi nomenclatoris: nam ne ultimæ quidem sortis hominum conspiratione et periculo caruit. Audasius atque Epicadus Juliam filiam et Agrippam nepotem ex insulis quibus continebantur rapere ad exercitus; Telephus, quasi debitâ sibi fato dominatione, et ipsum et senatum aggredi, destinaverant. Quinetiam quondam juxta cubiculum ejus lixa quidam ex illyrico exercitu, janitoribus deceptis, noctu deprehensus est, cultro venatorio cinctus: imposne mentis, an simulata dementia, incertum; nihil enim exprimi quæstione potuit.

XX. Externa bella duo omninò per se gessit; Dalmaticum, adolescens adhuc; et, Antonio devicto, Cantabricum. Dalmatico etiam vulnera excepit; unâ acie, dextrum genu lapide ictus; alterâ autem, et crus et utrumque brachium ruinâ pontis consauciatus. Reliqua per legatos administravit: ut tamen quibusdam Pannonicis atque Ger-

(1) L'une pour ses débauches, et l'autre pour la dureté de son caractère. Ce dernier fut mis à mort depuis par les ordres de Tibère.

Digitized by Google

maladie; d'un certain Épicade, demi-Parthe et demi-Romain; et enfin de Télephe, esclave nomenclateur d'une femme romaine : car il eut à craindre jusqu'aux plus vils des humains. Audasius et Épicade voulaient enlever sa fille Julie et son neveu Agrippa des îles où ils étaient relégués (1). Télephe, qui se croyait destiné à l'empire, avait projeté de détruire Auguste et le sénat (2). Il n'y eut pas jusqu'à un goujat de l'armée d'Illyrie qu'on trouva caché auprès de son lit; il avait échappé à tous les yeux, et était armé d'un couteau de chasse : soit qu'il fût imbécille ou qu'il le feignît, on n'en put rien tirer dans les tourmens.

XX. Quant aux guerres étrangères, il n'en fit que deux par lui-même; celle de Dalmatie, dans sa première jeunesse, et celle des Cantabres après la défaite d'Antoine. Il fut blessé deux fois en Dalmatie, l'une au genou droit, d'un coup de pierre; l'autre aux deux bras et à la cuisse, de la chûte d'un pont. Par-tout ailleurs il combattit par ses lieutenans. Cependant il se transporta quelquefois

(2) Voilà de grands desseins pour un esclave. Si le fait est aussi vrai qu'il est peu vraisemblable, l'esclave était probablement fou, et il fallait du moins le dire.

Digitized by Google

manicis aut interveniret, aut non longè abesset, Ravennam, vel Mediolanum, vel Aquileiam usque ab urbe progrediens.

XXI. Domuit autem, partim ductu, partim auspiciis suis, Cantabriam, Aquitaniam, Pannoniam, Dalmatiam cum Illyrico omni; item Rhætiam, et Vindelicos, ac Salassos, gentes inalpinas. Coercuit et Dacorum incursiones, tribus eorum ducibus cum magna copia cæsis, Germanosque ultra Albim fluvium summovit; ex quibus Suevos et Sicambros dedentes se traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. Alias item nationes malè quietas ad obsequium redegit. Nec ulli genti sine justis et necessariis causis bellum intulit. Tantumque abfuit a cupiditate quoquo modo imperium vel bellicam gloriam augendi, ut quorumdam barbarorum principes in æde Martis Ultoris jurare coegerit, mansuros se in fide ac pace quam peterent; a quibusdam verò novum genus obsidum feminas exigere tentaverit, quòd negligere marium pignora sentiebat; et tamen potestatem semper omnibus fecit, quoties vellent, obsides recipiendi. Neque aut crebriùs aut perfidiosiùs rebellantes graviore unquam mulctatus est pœnâ, quàm ut captivos sub lege venun-

Digitized by Google

dans l'Allemagne et dans la Hongrie, on se tint à portée d'y passer, allant de Rome jusqu'à Ravenne, ou à Milan, ou à Aquilée.

XXI. Il soumit, ou par lui-même, ou par ses généraux, les Cantabres, les Gascons, les Hongrois, les Dalmates, les Illyriens, et les peuples des Alpes (1). Il réprima les incursions des Daces, et mit en déroute trois de leurs chefs. Il poussa les Allemands jusqu'au-delà de l'Elbe. Il reçut à composition les Suèves et les Sicambres, et les transporta dans la Gaule sur les bords du Rhin. Il força à la soumission d'autres peuples inquiets et belliqueux. Il ne fit jamais la guerre à aucun sans raison ou sans nécessité; car il était si éloigné de l'ambition d'augmenter ou son empire ou sa gloire militaire, qu'il obligea plusieurs rois barbares de lui jurer, dans le temple de Mars Vengeur, qu'ils seraient fidèles à la paix et à l'alliance qu'ils lui demandaient. Il essaya d'engager quelques autres de ces princes à lui donner des femmes pour otages, parce qu'il avait remarqué qu'ils s'inquiétaient peu de la vie des hommes : cependant il les laissa toujours les maîtres de retirer leurs otages quand ils le voulaient, et ne punit jamais leurs fréquentes révoltes et leurs perfidies qu'en vendant les prisonniers qu'il faisait sur eux, sous la condition qu'ils serviraient dans un pays éloigné, et qu'ils ne se-

(1) Les Piémontais, les Grisons, etc.

Digitized by Google

daret, ne in vicina regione servirent, neve intra trigesimum annum liberarentur. Quâ virtutis moderationisque famâ Indos etiam ac Scythas, auditu modò cognitos, pellexit ad amicitiam suam populique Romani ultrò per legatos petendam. Parthi quoque et Armeniam vindicanti facilè cesserunt; et signa militaria, quæ Marco Crasso et Marco Antonio ademerant, reposcenti reddiderunt, obsidesque insuper obtulerunt: denique pluribus quondam de regno concertantibus, nonnisi ab ipso electum comprobaverunt.

XXII. Janum Quirinum semel atque iterùm a condita urbe ante memoriam suam clausum, in multò breviore temporis spatio, terrâ marique pace partâ, ter clausit. Bis ovans ingressus est urbem, post philippense, et rursùs post siculum bellum. Curules triumphos tres egit, Dalmaticum, Actiacum, Alexandrinum; continuo triduo omnes.

XXIII. Graves ignominias cladesque duas omninò, nec alibi quàm in Germania, accepit, lollianam et varianam; sed lollianam majoris infamiæ quàm detrimenti; varianam penè exitiabilem, tribus legionibus cum duce legatisque et auxiliis cæsis. Hac nuntiatâ, excubias per urbem indixit, ne quis tu-

Digitized by Google

raient pas libres avant trente ans. Tant de modération et de bonté engagea les Indiens et les Scythes, peuples alors nouvellement connus, à lui envoyer des ambassadeurs pour lui demander son amitié et celle du peuple romain. Les Parthes même lui cédèrent sans contestation l'Arménie qu'il revendiquait, et lui rendirent les aigles prises à Crassus et à Marc-Antoine, qu'il avait redemandées. Ils lui offrirent même des otages, et s'en rapportèrent à son choix pour élire un souverain entre plusieurs concurrens qui se disputaient la royauté.

XXII. Le temple de Janus, qui n'avait été fermé que deux fois avant lui, le fut trois fois sous son règne, dans un beaucoup moindre espace de temps. La paix était affermie sur terre et sur mer.

Il obtint deux fois les honneurs du petit triomphe (1), d'abord après la guerre de Macédoine, et eusuite après celle de Sicile. Il célébra trois grands triomphes, pour la guerre de Dalmatie, pour celle d'Actium, et pour celle d'Alexandrie : chacun des trois dura trois jours.

XXIII. Il n'essuya de disgraces considérables et de défaites honteuses que celles de Lollius et de Varus, toutes deux en Allemagne. La première fut plutôt un affront qu'une perte. La seconde pensa être funeste à l'empire : trois légions furent taillées

---

(1) Appelé *Ovation*.

Digitized by Google

multus existeret; et præsidibus provinciarum propagavit imperium, ut a suetis et a peritis socii continerentur. Vovit et magnos ludos Jovi optimo maximo, si rempublicam in meliorem statum vertisset, quod factum cimbrico marsicoque bello erat. Adeo namque consternatum ferunt, ut per continuos menses barbâ capilloque summisso, caput interdum foribus illideret, vociferans, Quinctili Vare, legiones redde; diemque cladis quotannis mœstum habuerit ac lugubrem.

XXIV. In re militari et commutavit multa et instituit; atque etiam ad antiquum morem nonnulla revocavit: disciplinam severissimè rexit: ne legatorum quidem cuiquam, nisi gravatè, hibernisque demùm mensibus, permisit uxorem intervisere. Equitem romanum, quòd duobus filiis adolescentibus, causâ detrectandi sacramenti, pollices amputasset, ipsum bonaque subjecit hastæ: quem tamen, quòd imminere emptioni publicanos videbat, liberto suo ad-

Digitized by Google

en pièces avec leur chef, ses lieutenans, et les troupes auxiliaires. A cette nouvelle, il fit disposer des sentinelles dans la ville pour prévenir tout désordre, et continua les commandans des provinces dans leur place, afin que leurs lumières et leur expérience continssent les alliés dans le devoir. Il voua de grands jeux à Jupiter, pour le rétablissement des affaires de l'empire; ce qui ne s'était fait que dans la guerre sociale et dans celle des Cimbres. Enfin l'on dit qu'il était abattu au point qu'il laissa croître sa barbe et ses cheveux plusieurs mois de suite, et qu'il s'écriait de temps en temps, en se frappant la tête contre le mur : QUINTILIUS VARUS, RENDS-MOI MES LÉGIONS. L'anniversaire de ce désastre fut toujours pour lui un jour de deuil et de tristesse.

XXIV. Il fut l'auteur de beaucoup de changemens et d'établissemens dans la discipline militaire. Il fit revivre en plusieurs points les anciennes coutumes, et maintint la règle avec sévérité. Il ne permettait à aucun lieutenant de province (1) de venir voir sa femme à Rome, que pendant le cours de l'hiver, et encore il ne l'accordait qu'avec répugnance. Un chevalier romain avait coupé les pouces à ses deux fils pour les dispenser du service; il fit vendre à l'encan ses biens et sa personne : cependant, comme il vit que les receveurs des

(1) Ceux qui commandaient sous les gouverneurs et les magistrats.

dixit ut relegatum in agros pro libero esse sineret. Decimam legionem contumaciùs parentem cum ignominia totam dimisit : item alias immodestè missionem postulantes citra commoda emeritorum præmiorum exauctoravit. Cohortes, si quæ cessissent loco, decimatas hordeo pavit : centuriones, statione desertâ itidem, ut manipulares, capitali animadversione puniit. Pro cetero delictorum genere variis ignominiis affecit, ut stare per totum diem juberet ante prætorium, interdum tunicatos discinctosque, nonnunquam cum decempedis, vel etiam cespitem portantes.

XXV. Neque post bella civilia, aut in concione, aut per edictum, ullos militum commilitones appellabat, sed milites : ac ne a filiis quidem aut privignis suis imperio præditis aliter appellari passus est; ambitiosius id existimans, quàm aut ratio militaris, aut temporum quies, aut sua domûsque suæ majestas postularet. Libertino milite, præterquam Romæ incendiorum causâ, et si tumultus in graviore annonâ metueretur, bis usus est, semel ad præsidium coloniarum illyricum contingentium, iterum ad tutelam ripæ Rheni fluminis; eosque servos adhuc viris feminisque pecuniosioribus indictos, ac sine mora

Digitized by Google

deniers publics allaient y mettre l'enchère, il fit adjuger le chevalier romain à l'un de ses affranchis, à condition qu'il le laisserait vivre libre dans une campagne. Il cassa avec ignominie la dixième légion qui s'était rendue coupable de mutinerie. Il donna le congé à d'autres qui le demandaient avec insolence : mais il les priva des récompenses attachées aux longs services. Il décima des cohortes qui avaient lâché pied, et les nourrit d'orge. Il punit de mort des centurions, comme de simples soldats, pour avoir quitté leur poste. Il infligeait différentes peines pour les autres délits, comme de rester debout tout le jour devant la tente du général, en tunique flottante, une toise ou un morceau de terre à la main.

XXV. Depuis les guerres civiles il n'appela jamais les soldats compagnons, ni dans ses harangues, ni dans ses édits : il ne souffrit pas que ses fils, ses petits-fils, quand ils eurent le commandement, les appelassent autrement que soldats, comme il les appelait lui-même. Il trouvait que le nom de compagnons était une flatterie qui ne convenait ni au maintien de la discipline, ni à l'état de l'empire, ni à la majesté des Césars. Il se servit d'affranchis pour soldats dans deux occasions particulières (sans y comprendre les cas d'incendie, ou de tumulte dans la cherté des vivres); l'une pour la défense des colonies voisines de l'Illyrie, l'autre pour garder les rives du Rhin. C'étaient des esclaves que les personnes les plus riches des deux

Digitized by Google

manumissos, sub priore vexillo habuit, neque aut commistos cum ingenuis, aut eodem modo armatos. Dona militaria aliquantò faciliùs, phaleras et torques, quidquid auro argentoque constaret, quàm vallares ac murales coronas, quæ honore præcellerent, dabat: has quàm parcissimè, et sine ambitione, ac sæpe etiam caligatis tribuit. Marcum Agrippam in Sicilia post navalem victoriam cæruleo vexillo donavit. Solos triumphales, quamquam et socios expeditionum, et participes victoriarum suarum, nunquam donis impertiendos putavit, quòd ipsi quoque jus habuissent tribuendi ea quibus vellent. Nihil autem minùs in perfecto duce, quàm festinationem temeritatemque convenire arbitrabatur. Crebrò itaque illa jactabat: Σπεῦδε βραδέως: et,

Ἀσφαλὴς γάρ ἐσ᾽ ἀμείνων, ἢ θρασὺς στρατηλάτης.

et, sat celeriter fieri, quidquid fiat satis bene. Prælium quidem aut bellum suscipiendum omninò negabat, nisi cùm major emolumenti spes quàm damni metus ostenderetur: nam minima commoda non minimo sectantes discrimine, similes aiebat esse

---

(1) C'étaient des couronnes qu'on donnait à celui

sexes eurent ordre d'acheter et d'affranchir sur-le champ. Ils étaient placés à la première ligne, distingués des hommes libres, et armés différemment.

Il donnait assez facilement les présens militaires qui consistaient en or ou en argent, comme des colliers, des harnois, etc.; mais il était très-réservé sur les récompenses purement honorifiques, telles que les couronnes murales (1), civiques, etc. Il les refusait à la brigue, et ne les accordait qu'au mérite, le plus souvent à de simples soldats. Il fit présent à Agrippa d'un drapeau de couleur de mer, après sa victoire en Sicile. Il ne fit jamais aucun don aux généraux qui avaient triomphé, quoiqu'ils eussent été les compagnons de ses campagnes, parce qu'il pensait que ceux qui avaient eux-mêmes le droit de donner les récompenses militaires ne devaient pas en recevoir.

Rien ne convenait moins, selon lui, à un grand capitaine que la précipitation et la témérité : il répétait souvent ce proverbe grec; « Hate-toi lentement : Précaution vaut mieux que confiance : » et cet autre : « On fait assez vîte, quand on fait « assez bien. » Il disait qu'il ne fallait ni entreprendre une guerre ni engager un combat, que lorsqu'il y avait plus à gagner en cas de victoire, qu'à perdre en cas de défaite. « Ceux qui hasardent

---

qui était monté le premier sur une muraille ou sur un retranchement, ou qui avait sauvé un citoyen.

aureo hamo piscantibus, cujus abrupti damnum nullâ capturâ pensari posset.

XXVI. Magistratus atque honores et ante tempus, et quosdam novi generis, perpetuosque cepit. Consulatum vigesimo ætatis anno invasit, admotis hostiliter ad urbem legionibus, missisque qui sibi nomine exercitûs deposcerent : cùm quidem, cunctante senatu, Cornelius centurio, princeps legationis, rejecto sagulo, ostendens gladii capulum, non dubitasset in curia dicere : Hic faciet, si vos non feceritis. Secundum consulatum post novem annos, tertium anno interjecto gessit : sequentes usque ad undecimum continuavit : multisque mox, cùm deferrentur, recusatis, duodecimum magno, id est septemdecim annorum, intervallo, et rursùs tertiumdecimum biennio post ultrò petiit, ut Caium et Lucium filios, amplissimo præditus magistratu, suo quemque tirocinio deduceret in forum. Quinque medios consulatus a sexto ad undecimum annuos gessit : ceteros aut novem, aut sex, aut quatuor, aut tribus mensibus : secundum verò paucissimis horis; nam die kalendarum januarii, cùm manè pro æde Capitolini Jovis paululùm curuli sellâ præsedisset, ho-

Digitized by Google

« beaucoup pour gagner peu, ressemblent, disait-« il, à un homme qui pècherait avec un hameçon « d'or, dont la perte ne pourrait être compensée « par quelque prise qu'il pût faire. »

XXVI. A l'égard des magistratures, il en exerça plusieurs avant le temps, plusieurs de création nouvelle, et à perpétuité. Il obtint par force le consulat, à vingt ans : ses légions s'étaient approchées de la ville, et il avait envoyé, au nom de son armée, demander pour lui le consulat. Le sénat balançait : Cornelius, un centurion qui était à la tête des députés, mettant la main sur la garde de son épée, osa dire : « Si vous refusez de faire Cé-« sar consul, voici qui le fera pour vous. » Neuf ans s'écoulèrent entre son premier consulat et le second; le troisième ne fut qu'à une année d'intervalle. Il alla ensuite jusqu'au onzième sans interruption : puis, ayant très-souvent refusé ceux qui lui furent offerts, il en demanda de lui-même un douzième dix-sept ans après; et, à deux ans de-là, un treizième, pour accompagner avec la pompe de la première dignité ses petits-fils Caius et Lucius qu'il voulait présenter au peuple romain au sortir de l'enfance, et dont il voulait diriger les premières fonctions. Il géra cinq de ses consulats en entier, depuis le septième jusqu'au onzième; il ne garda les autres que trois, ou quatre, ou six, ou neuf mois, plusieurs même quelques heures seulement. Il lui arriva de s'asseoir dans la chaire curule, le jour des calendes de janvier, devant le

Digitized by Google

nore abiit, suffecto alio in locum suum. Nec omnes Romæ, sed quartum consulatum in Asia, quintum in insula Samo, octavum et nonum Tarracone iniit.

XXVII. Triumviratum reipublicæ constituendæ per decem annos administravit; in quo restitit quidem aliquamdiù collegis, ne qua fieret proscriptio, sed incœptam utroque acerbiùs exercuit: namque illis in multorum sæpe personam per gratiam et preces exorabilibus, solus magnoperè contendit ne cui parceretur: proscripsitque etiam Caium Toranium tutorem suum, eumdemque collegam patris sui Octavii in ædilitate. Junius Saturninus hoc ampliùs tradit: cùm peractâ proscriptione Marcus Lepidus in senatu excusasset præterita, et spem clementiæ in posterum fecisset, quoniam satis pœnarum exactum esset, hunc e diverso professum ita modum se proscribendi statuisse, ut omnia sibi reliquerit libera. In cujus tamen pertinaciæ pœnitentiam, postea Vinium Philopœmenem, quòd patronum suum proscriptum celasse olim diceretur, equestri dignitate decoravit. In eadem hac potestate multiplici flagravit invidiâ. Nam et Pinarium equitem romanum cùm, concionante se admissâ turbâ paganorum apud milites, sub-

Digitized by Google

temple de Jupiter Capitolin, et de sortir aussitôt de charge, en nommant un autre consul à sa place. Ses consulats ne furent pas tous exercés à Rome : le quatrième le fut en Asie, le cinquième à Samos, le huitième et le neuvième à Tarragone.

XXVII. Il fut dix ans à la tête de la république sous le titre de triumvir. Il s'opposa quelque temps à la proscription qu'annonçaient ses collègues ; mais il y mit ensuite plus de rigueur qu'aucun d'eux. En effet, il se laissèrent fléchir quelquefois par des amis ou par des prières ; lui seul fut toujours d'avis de ne faire grace à personne : il n'épargna même pas son tuteur Toranius qui avait été le collègue de son père dans l'édilité. Junius Saturninus rapporte qu'après les proscriptions, Lépide s'excusant sur le passé dans le sénat, et faisant espérer que la clémence allait enfin mettre des bornes aux châtimens, Octave dit qu'en cessant de proscrire, il se réservait toute liberté de punir encore, quand il le jugerait à propos. Cependant il parut se repentir de cette dureté, lorsqu'il mit au rang des chevaliers l'affranchi Philopémen, qui passait pour avoir caché son maître dans le temps des proscriptions.

Plusieurs traits le rendirent odieux pendant son triumvirat. Un jour qu'il haranguait ses soldats, et qu'il avait permis aux habitans des campagnes voisines de s'approcher, il apperçut un chevalier nommé Pinarius qui écrivait sur des tablettes : il le prit pour un espion, et le fit égorger. Tedius Afer,

Digitized by Google

scribere quædam animadvertisset, curiosum ac speculatorem ratus, coram confodi imperavit. Et Tedium Afrum consulem designatum, quia factum quoddam suum maligno sermone carpsisset, tantis perterruit minis, ut is se præcipitaverit. Et Quintum Gallium prætorem, in officio salutationis, tabulas duplices veste tectas tenentem, suspicatus gladium occulere; nec quidquam statim, ne aliud inveniretur, ausus inquirere, paulò post per centuriones et milites raptum e tribunali servilem in modum torsit; ac fatentem nihil jussit occidi, priùs oculis ejus suâ manu effossis: quem tamen scribit colloquio petito insidiatum sibi, conjectumque a se in custodiam, deinde urbe interdíctâ dimissum, naufragio vel latronum insidiis periisse. Tribunitiam potestatem perpetuam recepit, in qua semel atque iterùm per singula lustra collegam sibi cooptavit. Recepit et morum legumque regimen æquè perpetuum: quo jure, quamquam sine censuræ honore, censum tamen populi ter egit; primum ac tertium cum collega, medium solus.

---

(1) Ces abominations de Cannibales ne doivent pas être rapportées sans preuve. Suétone seul parle de ces

Digitized by Google

désigné consul, s'était permis des discours malins sur quelqu'une des opérations du gouvernement: il lui fit des menaces si effrayantes, que ce malheureux se donna la mort. Quintus Gallus, préteur, venant lui faire sa cour, tenait de grandes tablettes cachées sous sa robe. Octave soupçonna que ce pouvait être une épée: il ne le fit point fouiller d'abord, de peur d'être convaincu d'une frayeur mal fondée; mais un moment après il le fit arracher de son tribunal, et appliquer à la question comme un esclave; et, comme Gallus n'avouait rien, il le condamna à la mort, après lui avoir arraché les yeux de ses propres mains (1). Cependant il a écrit que Gallus avait voulu le tuer dans une entrevue particulière qu'il lui avait demandée; que, conduit en prison par ses ordres et ensuite exilé, il avait péri dans un naufrage ou par les mains de quelques brigands.

Il fut revêtu à perpétuité de la puissance tribunitienne, et se donna deux fois un collègue, de cinq ans en cinq ans. Il eut aussi l'inspection perpétuelle des mœurs et des lois, sans avoir pourtant le nom de censeur. Il fit trois fois le dénombrement du peuple, deux fois avec un collègue, et une fois seul.

---

yeux arrachés. Au surplus, si le fait est vrai, il prouve l'extrême faiblesse d'ame que l'on reproche à Auguste. Les poltrons sont ordinairement cruels.

Digitized by Google

XXVIII. De reddenda republica bis cogitavit; primò post oppressum statim Antonium, memor objectum ab eo sæpiùs, quasi per ipsum staret ne redderetur; ac rursùs tædio diuturnæ valetudinis, cùm etiam magistratibus ac senatu domum accitis rationarium imperii tradidit: sed reputans et se privatum non sine periculo fore, et illam plurium arbitrio temerè committi, in retinenda perseveravit, dubium eventu meliore an voluntate. Quam voluntatem cùm præ se identidem ferret, quodam etiam edicto his verbis testatus est: Ita mihi salvam ac sospitem rempublicam sistere in sua sede liceat, atque ejus rei fructum percipere quem peto, ut optimi statûs auctor dicar, et moriens ut feram mecum spem mansura in vestigio suo fundamenta reipublicæ quæ jecero. Fecitque ipse se compotem voti, nisus omni modo ne quem novi statûs pœniteret. Urbem neque pro majestate imperii ornatam et inundationibus incendiisque obnoxiam excoluit adeò, ut jure sit gloriatus marmoream se relinquere quam lateritiam accepisset. Tutam verò, quantùm provideri humanâ ratione potuit, etiam in posterum præstitit.

XXIX. Publica opera plurima exstruxit,

Digitized by Google

XXVIII. Il projeta deux fois de se démettre du gouvernement : d'abord après la défaite d'Antoine qui lui avait souvent reproché de mettre seul obstacle au rétablissement de la république; ensuite, par l'ennui que lui causaient de longues infirmités. Il fit même venir chez lui les sénateurs et les magistrats, et leur remit les registres du gouvernement : mais, faisant réflexion qu'il exposait sa vie au danger, et l'empire à l'ambition de plus d'un concurrent, il garda la souveraine puissance. Ses intentions étaient bonnes, et les effets en furent heureux. Quant à ses intentions dont il parlait souvent, on en peut juger par ces paroles tirées d'un de ses édits : « Puissé-je affermir la républi« que dans un état de sécurité et de splendeur ! « Je serai assez récompensé, si son bonheur passe « pour être mon ouvrage, et si je puis me flat« ter, en mourant, de l'avoir établi sur des fon« demens durables. » Ses vœux furent exaucés : sa conduite fut telle, que personne n'eut à se plaindre de l'administration. Il fit dans Rome des embellissemens dignes de la majesté de l'empire. Il la garantit des inondations et des incendies, et se vanta avec raison d'avoir trouvé une ville de brique et d'en avoir laissé une de marbre. Il pourvut aussi à la sûreté de Rome pour l'avenir, autant que la prudence humaine pouvait y pourvoir.

XXIX. Entre un grand nombre de monumens

Digitized by Google

ex quibus vel præcipua, forum cum æde Martis Ultoris, templum Apollinis in palatio, ædem Tonantis Jovis in Capitolio. Fori exstruendi causa fuit hominum et judiciorum multitudo, quæ videbatur, non sufficientibus duobus, etiam tertio indigere. Itaque festinantiùs, nec dum perfectâ Martis æde, publicatum est, cautumque ut separatim in eo publica judicia et sortitiones judicium fierent. Ædem Marti bello philippensi pro ultione paterna suscepto voverat. Sanxit ergo ut de bellis triumphisque hîc consuleretur senatus; provincias cum imperio petituri hinc deducerentur; quique victores rediissent, huc insignia triumphorum inferrent. Templum Apollinis in ea parte palatinæ domûs excitavit, quam fulmine ictam desiderari a deo haruspices pronuntiarant. Addita porticus cum bibliotheca latina græcaque, quo loco jam senior sæpe etiam senatum habuit decuriasque judicum recognovit. Tonanti Jovi ædem consecravit, liberatus periculo, cùm expeditione cantabricâ per nocturnum iter lecticam ejus fulgur perstrinxisset, servumque prælucentem

---

(1) Dans toutes les affaires les juges se tiraient au sort. L'accusateur et l'accusé pouvaient rejeter ceux

Digitized by Google

publics qu'il construisit, on compte principalement une place où était un temple dédié à Mars Vengeur, le temple d'Apollon Palatin, celui de Jupiter Tonnant dans le Capitole. Il y avait avant lui deux places publiques où l'on rendait la justice : mais, comme elles ne pouvaient plus suffire à la foule des plaideurs, il en bâtit une troisième, et se hâta d'en faire l'inauguration même avant que le temple de Mars, qui en faisait partie, fût achevé. Il ordonna qu'elle fût spécialement réservée pour les accusations de crimes d'état et pour l'élection des juges (1). A l'égard du temple de Mars, il avait fait vœu de l'élever, lorsqu'il faisait la guerre en Macédoine pour venger la mort de son père. Il régla en conséquence que ce serait dans cet édifice que le sénat s'assemblerait à l'avenir pour délibérer sur les guerres et les triomphes, et pour donner les gouvernemens et les commandemens, et que ceux qui reviendraient vainqueurs y porteraient leurs trophées. Il bâtit le temple d'Apollon dans l'endroit de sa maison du mont Palatin qui avait été frappé de la foudre, et où les augures avaient dit qu'Apollon desirait une demeure : il y ajouta un portique où il mit une bibliothèque grecque et latine. C'est là que, sur ses dernières années, il assemblait souvent le sénat et dénombrait les juges par décuries. Le temple de

---

qu'ils voulaient. On tirait d'autres noms, jusqu'à ce que le nombre prescrit fût complet.

Digitized by Google

exanimasset. Quædam etiam opera sub nomine alieno, nepotum scilicet et uxoris sororisque, fecit, ut porticum basilicamque Lucii et Caii, item porticus Liviæ et Octaviæ, theatrumque Marcelli. Sed et ceteros principes viros sæpe hortatus est ut pro facultate quisque monumentis vel novis, vel refectis et excultis, urbem adornarent. Multaque a multis exstructa sunt : sicut a Marcio Philippo, ædes Herculis Musarum; a Lucio Cornificio, ædes Dianæ; ab Asinio Pollione, atrium Libertatis; a Munatio Planco, ædes Saturni; a Cornelio Balbo, theatrum; a Statilio Tauro, amphitheatrum; a Marco verò Agrippa, complura et egregia.

XXX. Spatium urbis in regiones vicosque divisit : instituitque ut illas annui ma-

---

(1) Ce que Pline l'Ancien raconte des édifices construits par cet Agrippa nous donne de la magnificence romaine une idée qui nous accable, en nous faisant voir le peu que nous sommes et le peu que nous pouvons. Il conduisit à Rome deux rivières : il rétablit trois aqueducs tombés en ruines : il bâtit cent cinq

Digitized by Google

Jupiter Tonnant fut un monument de reconnaissance : Octave le lui avait voué comme à son libérateur, parce que, dans l'expédition chez les Cantabres, la foudre était tombée pendant la nuit près de sa litière, et avait écrasé l'esclave qui portait un flambeau devant lui. On lui doit aussi d'autres édifices qui ne portent point son nom, mais celui de ses neveux, ou de sa sœur, ou de sa femme, comme le portique de Lucius et la basilique de Caius, les portiques de Livie et d'Octavie, et le théâtre de Marcellus. Il engageait les principaux citoyens à orner la ville, chacun selon ses facultés, ou par de nouveaux bâtimens, ou par des réparations. C'est ainsi qu'on vit s'élever le temple d'Hercule et celui des Muses, bâtis par Marcius Philippus; celui de Diane, par Cornificius; celui de la Liberté, par Asinius Pollion; celui de Saturne, par Munatius Plancus; le théâtre de Cornelius Balbus, et l'amphithéâtre de Statilius Taurus, et un nombre infini de beaux monumens construits par Agrippa. (1)

XXX. Il fit une nouvelle distribution des quartiers et des rues de Rome. Les magistrats annuels

---

fontaines et cent soixante bains publics et gratuits; un temple à Jupiter Vengeur, nommé le *Panthéon*, et cent trente châteaux. Quand on voit après cela un marguillier faire mettre dans son épitaphe qu'il a fait rebâtir l'œuvre, on est en état d'apprécier le ridicule de la vanité humaine.

Digitized by Google

gistratus sortitò tuerentur, hos magistri e plebe cujusque viciniæ lecti. Adversùs incendia excubias nocturnas vigilesque commentus est. Ad coercendas inundationes, alveum Tiberis laxavit ac repurgavit completum olim ruderibus, et ædificiorum prolapsionibus coarctatum. Quò autem faciliùs undique urbs adiretur, desumptâ sibi flaminiâ viâ Arimino tenus muniendâ, reliquas triumphalibus viris ex manubiali pecunia sternendas distribuit. Ædes sacras vetustate collapsas aut incendio absumptas refecit; easque et ceteras opulentissimis donis adornavit: utpote qui in cellam Capitolini Jovis sedecim millia pondo auri, gemmasque ac margaritas quingenties sestertium unâ donatione contulerit.

XXXI. Postquam verò pontificatum maximum, quem nunquam vivo Lepido auferre sustinuerat, mortuo demum suscepit, quidquid fatidicorum librorum græci latinique generis, nullis, vel parum idoneis auctoribus, vulgò ferebatur, supra duo millia contracta undique cremavit: ac solos retinuit Sibyllinos, hos quoque delectu habito; condiditque duobus forulis auratis sub

(1) Dix millions.

furent chargés de tirer au sort la garde des quartiers, et chaque rue fut confiée à l'inspection d'un commissaire tiré du peuple. Il établit contre les incendies des sentinelles qui veillaient pendant la nuit. Pour prévenir les inondations du Tibre, il élargit et nettoya son lit qui était rempli et resserré par les débris des édifices que les eaux avaient entraînés. Pour rendre l'accès de la ville plus aisé, il se chargea de réparer la voie flaminienne depuis Rimini, et voulut que chaque citoyen honoré d'un triomphe employât l'argent pris sur les ennemis à faire paver un grand chemin. Il releva les temples ou incendiés ou ruinés par le temps, et les enrichit tous de présens. Il fit porter une fois dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin seize mille livres d'or, et pour cinquante millions de sesterces (1) en perles et en pierres précieuses.

XXXI. Revêtu du pontificat qu'il n'avait jamais voulu ôter à Lepidus tant qu'il avait vécu, il fit brûler plus de deux mille volumes de prédictions, écrits en grec ou en latin, et dont l'authenticité était suspecte : il ne réserva que les livres nommés Sibyllins, encore avec choix, et les enferma dans deux cassettes dorées sous la statue d'Apollon Palatin (2). Il régla de nouveau le calendrier arrangé par Jules César, où la négligence des pontifes

(2) C'était une statue colossale haute de cinquante pieds. *Voyez* Pline.

Digitized by Google

Palatini Apollinis basi. Annum a divo Julio ordinatum, sed postea negligentiâ conturbatum atque confusum, rursùs ad pristinam rationem redegit: in cujus ordinatione sextilem mensem e suo cognomine nuncupavit, magis quàm septembrem quo erat natus, quia hoc sibi et primus consulatus et insignes victoriæ obtigissent. Sacerdotum et numerum et dignitatem, sed et commoda, auxit, præcipuè vestalium virginum. Cùmque in demortuæ locum aliam capi oporteret, ambirentque multi ne filias in sortem darent, adjuravit, si cujusquam neptium suarum competeret ætas, oblaturum se fuisse eam. Nonnulla etiam ex antiquis ceremoniis paulatim abolita restituit, ut salutis augurium, diale flaminium, sacrum lupercale, ludos sæculares et compitalitios. Lupercalibus vetuit currere imberbes : item, sæcularibus ludis juvenes utriusque sexûs prohibuit ullum nocturnum

---

(1) Le mois d'août, qui n'est qu'une corruption du nom d'Auguste. Il s'appelait *sextilis* dans l'ancienne année romaine, qui commençait au mois de mars.

(2) Le grand pontife avait droit de choisir vingt filles, pour tirer au sort parmi elles celle qui devait être vestale. Dans les premiers temps de la république,

Digitized by Google

avait encore remis la confusion. Il donna son nom au mois nommé auparavant SEXTILIS (1) : il était cependant né dans le mois de septembre; mais c'était dans celui que l'on a nommé depuis LE MOIS D'AUGUSTE, qu'il avait obtenu son premier consulat et qu'il avait remporté ses plus grandes victoires. Il augmenta le nombre des prêtres, leur dignité et leurs priviléges, sur-tout ceux des vestales. L'une d'entre elles était morte, comme il s'agissait de la remplacer, et que plusieurs citoyens briguaient pour leurs filles l'exemption de tirer cette place au sort (2), il jura que si l'une de ses nièces avait eu l'âge convenable, il l'aurait offerte de lui-même. Il fit revivre plusieurs des anciennes cérémonies qui s'étaient abolies peu à peu, comme l'AUGURE DU SALUT (3), les fonctions de flamendial (4), les lupercales, les jeux séculaires, les processions dans les carrefours (5). Il défendit que personne courût dans les lupercales avant l'âge de puberté. Dans les jeux séculaires, il défendit que la jeunesse des deux sexes assistât aux spectacles nocturnes, à moins que ce

---

cette place était extrêmement briguée : il paraît que du temps d'Auguste les choses étaient un peu changées.

(3) *L'Augure du salut*, fête ainsi nommée d'une formule par laquelle *on demandait aux dieux la permission de leur demander le salut de la république.*

(4) *Flamendial* était le nom du prêtre de Jupiter.

(5) Fêtes en l'honneur des dieux des carrefours.

Digitized by Google

spectaculum frequentare, nisi cum aliquo majore natu propinquorum. Compitales lares ornare bis anno instituit, vernis floribus et æstivis. Proximum a diis immortalibus honorem memoriæ ducum præstitit, qui imperium populi romani ex minimo maximum reddidissent. Itaque et opera cujusque, manentibus titulis, restituit; et statuas omnium triumphali effigie in utraque fori sui porticu dedicavit. Professus est edicto commentum id se, ut illorum velut ad exemplar et ipse dum viveret, et insequentium ætatum principes exigerentur a civibus. Pompeii quoque statuam contra theatri ejus regiam marmoreo Jano supposuit, translatam e curia in qua Caius Cæsar fuerat occisus.

XXXII. Pleraque pessimi exempli correxit, quæ in perniciem publicam aut ex consuetudine licentiaque bellorum civilium duraverant, aut per pacem etiam exstiterant. Nam et grassatorum plurimi palàm se ferebant succincti ferro, quasi tuendi sui causâ : et rapti per agros viatores sine discrimine, liberi servique, ergastulis posses-

(1) Dieux des carrefours.

(2) Cet édit est bien beau. La vraie grandeur ne

Digitized by Google

ne fût sous la conduite d'un parent avancé en âge. Il ordonna que l'on honorât deux fois l'année les dieux COMPITAUX (1), et que l'on couvrît leurs statues des fleurs du printemps et de l'été. Il décerna les plus brillans honneurs, après ceux des dieux immortels, à la mémoire des grands hommes qui avaient conduit l'empire à un si haut point de puissance après de si faibles commencemens. Il rétablit tous les monumens qu'ils avaient élevés, et eut soin d'y conserver leur nom : il plaça leurs statues en habits triomphaux dans le péristyle de la place qu'il avait fait construire, et déclara dans un édit que son intention était que lui et ses successeurs fussent jugés par les citoyens d'après l'exemple de ces grands hommes (2). Il transporta la statue de Pompée, de la salle du sénat où César avait été tué, au palais attenant le théâtre de ce même Pompée, et la plaça au-dessus de la statue de marbre de Janus.

XXXII. Il corrigea plusieurs abus pernicieux, entretenus par la licence des guerres civiles, et que la paix même n'avait pu détruire. Des brigands portaient publiquement des armes, sous prétexte de se mettre en défense : les voyageurs étaient enlevés dans les campagnes, sans distinction d'hommes libres ou d'esclaves, et enfermés dans des lieux où les possesseurs des terres les fai-

---

craint point d'être jugée ; mais la petitesse et la vanité défendent qu'on les juge.

Digitized by Google

sorum supprimebantur : et plurimæ factiones, titulo collegii novi, ad nullius non facinoris societatem coibant. Igitur grassatores, dispositis per opportuna loca stationibus, inhibuit : ergastula recognovit : collegia, præter antiqua et legitima, dissolvit. Tabulas veterum ærarii debitorum, vel præcipuam calumniandi materiam, exussit. Loca in urbe publica juris ambigui possessoribus adjudicavit. Diuturnorum reorum, et ex quorum sordibus nihil aliud quàm voluptas inimicis quæreretur, nomina abolevit, conditione proposità, ut si quem quis repetere vellet, par periculum pœnæ subiret. Ne quod autem maleficium negotiumve impunitate vel morâ elaberetur, triginta ampliùs dies, qui honorariis ludis occupabantur, actui rerum accommòdavit. Ad tres judicum decurias quartam addixit ex inferiore censu, quæ ducenariorum vocaretur, judicaretque de levioribus summis. Judices a tricesimo ætatis anno allegit, id est, quinquiennio

(1) Jeux célébrés par les préteurs.

Digitized by Google

saient travailler de force : il se formait des troupes de malfaiteurs sous le titre de communautés nouvelles. Octave contint les brigands en disposant des corps-de-gardes où il en était besoin. Il fit la revue des prisons des esclaves. Il cassa toute communauté, excepté les anciennes approuvées par les lois. Il brûla les registres où étaient portés lès noms des anciens débiteurs du fisc, afin de prévenir les accusations injustes dont ces registres étaient la source. Il adjugea à des particuliers plusieurs cantons de la ville que le domaine public réclamait sur des titres incertains. Il mit absolument hors de cause des accusés dont le jugement traînait en longueur, et dont les ennemis n'avaient d'autre but que de jouir plus long-temps de leur deuil et de leurs alarmes. Il statua que, si quelqu'un les appelait une seconde fois en justice, il subirait la peine du talion, en cas de défaut de preuves. D'un autre côté, pour empêcher que les coupables n'échappassent à la punition, ou que les affaires ne languissent par de trop longs délais, il fit rentrer dans les jours de travail plus de trente jours consacrés aux JEUX HONORAIRES (1). Aux trois décuries des juges il en ajouta une quatrième, pour laquelle il suffisait d'un revenu inférieur à celui des chevaliers, et qu'on appela les DEUX CENTS, qui devait juger des procès pécuniaires les moins considérables. Il choisit les juges depuis l'âge de trente ans, c'est-à-dire, cinq ans plus tôt que la coutume ne le permettait; et comme beaucoup

Digitized by Google

maturiùs quàm solebant. At plerisque judicandi munus detrectantibus vix concessit ut singulis decuriis per vices annua vacatio esset, et ut solitæ agi novembri ac decembri mense res omitterentur.

XXXIII. Ipse jus dixit assiduè, et in noctem nonnunquam; si parùm corpore valeret, lecticâ pro tribunali collocatâ, vel etiam domi cubans. Dixit autem ejus non diligentiâ modò summâ, sed et lenitate : siquidem manifesti parricidii reum, ne culeo insueretur, quòd nonnisi confessi afficiuntur hac pœnâ, ita fertur interrogasse : Certè patrem tuum non occidisti ? Et cùm de falso testamento ageretur, omnesque signatores lege Corneliâ tenerentur, non tantùm duas tabellas, damnatoriam et absolutoriam, simul cognoscentibus dedit, sed tertiam quoque quâ ignosceretur iis quos fraude ad signandum vel errore inductos constitisset. Appellationes quotannis urbanorum quidem litigatorum prætori delegavit urbano ; at provincialium, consularibus viris quos singulos cujusque provinciæ negotiis præposuisset.

(1) Cousu dans un sac et jeté à la mer avec un singe

Digitized by Google

de personnes se refusaient aux fonctions pénibles de juge, il permit, quoiqu'avec peine, que chaque décurie eût à son tour un an de vacances, et deux mois toutes les années, c'est-à-dire, ceux de novembre et de décembre.

XXXIII. Lui-même rendit la justice avec assiduité, quelquefois jusqu'à la nuit, dans une litière placée devant son tribunal, s'il était malade, ou même chez lui sur son lit. Il apportait dans ses jugemens autant de douceur que d'exactitude, s'il est vrai que, voyant un homme évidemment coupable de parricide, et qui pourtant, selon les lois, ne pouvait être supplicié (1) que sur l'aveu de son crime, il l'interrogea ainsi : N'EST-IL PAS VRAI QUE VOUS N'AVEZ POINT TUÉ VOTRE PÈRE? Une autre fois qu'il s'agissait d'un faux testament, et que tous ceux qui l'avaient signé se trouvaient enveloppés dans la condamnation par la loi CORNELIA, il distribua aux juges, outre les deux tablettes légales pour absoudre ou pour condamner, une tablette de grace pour ceux qui auraient donné leur signature par erreur, ou à qui on l'aurait extorquée par fraude. Il renvoyait tous les ans au préteur de Rome les appels interjetés par les plaideurs qui résidaient à la ville, et ceux des habitans des provinces aux sénateurs consulaires qui en avaient le département.

---

et un serpent. *Voyez* la Harangue de Cicéron pour Roscius d'Amérie.

XXXIV. Leges retractavit, et quasdam ex integro sanxit, ut sumptuariam, et de adulteriis, et de pudicitia, de ambitu, de maritandis ordinibus. Hanc cùm aliquantò quàm ceteras severiùs emendasset, præ tumultu recusantium perferre non potuit, nisi ademptâ demùm lenitâve parte pœnarum, et vacatione triennii datâ, auctisque præmiis. Sic quoque abolitionem ejus publico spectaculo pertinaciter postulante equite, accitos Germanici liberos, receptosque partim ad se, partim in patris gremium ostentavit, manu vultuque significans ne gravarentur imitari juvenis exemplum. Cùmque etiam immaturitate sponsarum et matrimoniorum crebrâ mutatione vim legis eludi sentiret, tempus sponsas habendi coarctavit, divortiis modum imposuit.

XXXV. Senatorum affluentem numerum

---

(1) Contre les célibataires.

(2) Cette scène touchante ne pouvait se passer que dans un état qui avait encore un air de république, et dans la simplicité des mœurs romaines, qui rapprochait

Digitized by Google

XXXIV. Il remania toutes les lois et en renouvela quelques-unes, comme celles sur l'adultère, sur l'impudicité, sur la brigue, sur les mariages et sur les objets somptuaires. Quant à la loi sur les mariages, où il avait mis plus de sévérité qu'à toutes les autres, il y trouva tant d'opposition, qu'il ne put la faire passer, à moins d'abolir, en partie, ou de diminuer les peines comminatoires (1), d'accorder une exemption de service pendant trois ans, et d'augmenter les récompenses. Malgré tout cela, les chevaliers romains demandèrent à grands cris, au milieu du spectacle, l'abolition de la loi. Auguste appela les enfans de Germanicus, qui vinrent les uns dans ses bras, les autres dans ceux de leur père; il les montra au peuple (2), l'exhortant par ses gestes et par ses regards à ne pas se faire une peine de suivre l'exemple du petit-fils de l'empereur. S'appercevant ensuite que l'on éludait la loi par des fiançailles prématurées ou par des divorces convenus, il fixa l'intervalle qui pouvait s'écouler entre la promesse de mariage et la célébration, et restreignit le divorce dans de justes bornes.

XXXV. Le sénat, trop nombreux et mal com-

---

le prince et le peuple. Il est beau d'être législateur par la voie de la persuasion. Dans les gouvernemens absolus, l'autorité qui porte une loi doit l'avoir auparavant bien examinée; car il est bien sûr qu'elle n'essuiera aucune opposition dès qu'elle sera affichée.

Digitized by Google

deformi et inconditâ turbâ (erant enim super mille, et quidam indignissimi, et post necem Cæsaris per gratiam et præmium allecti, quos Orcinos vulgus vocabat) ad modum pristinum et splendorem redegit duabus lectionibus: prima, ipsorum arbitratu, quo vir virum legit; secunda, suo et Agrippæ: quo tempore existimatur loricâ sub veste munitus ferroque cinctus præsedisse, decem valentissimis senatorii ordinis amicis sellam suam circumstantibus. Cordus Cremutius scribit ne admissum quidem tunc quemquam senatorum, nisi solum et prætentato sinu. Quosdam ad excusandi se verecundiam compulit; servavitque etiam excusantibus insigne vestis, et spectandi in orchestra epulandique publicè jus. Quò autem lecti probatique et religiosiùs et minore molestiâ senatoria munera fungerentur, sanxit ut priùs quàm consideret quisque, thure ac mero supplicaret apud aram hujus dei in cujus templo coiretur; et ne plus quàm bis in mense legitimus senatus ageretur, kalendis et idibus; neve septembri octobrive mense ullos adesse alios necesse esset quàm sorte ductos, per quorum numerum decreta confici possent: sibique instituit consilia sortiri semestria, cum quibus de ne-

Digitized by Google

posé, avait perdu de son lustre : il y avait plus de mille sénateurs : plusieurs l'étaient devenus par faveur ou par argent depuis la mort de Jules César, et en étaient très-indignes ; on les appelait SÉNATEURS D'ENFER. Auguste rendit à ce corps son premier éclat, et fixa le nombre de ses membres selon l'ancienne institution. Il y eut deux élections ; l'une par laquelle chacun des sénateurs conservés par le prince en choisissait un autre ; la seconde qu'il se reserva à lui et à son gendre Agrippa. C'est dans ce temps qu'on dit qu'il présida au sénat, armé d'une cuirasse et d'une épée, et entouré de dix sénateurs de ses amis et des plus robustes. Cordus Cremutius rapporte qu'aucun sénateur ne l'abordait alors que seul et après avoir été fouillé. Il engagea plusieurs d'entre eux à s'exclure eux-mêmes du sénat ; et ceux qui avaient cette modestie conservaient l'habit de sénateur, la place dans l'orchestre, et le droit de tenir une table dans les festins publics. A l'égard de ceux qui furent choisis et approuvés, afin qu'ils s'acquittassent de leurs fonctions avec plus de respect et moins de fatigue, il voulut qu'avant de prendre place au sénat chaque fois qu'il s'assemblerait, chacun d'eux sacrifiât avec de l'encens et du vin à la divinité du temple où ils allaient siéger ; que le sénat n'eût que deux assemblées réglées par mois, aux ides et aux calendes, et que, dans les mois de septembre et d'octobre, personne ne fût tenu d'assister aux assemblées, hors

Digitized by Google

gotiis ad frequentem senatum referendis antè tractaret. Sententias de majore negotio, non more atque ordine, sed prout libuisset, prærogabat, ut perinde quisque animum intenderet, ac si censendum magis quàm assentiendum esset.

XXXVI. Auctor et aliarum rerum fuit: in queis, ne acta senatûs publicarentur; ne magistratus deposito honore statim in provincias mitterentur; ut proconsulibus ad mulos et tabernacula, quæ publicè locari solebant, certa pecunia constitueretur; ut cura ærarii a quæstoribus urbanis ad prætorios prætoresve transiret; ut centumviralem hastam, quam quæsturâ functi consueverant cogere, decemviri cogerent.

XXXVII. Quòque plures partem administrandæ reipublicæ caperent, nova officia

---

(1) C'était tout le contraire de ce qu'avait établi Jules César. Suétone aurait bien dû expliquer la cause de ce changement.

(2) Les centumvirs étaient des juges particuliers qui

Digitized by Google

ceux qui auraient été choisis par le sort pour former le nombre légal. Il créa pour lui un conseil particulier qui servait par semestre, et avec qui il délibérait sur les affaires qu'il fallait rapporter au sénat. Dans les affaires importantes, il ne recueillait point les suffrages par ordre, mais à son gré, afin que chacun prêtât une plus grande attention, et se tint prêt, non pas seulement à donner sa voix, mais à ouvrir un avis.

XXXVI. Il introduisit plusieurs autres changemens. Il défendit que les actes du sénat fussent publiés (1); que les magistrats partissent pour leurs gouvernemens aussitôt en sortant de charge. Il ordonna que les proconsuls eussent une somme affectée à leur logement et à leurs équipages, dont la dépense était auparavant confiée à des entrepreneurs payés sur le trésor public. Il donna la garde de ce trésor aux préteurs et aux citoyens qui l'avaient été : elle appartenait auparavant aux questeurs de la ville. Il chargea des décemvirs d'assembler les juges nommés centumvirs (2), fonction attribuée jusque là à ceux qui avaient été questeurs.

XXXVII. Pour appeler un plus grand nombre de citoyens à l'administration publique, il créa

connaissaient des testamens, des héritages et d'un grand nombre de causes civiles. Les chevaliers ne connaissaient guère que des causes criminelles et des affaires d'état.

Digitized by Google

excogitavit : curam operum publicorum, viarum, aquarum, alvei Tiberis, frumenti populo dividundi, præfecturam urbis, triumviratum legendi senatûs, et alterum recognoscendi turmas equitum, quotiescumque opus esset. Censores creari desitos longo intervallo creavit; numerum prætorum auxit. Exegit etiam ut quoties consulatus sibi daretur, binos pro singulis collegas haberet: nec obtinuit, reclamantibus cunctis satis majestatem ejus imminui, quòd honorem eum non solus, sed cum altero gereret.

XXXVIII. Nec parcior in bellica virtute honoranda, super triginta ducibus justos triumphos, et aliquantò pluribus triumphalia ornamenta decernenda curavit. Liberis senatorum, quò celeriùs reipublicæ assuescerent, protinùs virilem togam, latum clavum induere, et curiæ interesse permisit; militiamque auspicantibus; non tribunatum modò legionum, sed et præfecturas alarum dedit : ac ne quis expers castrorum esset, binos plerumque laticlavios proposuit singulis alis. Equitum turmas frequenter recognovit, post longam intercapedinem reducto more transvectionis. Sed neque detrahi quem-

(1) Cette procession se nommait *Transvection*.

Digitized by Google

plusieurs nouveaux offices ; la surintendance des bâtimens, des grands chemins, des aqueducs, des réparations du Tibre ; celle des grains ; la police de la ville ; des charges de triumvirs pour nommer les sénateurs ; d'autres pour faire la revue des chevaliers, quand il en serait besoin. Il remit en vigueur la censure abolie depuis long-temps : il nomma des censeurs, et augmenta le nombre des préteurs. Il voulut même avoir deux collègues lorsqu'il serait consul ; mais il ne l'obtint point, tout le monde se récriant qu'il ôtait déjà assez à sa dignité personnelle en partageant avec un autre un honneur qu'il pouvait garder pour lui seul.

XXXVIII. Il ne fut pas moins prodigue de récompenses pour le mérite militaire. Il accorda le triomphe à plus de trente généraux, et les ornemens du triomphe à un plus grand nombre. Pour accoutumer de bonne heure les enfans des sénateurs au maniement des affaires, il leur permit de prendre le laticlave en même temps que la robe virile, et d'assister dès-lors au sénat. A peine avaient-ils commencé à servir, qu'il les faisait tribuns d'une légion, ou commandans d'un corps de cavalerie ; et, pour en employer un plus grand nombre, il partageait le plus souvent entre deux sénateurs le commandement de la cavalerie d'une légion.

Il fit de fréquentes revues des chevaliers, et rétablit la cérémonie de leur procession au Capitole (1), qui n'était plus d'usage depuis long-temps :

Digitized by Google

quam in transvehendo ab accusatore passus est, quod fieri solebat; et senio vel aliquâ corporis labe insignibus permisit, præmisso in ordine equo, ad respondendum quoties citarentur, pedibus venire : mox reddendi equi gratiam fecit eis qui majores annorum quinque et triginta retinere eum nollent.

XXXIX. Impetratisque a senatu decem adjutoribus, unumquemque equitum rationem vitæ reddere coegit : atque ex improbatis alios pœnâ, alios ignominiâ notavit; plures admonitione, sed variâ. Lenissimum genus admonitionis fuit traditio coram pugillarium, quos taciti et ibidem statim legerent. Notavitque aliquos, quòd pecunias levioribus usuris mutuati, graviore fenore collocassent.

XL. Comitiis tribunitiis si deessent candidati, senatores ex equitibus romanis creavit; ita ut, potestate transactâ, in utro vellent ordine manerent. Cùm autem plerique equitum, attrito bellis civilibus patrimonio, spectare ludos e quatuordecim non aude-

(1) Parce que, comme chevaliers, ils devaient s'asseoir dans un des quatorze bancs réservés pour cet ordre, et qu'il existait une loi d'Othon qui défendait de s'y asseoir, à moins d'avoir quatre cent mille ses-

Digitized by Google

mais il ne permit pas qu'un accusateur pût les faire descendre de cheval au milieu de la route, comme c'était la coutume. Il permit à ceux qui étaient vieux et défigurés d'envoyer leur cheval à son rang, et de venir à pied répondre aux accusateurs qui se présenteraient : il permit aussi à ceux qui auraient plus de trente-cinq ans de rendre leur cheval, s'ils ne voulaient pas le garder.

XXXIX. Ayant demandé au sénat dix collaborateurs, il examina la conduite de chacun des chevaliers : ceux qui se trouvèrent en faute furent châtiés ou flétris; plusieurs en furent quittes pour un avertissement plus ou moins sévère : le plus doux était celui qui leur était donné sur des tablettes qu'ils pouvaient lire tout bas. Quelques-uns furent notés d'infamie pour avoir prêté à de grosses usures un argent emprunté à un léger intérêt.

XL. Lorsqu'il n'y avait point assez de candidats pour les places de tribuns militaires, il en choisissait parmi les chevaliers romains, et les faisait sénateurs, avec cette condition, que lorsqu'ils seraient hors de charge, ils seraient les maîtres de demeurer ou sénateurs ou chevaliers. Comme plusieurs de ces derniers, ruinés par la guerre civile, n'osaient pas assister aux jeux publics, de peur d'encourir la peine portée par les lois (1), il

---

terces, ce qui était le revenu que les lois exigeaient des chevaliers.

rent, metu pœnæ theatralis, pronuntiavit non teneri eâ quibus ipsis parentibusve equester census unquam fuisset. Populi recensum vicatim egit : ac ne plebs frumentationum causâ frequentiùs a negotiis avocaretur, ter in annum quaternum mensium tesseras dare destinavit; sed desideranti consuetudinem veterem concessit rursùs, ut sui cujusque mensis acciperet. Comitiorum quoque pristinum jus reduxit : ac multiplici pœnâ coercito ambitu, Fabianis et Scaptensibus tribulibus suis die comitiorum, ne quid a quoquam candidato desiderarent, singula millia nummûm a se dividebat. Magni præterea existimans sincerum atque ab omni colluvione peregrini ac servilis sanguinis incorruptum servare populum, et civitatem romanam parcissimè dedit, et manumittendi modum terminavit. Tiberio pro cliente græco petenti rescripsit, non aliter se daturum quàm si præsens sibi persuasisset quàm justas petendi causas haberet. Et Li-

(1) La tribu *Fabia* et la tribu *Scaptia*. Au surplus, cette politique d'Auguste paraît bien mauvaise. Il est assez étrange de donner de l'argent au peuple pour le corriger de la corruption; c'est l'y accoutumer davantage. Qu'importe qu'il fût payé par Auguste ou

Digitized by Google

déclara qu'il suffisait d'avoir possédé le revenu des chevaliers, ou d'avoir eu un père qui le possédât, pour n'être pas dans le cas de la loi. Il fit le dénombrement du peuple romain par quartiers, comme Jules César; et afin que les distributions de blé ne détournassent pas trop souvent le peuple de ses occupations, il résolut d'en distribuer trois fois l'an pour quatre mois; mais voyant qu'on regrettait l'ancienne coutume d'en distribuer tous les mois, il la rétablit.

Il ramena dans les élections l'ancienne intégrité. Il réprima la brigue par différens châtimens. Il distribuait aux deux tribus (1) dont il étoit membre mille sesterces (2) par tête chaque jour de comices, afin qu'elles ne reçussent rien des candidats. Persuadé qu'il était très-important de conserver le peuple romain pur de tout alliage de sang étranger ou de race servile, il ne donna que très-rarement le droit de bourgeoisie romaine, et mit des bornes aux affranchissemens. Il écrivit à Tibère, qui le priait de mettre un Grec de ses cliens au nombre des citoyens, qu'il n'y consentirait que lorsque Tibère lui aurait exposé de vive voix les

---

par un candidat? Il pouvait toujours en conclure que ses suffrages devaient absolument lui valoir de l'argent, puisque l'empereur lui-même prenait la peine de lui en donner. On ne reconnaît pas à ce trait la législation d'Auguste, qui d'ailleurs paraît si éclairée.

(2) Deux cents francs.

Digitized by Google

viæ pro quodam tributario gallo roganti civitatem negavit, immunitatem obtulit, affirmans se faciliùs passurum fisco detrahi aliquid, quàm civitatis romanæ vulgari honorem. Servos non contentus multis difficultatibus a libertate justa removisse, cùm et de numero et de conditione ac differentia eorum qui manumitterentur curiosè cavisset, hoc quoque adjecit, ne vinctus unquam tortusve quis ullo libertatis genere civitatem adipisceretur. Etiam habitum vestitumque pristinum reducere studuit. Ac visâ quondam pro concione pullatorum turbâ, indignabundus et clamitans : En, ait,

Romanos rerum dominos, gentemque togatam?

Negotium ædilibus dedit ne quem posthac paterentur in foro circove, nisi positis lacernis, togatum consistere.

XLI. Liberalitatem omnibus ordinibus per occasiones frequenter exhibuit : nam et invecta urbi alexandrino triumpho regia gaza tantam copiam nummariæ rei effecit, ut, fenore deminuto, plurimùm agrorum pretiis accesserit. Et postea, quoties ex damnatorum bonis pecunia superflueret, usum

---

(1) Dans l'exacte discipline, il ne fallait jamais pa-

Digitized by Google

justes motifs qu'il pouvait avoir pour le demander. Livie sollicitait la même grace pour un Gaulois tributaire : il la refusa ; mais il lui accorda l'exemption de tribut, aimant mieux, disait-il, ôter quelque chose au trésor public, que prostituer la dignité de citoyen romain. Non content d'avoir mis beaucoup d'obstacles aux affranchissemens, d'en avoir réglé le nombre, les conditions et les différences, il défendit encore qu'un esclave qui aurait pris la fuite ou subi la torture, pût jamais obtenir le droit de citoyen, de quelque manière que ce pût être. Il s'attacha aussi à conserver l'ancien habillement romain ; et voyant un jour beaucoup d'habits de deuil (1) dans une assemblée du peuple, voilà donc, s'écria-t-il avec indignation, en citant un vers de Virgile, voilà

Ces conquérans du monde, et ces vainqueurs en toge !

Il chargea les Édiles de veiller à ce que personne ne parût dans le cirque où dans la place publique avec aucun vêtement par-dessus sa robe.

XLI. Il témoigna souvent sa libéralité envers les différens ordres de l'état, quand il en trouva l'occasion. Les trésors de l'Égypte apportés à Rome y répandirent une abondance qui fit diminuer de beaucoup l'intérêt de l'argent et augmenter le prix des terres. Depuis ce moment, toutes les fois que

---

raître en public qu'en toge, ni aller autrement à un festin ni à une cérémonie, etc.

ejus gratuitum iis qui cavere in duplum possent ad certum tempus indulsit. Senatorum censum ampliavit; ac pro octingentorum millium summa, duodecies sestertium taxavit, supplevitque non habentibus. Congiaria populo frequenter dedit, sed diversæ ferè summæ, modò quadragenos, modò tricenos, nonnunquam ducenos, quinquagenosque nummos: ac ne minores quidem pueros præteriit, quamvis nonnisi ab undecimo ætatis anno accipere consuessent. Frumentum quoque in annonæ difficultatibus sæpe levissimo, interdum nullo pretio, viritim admensus est, tesserasque nummarias duplicavit.

XLII. Sed ut salubrem magis quàm ambitiosum principem scires, querentem de inopia et caritate vini populum severissimâ coercuit voce, satis provisum a genero suo Agrippa, perductis pluribus aquis, ne homines sitirent. Eidem populo promissum quidem congiarium reposcenti, bonæ se fidei esse respondit: non promissum autem flagitanti turpitudinem et impudentiam edicto exprobravit; affirmavitque non daturum se, quamvis dare destinarat. Nec minore gravitate atque constantiâ, cùm, proposito congiario, multos manumissos insertosque

Digitized by Google

le trésor public fut grossi par des confiscations, il prêtait sans aucun intérêt les sommes confisquées, à ceux qui pouvaient répondre pour le double. Il porta le revenu qu'on exigeait des sénateurs de huit cent mille sesterces à douze cent mille (1) : il fournit lui même de quoi compléter la fortune de ceux qui n'en avaient pas une si considérable. Il fit de fréquentes donations au peuple, tantôt de quatre cents sesterces par tête, tantôt de trois cents, de deux cents, de cinq cents : il n'excluait pas même les enfans de ses libéralités, quoique, selon la coutume, on ne pût rien recevoir avant onze ans. Dans des temps de disette, il donna du blé ou gratuitement ou à très-bas prix, et doubla les distributions d'argent.

XLII. Mais ce qui prouve qu'il ne cherchait qu'à servir le peuple et non pas à le flatter, c'est qu'il répondit très-sévèrement aux plaintes qu'on lui faisait de la cherté du vin, que son gendre Agrippa avait pourvu à ce qu'il y eût assez d'eau à Rome pour que personne ne souffrît la soif. Une autre fois, comme on lui demandait une donation publique promise au peuple, il dit qu'il tiendrait sa parole : mais ce même peuple ayant demandé ce qu'on n'avait point promis, il lui reprocha dans un édit son infamie et son insolence, et assura qu'il ne lui donnerait rien, quoiqu'il eût eu dessein au-

(1) De 160,000 livres à 240,000 livres.

Digitized by Google

civium numero comperisset, negavit accepturos quibus promissum non esset: ceterisque minùs quàm promiserat dedit, ut destinata summa sufficeret. Magnâ verò quondam sterilitate, ac difficili remedio, cùm venalitias et lanistarum familias, peregrinosque omnes, exceptis medicis et præceptoribus, partemque servitiorum, urbe expulisset; ut tandem annona convaluit, impetum se cepisse scribit frumentationes publicas in perpetuum abolendi, quòd earum fiduciâ cultura agrorum cessaret; neque tamen perseverasse, quia certum haberet posse per ambitionem quandoque restitui. Atque ita post hanc rem temperavit, ut non minorem aratorum ac negotiantium quàm populi rationem deduceret.

XLIII. Spectaculorum et assiduitate, et varietate, atque magnificentiâ, omnes antecessit. Fecisse ludos se aït suo nomine quater; pro aliis magistratibus qui aut abessent, aut non sufficerent, ter et vicies. Fecitque

Digitized by Google

paravant de lui donner. C'est avec une fermeté aussi sévère qu'il déclara qu'une foule de nouveaux affranchis, qu'on avait mis au nombre des citoyens pour qu'ils eussent part à une distribution d'argent qu'il avait annoncée, en seraient exclus, par la raison qu'il ne leur avait rien promis; et pour que la somme qu'il avait destinée au peuple fût suffisante, il la répartit en de moindres portions.

L'extrême disette et le défaut de ressources l'ayant forcé de chasser de Rome les esclaves qui étaient en vente, les gladiateurs, tous les étrangers, excepté les médecins et les précepteurs (1), et même une partie des esclaves servans, dès que l'abondance fut revenue, il forma le projet, à ce qu'il rapporte lui-même, d'abolir la coutume de distribuer du blé gratuitement, parce qu'elle faisait négliger la culture des terres : mais il renonça à ce dessein, parce qu'il prévit qu'on rétablirait ces distributions gratuites, et qu'on s'en servirait comme d'un moyen de séduction. Cependant depuis ce temps il veilla attentivement à ce que les entrepreneurs du labourage et du commerce des grains eussent toujours des provisions proportionnées à la multitude du peuple.

XLIII. Il fut plus passionné que personne pour les spectacles, et en donna de plus magnifiques et de plus variés qu'on en eût encore vus; quatre fois en son nom, à ce qu'il rapporte, et vingt-trois

(1) La plupart des précepteurs étaient grecs.

Digitized by Google

nonnunquam vicatim ac pluribus scenis per omnium linguarum histriones, non in foro modò, nec amphitheatro, sed in circo et in septis; et aliquando præter venationem edidit athletas, exstructis in campo Martio sedilibus ligneis, item navale prælium circa Tiberim cavato solo, in quo nunc Cæsarum nemus est. Quibus diebus custodes in urbe disposuit, ne raritate remanentium grassatoribus obnoxia esset. In circo aurigas cursoresque et confectores ferarum, et nonnunquam ex nobilissima juventute, produxit. Sed et Trojæ ludum edidit frequentissimè, majorum minorumve puerorum delectu, prisci decorique moris existimans claræ stirpis indolem sic notescere. In hoc ludicro Caium Nonium Asprenatem lapsu debilitatum aureo torque donavit; passusque est ipsum posterosque Torquati ferre cognomen. Mox finem fecit talia edendi, Asinio Pollione oratore graviter invidiosèque in curia questo Æsernini nepotis sui casum, qui et ipse crus effregerat. Ad scenicas quoque et gladiatorias operas etiam equitibus romanis aliquando usus est, verùm priusquàm senatusconsulto interdiceretur. Postea nihil sanè, præterquam adolescentulum Lucium honestè natum, exhibuit, tantùm ut osten-

Digitized by Google

fois à la place de magistrats ou absens ou pauvres. Il les donnait dans différens quartiers, sur plusieurs théâtres, avec des acteurs de tous les pays, dans la place publique, dans l'amphithéâtre, dans le cirque, dans l'enceinte des comices. Quelquefois, outre les combats de bêtes, il fit paraître des athlètes dans le champ de Mars, où il avait fait construire des siéges de bois. Il donna aussi un combat naval dans un endroit qu'il fit creuser auprès du Tibre, où est aujourd'hui le bois sacré des Césars. Il disposait pendant ce temps des gardes dans la ville, de peur que les voleurs ne saisissent ce moment où presque toutes les maisons étaient abandonnées. Il donna dans le cirque des courses à pied et des courses de chariots, et fit quelquefois combattre des jeunes gens de la plus grande naissance contre des bêtes féroces. Il aimait à voir célébrer fréquemment les jeux troyens par l'élite de la jeunesse romaine, croyant qu'il était beau et digne des anciennes mœurs, qu'elle fît connaître ainsi de bonne heure son adresse et son courage. C. Nonius Asprenas fut blessé d'une chûte de cheval dans un de ces jeux; Auguste lui fit présent d'un collier d'or, et lui permit, ainsi qu'à ses descendans, de porter le nom de TORQUATUS. Cependant il fit cesser cette sorte de spectacle, sur les plaintes amères que fit contre lui dans le sénat l'orateur Asinius Pollion, dont le neveu Eserninus s'était cassé la cuisse. Il employa des chevaliers romains dans l'arène et sur le théâtre, jusqu'à ce

Digitized by Google

deret quòd erat bipedali minor, librarum septemdecim, ac vocis immensæ. Quodam autem muneris die Parthorum obsides tunc primùm missos per arenam mediam ad spectaculum induxit, superque se subsellio secundo collocavit. Solebat etiam, citra spectaculorum dies, si quando quid inusitatum dignumque cognitu advectum esset, id extra ordinem quolibet loco publicare, ut rhinocerotem apud septa, tigrim in scena, anguem quinquaginta cubitorum pro comitio. Accidit votivis circensibus ut, correptus valetudine, lecticâ cubans, thensas deduceret: rursùs, commissione ludorum quibus theatrum Marcelli dedicabat, evenit ut, laxatis sellæ curulis compagibus, caderet supinus. Nepotum quoque suorum munere, cùm consternatum ruinæ metu populum retinere et confirmare nullo modo posset, transiit e loco suo, atque in ea parte consedit quæ suspecta maximè erat.

XLIV. Spectandi confusissimum ac solutissimum morem correxit ordinavitque, motus injuriâ senatoris, quem Puteolis per ce-

Digitized by Google

que le sénat l'eût défendu par un décret; et depuis même il montra en public le jeune Lucius, d'une naissance honnête, mais qui d'ailleurs était d'autant plus curieux à voir, qu'il n'avait pas deux pieds de hauteur, ne pesait que dix-sept livres, et avait une voix d'une étendue prodigieuse. Il fit traverser l'arène, un jour de spectacle, aux otages des Parthes, les premiers qu'on eût encore vus à Rome, et les plaça au-dessus de lui sur le second banc. S'il arrivait quelque chose d'extraordinaire et qui fût digne des regards du public, il le faisait voir au peuple dans tous les endroits de la ville indifféremment. C'est ainsi qu'on montra un rhinocéros au champ de Mars, un tigre sur la scène, et un serpent de cinquante coudées devant la place des comices. Etant tombé malade un jour qu'il y avait des spectacles dans le cirque pour l'accomplissement d'un vœu, il suivit en litière la marche religieuse des pontifes. Dans d'autres jeux pour la dédicace du théâtre de Marcellus, sa chaise d'ivoire se rompit, et il tomba sur le dos; et dans ceux que donnèrent ses petits-fils, ne pouvant ni retenir ni rassurer le peuple qui craignait que l'amphithéâtre ne s'écroulât, il quitta sa place et alla en prendre une dans l'endroit qu'on croyait le plus exposé.

XLIV. Il remédia à la confusion et au désordre extrême qui régnait dans les spectacles, sur ce qu'il apprit que, dans une nombreuse assemblée à Pouzzoles, personne n'avait fait place à un

Digitized by Google

celeberrimos ludos consessu frequenti nemo receperat, facto igitur decreto patrum ut, quoties quid spectandum usquam publicè ederetur, primus subselliorum ordo vacaret senatoribus. Romæ legatos liberarum sociarumque gentium vetuit in orchestra considere, cùm quosdam etiam libertini generis mitti deprehendisset. Militem secrevit a populo. Maritis e plebe proprios ordines assignavit; prætextatis cuneum suum, et proximum pædagogis; sanxitque ne quis pullatorum mediâ caveâ sederet. Feminis ne gladiatores quidem, quos promiscuè spectari solenne olim erat, nisi ex superiore loco spectare concessit. Solis virginibus vestalibus locum in theatro separàtim, et contra prætoris tribunal, dedit. Athletarum verò spectaculo muliebrem sexum omnem adeo submovit, ut pontificalibus ludis pugilum par postulatum distulerit in sequentis diei matutinum tempus, edixeritque mulieres ante horam quintam venire in theatrum non placere.

XLV. Ipse circenses ex amicorum ferè libertorumque cœnaculis spectabat, interdum e pulvinari, et quidem cùm conjuge ac liberis sedens. Spectaculo plurimas horas, aliquando totos dies aberat, petitâ veniâ,

sénateur : il y eut donc un décret du sénat qui assigna les premières places aux sénateurs dans tous les spectacles. Il défendit que les députés des nations libres et alliées pussent s'asseoir dans l'orchestre, parce qu'il avait remarqué que plusieurs d'entre eux étaient de race d'affranchis. Il sépara le peuple du soldat. Il marqua les places des plébéiens mariés, celles des adolescens, qui devaient avoir leurs maîtres auprès d'eux. Il défendit que personne parût en deuil dans les bancs du peuple. Il ne permit aux femmes de voir les gladiateurs, que d'un lieu plus élevé que les autres : les deux sexes auparavant y étaient confondus. Il ne permit qu'aux vestales d'occuper un lieu séparé sur le théâtre, auprès du tribunal du préteur. Il interdit aux femmes la vue des combats d'athlètes : et dans les jeux qu'il donna étant pontife, comme le peuple lui eut demandé un de ces combats, il l'indiqua pour le lendemain dès le grand matin, et annonça qu'il ne trouverait pas bon que les femmes y vinssent avant la cinquième heure du jour.

XLV. Pour lui, il avait coutume de regarder les jeux d'une maison voisine, quelquefois d'un temple, assis entre sa femme et ses enfans. Il s'en absentait de temps en temps pendant quelques heures, ou même pendant des jours entiers; il s'en

Digitized by Google

commendatisque qui suam vicem præsidendo fungerentur. Verùm, quoties adesset, nihil præterea agebat, seu vitandi rumoris causâ, quo patrem Cæsarem vulgò reprehensum commemorabat, quòd inter spectandum epistolis libellisque legendis ac rescribendis vacaret; seu studio spectandi, ac voluptate quâ teneri se neque dissimulavit unquam, et sæpe ingenuè professus est. Itaque corollaria et præmia alienis quoque muneribus ac ludis et crebra et grandia de suo offerebat; nullique græco certamini interfuit, quo non pro merito certantium quemque honoraverit. Spectavit autem studiosissimè pugiles, et maximè latinos, non legitimos atque ordinarios modò, quos etiam committere cum Græcis solebat, sed et catervarios oppidanos inter angustias vicorum pugnantes temerè ac sine arte. Universum denique genus operas aliquas publico spectaculo præbentium etiam curâ suâ dignatus est. Athletis et conservavit privilegia, et ampliavit. Gladiatores sine missione edi prohibuit. Coercitionem in histriones, magistratibus in omni tempore et loco lege vetere permissam, ademit, prætẹrquam ludos et scenam. Nec tamen eò minùs aut xysticorum certationes aut gladiatorum pugnas se-

Digitized by Google

excusait alors, et envoyait un de ses amis présider à sa place : mais lorsqu'il y assistait, il ne faisait rien autre chose, soit pour éviter les murmures qu'avait essuyés César, qui souvent au milieu du spectacle lisait des lettres et des mémoires, et y répondait; soit qu'il y prît réellement un très-grand plaisir, comme il l'a avoué plus d'une fois. Aussi donnait-il souvent des couronnes et des récompenses, même dans les fêtes dont il ne faisait pas les honneurs; et jamais il n'assista aux exercices des Grecs, qu'il n'eût gratifié chacun des concurrens selon son mérite. C'était sur-tout les joutes d'athlètes qu'il aimait à voir, particulièrement entre des Romains; et ce n'était pas seulement les lutteurs de profession exercés contre des Grecs, qu'il regardait avec avidité, c'était même ceux qui, sans aucun art et sans instruction, luttaient entre eux dans les rues. Tout ce qui travaillait aux spectacles publics lui paraissait digne de son attention. Il maintint les priviléges des athlètes, et les augmenta. Il défendit de faire combattre des gladiateurs sans donner le congé aux victorieux. Il restreignit dans les bornes du théâtre l'autorité coercitive que les magistrats avaient sur les comédiens en tout temps et en tout lieu (1) : mais il veilla lui-même avec une attention rigoureuse à ce que tout se passât dans l'ordre entre les athlètes

(1) C'est-à-dire qu'il se la réserva à lui-même, comme la suite le fait voir.

Digitized by Google

verissimè semper exegit : nam histrionum licentiam adeo compescuit, ut Stephanionem togatarium, cui in puerilem habitum circumtonsam matronam ministrasse compererat, per trina theatra virgis cæsum relegaverit; Hylam pantomimum, querente prætore, in atrio domûs suæ, nemine excluso, flagellis verberaverit; et Pyladem urbe atque Italiâ submoverit, quòd spectatorem a quo exsibilabatur demonstrasset digito, conspicuumque fecisset.

XLVI. Ad hunc modum urbe urbanisque rebus administratis, Italiam duodetriginta coloniarum numero deductarum ab se frequentavit, operibusque ac vectigalibus publicis plurifariam instruxit : etiam jure ac dignatione urbi quodam modo pro parte aliqua adæquavit, excogitato genere suffragiorum quæ de magistratibus urbicis decuriones colonici in sua quisque colonia ferrent, et sub diem comitiorum obsignata Romam mitterent. Ac necubi honestorum deficeret copia, aut multitudinis sobolès, equestrem militiam petentes etiam ex commendatione publica cujusque oppidi ordinabat : at iis qui e plebe regiones sibi revisenti filios filiasve approbarent, singula nummorum millia pro singulis dividebat.

Digitized by Google

et les gladiateurs. Il réprima la licence des histrions, au point qu'il fit battre de verges sur trois théâtres, et exila ensuite l'acteur Stéphanion qui s'était fait servir à table par une femme mariée, vêtue en jeune garçon, et rasée autour de la tête comme un esclave : il fit fouetter aussi publiquement, à l'entrée de sa maison, le pantomime Hylas, dont le préteur avait fait des plaintes ; et il chassa de Rome et d'Italie le comédien Pylade, pour avoir montré du doigt et fait remarquer un des spectateurs qui le sifflait.

XLVI. Tout étant ainsi réglé dans Rome ; il peupla l'Italie de vingt-huit colonies, et en augmenta les revenus et les travaux. Pour égaler en quelque sorte les colons aux habitans de la capitale, il permit à leurs magistrats d'envoyer à Rome leurs suffrages cachetés pour le jour des comices. Il encourageait aussi la population dans les familles honnêtes de ces colonies, en donnant le rang de chevaliers à ceux de leurs enfans qui le demandaient avec la recommandation de leur ville ; et il distribuait mille sesterces par tête à ceux qui, lorsqu'il faisait le dénombrement, élevaient plusieurs enfans légitimes.

Digitized by Google

XLVII. Provincias validiores, et quas annuis magistratuum imperiis regi nec facile nec tutum erat, ipse suscepit; ceteras proconsulibus sortitò permisit : et tamen nonnullas commutavit interdum, atque ex utroque genere plerasque sæpiùs adiit. Urbium quasdam fœderatas, sed ad exitium licentiâ præcipites, libertate privavit : alias, aut ære alieno laborantes levavit, aut terræ motu subversas denuò condidit, aut merita erga populum romanum allegantes latinitate vel civitate donavit. Non est, ut opinor, provincia, exceptâ dumtaxat Africâ et Sardiniâ, quam non adierit. In has, fugato Sexto Pompeio, trajicere ex Sicilia apparantem continuæ et immodicæ tempestates inhibuerunt : nec mox occasio aut causa trajiciendi fuit.

XLVIII. Regna quibus belli jure potitus est, præter pauca, aut iisdem quibus ademerat reddidit, aut alienigenis contribuit. Reges socios etiam inter semetipsos necessitudinibus mutuis junxit, promptissimus affinitatis cujusque atque amicitiæ conciliator et fautor : nec aliter universos quàm membra partesque imperii curæ habuit. Rectorem quoque solitus est apponere ætate parvis ac mente lapsis, donec adolescerent

Digitized by Google

XLVII. Il se chargea du gouvernement des provinces les plus considérables, qu'il n'était ni aisé ni sûr de confier à des magistrats annuels : il laissa les autres à tirer au sort entre des proconsuls. Cependant il changea quelquefois cet arrangement, et se transporta souvent dans presque toutes les provinces, soit qu'elles fussent de son district, ou qu'elles n'en fussent pas. Il ôta la liberté à plusieurs villes alliées qui en abusaient pour leur perte : il en soulagea d'autres qui étaient obérées, et rebâtit celles qui avaient été renversées par des tremblemens de terre. Il donna le droit de bourgeoisie latine ou romaine à celles qui avaient rendu des services. Il visita toutes les parties de l'empire romain, excepté, je crois, l'Espagne et l'Afrique : il fut près d'y passer après la défaite du jeune Pompée en Sicile ; des tempêtes violentes et continuelles l'en empêchèrent, et l'occasion ne s'en présenta plus.

XLVIII. A l'égard des états conquis, ou il les rendit aux possesseurs, ou il les donna à des étrangers : il en garda peu par le droit de la victoire. Il voulut que les rois alliés du peuple romain le fussent aussi étroitement entre eux. Il affermissait et favorisait leur union, et les regardait tous comme des membres de l'empire. Il leur donnait des tuteurs, s'ils étaient mineurs ou s'ils avaient l'esprit affaibli, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'âge de gouverner, ou qu'ils en fussent capables :

Digitized by Google

aut resipiscerent : ac plurimorum liberos et educavit simul cum suis et instituit.

XLIX. Ex militaribus copiis legiones et auxilia provinciatim distribuit : classem Miseni, et alteram Ravennæ, ad tutelam superi et inferi maris, collocavit. Certum numerum partim in urbis, partim in sui custodiam allegit, dimissâ Calaguritanorum manu quam usque ad devictum Antonium, item Germanorum quam usque ad cladem varianam inter armigeros circa se habuerat. Neque tamen unquam plures quàm tres cohortes in urbe esse passus est, easque sine castris; reliquas in hiberna et æstiva circa finitima oppida dimittere assuerat. Quidquid autem ubique militum esset, ad certam stipendiorum præmiorumque formulam adstrinxit, definitis pro gradu cujusque et temporibus militiæ et commodis missionum, ne aut ætate aut inopiâ post missionem sollicitari ad res novas possent. Utque perpetuò ac sine difficultate sumptus ad tuendos eos prosequendosque suppeteret, ærarium militare cum vectigalibus novis instituit. Et quò celeriùs ac sub manum annuntiari, cognoscique posset quid in provincia quaque gereretur, juvenes primò, modicis intervallis per militares vias, dehinc vehi-

Digitized by Google

il y en eut même dont il éleva et instruisit les enfans avec les siens.

XLIX. Il distribua par départemens les légions et les troupes auxiliaires. Il eut toujours une flotte à Misène et une autre à Ravenne, pour garder les deux mers. Il eut un corps de troupes pour sa garde et pour celle de la ville, depuis qu'il eut licencié sa garde espagnole qu'il conserva jusqu'à la défaite d'Antoine, et sa garde allemande qu'il renvoya après la défaite de Varus. Cependant il ne souffrit jamais qu'il y eût dans Rome plus de trois cohortes, encore n'étaient-elles point réunies dans un camp. Les autres troupes étaient logées dans des quartiers, près des villes voisines de la capitale. Il régla la paye et les récompenses des gens de guerre, fixa pour chaque grade le temps du service et les émolumens annexés au congé, de manière qu'après leur retraite ils n'eussent ni l'envie ni le besoin de servir l'ambition d'autrui. Il fonda une caisse militaire à laquelle il affecta des revenus certains pour l'entretien des soldats. Il disposa des courriers et ensuite des voitures pour eux sur toutes les grandes routes à très-peu de distance les uns des autres, afin qu'on eût des nouvelles plus promptes de ce qui se passait dans les provinces,

Digitized by Google

cula, disposuit: commodius id visum est, ut qui a loco eidem perferrent litteras, interrogari quoque, si quid res exigerent, possent.

L. In diplomatibus libellisque et epistolis signandis, initio sphinge usus est, mox imagine magni Alexandri, novissimè suâ, Dioscoridis manu sculptâ, quâ signare insecuti quoque principes perseveraverunt. Ad epistolas omnes horarum quoque momenta, nec diei modò, sed et noctis, quibus datæ significarentur, addebat.

LI. Clementiæ civilitatisque ejus multa et magna documenta sunt. Ne enumerem quot et quos diversarum partium veniâ et incolumitate donatos principem etiam in civitate locum tenere passus sit, Junium Novatum et Cassium Patavinum, e plebe homines, alterum pecuniâ, alterum levi exilio punire satis habuit, cùm ille, Agrippæ juvenis nomine, asperrimam de se epistolam in vulgus edidisset, hic convivio pleno proclamasset neque votum sibi neque animum defuisse confodiendi eum. Quâdam verò cognitione cùm Æmilio Æliano Cordubensi inter cetera crimina vel maximè objiceretur quòd malè opinari de Cæsare soleret, conversus ad accusatorem, commotoque simi-

Digitized by Google

et que ceux qui portaient les lettres pussent aussi répondre de l'état des choses, si la conjoncture le demandait.

L. Le cachet dont il signait ses lettres et ses actes fut d'abord un sphinx, ensuite la tête d'Alexandre, et enfin son propre portrait gravé par Dioscoride. Ce dernier fut celui dont se servirent ses successeurs. Il marquait toujours sur ses lettres l'heure où il les écrivait, soit de jour, soit de nuit.

LI. Il donna beaucoup de preuves signalées de clémence et de modération. Sans parler d'une foule d'ennemis à qui il pardonna, et qu'il laissa même parvenir aux dignités, il punit bien légèrement Junius Novatus et Cassius de Padoue, dont le premier avait publié contre lui une lettre très-violente sous le nom d'Agrippa, et le second s'était écrié, dans un festin, qu'il n'avait manqué ni de courage ni de bonne volonté pour tuer Auguste : il exila l'un, et condamna l'autre à une amende ; et comme on reprochait devant les juges à un certain Elius de Cordoue, entre autres griefs, qu'il avait coutume de témoigner la mauvaise opinion qu'il avait de César, il se tourna vers l'accusateur avec un air d'émotion, et lui dit : « Je « voudrais bien que vous me prouvassiez ce que

lis : Velim, inquit, hoc mihi probes : faciam sciat Ælianus et me linguam habere; plura enim de eo loquar. Nec quidquam ultrà aut statim aut postea inquisivit. Tiberio quoque de eadem re, sed violentiùs, apud se per epistolam conquerenti ita rescripsit : Ætati tuæ, mi Tiberi, noli in hac re indulgere, et nimium indignari quemquam esse qui de me malè loquatur : satis est enim si hoc habemus, ne quis nobis malè facere possit.

LII. Templa, quamvis sciret etiam proconsulibus decerni solere, in nulla tamen provincia, nisi communi suo Romæque nomine, recepit : nam in urbe quidem pertinacissimè abstinuit hoc honore; atque etiam argenteas statuas olim sibi positas conflavit omnes, atque ex iis aureas cortinas Apollini Palatino dedicavit. Dictaturam magnâ vi offerente populo, genu nixus, dejectâ ab humeris togâ, nudo pectore, deprecatus est.

LIII. Domini appellationem ut maledictum et opprobrium semper exhorruit. Cùm,

---

(1) *Seigneur* est pris ici pour *maître*, et peut seul rendre l'énergie du mot latin *dominus*, parce que le mot de *maître*, considéré comme dénomination, n'est

Digitized by Google

« vous dites d'Elius : je lui ferais voir que je sais « me défendre, et j'en dirais plus contre lui qu'il « n'en a dit contre moi. » Et depuis il ne parut plus y penser. Tibère se plaignait souvent dans ses lettres, et avec amertume, des discours que l'on tenait contre César ; il lui récrivit : « Ecoutez « moins, mon cher Tibère, la vivacité de votre « âge, et ne vous fâchez pas si l'on dit du mal « de moi : c'est assez qu'on ne puisse pas m'en « faire. »

LII. Il ne souffrît pas qu'on lui élevât des temples dans aucune province, à moins qu'ils ne fussent consacrés à la fortune de Rome autant qu'à la sienne ; cependant il n'ignorait pas que plusieurs proconsuls avaient eu des temples. Il ne voulut jamais en avoir à Rome : il fit même fondre des statues d'argent qu'on lui avait érigées autrefois ; et, du prix qui en revint, il fit faire des vases d'or pour le temple d'Apollon Palatin. Le peuple lui offrit la dictature avec empressement : il la refusa, en mettant un genou en terre et découvrant sa poitrine.

LIII. Il rejeta toujours le nom de SEIGNEUR (1), comme une injure et un opprobre. Un jour qu'il

---

rien moins que la marque du pouvoir parmi nous. On n'appelle *maître* que les avocats, les procureurs et les maîtres-ès-arts.

Digitized by Google

spectante eo ludos, pronuntiatum esset in mimo, *O dominum æquum et bonum!* et universi quasi de ipso dictum exsultantes comprobassent, et statim manu, vultuque indecoras adulationes repressit, et insequenti die gravissimo corripuit edicto; dominumque se posthac appellari, ne a liberis quidem aut nepotibus suis, vel seriò vel joco, passus est; atque hujusmodi blanditias etiam inter ipsos prohibuit. Non temerè urbe oppidove ullo egressus, aut quoquam ingressus est, nisi vespere aut noctu, ne quem officii causâ inquietaret. In consulatu, pedibus ferè; extra consulatum, sæpe adopertâ sellâ per publicum incessit. Promiscuis salutationibus admittebat et plebem, tantâ comitate adeuntium desideria excipiens, ut quemdam joco corripuerit, quòd sic sibi libellum porrigere dubitaret, quasi elephanto stipem. Die senatûs nunquam patres nisi in curia salutavit, et quidem sedentes ac nominatim singulos, nullo submo-

(1) Allusion à la coutume qu'on avait d'offrir des pièces d'argent aux éléphans pour s'en amuser. Il paraît que l'on ne jouait à ce jeu qu'en tremblant.

(2) Il y avait auprès des grands des esclaves *nomen-*

Digitized by Google

était au théâtre, un acteur ayant prononcé ce vers,

O le maître clément! ô le maître équitable!

tout le peuple le lui appliqua, et battit des mains avec transport : il fit cesser ces acclamations indécentes par des gestes d'indignation. Le lendemain il réprimanda sévèrement le peuple dans un édit, et défendit qu'on l'appelât jamais du nom de SEIGNEUR. Il ne le permettait pas même à ses enfans, ni sérieusement, ni en badinant, et ne voulait pas qu'ils s'appelassent ainsi entre eux, même en signe d'amitié. Il prenait garde à n'entrer dans Rome ou dans les autres villes, et à n'en sortir, que le soir ou la nuit, de peur de déranger ceux qui avaient des devoirs à lui rendre.

Lorsqu'il était consul, il marchait ordinairement à pied : lorsqu'il ne l'était pas, il se faisait porter dans une litière ouverte, et laissait approcher tout le monde, même le bas peuple. Il recevait avec la plus grande affabilité les demandes qu'on lui faisait. Il dit plaisamment à un homme qui lui présentait un mémoire en tremblant : « On « dirait que tu offres une pièce d'argent à un élé« phant. » (1)

Il attendait à saluer les sénateurs, les jours d'assemblée, qu'ils fussent dans le sénat, et assis : il les saluait chacun par leur nom, sans que personne les lui nommât (2), et leur disait adieu de la même manière quand il sortait du sénat.

---

clateurs chargés de leur dire les noms de ceux qui les approchaient.

Digitized by Google

nente : et discedens eo modo sedentibus singulis vale (1) dicebat. Officia cum multis mutuò exercuit; nec priùs dies cujusque solennes frequentare desiit, quàm grandior jam natu, et in turba quondam sponsaliorum die vexatus. Gallum Terrinium senatorem, minùs sibi familiarem, sed captum repentè oculis, et ob id inediâ mori destinantem, præsens consolando revocavit ad vitam.

LIV. In senatu verba facienti dictum est, Non intellexi; et ab alio, Contradicerem tibi si locum haberem. Interdum ob immodicas altercationes disceptantium e curia per iram se proripienti quidam ingesserunt, licere oportere senatoribus de republica loqui. Antistius Labeo, senatûs lectione, cùm vir virum legeret, Marcum Lepidum, hostem olim ejus, et tunc exsulantem, legit; interrogatusque ab eo an essent alii digniores, suum quemque judicium habere respondit. Nec ideo libertas aut contumacia fraudi cuiquam fuit.

LV. Etiam sparsos de se in curia famosos libellos nec expavit, et magnâ curâ redarguit : ac, ne requisitis quidem auctoribus, id modò censuit, cognoscendum posthac de

(1) Les éditions de Brème et Miller portent *Valere*.
(*Note de B., éditeur.*)

Digitized by Google

Il entretint avec beaucoup de citoyens un commerce assidu de devoirs de société : il assista toujours à leurs fêtes de famille, jusqu'à ce qu'il fût très-avancé en âge, et qu'il se fût trouvé incommodé de la foule un jour de fiançailles. Un sénateur qui n'était pas de ses amis, nommé Terrinius Gallus, dégoûté de vivre parce qu'il était privé de la vue, voulait se laisser mourir de faim : Auguste alla le voir, le consola et le réconcilia avec la vie.

LIV. Un jour qu'il parlait dans le sénat, quelqu'un lui dit, « Je n'entends pas ce que vous « dites ; » et un autre, « Je vous contredirais, si « c'était à moi à parler. » Dans d'autres occasions, comme il sortait du sénat avec un air de colère, fatigué des altercations qui s'y élevaient, on lui dit que « des sénateurs devaient avoir la liberté « de parler des affaires publiques. » Antistius Labeo, usant du droit qu'il avait d'élire un sénateur dans le temps de la réforme du sénat, nomma Lépide, autrefois l'ennemi d'Auguste, et alors exilé. Auguste lui demanda s'il n'en connaissait pas de plus digne, il répondit, Chacun a son avis ; et cette liberté hardie ne fit tort à aucun d'eux.

LV. Il ne craignit pas de lire des libelles injurieux répandus contre lui dans le sénat : il les réfuta avec grand soin, et n'informa point contre les auteurs ; seulement il fut d'avis que désormais l'on recherchât ceux qui publieraient ou des

Digitized by Google

iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine edant.

LVI. Jocis quoque quorumdam invidiosis aut petulantibus lacessitus, contradixit edicto : et tamen de inhibenda testamentorum licentia ne senatus quidquam constitueret intercessit. Quoties magistratuum comitiis interesset, tribus cum candidatis suis circuibat, supplicabatque more solenni. Ferebat et ipse suffragium in tribu, ut unus e populo. Testem se in judiciis et interrogari et refelli æquissimo animo patiebatur. Forum angustius fecit, non ausus extorquere possessoribus proximas domos. Nunquam filios suos populo commendavit, ut non adjiceret, Si merebuntur. Eisdem prætextatis adhuc assurrectum ab universis in theatro, et a stantibus plausum, gravissimè questu

---

(1) Les auteurs de libelles étaient déclarés incapables de tester, dit Ulpien.

(2) Toute la conduite d'Auguste marque une connaissance profonde et des hommes et de ses concitoyens. Il était d'ailleurs éclairé par l'exemple de César, qui, malgré lui et sans y penser, faisait sentir à tout moment la hauteur de son caractère. Plus héros qu'Auguste, il était moins politique : il pardonnait aux vaincus, mais il les humiliait. Auguste proscrivit ses ennemis, mais il ménagea l'orgueil du peuple. Il fit ou-

Digitized by Google

vers ou des écrits diffamatoires sous des noms empruntés.

LVI. Lorsqu'on l'attaquait par des railleries amères ou odieuses, il se justifiait par un édit, et ne permettait pas même au sénat d'ôter, suivant les lois, à ceux qui l'avaient insulté, le droit de tester (1). Toutes les fois qu'il assistait aux comices, il parcourait les tribus avec les candidats qu'il protégeait, et demandait les suffrages dans la forme ordinaire : il donnait lui-même le sien à son rang, comme un simple citoyen (2). Lorsqu'il paraissait en jugement comme témoin, il se laissait interroger et réfuter, avec une extrême patience. Il fit construire un marché beaucoup plus étroit qu'il ne l'aurait voulu, n'osant pas forcer les possesseurs des maisons voisines à s'en défaire. Jamais il ne demanda l'amitié du peuple pour ses enfans, sans ajouter, S'ILS LA MÉRITENT. Il fut très-fâché qu'on se fût levé, un jour qu'ils entrèrent au théâtre étant encore en robe prétexte (3), et qu'on

---

blier son pouvoir quand il l'eut établi. Il était modeste, et l'on oublia qu'il avait été cruel. Plus on réfléchit, plus on voit que l'art de conduire les hommes est souvent l'art des petites choses. Le grand Condé n'était pas aimé : Beaufort l'était. Tout dépend, après tout, du caractère. Il y a des gens qui seront admirables cent fois le jour, plutôt que d'être aimables une seule ; et ce n'est pas trop leur faute.

(3) La robe de l'enfance.

est. Amicos ita magnos et potentes in civitate esse voluit, ut tamen pari jure essent quo ceteri, legibusque judiciariis æquè tenerentur. Cùm Asprenas Nonius arctiùs ei junctus causam veneficii, accusante Cassio Severo, diceret, consuluit senatum quid officii sui putaret : cunctari enim se, ne, si superesset, eriperet legibus reum; sin deesset, destituere ac prædamnare amicum existimaretur. Et consentientibus universis, sedit in subselliis per aliquot horas, verùm tacitus, ac ne laudatione quidem judiciali datâ. Adfuit et clientibus, sicut scutario cuidam, evocato quondam suo, qui postulabatur injuriarum. Unum omninò e reorum numero, ac ne eum quidem nisi precibus, eripuit, exorato coram judicibus accusatore, Castricium, per quem de conjuratione Murenæ cognoverat.

LVII. Pro quibus meritis quantoperè dilectus sit facile est æstimare. Omitto senatusconsulta, quæ possunt videri vel necessitate expressa, vel verecundiâ : equites romani natalem ejus, sponte atque consensu, biduo semper celebrarunt. Omnes ordines in lacum Curtii quotannis, ex voto pro salute ejus, stipem jaciebant : item kalendis

Digitized by Google

leur eût applaudi; il s'en plaignit. Il voulut bien que ses amis fussent puissans dans la république, mais sans qu'ils blessassent l'égalité et l'obéissance aux lois. Nonius Asprenas, lié étroitement avec lui, fut accusé de poison par Cassius Severus; Auguste consulta le sénat sur ce qu'il devait faire en cette occasion : s'il l'accompagnait devant les juges, il craignait de paraître vouloir le dérober aux lois : s'il l'abandonnait, il aurait l'air de condamner son ami. Enfin, tout le sénat étant pour le premier parti, il s'assit pendant quelques heures sur les bancs des juges, mais sans prononcer une parole, sans même donner la moindre marque d'approbation lorsqu'Asprenas parla.

Il ne manqua point à ses cliens, pas même à un soldat autrefois enrôlé par lui, qui était cité en justice pour réparation de torts. Le seul accusé qu'il ait jamais soustrait aux lois, ce fut Castricius qui lui avait découvert la conspiration de Murena; et même il n'employa que la prière pour engager l'accusateur, en présence des juges, à se désister de sa poursuite.

LVII. Avec cette conduite, il est facile d'imaginer combien il se fit aimer. Je ne parlerai pas des décrets du sénat en sa faveur, qu'on peut attribuer à la crainte ou au respect : mais tous les chevaliers romains, volontairement et d'un concert unanime, célébraient pendant deux jours l'anniversaire de sa naissance. Tous les ordres de l'état jetaient tous les ans des pièces d'argent dans le

Digitized by Google

januariis strenam in Capitolio, etiam absenti; ex quâ summâ preciosissima deorum simulacra mercatus, vicatim dedicabat; ut Apollinem Sandaliarium, et Jovem Tragœdum, aliaque. In restitutionem palatinæ domûs incendio absumptæ, veterani, decuriæ, tribus, atque etiam sigillatim e cetero genere hominum, libentes ac pro facultate quisque pecunias contulerunt, delibante tantummodò eo summarum acervos, neque ex quoquam plus denario auferente. Revertentem ex provincia, non solùm faustis ominibus, sed et modulatis carminibus, prosequebantur. Observatum etiam est ne, quoties introiret urbem, supplicium de quoquam sumeretur.

LVIII. Patris patriæ cognomen universi repentino maximoque consensu detulerunt ei : prima plebs legatione Antium missâ; dein, quia non recipiebat, ineunti Romæ spectacula, frequens et laureata : mox in curia senatus, neque decreto, neque accla-

---

(1) Ce trou s'était ouvert dans les premiers temps de la république, et les oracles avaient déclaré qu'il fallait y jeter ce que Rome avait de meilleur. Un certain Curtius s'y jeta à cheval et tout armé. Je ne sais qui est-ce qui a remarqué que ce Curtius n'était pas modeste.

Digitized by Google

TROU DE CURTIUS (1), en vertu d'un vœu pour la conservation de César. On lui faisait aussi un don au Capitole, aux calendes de janvier, même quand il était absent. Il achetait de cet argent les plus belles statues des dieux, et on les consacrait dans les carrefours, comme Apollon LE CORDONNIER (2), Jupiter le Tragique, et d'autres. Quand sa maison du mont Palatin fut brûlée, les vétérans, les tribus, les décuries, une foule de particuliers se cotisèrent pour lui fournir de quoi la rebâtir. Il prit un denier d'argent de chacune des sommes qu'on lui offrit, pour ne pas paraître les refuser, et n'en voulut pas davantage. A son retour des provinces, on allait au-devant de lui en formant des vœux pour sa personne, et chantant des vers à sa louange; et toutes les fois qu'il entrait dans la ville, on prenait garde à ne faire aucune exécution de justice.

LVIII. Le nom de père de la patrie lui fut donné comme par une inspiration subite et unanime; d'abord de la part du peuple qui lui envoya à cet effet des députés à Antium, et qui, malgré son refus, le lui donna de nouveau avec l'allégresse et l'appareil d'un triomphe, lorsqu'il entrait au spectacle; ensuite dans le sénat, non

---

Malgré mon juste respect pour le traducteur, je dirai qu'on ne doit jamais critiquer un homme qui se dévoue pour son pays. (*Note de A. M. H. B., éditeur.*)

(2) Parce qu'il était placé dans la rue des Cordonniers, à ce que dit Aulugelle.

diderunt; et cuncti simul, ædem Jovis Olympici, Athenis antiquitùs inchoatam, perficere communi sumptu destinaverunt, Genioque ejus dedicare : ac sæpe, regnis relictis, non Romæ modò, sed provincias peragranti quotidiana officia, togati ac sine regio insigni, more clientium, præstiterunt.

LXI. Quoniam qualis in imperiis ac magistratibus, regendaque per terrarum orbem, pace belloque, republica fuerit exposui, referam nunc interiorem ac familiarem ejus vitam, quibusque moribus atque fortunâ domi et inter suos egerit, a juventa usque ad supremum vitæ diem. Matrem amisit in primo consulatu; sororem Octaviam, quinquagesimum et quartum agens ætatis annum. Utrique cùm præcipua officia vivæ præstitisset, etiam defunctæ honores maximos tribuit.

LXII. Sponsam habuerat adolescens Publii Servilii Isaurici filiam : sed reconciliatus post primam discordiam Antonio, et postulantibus utriusque militibus ut et necessitudine aliquâ jungerentur, privignam ejus Claudiam, Fulviæ ex Publio Claudio filiam, duxit uxorem vixdum nubilem; ac

(1) C'est qu'Antoine avait épousé Fulvie, veuve de

Digitized by Google

dans leur royaume une ville qui portait son nom, et tous ensemble firent achever à leurs dépens le temple de Jupiter Olympien, commencé anciennement à Athènes, et le dédièrent au Génie d'Auguste. Ils quittaient leurs états, et venaient lui faire leur cour à Rome ou dans les provinces, sans aucune des marques de la royauté, en habit romain, et assidus comme s'ils eussent été ses cliens.

LXI. Après l'avoir peint tel qu'il était dans la magistrature, à la tête des armées, dans le gouvernement de la république, dans la guerre et dans la paix, il est temps de parler de sa vie intérieure et privée, de ses mœurs et de son sort dans son domestique, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort. Il perdit sa mère pendant son premier consulat, et sa sœur Octavie, dans la cinquante-quatrième année de son âge : il leur avait toujours rendu les soins les plus tendres, et leur rendit les plus grands honneurs après leur mort.

LXII. Il avait été fiancé dans sa première jeunesse à la fille de Servilius Isauricus : mais, après sa première réconciliation avec Antoine, il céda aux instances des deux partis qui voulaient les voir unis l'un à l'autre par quelque lien, et épousa Claudia, belle-fille d'Antoine (1), et fille de Fulvie

---

Clodius. C'était une terrible femme, de toutes manières, que cette Fulvie. *Voyez* l'épigramme d'Auguste, traduite par Fontenelle.

simultate cum Fulvia socru exortâ, dimisit intactam adhuc et virginem. Mox Scriboniam in matrimonium accepit, nuptam antè duobus consularibus, et ex altero etiam matrem. Cum hac etiam divortium fecit, pertæsus, ut scribit, morum perversitatem ejus: ac statim Liviam Drusillam matrimonio Tiberii Neronis, et quidem prægnantem, abduxit, dilexitque et probavit unicè ac perseveranter.

LXIII. Ex Scribonia Juliam, ex Livia nihil liberorum tulit, cùm maximè cuperet. Infans qui conceptus erat immaturus est editus. Juliam primùm Marcello Octaviæ sororis suæ filio, tantùm quòd pueritiam egresso; deinde, ut is obiit, Marco Agrippæ nuptum dedit, exoratâ sorore ut sibi genero cederet : nam tunc Agrippa alteram Marcellarum habebat, et ex ea liberos. Hoc quoque defuncto, multis ac diù, etiam ex equestri ordine, circùmspectis conditionibus, Tiberium privignum suum elegit, coegitque prægnantem uxorem, et ex quâ jam pater erat, dimittere. Marcus Antonius scribit primùm eum Antonio filio suo despondisse Juliam, dein Cotisoni Getarum regi,

(1) C'est ce Marcellus, neveu d'Auguste, célèbre par

et de Clodius, elle était à peine nubile; et s'étant brouillé quelque temps après avec Fulvie, il la renvoya encore vierge, pour épouser Scribonia, veuve de deux hommes consulaires, et qui avait des enfans de l'un des deux. Il s'en dégoûta, et la répudia à cause de ses mauvaises mœurs. Il épousa aussitôt Livie qu'il ôta à Tibère Néron, toute grosse qu'elle était : il l'aima uniquement, et la considéra jusqu'à la fin de sa vie.

LXIII. Il eut de Scribonie une fille nommée Julie. Il n'eut point d'enfans de Livie, quoiqu'il le desirât beaucoup. Elle conçut une fois, et accoucha avant terme. Julie fut d'abord promise à Marcellus (1), fils d'Octavie, qui ne faisait que sortir de l'enfance. Il mourut, et Auguste engagea sa sœur à lui céder son gendre Agrippa, alors marié à l'une des filles d'Octavie, et qui en avait des enfans. Agrippa étant mort aussi, il chercha long-temps un parti sortable pour sa fille dans les différens ordres de l'état, et même parmi les chevaliers : enfin il choisit son beau-fils Tibère (2), et l'obligea de répudier son épouse alors enceinte, et qui l'avait déjà fait père. Marc Antoine a écrit que Julie fut d'abord destinée à son fils Antoine,

---

les beaux vers de Virgile, et par les grandes espérances qu'il donnait, si nous en croyons ces vers.

(2) Suivant nos principes, toute cette famille d'Auguste est une complication d'incestes.

Digitized by Google

quo tempore sibi quoque invicem filiam regis in matrimonium petiisset.

LXIV. Nepotes ex Agrippa et Julia tres habuit; Caium, Lucium et Agrippam; neptes duas, Juliam et Agrippinam. Juliam Lucio Paullo censoris filio, Agrippinam Germanico sororis suæ nepoti collocavit. Caium et Lucium adoptavit domi per assem et libram emptos a patre Agrippa, tenerosque adhuc ad curam reipublicæ admovit, et consules designatos circum provincias exercitusque dimisit. Filiam et neptes ita instituit, ut etiam lanificio assuefaceret, vetaretque loqui aut agere quidquam nisi propalàm, et quod in diurnos commentarios referretur. Extraneorum quidem cœtu adeo prohibuit, ut Lucio Tucinio, claro decoroque juveni, scripserit quondam parùm modestè fecisse eum, quòd filiam suam Baias salutatum venisset. Nepotes, et litteras, et notare, aliaque rudimenta per se plerumque docuit; ac nihil æquè laboravit quàm ut

(1) Il était fils d'une fille d'Octavie; et de Drusus, frère de Tibère.

(2) Avec l'argent et la balance, *per assem et libram*. Ce sont les termes juridiques. Le père vendait

Digitized by Google

ensuite à Cotison, roi des Gètes, dont Auguste voulait aussi épouser la fille.

LXIV. Il eut trois petits-fils d'Agrippa et de Julie, Caius, Lucius et Agrippa; et deux petites-filles, Julie et Agrippine. Julie épousa L. Paulus, fils du censeur; Agrippine épousa Germanicus (1), petit-neveu d'Auguste. Il adopta Caius et Lucius, les acheta de leur père (2) avec la formule accoutumée, les appela au gouvernement dès leur première jeunesse, les fit désigner consuls, et présenter aux armées et dans les provinces. Il éleva sa fille et ses petites-filles avec la plus grande simplicité, jusqu'à leur faire apprendre à filer. Il leur défendait de rien faire ou de rien dire que devant des témoins, et de manière qu'on pût lui en rendre compte tous les jours. Il les éloignait tellement de tout commerce avec les (3) hommes, que le jeune Lucius Tucinius, d'une figure et d'une réputation distinguées, étant venu saluer sa fille aux eaux de Bayes, il lui écrivit qu'il avait choqué la bienséance.

Il montra lui-même à lire, à écrire, et d'autres exercices, à ses fils adoptifs, et s'appliqua sur-tout

---

son enfant à celui qui l'adoptait, et en recevait une pièce d'argent.

(3) Nous allons voir tout à l'heure comme cette éducation lui réussit.

Digitized by Google

imitarentur chirographum suum. Neque cœnavit unâ, nisi ut in imo lecto assiderent : neque iter fecit, nisi ut vehiculo anteirent aut circa adequitarent.

LXV. Sed lætum eum atque fidentem et sobole et disciplinâ domûs, fortuna destituit. Julias, filiam et neptem, omnibus probris contaminatas relegavit. Caium et Lucium in duodeviginti mensium spatio amisit ambos, Caio in Lycia, Lucio Massiliæ defunctis. Tertium nepotem Agrippam, simulque privignum Tiberium adoptavit in foro, lege curiatâ. Ex quibus Agrippam brevi, ob ingenium sordidum ac ferox, abdicavit, seposuitque Surrentum. Aliquantò autem patientiùs mortem quàm dedecora suorum tulit : nam Caii Luciique casu non adeo fractus, de filia, absens, ac libello per quæstorem recitato, notum senatui fecit, abstinuitque congressu hominum diù præ pudore : etiam de necanda deliberavit. Certè cùm sub idem tempus una ex consciis liberta, Phœbe nomine, suspendio vitam finisset, maluisse se ait Phœbes patrem fuisse. Relegatæ usum vini omnemque delicatiorem

(1) C'est là une des observations futiles que se permet Suétone. Mais un écrivain qui dit tout, quand il

Digitized by Google

à leur faire imiter son caractère d'écriture (1). A table, il les faisait placer au-dessous de lui sur le même lit; et, en voyage, ils allaient devant lui en voiture ou à cheval.

LXV. La confiance et la joie que lui inspirait une famille nombreuse et bien réglée furent troublées amèrement. Il se vit forcé d'éloigner les deux Julies, souillées de toutes sortes d'opprobres. Caius et Lucius lui furent enlevés dans l'espace de dix-huit mois, l'un en Lycie, l'autre à Marseille. Il adopta Agrippa, son troisième petit-fils, et Tibère, son beau-fils : mais peu de temps après il destitua Agrippa, à cause de la bassesse et de la férocité de son caractère, et le confina à Surrento. Il fut plus sensible au déshonneur des siens qu'à leur mort : il ne parut point abattu par celle de Caius et Lucius. Il instruisit le sénat des motifs de sa conduite envers sa fille par un mémoire qu'il donna à lire au questeur en son absence. Il en eut tant de honte, qu'il fut long-temps sans voir personne : il délibéra même s'il ne ferait pas mourir sa fille. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une affranchie, nommée Phébé, complice des débauches de Julie, s'étant pendue elle-même, il dit qu'il

---

s'agit de faits, est toujours un écrivain curieux. Dans tout autre genre, rien n'est si vrai que ce vers,

> Le secret d'ennuyer est celui de tout dire;

et rien n'est si commun aujourd'hui.

Digitized by Google

cultum ademit: neque adiri a quoquam libero servove, nisi se consulto, permisit, et ita ut certior fieret quâ is ætate, quâ staturâ, quo colore esset, etiam quibus corporis notis vel cicatricibus. Post quinquennium demùm ex insula in continentem, lenioribusque paulò conditionibus transtulit eam; nam ut omninò revocaret exorari nullo modo potuit: deprecanti sæpe populo romano, et pertinaciùs instanti, tales filias talesque conjuges pro concione imprecatus. Ex nepte Julia, post damnationem, editum infantem agnosci alique vetuit. Agrippam nihilo tractabiliorem, imò in dies amentiorem, in insulam transportavit, sepsitque insuper custodiâ militum. Cavit etiam senatusconsulto ut eodem loci in perpetuum contineretur: atque ad omnem et ejus et Juliarum mentionem ingemiscens, proclamare etiam solebat:

Αἴθ᾽ ὄφελον ἄγαμός τ᾽ ἔμεναι, ἄγονός τ᾽ ἀπολέσθαι;

nec aliter illos appellare quàm tres vomicas aut tria carcinomata sua.

LXVI. Amicitias neque facilè admisit, et constantissimè retinuit; non tantùm vir-

Digitized by Google

aurait mieux aimé être son père que celui de Julie. Il interdit à celle-ci l'usage du vin dans son exil, et toutes les douceurs d'une vie délicate. Il défendit qu'aucun homme ou libre ou esclave l'approchât sans qu'il en fût instruit, et sans qu'il connût par lui-même son âge, sa taille, sa couleur, et jusqu'aux marques qu'il pouvait avoir sur le corps. Il la transporta cinq ans après, de l'île où elle était, dans le continent, et la fit traiter avec plus de douceur; mais il ne voulut jamais consentir à la rappeler : et comme le peuple romain lui demandait souvent son retour et avec instance, il lui souhaita des filles et des femmes semblables à Julie. A l'égard de l'autre Julie, sa petite-fille, elle mit au monde un enfant quelque temps après son éloignement. Auguste refusa de le reconnaître, et défendit qu'on le nourrît. Il enferma dans une île Agrippa, qui, loin de s'adoucir, devenait de jour en jour plus intraitable, et le fit garder par des soldats : il fit même rendre un sénatus-consulte qui le confinait à perpétuité dans le séjour où il était; et toutes les fois qu'on lui parlait de lui ou de ses filles, il s'écriait, en citant un vers d'Homère,

Heureux qui vit et meurt sans femme et sans enfans !

Il n'appelait jamais les siens autrement que ses chancres et ses plaies.

LXVI. Son amitié ne se gagnait pas aisément, mais elle était durable. Il savait apprécier le mé-

tutes ac merita cujusque dignè prosecutus; sed vitia quoque et delicta duntaxat modica perpessus. Neque enim temerè ex omni numero in amicitia ejus afflicti reperientur, præter Salvidienum Rufum quem ad consulatum usque, et Cornelium Gallum quem ad præfecturam Ægypti, ex infima utrumque fortuna, provexerat: quorum alterum res novas molientem damnandum senatui tradidit; alteri, ob ingratum et malevolum animum, domo et provinciis suis interdixit. Sed Gallo quoque et accusatorum denuntiationibus et senatusconsultis ad necem compulso, laudavit quidem pietatem tantoperè pro se indignantium: ceterùm et illacrymavit, et vicem suam conquestus est, quòd sibi soli non liceret amicis, quatenùs vellet, irasci. Reliqui potentiâ atque opibus ad finem vitæ sui quisque ordinis principes floruerunt, quamquam et offensis intervenientibus. Desideravit enim nonnunquam, ne de pluribus referam, et Marci Agrippæ patientiam, et Mæcenatis taciturnitatem; cùm ille ex levi rigoris suspicione, et quòd Marcellus sibi anteferretur, Mitylenas se, relictis om-

(1) Il avait raison. L'exercice le plus fréquent et le plus nécessaire dans l'amitié, c'est de pardonner.

Digitized by Google

rite et les services, et pardonner les petits défauts et les fautes légères (1). On ne peut citer que deux hommes qui aient été malheureux après avoir été aimés de lui; Salvidienus Rufus qu'il avait élevé au consulat, et Cornelius Gallus qu'il avait fait gouverneur d'Egypte, tous deux de la plus basse extraction. Il défendit au premier l'entrée de sa maison, et même des provinces où il commandait, en punition de son ingratitude et de sa méchanceté : à l'égard du second, qui voulait exciter des troubles, il le renvoya devant le sénat; et, lorsque les accusations intentées contre lui et les dispositions de ses juges l'eurent déterminé à se donner la mort, Auguste loua le zèle que l'on témoignait pour le venger; mais il pleura, en disant qu'il était donc le seul qui ne fût pas le maître de borner ses ressentimens contre ses amis. Tous ceux qui le furent, hors les deux que je viens de citer, tinrent le premier rang dans leur ordre pour les richesses et pour le pouvoir, jusqu'à la fin de leur vie, malgré quelques nuages qui s'élevèrent dans leur liaison. Agrippa (2), entre autres, manqua une fois de patience, et Mécène de discrétion. L'un abandonna tout et se retira à Mitilène sur une apparence de froideur, et parce qu'on lui préférait

---

(2) Pline paraît d'un sentiment bien contraire. Il met au nombre des malheurs d'Agrippa le rude esclavage où le tenait son beau-père, *prægrave servitium soceri.*

Digitized by Google

nibus, contulisset; hic secretum de comperta Murenæ conjuratione uxori Terentiæ prodidisset. Exegit et ipse invicem ab amicis benevolentiam mutuam, tam a defunctis quàm a vivis. Nam quamvis minimè appeteret hæreditates, ut qui nunquam ex ignoti testamento capere quidquam sustinuerit, amicorum tamen suprema judicia morosissimè pensitavit; neque dolore dissimulato, si parciùs aut citra honorem verborum; neque gaudio, si gratè pièque quis se prosecutus fuisset. Legata, vel partes hæreditatum, a quibuscumque parentibus relicta sibi, aut statim liberis eorum concedere, aut, si pupillari ætate essent, die virilis togæ vel nuptiarum, cum incremento restituere consueverat.

LXVII. Patronus dominusque non minùs severus quàm facilis et clemens, multos libertorum in honore et usu maximo habuit, ut Licinium Enceladum, aliosque. Cosmum servum gravissimè de se opinantem non ultrà quàm compedibus coercuit. Diomedem dispensatorem, a quo, simul ambulante, incurrenti repentè fero apro per metum objectus est, maluit timiditatis arguere quàm noxæ; remque non minimi periculi, quia tamen fraus aberat, in jocum vertit. Idem

Digitized by Google

Marcellus : l'autre trahit le secret d'Auguste, en apprenant à sa femme Terentia qu'on avait découvert la conspiration de Murena.

Il exigeait aussi beaucoup de tendresse de la part de ses amis, et pendant leur vie et même après leur mort; car, quoiqu'il fût fort peu avide d'héritages, et que même il n'en ait jamais accepté de personnes qui n'aient pas été liées avec lui, il était fort sensible aux dernières volontés de ses amis, et ne dissimulait ni son chagrin lorsqu'il était traité avec moins de libéralité et d'honneurs qu'il ne l'aurait cru, ni sa joie lorsqu'on lui témoignait de la reconnaissance et de la tendresse. A l'égard des legs qu'on lui laissait, ou des parts dans les successions, il avait coutume de les céder aux enfans des testateurs, ou, s'ils étaient mineurs, il les leur rendait le jour qu'ils prenaient la robe virile, ou qu'ils se mariaient, et y ajoutait un présent.

LXVII. Il sut être doux ou sévère à propos envers ses affranchis et ses esclaves. Il traita avec honneur et avec confiance plusieurs de ses affranchis, tels que Licinius Enceladus et d'autres. Il se contenta de mettre aux fers Cosmus, un de ses esclaves, qui avait très-mal parlé de lui. Son trésorier Diomède, en se promenant avec lui, le laissa à la merci d'un sanglier qui venait à eux : il ne lui fit point un crime de sa poltronnerie, parce qu'il ne crut pas qu'il y eût de mauvaise intention; et quoi qu'il eût été très-exposé, il fut

Digitized by Google

Procillum ex acceptissimis libertis mori coegit, compertum adulterare matronas. Thallo a manu, quòd pro epistola prodita denarios quingentos accepisset, crura effregit. Pædagogum ministrosque Caii filii, per occasionem valetudinis mortisque ejus superbè avarèque in provincia grassantes, oneratis gravi pondere cervicibus, præcipitavit in flumen.

LXVIII. Prima juventa variorum dedecorum infamiam subiit. Sextus Pompeius ut effeminatum insectatus est. Marcus Antonius adoptionem avunculi stupro meritum. Item Lucius Marci frater, quasi pudicitiam delibatam a Cæsare, Aulo etiam Hirtio in Hispania trecentis millibus nummûm substraverit, solitusque sit crura suburere nuce ardenti, quò mollior pilus surgeret. Sed et populus quondam universus, ludorum die, et accepit in contumeliam ejus, et assensu maximo comprobavit, versum in scena pronuntiatum de Gallo Matris deûm tympanizante:

Videsne ut cinædus orbem digito temperet?

Digitized by Google

le premier à en plaisanter. Il fit mourir Procillus, l'un de ses affranchis qu'il aimait le plus, convaincu d'avoir un commerce adultère avec des femmes d'une condition honnête. Il fit casser les jambes à Thallus son secrétaire, qui avait reçu cinq cents deniers pour communiquer une lettre. Il fit jeter dans la rivière avec une pierre au cou le précepteur et les esclaves de Caius son petit-fils, qui avaient profité du temps de sa maladie et de sa mort pour commettre des actes de tyrannie et d'avarice dans son gouvernement.

LXVIII. Dans sa jeunesse, sa réputation fut flétrie par plus d'un opprobre. Sextus Pompée le traita d'efféminé. Antoine lui reprocha d'avoir acheté l'adoption de Jules César au prix de son infamie. Lucius, le frère d'Antoine, prétendit qu'après avoir donné la fleur de sa jeunesse à César, il s'était encore prostitué en Espagne à Aulus Hirtius pour trois cent mille sesterces, et qu'il avait coutume de se brûler le poil des jambes avec de l'écorce de noix allumée, pour le faire revenir plus doux. Tout le peuple lui appliqua un jour avec acclamation un vers prononcé sur le théâtre en parlant d'un prêtre de Cybèle qui jouait du psaltérion. Ce vers pris dans un sens équivoque (1) pouvait signifier,

Voyez ce débauché gouverner l'univers.

---

(1) L'équivoque roule sur l'expression latine, qui

LXIX. Adulteria quidem exercuisse ne amici quidem negant, excusantes sanè, non libidine, sed ratione commissa, quò faciliùs consilia adversariorum per cujusque mulieres exquireret. Marcus Antonius super festinatas Liviæ nuptias objecit, et feminam consularem e triclinio viri coram in cubiculum abductam, rursùs in convivium, rubentibus auriculis, incomptiore capillo, reductam; et dimissam Scriboniam, quia liberiùs doluisset nimiam potentiam pellicis; et conditiones quæsitas per amicos, qui matresfamilias et adultas ætate virgines denudarent atque perspicerent, tanquam Thoranio mangone vendente. Scribit etiam ad ipsum hoc familiariter adhuc, nec dum planè inimicus aut hostis : Quid te mutavit? quòd reginam ineo? Uxor mea est : nunc cœpi, an abhinc annos novem? Tu deinde solam Drusillam inis? Ita valeas uti tu, hanc epistolam cùm leges, non inieris Tertullam, aut Terentillam, aut Rufillam, aut Salviam Ti-

---

peut signifier également *parcourir un instrument*, et *gouverner l'univers*. Quant au mot de *débauché* qui remplace un mot latin bien plus énergique, on donnait dans la pièce cette épithète au prêtre de Cybèle, parce que les mœurs de ces prêtres étaient très-dissolues.

Digitized by Google

LXIX. Ses amis ne l'ont justifié sur ses amours adultères, qu'en disant qu'ils étaient l'effet de la politique plutôt que de la passion, et qu'il se servait des femmes pour arracher les secrets des maris. Marc Antoine, non content de lui reprocher l'indécente précipitation de son mariage avec Livie, prétend que dans un festin il fit passer de la salle à manger dans une autre chambre la femme d'un homme consulaire, en la présence même du mari, et que, quand il la ramena, elle avait le visage rouge (1) et la chevelure en désordre; qu'il n'avait répudié Scribonie, que parce qu'elle n'avait pas pu souffrir les hauteurs d'une concubine; et que ses amis lui cherchaient, pour de l'argent, des femmes mariées et des filles nubiles qu'ils faisaient déshabiller devant eux et qu'ils examinaient, comme des esclaves vendus par Thoranius (2). Il lui écrit à lui-même, avant d'être absolument brouillé avec lui (3) : « Pourquoi êtes-« vous changé à mon égard? Est-ce parce que « j'aime une reine? C'est ma femme; et non pas « d'hier, mais depuis neuf ans. Et vous, n'aimez-« vous que Livie? Je parie qu'au moment où vous « lirez cette lettre, vous n'êtes pas mal avec Ter-

---

(1) Suétone dit *l'oreille rouge*.

(2) Marchand d'esclaves.

(3) La lettre d'Antoine est très-obscène. Il a fallu l'affaiblir pour la conserver.

Digitized by Google

tisceniam, aut omnes. Anne refert ubi et in quam arrigas?

LXX. Cœna quoque ejus secretior in fabulis fuit, quæ vulgò δωδεκάθεος vocabatur, in qua deorum dearumque habitu discubuisse convivas, et ipsum pro Apolline ornatum, non Antonii modò epistolæ singulorum nomina amarissimè annumerantis exprobrant, sed et sine auctore notissimi versus:

Cùm primum istorum conduxit mensa choragum,
  Sexque deos vidit Mallia sexque deas;
Impia dum Phœbi Cæsar mendacia ludit;
  Dum nova divorum cœnat adulteria:
Omnia se a terris tunc numina declinarunt,
  Fugit et auratos Jupiter ipse thronos.

Auxit cœnæ rumorem summa tunc in civitate penuria ac fames: acclamatumque est postridie frumentum omne deos comedisse, et Cæsarem esse planè Apollinem, sed Tortorem, quo cognomine is deus quadam in parte urbis colebatur. Notatus est et ut preciosæ supellectilis Corinthiorumque præcupidus, et aleæ indulgens: nam et proscriptionis tempore ad statuam ejus adscriptum est,

Pater argentarius, ego Corinthiarius,

Digitized by Google

« tulla, avec Terentilla, avec Rufilla, avec Salvia. Qu'importe en effet en quel lieu et avec « qui ? .... »

LXX. On parla aussi beaucoup d'un repas secret, qu'on appelait LE REPAS DES DOUZE DIVINITÉS, dans lequel les convives étaient habillés en dieux et en déesses, et où lui-même représentait Apollon. Antoine, dans des lettres très-violentes contre lui, nomme ceux qui étaient de ce festin, sur lequel un anonyme a fait ces vers si connus :

Lorsque parmi les cris, le scandale et l'outrage,
Profanant d'Apollon l'auguste et sainte image,
César et ses amis, par de coupables jeux,
Retraçaient les plaisirs et les crimes des dieux,
Tous ces dieux, protecteurs de Rome et d'Italie,
Détournèrent les yeux de cette scène impie,
Et le grand Jupiter descendit en courroux
Du trône où Romulus le plaça parmi nous.

La disette qui régnait alors dans la ville rendit encore cette débauche plus scandaleuse : on disait tout haut le lendemain, que LES DIEUX AVAIENT MANGÉ TOUT LE BLÉ, et que César était effectivement Apollon, mais APOLLON BOURREAU, nom qu'avait ce dieu dans un quartier de la ville (1). On blâma aussi son goût pour les beaux meubles et pour les vases de Corinthe, et sa passion pour

(1) C'était le quartier où l'on vendait les instrumens des supplices, comme les verges, les haches.

Digitized by Google

cùm existimaretur quosdam propter vasa Corinthia inter proscriptos curasse referendos. Et deinde bello siciliensi epigramma vulgatum est:

> Postquam bis classe victus naves perdidit,
> Aliquando ut vincat ludit assiduè aleam.

LXXI. Ex quibus sive criminibus, sive maledictis, infamiam impudicitiæ facillimè refutavit, et præsentis et posteræ vitæ castitate; item lautitiarum invidiam, cùm et Alexandriâ captâ nihil sibi præter unum myrrhinum calicem ex instrumento regio retinuerit, et mox vasa aurea assiduissimi usûs conflaverit omnia. Circa libidines hæsit: postea quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undique etiam ab uxore conquirerentur. Aleæ rumorem nullo modo expavit: lusitque simpliciter et palàm, oblectamenti causâ, etiam senex, ac præterquam decembri mense, aliis quoque festis profestisque diebus. Nec id dubium est: autographâ quâdam epistolâ, Cœnavi, ait, mi Tiberi, cum iisdem. Accesserunt convivæ Vicinius et Silvius pater. Inter cœnam lusimus γεροντικῶς et heri et ho-

Digitized by Google

les jeux de hasard. On mit sur sa statue, dans le temps des proscriptions : MON PÈRE TENAIT LA BANQUE, ET MOI JE TIENS BOUTIQUE DE MEUBLES DE CORINTHE, parce qu'on croyait qu'il avait proscrit plusieurs citoyens pour avoir leur vaisselle. Pendant la guerre de Sicile, on fit contre lui ce vers,

S'il est battu sur mer, au moins il gagne aux dés.

LXXI. Il se justifia assez du reproche de prostitution par le respect qu'il parut avoir pour lui-même, et dès ce temps et dans la suite. Il parut aussi moins curieux qu'on ne le disait de morceaux rares et précieux, lorsqu'après la prise d'Alexandrie il ne se réserva, de tous les meubles du palais, qu'un vase de myrrhe, et fondit tous les vases d'or d'usage journalier. A l'égard des femmes, il les aima beaucoup, sur-tout les vierges; et Livie elle-même contribuait à lui en chercher. Il se plaisait aux jeux de hasard, et l'avouait : c'était un délassement qu'il affectionnait, sur-tout dans sa vieillesse, jour de fête ou non, et dans tous les autres temps de l'année, comme dans les Saturnales (1). C'est ce qu'on voit par une lettre de lui,

---

(1) Temps où tous les jeux étaient permis.

Digitized by Google

die. Talis enim jactatis, ut quisque canem aut senionem miserat, in singulos talos singulos denarios in medium conferebat, quos tollebat universos qui Venerem jecerat. Et rursùs aliis litteris: Nos, mi Tiberi, Quinquatriis satis jucundè egimus: lusimus enim per omnes dies, forumque aleatorium calfecimus. Frater tuus magnis clamoribus rem gessit; ad summam tamen perdidit non multùm, sed ex magnis detrimentis præter spem paulatim retractus est. Ego perdidi viginti millia nummûm meo nomine, sed cùm effusè in lusu liberalis fuissem, ut soleo plerumque: nam si quas manus remisi cuique exegissem, aut retinuissem quod cuique donavi, vicissem vel quinquaginta millia. Sed hoc malo: benignitas enim mea me ad cœlestem gloriam efferet. Scribit ad filiam: Misi tibi denarios ducentos quinquaginta,

(1) Quand les dés en tombant offraient tous une face différente, c'était la chance de Vénus. C'est du moins ce que l'on peut croire d'après Lucien, Martial, etc.

(2) On n'a peut-être pas assez remarqué combien les anciens étaient occupés de ce qu'on dirait d'eux après leur mort. Ils avaient, en général, plus d'enthousiasme que nous, plus de franchise, et ne rougissaient pas d'avouer tout ce qu'ils voulaient être. Nous avons mis dans la société plus de douceur; mais aussi nous nous

Digitized by Google

originale : « J'ai soupé, mon cher Tibère, avec « ceux que vous connaissez : nous avons eu de « plus Vicinius et Silvius le père. Nous autres « vieillards nous avons joué aux dès hier et au- « jourd'hui après le repas. As et six perdaient et « payaient un denier : la chance de Vénus faisait « rafle. » (1) Il écrit encore au même Tibère : « Nous « avons passé agréablement les fêtes de Minerve : « nous n'avons pas quitté la salle de jeu. Votre « frère jetait les hauts cris, parce qu'il perdait « beaucoup. Cependant la chance a tourné assez « vîte, et il a fini par perdre beaucoup moins « qu'il n'aurait cru. J'en suis pour vingt mille ses- « terces, grace à mes libéralités ordinaires; car si « j'avais voulu me faire payer, ou ne rien donner « à ceux qui perdaient, j'en aurais gagné plus de « cinquante mille. Je ne m'en repens pas, parce- « que ma bonté me vaudra de la gloire. » (2)

Il écrit à sa fille : « Je vous ai envoyé cent cin- « quante deniers : j'en ai donné autant à chacun

---

sommes beaucoup ôté à nous-mêmes, pour donner plus aux autres. Le niveau de la société brise ou fait rentrer tout ce qui voudrait saillir. La souveraine perfection est d'*être comme tout le monde*, et c'est la perfection de la médiocrité. L'auteur de la sublime tragédie de *Rome sauvée*, ouvrage qui a singulièrement le mérite de bien peindre les mœurs anciennes, mérite peu connu du vulgaire, fait dire à Cicéron :

Romains, j'aime la gloire, et ne veux point m'en taire, etc.

Digitized by Google

quos singulis convivis dederam, si vellent inter se inter cœnam vel talis, vel par impar ludere.

LXXII. In ceteris partibus vitæ continentissimum fuisse constat, ac sine suspicione ullius vitii. Habitavit primò juxta Romanum forum supra Scalas annularias, in domo quæ Calvi oratoris fuerat, postea in Palatio; sed nihilo minùs ædibus modicis Hortensianis, et neque laxitate neque cultu conspicuis, ut in quibus porticus breves essent Albanarum columnarum, et sine marmore ullo aut insigni pavimento conclavia. Ac per annos ampliùs quadraginta eodem cubiculo hieme et æstate mansit, quamvis parum salubrem valetudini suæ urbem hieme experiretur, assiduèque in urbe hiemaret. Si quando quid secretò aut sine interpellatione agere proposuisset, erat illi locus in edito singularis, quem Syracusas et τεχνόφυον vocabat: huc transibat, aut in alicujus libertorum suburbanum; æger autem in domo Mæcenatis cubabat. Ex secessibus præcipuè frequentavit maritima insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneste, Tibur, ubi etiam in porticibus Herculis templi persæpè jus dixit. Ampla et operosa prætoria gravabatur; et neptis qui-

Digitized by Google

« de mes convives pour jouer entre eux, aux dés, « ou à pair ou non. »

LXXII. Il fut très-modéré sur tout le reste, et à l'abri de tout reproche. Il logea d'abord auprès du MARCHÉ ROMAIN, au-dessus des DEGRÉS ANNULAIRES, dans une maison qui avait appartenu à l'orateur Calvus : ensuite il occupa la mai-maison d'Hortensius sur le mont Palatin. Elle n'était ni grande ni ornée : les galeries en étaient étroites et de pierre commune ; ni marbre ni marqueterie dans les cabinets et les salles à manger. Il coucha dans la même chambre pendant quarante ans, hiver et été, et passa toujours l'hiver à Rome, quoique pendant cette saison l'air de la ville fût contraire à sa santé. Quand il voulait travailler sans témoins et sans être interrompu, il se renfermait dans l'endroit le plus élevé de sa maison, qu'il appelait SIRACUSE et son MUSÉE ; ou bien il se retirait dans une campagne voisine, chez quelqu'un de ses affranchis. S'il tombait malade, il se faisait porter chez Mécène. Les retraites qu'il aimait le mieux étaient celles qui avoisinaient la mer, comme les isles de Campanie ; ou bien les petites villes autour de Rome, comme Lanuvium, Préneste, Tivoli. Dans cette dernière, il rendit

Digitized by Google

dem suæ Juliæ, profusè ab ea exstructa, etiam diruit ad solum: sua verò, quamvis modica, non tam statuarum tabularumque pictarum ornatu, quàm xystis et nemoribus excoluit, rebusque vetustate ac raritate notabilibus, qualia sunt Capreis immanium belluarum ferarumque membra prægrandia, quæ dicuntur gigantum ossa, et arma heroum.

LXXIII. Instrumenti ejus et supellectilis parcimonia apparet etiam nunc residuis lectis atque mensis, quorum pleraque vix privatæ elegantiæ sint. Ne toro quidem cubuisse aiunt, nisi humili et modicè instrato. Veste non temerè aliâ quàm domesticâ usus est, ab uxore et sorore et filia neptibusque confectâ; togis neque restrictis neque fusis; clavo nec lato nec angusto; calceamentis altiusculis, ut procerior quàm erat videretur. Et forensia autem, et calceos nunquam non intra cubiculum habuit, ad subitos repentinosque casus parata.

LXXIV. Convivabatur et assiduè, nec

(1) Cette observation est moins frivole qu'elle ne le paraît. A Rome on jugeait du caractère par l'habille-

Digitized by Google

souvent la justice sous les portiques du temple d'Hercule. Il n'aimait point les maisons de campagne d'une trop grande dépense et de trop d'étendue. Il fit raser une maison que sa petite-fille Julie avait fait construire à grands frais. Dans la sienne, il était peu curieux de statues et de tableaux, mais de promenades, de bosquets et de curiosités naturelles, telles que ces os de bêtes d'une grandeur colossale que l'on voit à Caprée, et que l'on croit être des os de géans, et des armes d'anciens héros.

LXXIII. On peut juger de son économie dans l'ameublement par des lits et des tables qui subsistent encore, et qui sont à peine dignes d'un particulier aisé. Il couchait sur un lit fort bas, et recouvert fort simplement. Il ne mit guère d'autres habits que ceux que lui faisaient sa femme, sa sœur et ses filles. Sa toge et son laticlave n'étaient ni larges ni étroits (1). Il se servait d'une chaussure un peu haute, pour paraître plus grand. Il était toujours habillé, même chez lui, de manière à paraître en public, en cas d'un événement imprévu.

LXXIV. Ses repas étaient réguliers (2), et les

---

ment. On a vu que César passa pour un efféminé, parce qu'il n'était pas étroitement ceint.

(2) On appelait à Rome repas réguliers, *rectæ cœnæ*, ceux où les cliens et les affranchis assistaient debout, et recevaient la desserte.

Digitized by Google

unquam nisi rectâ, non sine magno ordinum hominumque delectu. Valerius Messala tradit neminem unquam libertinorum adhibitum ab eo cœnæ, excepto Menâ, sed asserto in ingenuitatem, post proditam Sexti Pompeii classem. Ipse scribit invitasse se quemdam, in cujus villa maneret, qui speculator suus olim fuisset. Convivia nunnunquam et seriùs inibat, et maturiùs relinquebat, cùm convivæ et cœnare inciperent priùs quàm ille discumberet, et permanerent digresso eo. Cœnam trinis ferculis, aut, cùm abundantissimè, senis, præbebat, ut non nimio sumptu, ita summâ comitate : nam et ad communionem sermonis tacentes vel submissim fabulantes provocabat, et aut acroamata, et histriones, aut etiam triviales ex circo ludios interponebat, ac frequentissimè aretalogos.

LXXV. Festos et solennes dies profusissi-

---

(1) Voilà une distinction bien mal placée en faveur d'un traître. Ce Ménas avait tenté la fortune de toutes manières. Il avait offert à Sextus, qui donnait à manger sur son vaisseau à Antoine et à Auguste, de les jeter tous deux dans la mer. Sextus lui répondit : « Il fallait « le faire sans me le dire : actuellement je te le défends. » C'est encore là un trait de cet homme que Lucain traite de pirate.

Digitized by Google

étrangers n'y étaient admis qu'avec choix. Valerius Messala assure qu'aucun affranchi ne mangea jamais à sa table, excepté Ménas, affranchi de Pompée, qui avait obtenu la liberté pour avoir livré la flotte de son maître (1). Auguste lui-même rapporte qu'il fit manger une fois avec lui un de ses anciens gardes, chez qui il était à la campagne. Quelquefois il se mettait à table plus tard que les autres, et en sortait plus tôt, mais sans déranger personne. Ses repas étaient ordinairement de trois services, et jamais de plus de six : la liberté y regnait plus que la profusion. Il engageait la conversation avec ceux qui se taisaient ou qui parlaient bas, et faisait venir, pour amuser les convives, des joueurs d'instrumens, des comédiens, et même des bateleurs de rues, et le plus souvent des DÉCLAMATEURS (2).

LXXV. Il célébrait les jours de fête avec ma-

---

(2) C'est ainsi que j'ai cru pouvoir rendre le mot grec dont se sert Suétone, et qui signifie proprement *des parleurs de vertu*. C'étaient des gens qui débitaient des lieux communs sur la vertu, comme on débite des contes de fées. Plusieurs écrivains de nos jours auraient assisté debout au dîner d'Auguste. Horace et Virgile y étaient assis.

Digitized by Google

post horam primam noctis duas bucceas manducavi priùs quàm ungi inciperem. Ex hac observantia nonnunquam vel ante initum, vel post dimissum convivium, solus cœnitabat, cùm pleno convivio nihil tangeret.

LXXVII. Vini quoque naturâ parcissimus erat. Non ampliùs ter bibere eum solitum super cœnam in castris apud Mutinam Cornelius Nepos tradit. Postea, quoties largissimè se invitaret, senos sextantes non excessit; aut, si excessisset, rejiciebat. Et maximè delectatus est rhætico, neque temerè interdiù bibit. Pro potione sumebat perfusum aquâ frigidâ panem, aut cucumeris frustum, vel lactuculæ thyrsum, aut recens acidumve pomum succi vinosioris.

LXXVIII. Post cibum meridianum, ita ut vestitus calceatusque erat, rectis pedibus, paulisper conquiescebat, oppositâ ad oculos manu. A cœna lucubratoriam se in lecticulam recipiebat. Ibi donec residua diurni actûs, aut omnia, aut ex maxima parte, conficeret, ad multam noctem permanebat. In lectum inde transgressus, non ampliùs, cùm plurimùm, quàm septem horas dormiebat;

(1) Les anciens appelaient *journée* le temps qui s'écoulait avant le repas qu'ils prenaient vers six heures

Digitized by Google

« avalé deux bouchées dans le bain, avant qu'on « me parfumât. » Il arrivait de là qu'il soupait quelquefois tout seul, avant ou après le repas de sa maison, où il ne touchait à rien.

LXXVII. Naturellement il aimait peu le vin. Au camp devant Modène, suivant le rapport de Cornelius Nepos, il n'en buvait que trois coups à souper; et, dans ses plus grands excès, il n'en buvait que six, ou, s'il allait au-delà, il vomissait. Il préférait le vin des Alpes à tous les autres; mais il buvait rarement pendant la journée (1). Il prenait pour se rafraîchir du pain trempé dans de l'eau, ou un morceau de concombre, ou une tige de laitue, ou un fruit acide et vineux.

LXXVIII. Après son déjeûner (2), il reposait un moment, habillé et chaussé comme il était, les pieds étendus et la main sur ses yeux. Après le souper, il veillait dans sa litière une partie de la nuit, et achevait entièrement, ou en grande partie, ce qui lui restait des occupations de la journée:

---

du soir, et qu'ils poussaient plus ou moins avant dans la nuit.

(2) C'était un repas très-léger que les anciens faisaient à midi.

ac ne eas quidem continuas, sed ut in illo temporis spatio ter aut quater expergisceretur. Si interruptum somnum recuperare, ut evenit, non posset, lectoribus aut fabulatoribus arcessitis, resumebat, producebatque ultra primam sæpe lucem. Nec in tenebris vigilavit unquam, nisi assidente aliquo. Matutinâ vigiliâ offendebatur; ac si vel officii vel sacri causâ maturiùs evigilandum esset, ne id contra commodum faceret, in proximo cujuscumque domesticorum cœnaculo manebat. Sic quoque sæpe indigens somni, et dum per vicos deportaretur, et depositâ lecticâ inter aliquas moras condormiebat.

LXXIX. Formâ fuit eximiâ, et per omnes ætatis gradus venustissimâ, quamquam et omnis lenocinii negligens, et in capite comendo tam incuriosus, ut raptim compluribus simul tonsoribus operam daret, ac modò tonderet, modò raderet barbam, eoque ipso tempore aut legeret aliquid, aut etiam scriberet. Vultu erat, vel in sermone vel tacitus, adeo tranquillo serenoque, ut quidam e primoribus Galliarum confessus sit inter suos, eo se inhibitum ac remollitum quominùs, ut destinarat, in transitu Alpium per simulationem colloquii propiùs

Digitized by Google

de là il passait dans son lit, où il ne dormait jamais plus de sept heures, encore s'éveillait-il souvent. S'il ne pouvait retrouver le sommeil, il se faisait lire ou réciter des contes jusqu'à ce qu'il se rendormît, et restait au lit après le jour levé. Jamais il ne veilla pendant la nuit, sans avoir quelqu'un auprès de lui. La veille du matin l'incommodait; et, s'il fallait qu'il se trouvât de grand matin à un sacrifice ou dans quelque autre endroit, pour avoir plus de temps à dormir il couchait dans une chambre voisine du lieu où il avait affaire; et quelquefois encore le sommeil le prenait pendant qu'on le portait dans les rues, ou dès que sa litière s'arrêtait quelque temps.

LXXIX. Il était d'une très-belle figure que l'âge ne changea point, très-éloigné pourtant de toute recherche et de toute parure. Plusieurs barbiers à la fois le rasaient à la hâte, tantôt légèrement, tantôt de très-près; et, pendant ce temps, il écrivait ou lisait. Il avait le visage si tranquille et si serein, soit qu'il parlât, soit qu'il se tût, qu'un des principaux de la Gaule avoua aux siens qu'en passant les Alpes avec lui, il avait eu dessein de saisir le moment où Auguste lui parlerait familièrement et sans précaution, pour le précipiter du haut des

Digitized by Google

admissus, in præcipitium propelleret. Oculos habuit claros ac nitidos, quibus etiam existimari volebat inesse quiddam divini vigoris; gaudebatque si quis sibi acriùs contuenti, quasi ad fulgorem solis, vultum submitteret: sed in senecta sinistro minùs vidit. Dentes raros et exiguos et scabros; capillum leniter inflexum et subflavum; supercilia conjuncta; mediocres aures; nasum et a summo eminentiorem, et ab imo deductiorem; colorem inter aquilum candidumque; staturam brevem (quam tamen Julius Marathus libertus etiam in memoriam ejus quinque pedum et dodrantis fuisse tradit), sed quæ et commoditate et æquitate membrorum occuleretur, ut nonnisi ex comparatione adstantis alicujus procerioris intelligi posset.

LXXX. Corpore traditur maculoso, dispersis per pectus atque alvum genitivis notis, in modum et ordinem ac numerum stellarum cœlestis ursæ, sed et callis quibusdam ex prurigine corporis, assiduoque et vehementi strigilis usu, plurifariam concretis, ad impetiginis formam. Coxendice, et femore, et crure sinistro non perindè valebat, ut sæpe etiam inde claudicaret; sed remedio arenarum atque arundinum confirmabatur.

Digitized by Google

montagnes, et que la douceur de son visage l'avait désarmé. Il avait les yeux clairs et brillans, et voulait même qu'on leur crût une espèce de force divine. Quand il regardait fixement, c'était le flatter que de baisser les yeux comme devant le soleil. Il eut l'œil gauche affaibli dans ses dernières années. Ses dents étaient petites, clair-semées et ternes, ses cheveux bouclés et un peu blonds, ses sourcils joints, ses oreilles ni grandes ni petites, son nez aquilin et pointu, sa peau entre le gris et le blanc, sa taille petite, quoique l'affranchi Marathus ait écrit qu'il avait cinq pieds quatre pouces; mais ses membres étaient proportionnés de manière à cacher la petitesse de sa taille, qui ne paraissait telle qu'elle était, qu'à côté d'une personne plus grande.

LXXX. Il avait le corps tacheté, des signes sur la poitrine et sur le ventre, disposés comme les sept étoiles de l'ourse; des durillons causés par des démangeaisons très-vives qui l'obligeaient de se faire frotter souvent et avec force : ces durillons étaient même devenus des espèces de dartres. Il avait la hanche, la cuisse et la jambe gauches un peu faibles; il boitait même quelquefois; mais il se raffermissait en appliquant du sable chaud et

Digitized by Google

Dextræ quoque manûs digitum salutarem tam imbecillum interdùm sentiebat, ut torpentem contractumque frigore vix cornei circuli supplemento scripturæ admoveret. Questus est et de vesica, cujus dolore, calculis, demùm per urinam ejectis, levabatur.

LXXXI. Graves et periculosas valetudines per omnem vitam aliquot expertus est, præcipuè cantabriâ domitâ; cùm etiam distillationibus jecinore vitiato ad desperationem redactus, contrariam et ancipitem medendi rationem necessariò subiit; quia calida fomenta non proderant, frigidis curari coactus; auctore Antonio Musa. Quasdam et anniversarias, ac tempore certo recurrentes, experiebatur: nam sub natalem suum plerumque languebat, et initio veris præcordiorum inflatione tentabatur, austrinis autem tempestatibus gravedine. Quare, quassato corpore, neque frigora neque æstus facilè tolerabat.

LXXXII. Hieme quaternis cum pingui toga tunicis, et subuculâ, thorace laneo, et feminalibus, et tibialibus muniebatur: æstate apertis cubiculi foribus, ac sæpe in peristylio saliente aquâ, atque etiam ventilante aliquo, cubabat. Solis verò ne hiberni qui-

Digitized by Google

un roseau fendu sur la partie affectée (1). De temps en temps aussi il se sentait le doigt voisin du pouce de la main droite tellement engourdi, qu'il l'enveloppait de corne pour pouvoir écrire. Il se plaignait aussi de la vessie, et n'était soulagé que lorsqu'il avait rendu de petits cailloux en urinant.

LXXXI. Il eut à essuyer quelques maladies graves, une sur-tout après la défaite des Cantabres. Des obstructions au foie le firent désespérer de sa vie : il suivit alors, par le conseil d'Antonius Musa, la méthode hasardeuse des contraires. Les remèdes chauds n'avaient rien fait, il eut recours aux remèdes froids, et guérit. Il avait aussi des infirmités annuelles et réglées : il se portait toujours mal dans le mois où il était né : il avait le diaphragme gonflé au commencement du printemps, et des fluxions quand le vent du midi soufflait. Ainsi, toujours débile, il ne supportait aisément ni le froid ni le chaud.

LXXXII. Dans l'hiver, il portait quatre tuniques par-dessous une grosse toge : sa poitrine, ses cuisses et ses jambes étaient chaudement garnies. Dans l'été, il couchait dans une chambre ouverte,

---

(1) C'est à nos savans à apprécier ces remèdes de la médecine antique, décrits par Pline le naturaliste.

Digitized by Google

dem patiens, domi quoque nonnisi petasatus sub divo spatiabatur. Itinera lecticâ, et noctibus ferè, eaque lenta ac minuta faciebat, ut Præneste vel Tibur biduo procederet : ac si quò pervenire mari posset, potiùs navigabat. Verùm tantam infirmitatem magnâ curâ tuebatur, in primis lavandi raritate. Ungebatur enim sæpiùs, et sudabat ad flammam : deinde perfundebatur egelidâ aquâ vel sole multo tepefactâ. At quoties, nervorum causâ, marinis Albulisque calidis utendum esset, contentus hoc erat, ut *insidens* ligneo solio, quod ipse hispanico verbo *duretam* vocabat, manus ac pedes alternis jactaret.

LXXXIII. Exercitationes campestres equorum et armorum statim post civilia bella omisit, et ad pilam primò folliculumque transiit : mox nihil aliud quàm vectabatur et deambulabat; ita ut in extremis spatiis subsultim decurreret, segestro vel lodiculâ involutus. Animi laxandi causâ, modò piscabatur hamo, modò talis aut ocellatis nu-

---

(1) La coutume de rafraîchir l'air avec de grands éventails subsiste encore en Italie.

(2) Le texte, traduit littéralement, ne présente qu'un mouvement alternatif des pieds et des mains, exprimé

Digitized by Google

et souvent dans un péristile rafraîchi par des jets d'eau et des éventails (1). Il ne pouvait souffrir le soleil, pas même celui d'hiver. Jamais il ne se promenait à l'air, même chez lui, sans avoir la tête couverte. Il voyageait en litière et à petites journées : il mettait deux jours pour aller à Préneste ou à Tivoli. Il préférait de voyager par mer, quand il le pouvait. Il soutenait cette santé fragile par beaucoup de soins, sur-tout en se baignant rarement : il aimait mieux se faire frotter d'huile et suer auprès du feu ; ensuite il se lavait avec de l'eau tiède au soleil ; et, lorsqu'il avait besoin, pour ses nerfs, de l'eau de la mer ou des bains chauds d'Albe, il s'asseyait dans une cuve de bois qu'il appelait, d'un nom espagnol, DURETA, et se contentait de plonger dans l'eau ses mains et ses pieds alternativement. (2)

LXXXIII. Il renonça aux exercices du cheval et des armes aussitôt après les guerres civiles, et se restreignit à jouer à la paume ou au ballon. Dans la suite il ne fit plus que se promener en litière ou à pied ; et il finissait sa promenade par courir et sauter pendant quelque temps avec un vêtement léger. Il se divertissait aussi à pêcher au

---

par le mot *jactaret*, et peut donner l'idée d'un exercice par lequel Auguste suppléait à l'effet des bains chauds ; mais ce genre d'exercice serait assez bizarre, et l'on a préféré une version plus probable et moins littérale.

cibus ludebat cum pueris minutis, quos facie et garrulitate amabiles undique conquirebat, præcipuè Mauros et Syros: nam pumilos atque distortos, et omnes generis ejusdem, ut ludibria naturæ, malique ominis, abhorrebat.

LXXXIV. Eloquentiam studiaque liberalia ab ætate primâ et cupidè et laboriosissimè exercuit. Mutinensi bello, in tanta mole rerum, et legisse et scripsisse et declamasse quotidie traditur: nam deinceps neque in senatu, neque apud populum, neque apud milites locutus est unquam, nisi meditatâ et compositâ oratione, quamvis non deficeret a subita et extemporali facultate. Ac ne periculum memoriæ adiret, aut in ediscendo tempus absumeret, instituit recitare omnia. Sermones quoque cum singulis, atque etiam cum Livia sua, graviores, nonnisi in scriptis et e libello habebat, ne plùs minùsve loqueretur ex tempore. Pronuntiabat dulci et proprio quodam oris sono, dabatque assiduè phonasco operam: sed nonnunquam, infirmatis faucibus, præconis voce ad populum concionatus est.

LXXXV. Multa varii generis prosâ oratione composuit, ex quibus nonnulla in cœtu

Digitized by Google

filet, et à jouer aux dés et aux noyaux avec de petits enfans agréables par leur figure et par leur babil, qu'il faisait chercher de tous côtés, sur-tout des Maures et des Syriens : à l'égard des nains et des enfans contrefaits, il les détestait comme des avortons de la nature et des objets de mauvais présage.

LXXXIV. Il étudia, dès son enfance, l'éloquence et les arts libéraux avec autant de plaisir que d'application. Dans le temps du siége de Modène, et dans le chaos des affaires politiques, il lisait et composait tous les jours, et s'exerçait au talent de la parole. Dans la suite, il ne prononça jamais de harangue dans le sénat, ou devant le peuple, ou devant ses soldats, qu'il ne l'eût méditée et travaillée, quoiqu'il ne manquât point d'aptitude à parler sur-le-champ. Pour ne pas s'exposer à manquer de mémoire, et pour ne pas perdre son temps à apprendre, il lisait au lieu de réciter ; et lorsqu'il avait à entretenir quelqu'un de choses graves, même sa femme, il mettait sur le papier ce qu'il avait à dire, afin de n'en dire ni plus ni moins. Il avait une prononciation douce et qui lui était propre ; il l'étudiait assiduement avec un maître d'euphonie. Mais quelquefois des maux de gorge l'obligèrent de se servir d'un héraut pour parler au peuple.

LXXXV. Il composa différens ouvrages en prose, entre autres LA RÉPONSE A BRUTUS, CONCER-

familiarium, velut in auditorio, recitavit: sicut Rescripta Bruto de Catone. Quæ volumina cùm jam senior ex magna parte legisset, fatigatus, Tiberio tradidit perlegenda. Item Hortationes ad philosophiam: et aliqua de vita sua, quam tredecim libris, cantabrico tenùs bello, nec ultrà, exposuit. Poeticam summatim attigit. Unus liber exstat scriptus ab eo hexametris versibus, cujus et argumentum et titulus est, *Sicilia.* Exstat alter æquè modicus epigrammatum, quæ ferè tempore balnei meditabatur. Nam tragœdiam magno impetu exorsus, non succedente stylo, abolevit: quærentibusque amicis quidnam Ajax ageret, respondit Ajacem suum in spongiam incubuisse.

LXXXVI. Genus eloquendi secutus est elegans et temperatum, vitatis sententiarum ineptiis, atque inconcinnitate, et reconditorum verborum, ut ipse dicit, fœtoribus; præcipuamque curam duxit, sensum animi quàm apertissimè exprimere: quod quò faciliùs efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque præpositiones verbis addere, neque conjunctiones sæpiùs iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam augent. Cacozelos et antiquarios, ut diverso

Digitized by Google

NANT CATON : il les lisait à quelques amis qui lui tenaient lieu d'auditoire ; mais, lorsqu'il fut vieux, il prit Tibère pour son lecteur. Il écrivit aussi DES EXHORTATIONS PHILOSOPHIQUES, et treize livres de sa vie, jusqu'à la guerre des Cantabres : il n'alla pas au-delà. Il essaya aussi de la poésie : on a de lui un petit ouvrage en vers hexamètres, qui a pour titre, LA SICILE, et un petit livre d'épigrammes qu'il faisait ordinairement dans le bain. Il avait commencé une tragédie d'Ajax avec beaucoup d'enthousiasme : mais, n'étant pas content du style, il passa l'éponge dessus ; et ses amis lui demandant où en était Ajax, il répondit : AJAX S'EST TUÉ AVEC UNE ÉPONGE.

LXXXVI. Il choisit un genre d'écrire élégant et doux, éloigné du faste des sentences, et de la grossièreté, ou, pour parler comme lui, de la mauvaise odeur des termes surannés. Il s'appliquait sur-tout à rendre clairement sa pensée : pour y parvenir et n'embarrasser jamais ni le lecteur ni l'auditeur, il n'épargnait ni les prépositions qui déterminent le sens des mots, ni les conjonctions qui lient les phrases. En les retranchant, le style a plus de grace, mais moins de clarté.

Il méprisait également les écrivains qui recher-

Digitized by Google

genere vitiosos, pari fastidio sprevit; exagitabatque nonnunquam in primis Mæcenatem suum, cujus μυροβρεχεῖς, ut ait, cincinnos usquequaque persequitur, et imitando per jocum irridet. Sed nec Tiberio parcit, et exoletas interdùm, et reconditas voces aucupanti. Marcum quidem Antonium, ut insanum, increpat, quasi ea scribentem quæ mirentur potiùs homines quàm intelligant. Deinde ludens malum et inconstans in eligendo genere dicendi ingenium ejus, addidit hæc: Tuque dubitas Cimberne Annius an Veranius Flaccus imitandi sint tibi; ita ut verbis quæ Gaius Sallustius excerpsit ex Originibus Catonis utaris, an potiùs asiaticorum oratorum inanibus sententiis verborum volubilitas in nostrum sermonem transferenda? Et quâdam epistolâ Agrippinæ neptis ingenium collaudans: Sed opus est, inquit, dare te operam ne molestè scribas aut loquaris.

LXXXVII. Quotidiano sermone quædam frequentiùs et notabiliter usurpasse eum lit-

(1) Un prince ami de Virgile et d'Horace devait avoir du goût: il aurait pensé comme M. de Voltaire, sur la manie de notre lyrique Rousseau, qui s'avisa, sur le retour, de couvrir sa muse riche et brillante des haillons du marotisme.

chaient les faux brillans, et ceux qui affectaient un style antique (1) : c'étaient deux travers également condamnables à ses yeux. Ils raillait Mécène sur son goût pour les expressions extraordinaires. Par-tout il le poursuit, et contrefait son style (2), qu'il appelle CALAMISTRÉ. Il n'épargne pas même Tibère, grand amateur de termes obscurs et vieillis. Il blâme Antoine de la manie qu'il a d'écrire des choses qu'il est plus aisé d'admirer que de comprendre; et, le plaisantant sur ce qu'il essaie tous les styles et ne sait auquel s'arrêter, il lui écrit : « Vous voilà dans un grand embarras : « vous ne savez lequel imiter d'Annius Cimber ou « de Veranius Flaccus, ni si vous vous servirez des « vieux mots que Salluste a empruntés DES ORIGI- « NES de Caton, ou si vous ferez passer dans notre « langue les pensées fausses et le babil des orateurs « d'Asie. » Il dit à sa nièce Agrippine, en louant son esprit : « Gardez-vous sur-tout d'écrire ou de « parler avec recherche ! »

LXXXVII. On voit dans ses manuscrits originaux plusieurs expressions remarquables, qui lui étaient familières en conversation. En parlant de

(2) Il est assez singulier que ce Mécène, qui avait un goût si faux, soit donné pour le modèle de tous les protecteurs éclairés. C'est une obligation qu'il a à la bonne compagnie qu'il voyait.

Digitized by Google

teræ ipsius autographæ ostentant. In quibus identidem, cùm aliquos nunquam soluturos significare vult, ad kalendas græcas soluturos ait : et cùm hortatur ferenda esse præsentia, qualiacumque sint, Contenti simus hoc Catone : et ad exprimendam festinatæ rei velocitatem, velociùs quàm asparagi coquantur. Ponit assiduè et pro stulto, bateolum ; et pro pullo, pùlleiaceum ; et pro cerito, vacerrosum ; et vapidè sese habere, pro malè ; et betizare, pro languere, quod vulgò lachanizare dicitur. Item, simus, pro sumus ; et domos genitivo casu singulari, pro domûs. Nec unquam aliter hæc duo, ne quis mendam magis quàm consuetudinem putet. Notavi et in chirographo ejus illa præcipuè : non dividit verba, nec ab extrema parte versuum abundantes litteras in alterum transfert ; sed ibidem statim subjicit, circumducitque.

LXXXVIII. Orthographiam, id est for-

---

(1) Ce proverbe est resté. Ainsi Auguste a fait fortune en tout, même dans ses proverbes.

(2) Il a fallu citer tous ces mots qu'on ne peut expliquer qu'étymologiquement. *Bateolus* peut venir de *batiola*, un pot, une cruche. *Pulleiaceus* n'est qu'un diminutif, comme le *bambinetto* des Italiens. *Ceritus*

Digitized by Google

mauvais débiteurs, il dit qu'ils paieront *aux calendes grecques.* (1) Pour faire entendre qu'il fallait être content du gouvernement, quel qu'il fût, il disait : *Prenons Caton tel qu'il est.* Pour exprimer avec quelle vîtesse on avait fait telle ou telle chose, il disait *qu'on n'y avait pas mis plus de temps qu'il n'en faut pour cuire des asperges.* Il appelle un fou *bateolus.* (2) Pour dire un petit animal, *pullus*, il dit *pulleiaceus.* Au lieu du mot *ceritus*, pour signifier insensé, il met *vacerrosus.* Il ne dit pas *je me porte mal*, mais *je me porte vaporeusement.* Nous nous servons du terme grec *lachanizare* pour dire *être faible*; il se sert du terme *betizare.* Il met *simus* pour *sumus*, nous sommes; et *domos* au génitif pour *domûs*; jamais autrement. Ce n'est pas faute, c'est habitude. J'ai aussi remarqué dans ses manuscrits, qu'il ne sépare pas ses mots, et qu'au lieu de rejeter à l'autre ligne les lettres excédentes d'un mot, il les place au-dessous et autour du mot même.

LXXXVIII. Il ne suit pas très-exactement l'or-

---

vient du mot *Ceres*, et signifie frappé de manie par Cérès. *Vacerrosus* vient de *vacerra*, poteau; et peut vouloir dire, digne d'être attaché à un poteau. *Betizare* vient de *beta*, de la poirée : *betizo*, je suis mou comme de la poirée. *Lachanizo* vient du mot grec λαχανον, un légume, et signifie la même chose que *betizo.*

mulam rationemque scribendi a grammaticis institutam, non adeo custodiit : ac videtur eorum sequi potiùs opinionem qui perinde scribendum ac loquimur existimant; nam quod sæpe non litteras modò, sed syllabas, aut permutat aut præterit, communis hominum error est. Nec ego id notarem, nisi mihi mirum videretur tradidisse aliquos, legato eum consulari successorem dedisse, ut rudi et indocto, cujus manu *ixi* pro *ipsi* scriptum animadverterit. Quoties autem per notas scribit, *b* pro *a*, *c* pro *b*, ac deinceps eâdem ratione sequentes litteras ponit; pro *z* autem duplex *aa*.

LXXXIX. Ne græcarum quidem disciplinarum leviore studio tenebatur, in quibus et ipsis præstabat largiter, magistro dicendi usus Apollodoro pergameno, quem jam grandem natu Apolloniam quoque secum ab urbe juvenis adhuc eduxerat. Deinde etiam eruditione variâ repletus, Sphæri, Arei philosophi, filiorumque ejus Dionysii et Nicanoris contubernium iniit; non tamen ut aut loqueretur expeditè, aut componere aliquid auderet : nam et si quid res exigeret, latinè formabat, vertendumque alii dabat. Sed planè poematum quoque

Digitized by Google

thographe des grammairiens, et paraît être de l'avis de ceux qui veulent qu'on écrive comme on parle. Quant aux syllabes qu'il intervertit ou qu'il passe, c'est une faute qui arrive à tout le monde. Je ne ferais pas cette remarque, si je n'avais lu avec beaucoup de surprise ce qu'on rapporte de lui, qu'il déplaça un homme consulaire, comme ignorant et grossier, pour avoir écrit *ixi* pour *ipsi*. Quand il écrit en chiffres, il met *b* pour *a*, *c* pour *b*, et ainsi des autres, et deux *aa* pour un *z*.

LXXXIX. Il eut aussi du goût pour les lettres grecques, dans lesquelles il se distingua. Son maître était Apollodore de Pergame, qu'il amena, malgré son grand âge, d'Apollonie à Rome. Versé dans plusieurs genres d'érudition, il prit des leçons de philosophie de Spherus, du philosophe Areus et de ses fils Denis et Nicanor. Cependant il n'alla pas jusqu'à parler le grec facilement, et ne se hasarda point à écrire en cette langue. Quand il le fallait absolument, il composait en latin, et faisait traduire en grec. La poésie des Grecs ne lui était pas non plus tout à fait étrangère : il aimait leurs

Digitized by Google

non imperitus, delectabatur etiam comœdiâ veteri, et sæpe eam exhibuit publicis spectaculis. In evolvendis utriusque linguæ auctoribus, nihil æquè sectabatur quàm præcepta et exempla publicè vel privatim salubria; eaque ad verbum excerpta, aut ad domesticos, aut ad exercituum provinciarumque rectores, aut ad urbis magistratus plerumque mittebat, prout quique monitione indigerent. Etiam libros totos et senatui recitavit, et populo notos per edictum sæpe fecit, ut orationes Quinti Metelli de prole augenda, et Rutilii de modo ædificiorum; quò magis persuaderet utramque rem non a se primo animadversam, sed antiquis jam tunc curæ fuisse. Ingenia sæculi sui omnibus modis fovit. Recitantes et benignè et patienter audivit; nec tantùm carmina et historias, sed et orationes et dialogos. Componi tamen aliquid de se, nisi et seriò et a præstantissimis, offendebatur: admonebatque prætores ne paterentur nomen suum commissionibus obsolefieri.

XC. Circa religiones talem accepimus. Tonitrua et fulgura paulò infirmius expa-

---

(1) On récitait quelquefois sur le théâtre des pièces de concours qui faisaient partie du spectacle. C'est dans

Digitized by Google

anciennes comédies et les faisait représenter. Ce qu'il recherchait le plus dans les auteurs des deux langues, c'étaient des préceptes utiles pour la vie publique et particulière : il les transcrivait mot pour mot, et les envoyait à ceux qui le servaient, aux généraux, aux magistrats, aux gouverneurs, selon le besoin qu'ils en avaient. Il lisait même dans le sénat des ouvrages entiers de ce genre, et les publiait dans ses édits, comme, par exemple, LES DISCOURS DE METELLUS SUR LA PROPAGATION, ceux de RUTILIUS SUR LA MODÉRATION DANS LES BATIMENS, afin de faire voir que ses vues sur ces deux objets n'étaient pas nouvelles, et avaient occupé les anciens Romains. Il donna toute sorte d'encouragemens aux génies de son siècle. Il écoutait patiemment et avec bienveillance la lecture des ouvrages, vers, histoires, discours, dialogues; mais il n'aimait pas qu'on en fît à sa louange, à moins qu'ils ne fussent bien travaillés, et par les meilleurs maîtres; et il avertissait les préteurs de ne pas souffrir que son nom fût prostitué dans le concours des poëtes (1).

XC. On lui attribue beaucoup de superstitions. Il avait une peur des éclairs et du tonnerre, qui

---

un de ces concours que Lucain eut le prix sur Néron; ce qui était encore plus aisé que de l'avoir sur Virgile.

Digitized by Google

vescebat, ut semper et ubique pellem vituli marini circumferret pro remedio, atque ad omnem majoris tempestatis suspicionem, in abditum et concameratum locum se reciperet, consternatus olim per nocturnum iter transcursu fulguris, ut suprà diximus.

XCI. Somnia neque sua, neque aliena de se, negligebat. Philippensi acie, quamvis statuisset non egredi tabernaculo propter valetudinem, egressus est tamen amici somnio monitus; cessitque res prosperè, quando, captis castris, lectica ejus, quasi ibi cubans remansisset, concursu hostium confossa atque lacerata est. Ipse per omne ver plurima, et formidolosissima, et vana, et irrita videbat; reliquo tempore rariora, et minùs vana. Cùm dedicatam in Capitolio ædem Tônanti Jovi assiduè frequentaret, somniavit queri Capitolinum Jovem cultores sibi abduci, seque respondisse Tonantem pro janitore ei appositum; ideoque mox tintinnabulis fastigium ædis redimivit, quòd ea ferè januis dependebant. Ex nocturno visu, etiam stipem quotannis die certo emendicabat a populo, cavam manum asses porrigentibus præbens.

XCII. Auspicia quædam et omnia pro certissimis observabat. Si manè sibi calceus per-

Digitized by Google

tenait de la faiblesse. Il faisait toujours porter avec lui de la peau de veau marin (1); et aux approches d'un orage, il se retirait dans les endroits les plus secrets et les mieux fermés. La foudre qui était tombée près de lui, comme nous l'avons dit, lui avait inspiré cette terreur religieuse.

XCI. Il avait la même frayeur des songes, soit des siens, soit de ceux d'autrui s'ils le regardaient. Il avait résolu de ne pas sortir de sa tente le jour de la bataille de Philippe, parce qu'il se sentait incommodé : un songe d'un de ses amis le fit changer de résolution, et il s'en trouva bien; car son camp fut pris, les ennemis fondirent dans sa tente et percèrent sa litière, croyant qu'il y était. Dans le printemps, il voyait beaucoup de fantômes effrayants et vains : il avait moins de visions dans tout autre temps, et elles étaient moins chimériques. Comme il était fort assidu dans le temple de JUPITER TONNANT, il rêva que Jupiter Capitolin se plaignait qu'on écartât de lui ses adorateurs, et qu'il lui répondait que c'était la faute de Jupiter Tonnant qui lui servait de portier. En conséquence il mit des sonnettes aux combles du temple de ce dernier, comme on en met aux portes. C'est aussi d'après un rêve, qu'il demandait l'aumône au peuple un certain jour de l'année, et recevait l'argent dans le creux de sa main.

XCII. Il y avait de certains présages qu'il re-

(1) On croyait que la peau du veau marin écartait le tonnerre.

Digitized by Google

peràm, ac sinister pro dextero, induceretur, ut dirum : si terrâ marive ingrediente se longinquam profectionem fortè rorasset, ut lætum, maturique et prosperi reditûs. Sed et ostentis præcipuè movebatur. Enatam inter juncturas lapidum ante domum suam palmam in compluvium deorum penatium transtulit; utque coalesceret magnoperè curavit. Apud insulam Capreas, veterrimæ ilicis demissos jam ad terram languentesque ramos convaluisse adventu suo adeo lætatus est, ut eas cum republica Neapolitanorum permutaverit, Ænariâ datâ. Observabat et dies quosdam, ne aut postridie nundinas quoquàm proficisceretur, aut nonis quidquam rei seriæ inchoaret; nihil in hoc quidem aliud devitans, ut ad Tiberium scribit, quàm δυσφημίαν nominis.

XCIII. Peregrinarum ceremoniarum sicut veteres ac præceptas reverentissimè coluit, ita ceteras contemptui habuit : namque Athenis initiatus, cùm postea Romæ pro tribunali de privilegio sacerdotum atticæ Cereris cognosceret, et quædam secretoria proponerentur, dimisso concilio et coronâ circumstantium, solus audiit disceptantes. At contrà non modò in peragranda Ægypto paulùm deflectere ad visendum Apin su-

Digitized by Google

gardait comme sûrs. Par exemple, s'il mettait au pied droit la chaussure du pied gauche, c'était signe de malheur. Si, lorsqu'il partait pour un long voyage de terre ou de mer, il tombait de la rosée, c'était signe de bonheur, et d'un retour prompt et heureux. Il était frappé sur-tout de certains phénomènes. Il mit dans le sanctuaire de ses dieux pénates, et fit cultiver avec grand soin, un palmier né devant sa maison entre des jointures de pierres. Dans l'île de Caprée, il crut remarquer que les branches d'un vieux chêne, desséchées et courbées vers la terre, s'étaient relevées à son arrivée : il en eut tant de joie, qu'il engagea les Napolitains à lui céder l'île de Caprée pour celle d'Énarie. Il avait aussi des scrupules attachés à certains jours. Il ne se mettait jamais en route le lendemain des jours de foire (1), et ne commençait aucune affaire sérieuse le jour des nones; le tout pour éviter, disait-il à Tibère, la malignité du présage attachée à certains noms.

XCIII. Quant aux dévotions étrangères, il avait beaucoup de respect pour celles qui étaient anciennes et approuvées chez les Romains : il méprisait toutes les autres. Reçu au nombre des initiés d'Athènes, il eut occasion dans la suite de connaître des privilèges qu'avaient les prêtres de Cérès Éleusine, et d'en être juge à Rome. Comme il y avait

(1) Il y avait un temps de l'année où ces foires se tenaient tous les neuf jours.

Digitized by Google

persedit, sed et Càium nepotem, quòd Judæam prætervehens apud Hierosolymam non supplicasset, collaudavit.

XCIV. Et quoniam ad hoc ventum est, non ab re fuerit subtexere quæ ei priusquàm nasceretur, et ipso natali die, ac deinceps evenerint, quibus futura magnitudo ejus et perpetua felicitas sperari animadvertique posset. Velitris antiquitùs tactâ de cœlo parte muri, responsum est ejus oppidi civem quandoque rerum potiturum : quâ fiduciâ Velitrini et tunc statim et postea sæpiùs penè ad exitium suî cum populo romano belligeraverant : serò tandem documentis apparuit ostentum illud Augusti potentiam portendisse. Auctor est Julius Marathus, ante paucos quàm nasceretur menses, prodigium Romæ factum publicè, quo denuntiabatur regem populi romani naturam parturire; senatum exterritum censuisse ne quis illo anno genitus educaretur; eos qui gravidas uxores haberent, quòd ad se quisque spem traheret, curasse ne senatusconsultum ad ærarium deferretur. In Asclepiadis Mendetis Θεολογουμένων libris lego Atiam, cùm ad

Digitized by Google

des choses secrètes à expliquer, il fit retirer tous les assistans, et demeura seul avec les parties. Mais en Égypte il ne daigna pas se détourner un moment de son chemin pour visiter le temple d'Apis, et il loua son petit-fils Caius de ce qu'en passant près de Jérusalem, il n'avait point sacrifié au dieu des Juifs.

XCIV. Puisque nous sommes sur cet article, il ne sera pas hors de propos de rapporter ici les présages qui, avant et après sa naissance, parurent annoncer sa grandeur future et son bonheur constant. La foudre étant tombée anciennement sur les murailles de Vélétri, l'oracle avait dit qu'un citoyen de cette ville possèderait un jour l'empire. Dans cette confiance, les habitans, dès ce moment, firent aux Romains une guerre obstinée qu'ils recommencèrent plusieurs fois, et qui pensa causer leur perte. On ne s'apperçut que long-temps après que cette prédiction regardait Auguste. Julius Marathus rapporte que quelques mois avant qu'il vînt au monde, il arriva dans Rome un prodige dont tous les habitans furent témoins, et que les augures prononcèrent que la nature enfantait un roi pour les Romains; que le sénat effrayé avait porté un décret pour exterminer tous les enfans qui naîtraient dans l'année; mais que les maris dont les femmes étaient enceintes, espérant chacun en particulier que l'oracle pouvait les regarder, avaient empêché que le décret ne passât et

Digitized by Google

solemne Apollinis sacrum mediâ nocte venisset, positâ in templo lecticâ, dum ceteræ matronæ dormirent, obdormisse : draconem repentè irrepsisse ad eam, paulòque post egressum : illamque expergefactam quasi a concubitu mariti purificasse se : et statim in corpore ejus extitisse maculam, velut depicti draconis, nec potuisse unquam eximi ; adeo ut mox publicis balneis perpetuò abstinuerit : Augustum natum mense decimo, et ob hoc Apollinis filium existimatum. Eadem Atia, priùs quàm pareret, somniavit intestina sua ferri ad sidera, explicarique per omnem terrarum et cœli ambitum. Somniavit et pater Octavius utero Atiæ jubar solis exortum. Quo natus est die, cùm de Catilinæ conjuratione ageretur in curia, et Octavius ob uxoris puerperium seriùs adfuisset, nota ac vulgata res est Publium Nigidium, compertâ moræ causâ, ut horam

---

(1) Dans quelles archives d'extravagance ce Marathus aurait-il vu cet incroyable décret ? et comment Suétone le rapporte-t-il sérieusement ? On ne peut que rire de toutes les inepties qu'il raconte d'Auguste. Mais faire donner par le sénat l'ordre de tuer tous les enfans, passe un peu la raillerie ; et pourquoi cet ordre ? parce qu'on annonce un maître aux Romains : comme

Digitized by Google

ne fût mis dans les archives (1). Je lis dans LES ENTRETIENS D'ASCLÉPIADE MENDÈS SUR LES CHOSES DIVINES, que la mère d'Auguste, Atia, étant venue la nuit à un sacrifice solennel en l'honneur d'Apollon, s'était endormie dans sa litière, au milieu du temple, ainsi que les autres femmes; qu'un serpent était entré dans sa litière et en était sorti un moment après; qu'à son réveil elle s'était lavée, comme si son mari l'eût approchée; et que dès ce moment elle avait eu sur le corps l'empreinte d'un serpent que jamais elle ne put ôter, en sorte qu'elle ne parut plus aux bains publics; qu'Auguste naquit dix mois après, et passa pour fils d'Apollon. Cette même Atia, avant de le mettre au monde, rêva que ses entrailles étaient portées aux nues et remplissaient le ciel et la terre. Octavius rêva aussi que le soleil sortait des flancs de sa femme. Le jour qu'Auguste naquit, on délibérait dans le sénat sur la conjuration de Catilina. Octavius, qui assistait aux couches de sa femme, vint plus tard que les autres, et en dit la raison. C'est une chose reconnue, que Nigidius (2), s'é-

---

s'il eût été besoin de prodiges pour leur apprendre que Marius et Sylla auraient des successeurs, et que Pompée et César, dont le premier était déjà leur maître, se disputaient à qui serait leur oppresseur. Le prétendu décret du sénat paraît emprunté de l'histoire d'Hérode.

(2) Célèbre sorcier de Rome. Saint Augustin en parle dans sa *Cité de Dieu*.

Digitized by Google

quoque partûs acceperit, affirmasse dominum terrarum orbi natum. Octavio postea, cùm per secreta Thraciæ exercitum duceret, in liberi patris luco barbarâ ceremoniâ de filio consulenti idem affirmatum est a sacerdotibus, quòd, infuso super altaria mero, tantum flammæ emicuisset, ut supergressa fastigium templi ad cœlum usque ferretur; uniqueolim omninò magno Alexandro apud easdem aras sacrificanti simile provenisset ostentum. Atque etiam sequenti nocte statim videre visus est filium mortali specie ampliorem, cum fulmine et sceptro, exuviisque Jovis optimi maximi, ac radiata corona super laureatum currum, *bis senis* equis candore eximio trahentibus. Infans adhuc, ut scriptum apud Caium Drusum extat, repositus vesperè in cunas a nutricula, loco plano, posterâ luce non comparuit; et diù quæsitus, tandem in altissima turri repertus est, jacens contra solis exortum. Cùm primùm fari cœpisset, in avito suburbano obstrepentes fortè ranas silere jussit; atque ex eo negantur ibi ranæ coaxare. Ad quartum lapidem Campanæ viæ, in nemore prandenti, ex improviso aquila panem ei e manu rapuit; et cùm altissimè volasset, rursùs ex improviso leniter delapsa reddidit.

Digitized by Google

tant fait rendre compte de l'heure où était né l'enfant, assura que le maître du monde venait de naître. Octavius, menant son armée dans la partie la plus reculée de la Thrace, consulta Bacchus dans un bois sacré, avec toutes les cérémonies des barbares, sur les destins de son fils : les prêtres affirmèrent qu'après les libations de vin faites par Octavius, la flamme s'éleva de l'autel jusqu'au faîte du temple, et du faîte jusqu'au ciel, et que la même chose n'était arrivée qu'au sacrifice d'Alexandre le grand dans le même lieu. La nuit suivante, il crut voir son fils d'une grandeur plus qu'humaine, la foudre et le sceptre dans ses mains, revêtu des dépouilles de Jupiter, couronné de rayons, porté sur un char orné de lauriers et attelé de douze chevaux d'une blancheur éclatante. On trouve dans les mémoires de Caius Drusus, que sa nourrice l'ayant mis le soir dans son berceau au rez-de-chaussée, le lendemain on ne le trouva point, et qu'après l'avoir longtemps cherché, on le trouva au haut d'une tour, placé vers le soleil levant. Dès qu'il put parler, importuné du bruit que faisaient des grenouilles dans la maison de campagne de son grand-père, il leur ordonna de se taire, et l'on dit que depuis ce temps les grenouilles n'y coassent plus. A quatre milles de Rome, sur la route de Campanie, il mangeait dans un bois; un aigle lui arracha brusquement son pain, s'envola à perte de vue, et revint tout doucement le lui rapporter. Q. Catulus,

Digitized by Google

Quintus Catulus, post dedicatum Capitolium, duabus continuis noctibus somniavit: primâ, Jovem optimum maximum, prætextatis compluribus circùm aram ludentibus; unum secrevisse, atque in ejus sinum signum reipublicæ, quod manu gestaret, reposuisse: at in sequenti, animadvertisse se in gremio Capitolini Jovis eumdem puerum; quem cùm detrahi jussisset, prohibitum monitu dei, tamquam is ad tutelam reipublicæ educaretur. Ac die proximo obvium sibi Augustum, cùm incognitum aliàs haberet, non sine admiratione contuitus, simillimum dixit puero de quo somniasset. Quidam prius somnium Catuli aliter exponunt, quasi Jupiter, compluribus prætextatis tutorem a se poscentibus, unum ex eis demonstrasset, ad quem omnia desideria sua referrent, ejusque osculum delibatum digitis ad os suum retulisset. Marcus Cicero Caium Cæsarem in Capitolium prosecutus, somnium pristinæ noctis familiaribus fortè narrabat: puerum facie liberali, demissum cœlo catenâ aureâ, ad fores Capitolii constitisse, eique Jovem flagellum tradidisse: deinde, repentè Augusto viso, quem ignotum adhuc plerisque avunculus Cæsar ad sacrificandum acciverat, affirmavit ispsum

Digitized by Google

après avoir fait la dédicace du Capitole, eut deux rêves : dans le premier, il vit une troupe d'enfans jouer autour de l'autel de Jupiter, qui en prit un à part et lui mit dans le sein l'étendard de la république qu'il portait à sa main : dans le second, il apperçut ce même enfant entre les bras de Jupiter; et comme il voulait l'en faire retirer, le dieu s'y opposa, en disant qu'il élevait dans cet enfant le soutien de la république. Le jour suivant, Catulus rencontra Auguste qu'il n'avait jamais vu, et fut frappé de sa ressemblace avec l'enfant dont il avait rêvé. Quelques-uns racontent autrement le premier songe de Catulus. Selon eux, plusieurs enfans demandaient à Jupiter un tuteur; il leur montra un d'entre eux à qui ils devaient rapporter tous leurs souhaits; il lui toucha les levres de sa main, et la porta ensuite à sa bouche. Cicéron, accompagnant Jules César au Capitole, contait à ses amis un songe qu'il avait eu la nuit précédente; qu'il avait vu un enfant d'une figure distinguée, qu'on descendait du ciel avec une chaîne d'or, et à qui Jupiter avait donné un fouet. Dans le moment il apperçut Auguste qu'il ne connaissait point, non plus que presque tous ceux qui étoient là; César l'avait fait venir pour assister à un sa-

Digitized by Google

esse cujus imago secundùm quietem sibi obversata sit. Sumenti virilem togam tunica lati clavi, resuta ex utraque parte, ad pedes decidit. Fuerunt qui interpretarentur non aliud significari quàm ut is ordo, cujus insigne id esset, quandoque ei subjiceretur. Apud Mundam divus Julius castris locum capiens, cùm silvam cæderet, arborem palmæ repertam conservari, ut omen victoriæ, jussit: ex ea continuò enata soboles adeo in paucis diebus adolevit, ut non æquipararet modò matricem, verùm etiam obtegeret, frequentareturque columbarum nidis, quamvis id avium genus duram et asperam frondem maximè vitet. Illo et præcipuè ostento motum Cæsarem ferunt, ne quem alium sibi succedere quàm sororis nepotem vellet. In secessu Apolloniæ Theogenis mathematici pergulam, comite Agrippâ, ascenderat: cùm Agrippæ, qui prior consulebat, magna et penè incredibilia prædicerentur, reticere ipse genituram suam, nec velle edere perseverabat, metu ac pudore ne minor inveniretur. Quâ tamen post multas adhortationes vix et cunctanter editâ, exsilivit Theogenes, adoravitque eum. Tantam mox fiduciam fati Augustus babuit, ut thema suum vulgaverit, nummumque argen-

Digitized by Google

crifice : Cicéron s'écria que c'était là l'enfant qu'il avait vu pendant son sommeil. Lorsqu'il prit la robe virile, son laticlave, décousu tout d'un coup des deux côtés, tomba à ses pieds ; et quelques personnes qui étaient là en conclurent que l'ordre qui portait le laticlave (1) lui serait soumis. Jules César, traçant son camp auprès de Munda, trouva un palmier dans une forêt qu'il faisait abattre, et le conserva comme un signe de victoire. Le palmier poussa des rejetons en peu de jours, de manière non seulement à ombrager sa tige, mais même à la cacher ; et des colombes qui ordinairement évitent cet arbre dont le feuillage est dur, y firent leur nid. Cette espèce de phénomène fut, dit-on, un des motifs qui déterminèrent le plus Jules César à n'avoir point d'autre successeur que son petit-neveu Octave. Dans sa retraite d'Apollonie, Auguste était monté avec Agrippa dans l'observatoire du mathématicien Théogène. Il entendit annoncer à Agrippa, qui le premier avait interrogé le devin, des prospérités si étonnantes et si merveilleuses, qu'il refusa quelque temps de dire le jour et les circonstances de sa naissance, craignant d'être trop au-dessous de lui. Enfin il les articula en tremblant et après avoir hésité beaucoup : Théogène se précipita à ses pieds, et l'adora comme un Dieu. Auguste eut depuis ce temps une telle confiance dans ses destinées, qu'il publia son horos-

(1) Le sénat.

Digitized by Google

teum notâ sideris capricorni, quo natus est, percusserit.

XCV. Post necem Cæsaris, reverso ab Apollonia et ingrediente eo urbem, repentè liquido ac puro sereno circulus, ad speciem cœlestis arcûs, orbem solis ambiit; ac subinde Juliæ Cæsaris filiæ monumentum fulmine ictum est. Primo autem consulatu, ei augurium capienti duodecim se vultures, ut Romulo, ostenderunt; et immolanti omnium victimarum jecinora replicata intrinsecùs ab ima fibra patuerunt, nemine peritorum aliter conjectante, quàm læta per hæc et magna portendi.

XCVI. Quin et bellorum omnium eventus antè præsensit. Contractis ad Bononiam triumvirorum copiis, aquila, tentorio ejus supersedens, duos corvos hinc et inde infestantes afflixit, et ad terram dedit; notante omni exercitu futuram quandoque inter collegas discordiam talem qualis secuta est, ac exitum præsagiente. In Philippis, Thessalus quidam de futura victoria nuntiavit, auctore divo Cæsare, cujus sibi species itinere avio occurrisset. Circa Perusiam, sacrificio non litante, cùm augeri hostias imperasset, ac subitâ eruptione hostes omnem rei divinæ

Digitized by Google

cope; et fit frapper une médaille d'argent qui portait l'empreinte du capricorne, sous lequel il était né.

XCV. Après la mort de Jules César, comme il entrait à Rome en revenant d'Apollonie, tout d'un coup, dans un horison serein, parut une espèce d'arc-en-ciel, et le tonnerre tomba sur un monument élevé à Julie, fille du dictateur. Comme il prenait les auspices pendant son premier consulat, douze vautours s'offrirent à lui, comme autrefois à Romulus, et les foies de toutes les victimes découvrirent jusqu'à la moindre fibre, et se déplièrent sous ses yeux; ce qui, de l'aveu de tous les haruspices, n'annonçait rien que de grand et d'heureux.

XCVI. Il eut des pressentimens du succès de toutes ses guerres. Les troupes des triumvirs étant rassemblées auprès de Boulogne, un aigle déchira au-dessus de sa tente deux corbeaux qui l'attaquaient, et dispersa leurs débris, à la vue de toute l'armée qui prédit la discorde qui s'élèverait quelque jour entre les trois chefs, et l'issue de leurs débats. A Philippes, un Thessalien lui annonça la victoire de la part de Jules César qu'il dit lui avoir apparu dans un chemin détourné. Près de Pérouse, comme il n'avait pas sacrifié heureusement, et qu'il demandait de nouvelles victimes, les ennemis firent une attaque soudaine, et enlevèrent tout l'appareil du sacrifice : les augures s'accordèrent

Digitized by Google

apparatum abstulissent, constitit inter haruspices, quæ periculosa et adversa sacrificanti denuntiata essent, cuncta in illos recasura qui exta haberent. Neque aliter evenit. Pridie quàm siciliensem pugnam classe committeret, deambulanti in littore piscis e mari exsiluit, et ad pedes jacuit. Apud Actium, descendenti in aciem asellus cum asinario occurrit: Eutychus homini, bestiæ Nicon, nomen erat. Utriusque simulacrum æneum victor posuit in templo, in quod castrorum suorum locum vertit.

XCVII. Mors quoque ejus, de qua dehinc dicam, divinitasque post mortem, evidentissimis ostentis præcognita est. Cùm lustrum in campo martio magnâ populi frequentiâ conderet, aquila eum sæpiùs circumvolavit; transgressaque in vicinam ædem, super nomen Agrippæ, ad primam litteram, sedit: quo animadverso, vota, quæ in proximum lustrum suscipi mos est, collegam suum Tiberium nuncupare jussit; nam se, quamquam conscriptis paratisque jam tabulis, negavit suscepturum quæ non esset soluturus. Sub idem tempus, ictu fulminis ex inscriptione statuæ ejus prima no-

(1) *Eutychus.*

Digitized by Google

à croire que les malheurs qui venaient d'être annoncés retomberaient sur ceux qui avaient les victimes entre leurs mains ; et l'événement justifia leur idée. La veille du combat naval où il fut vainqueur en Sicile, comme il se promenait sur le rivage, un poisson s'élança hors de l'eau, et tomba à ses pieds. Sur le point de donner bataille à Actium, il rencontra un âne et un ânier ; l'un s'appelait BONHEUR (1) et l'autre VICTOIRE (2) : il les fit sculpter en bronze dans un temple qu'il bâtit à l'endroit où il avait campé.

XCVII. Sa mort, dont je vais parler tout à l'heure, et son apothéose furent annoncées aussi par des pronostics évidens. Faisant la cérémonie du cens (3) dans le champ de Mars avec un grand concours de peuple, un aigle vola long-temps autour de lui : et allant ensuite vers le frontispice d'un temple voisin où était gravé le nom d'Agrippa, il se percha sur la première lettre. Alors il fit prononcer par son collègue Tibère les vœux qu'on a coutume de faire pour le lustre prochain, quoiqu'il les eût préparés et écrits sur ses tablettes :

---

(2) *Nicon.*

(3) Le dénombrement qu'on appelait *lustre*, et qui se faisait tous les cinq ans.

Digitized by Google

minis littera effluxit. Responsum est centum solos dies posthac victurum, quem numerum *C* littera notaret; futurumque ut inter deos referretur, quòd *æsar*, id est reliqua pars e Cæsaris nomine, etruscâ linguâ deus vocaretur. Tiberium igitur in Illyricum dimissurus, et Beneventum usque prosecuturus, cùm interpellatores aliis atque aliis caussis in jure dicendo detinerent, exclamavit (quod et ipsum mox inter omnia relatum est) non, si omnia morarentur, ampliùs se posthac Romæ futurum. Atque itinere inchoato, Asturam perrexit; et inde, præter consuetudinem, de nocte ad occasionem auræ evectus est.

XCVIII. Causam valetudinis contraxit ex profluvio alvi. Tunc Campaniæ orâ proximisque insulis circuitis, Caprearum quoque secessui quatriduum impendit, remississimo ad otium et ad omnem comitatem animo. Fortè puteolanum sinum prætervehenti, vectores nautæque de navi alexandrina quæ tunc quidem appulerat, candidati, coronatique, et thura libantes, fausta omina et eximias laudes congesserant: per illum se vivere, per illum navigare, libertate atque fortunis per illum frui. Quâ re admodùm exhilaratus, quadragenos aureos comitibus

Digitized by Google

« Je ne veux pas, dit-il, prononcer des vœux dont « je ne verrai pas l'accomplissement. » Vers le même temps la foudre tomba sur sa statue, et enleva la première lettre de son nom, *C* (1). On lui prédit qu'il vivrait encore cent jours, nombre marqué par la lettre C, et qu'il serait mis au rang des dieux, parce que ÉSAR, qui est le reste de son nom, signifie dieu en langue étrusque. En conséquence, prêt à accompagner jusqu'à Bénévent Tibère, qui partait pour l'Illyrie, et retenu à tout moment par différentes causes qu'il fallait juger, il s'écria (ce qui fut encore tourné en présage) que, quelque affaire qui pût survenir, il ne resterait plus à Rome. Il se mit donc en route et alla jusqu'à Asture. Là, saisissant l'occasion d'un vent favorable, il s'embarqua de nuit, contre sa coutume.

XCVIII. Sa dernière maladie commença par une diarrhée. Il ne laissa pas de parcourir les côtes de la Campanie et les îles adjacentes. Il fut quatre jours retiré à Caprée, dans une entière oisiveté et dans la meilleure humeur. Passant près de la baie de Pouzoles, des matelots et des pilotes d'un vaisseau d'Alexandrie qui était à la rade, vinrent au-devant de lui en robes blanches et couronnés de fleurs, faisant des libations, lui souhaitant toutes sortes de prospérités, le comblant de louanges, et lui disant que c'était à lui qu'ils devaient leur salut, la liberté de la navigation, et tous leurs biens.

---

(1) Du nom de César.

Digitized by Google

divisit : jusque jurandum et cautionem exegit a singulis, non aliò datam summam, quàm in emptionem alexandrinarum mercium absumpturos. Sed et cæteros continuos dies, inter varia munuscula, togas insuper ac pallia distribuit, lege propositâ ut Romani Græco, Græci Romano habitu et sermone uterentur. Spectavit assiduè et exercentes ephebos, quorum aliqua adhuc copia ex vetere instituto Capreis erat. Iisdem etiam epulum in conspectu suo præbuit, permissâ, imò exactâ jocandi licentiâ, diripiendique pomorum et opsoniorum, rerùmque missilium. Nullo denique genere hilaritatis abstinuit. Vicinam Capreis insulam ἀπραγόπολιν appellabat, a desidia secedentium illuc e comitatu suo. Sed ex dilectis unum Masgabam nomine, quasi conditorem insulæ, κτίστην vocare consueverat : hujus Masgabæ, ante annum defuncti, tumulum cùm ex triclinio animadvertisset magnâ turbâ multisque luminibus frequentari, versum compositum ex tempore clarè pronuntiavit :

Κτίστου δὲ τύμβον εἰσορῶ πυρούμενον.

Conversusque ad Thrasyllum Tiberii comitem, contrà accubantem, et ignarum rei,

Digitized by Google

Il en fut enchanté, et distribua à tous ceux de sa suite quarante pièces d'or pour chacun d'eux, à condition qu'ils s'engageraient par serment à n'employer cet argent qu'en marchandises d'Alexandrie. Les jours suivans, il distribua, entre autres présens, des habits grecs et romains, faisant mettre aux Romains ceux des Grecs, et aux Grecs ceux des Romains, et les faisant aussi échanger de même leur langage. Il s'amusa beaucoup à regarder une troupe de jeunes adolescens qui était à Caprée, reste d'une ancienne fondation, et qui faisait les exercices des Grecs : il leur donna un repas, permettant et même exigeant qu'ils jouassent entre eux, et qu'ils s'arrachassent de force les fruits, les mets et autres choses qu'il leur envoyait. Enfin il se livra à toute sorte d'amusemens. Il appelait l'île de Caprée LA VILLE DE L'OISIVETÉ, à cause de la vie qu'y menaient ceux de sa suite. Etant à table, il apperçut de loin le tombeau d'un certain Masgaba, qu'il avait aimé beaucoup, et qu'il nommait souvent par plaisanterie le fondateur de Caprée. Ce Masgaba était mort un an auparavant, et les habitans du pays venaient en foule autour de sa tombe avec des flambeaux. Auguste, en les voyant, fit sur-le-champ un vers grec qu'il prononça à haute voix, et qui signifiait :

Je vois du *Fondateur* le tombeau tout en feu.

Il demanda à son voisin Thrasylle, de la suite de Tibère, et qui ne savait pas ce qu'Auguste regar-

Digitized by Google

interrogavit cujusnam poetæ putaret esse. Quo hæsitante, subjecit alium:

Ορᾷς φαισσι Μασγαβαν τιμώμενον;

De hoc quoque consuluit. Cùm ille nihil aliud responderet quàm, cujuscumque essent, optimos esse, cachinnum sustulit, atque in jocos effusus est. Mox Neapolim trajecit, quamquam et tum infirmis intestinis morbo variante: tamen et quinquennale certamen gymnicum honori suo institutum perspectavit, et cum Tiberio ad destinatum locum contendit: sed in redeundo, aggravatâ valetudine, tandem Nolæ succubuit; revocatumque ex itinere Tiberium diù secreto sermone detinuit, neque post ulli majori negotio animum accommodavit.

XCIX. Supremo die, identidem exquirens an jam de se tumultus foris esset, petito speculo, capillum sibi comi, ac malas labentes corrigi præcepit. Et amicos admissos percunctatus ecquid iis videretur mimum vitæ commodè transegisse, adjecit et clausulam:

Εἰ δὲ πᾶν ἔχει καλως, τῷ παιγνίῳ
Δότε κρότον, καὶ πάντες ὑμεῖς μετὰ χαρᾶς κτυπήσατε.

Omnibus deinde dimissis, dum advenientes

Digitized by Google

dait, de quel poète était ce vers. Thrasylle hésitait; Auguste lui dit cet autre vers :

Voyez-vous Masgaba de flambeaux entouré ?

et lui fit la même question : Thrasylle répondit que, quel qu'en fût l'auteur, ils étaient fort bons. Auguste éclata de rire, et fut très-gai pendant le reste du repas.

De là il passa à Naples, toujours plus ou moins incommodé de douleurs d'entrailles. Il assista aux jeux QUINQUENNAUX établis en son honneur, et conduisit Tibère jusqu'à Bénévent. Mais, au retour, se sentant plus mal, il s'arrêta à Nole, fit revenir Tibère, lui parla long-temps en secret, et depuis ne s'occupa plus d'aucune affaire.

XCIX. Le jour de sa mort il demanda plusieurs fois s'il ne se passait rien d'extraordinaire à son sujet. Il se fit apporter un miroir, et fit peigner ses cheveux, pour avoir l'air moins défait. Ses amis entrèrent : « Eh bien! leur dit-il, trouvez-« vous que j'aie assez bien joué cette farce de la « vie? » Et il ajouta en grec : Si vous êtes contens, « battez donc des mains et applaudissez. » (1) En-

(1) C'était le compliment par où finissaient les pièces de théâtre.

Digitized by Google

ab urbe de Drusi filiâ ægra interrogabat, repentè in osculis Liviæ, et in hac voce defecit, *Livia, nostri conjugii memor Vive, ac vale,* sortitus exitum facilem, et qualem semper optaverat: nam ferè quoties audiisset citò ac nullo cruciatu defunctum quempiam, sibi et suis εὐθανασίαν similem (hoc enim et verbo uti solebat) precabatur. Unum omninò ante efflatam animam signum alienatæ mentis ostendit, quòd, subitò pavefactus, a quadraginta se juvenibus abripi questus est. Id quoque magis præsagium quàm mentis diminutio fuit: siquidem totidem milites prætoriâni extulerunt eum in publicum.

C. Obiit in cubiculo eodem quo pater Octavius, duobus Sextis, Pompeio et Apuleio, consulibus, decimoquarto kalendas septembris, horâ diei nonâ, septuagesimo et sexto ætatis anno, diebus quinque et triginta minùs. Corpus decuriones municipiorum et coloniarum a Nola Bovillas usque deportarunt noctibus, propter anni tempus, cùm interdiù in basilica cujusque oppidi, vel in ædium sacrarum maxima, reponeretur. A Bovillis equester ordo suscepit, urbique intulit, atque in vestibulo domûs collocavit.

Digitized by Google

suite il fit retirer tout le monde, demanda des nouvelles de la fille de Drusus qui était malade à Rome, et expira tout à coup entre les bras de Livie, en lui disant : « Adieu, Livie; vivez, et souvenez-vous de notre union. » Ce furent ses derniers mots. Sa mort fut douce, et telle qu'il l'avait desirée; car, lorsqu'il entendait dire que quelqu'un était mort sans douleur, il souhaitait, en se servant d'une expression grecque, que lui et les siens mourussent aussi heureusement. Il n'eut en mourant qu'un instant de délire : il s'écria avec effroi que quarante jeunes gens l'emportaient. Ces mots furent encore pris pour une prophétie, parce que quarante soldats de sa garde portèrent son corps.

C. Il mourut dans la même chambre où était mort son père Octavius, sous le consulat de Sextus Pompée et de Sextus Apuleius, le 19 août, à trois heures après midi, âgé de soixante-seize ans moins un mois et cinq jours. Son corps fut porté de Nole à Bovilles par les magistrats municipaux des villes et des colonies, pendant la nuit, à cause de la chaleur de la saison : pendant le jour on le déposait dans les édifices publics ou dans les temples les plus beaux. A Bovilles, l'ordre des chevaliers vint le prendre, le porta à Rome, et le plaça

Digitized by Google

Senatus et in funere ornando et in memoriâ honoranda eo studio certatim progressus est, ut inter alia complura censuerint quidam funus triumphali portâ ducendum, præcedente Victoriâ quæ est in curia, canentibus næniam principum liberis utriusque sexûs : alii exsequiarum die ponendos annulos aureos, ferreosque sumendos : nonnulli legenda ossa per sacerdotes summorum collegiorum. Fuit et qui suaderet appellationem mensis Augusti in septembrem transferrent, quòd hoc genitus Augustus, illo defunctus esset : alius, ut omne tempus a primo die natali ad exitum ejus sæculum Augustum appellaretur, et ita in fastos referretur. Verùm, adhibito honoribus modo, bifariàm laudatus est, pro æde divi Julii a Tiberio, et pro rostris veteribus a Druso Tiberii filio, ac senatorum humeris delatus in campum, crematusque. Nec defuit vir prœtorius qui se effigiem cremati euntem in cœlum vidisse juraret. Reliquias legerunt primores equestris ordinis, tunicati et discincti, pedibusque nudis, ac in mausoleo condiderunt. Id opus inter Flaminiam viam ripamque Tiberis sexto suo consulatu ex-

Digitized by Google

dans le vestibule de sa maison. Le sénat s'empressa d'honorer sa mémoire et ses funérailles avec un zèle excessif. On voulait faire passer le convoi par la porte triomphale, précédé de la statue de la Victoire qui est dans le sénat, et suivi de la jeune noblesse des deux sexes chantant des hymnes funèbres. D'autres étaient d'avis que le jour des funérailles on portât des anneaux de fer au lieu d'anneaux d'or, et que ses os fussent recueillis par les pontifes des colléges supérieurs. Quelques-uns voulaient donner son nom au neuvième mois de l'année plutôt qu'au huitième, parce qu'il était né dans l'un et mort dans l'autre. Plusieurs opinaient à ce que tout l'espace de temps qui s'était écoulé depuis sa naissance jusqu'à sa mort fût appelé le SIÈCLE D'AUGUSTE (1), et inséré sous ce titre dans les fastes. On mit des bornes à tous ces honneurs. Tibère fit son oraison funèbre devant le temple de Jules César; et Drusus, fils de Tibère, en prononça une autre près de l'ancienne tribune aux harangues. Il fut porté sur les épaules des sénateurs jusqu'au champ de Mars où il fut mis sur le bûcher. Un homme qui avait été préteur assura qu'il l'avait vu enlever dans le ciel. Les principaux des chevaliers recueillirent ses restes, pieds nus, sans toge et sans ceinture, et les déposèrent dans un mausolée qu'il avait fait élever pendant son

(1) La postérité a été de cet dernier avis.

struxerat; circumjectasque silvas et ambulationes in usum populi tunc jam publicarat.

CI. Testamentum, Lucio Planco, Caio Silio consulibus, tertio nonas aprilis, ante annum et quatuor menses quàm decederet factum ab eo, ac duobus codicibus, partim ipsius, partim libertorum Polybii et Hilarionis manu scriptum, depositumque apud se, virgines Vestales cum tribus signatis æquè voluminibus protulerunt: quæ omnia in senatu aperta atque recitata sunt. Hæredes instituit primos, Tiberium ex parte dimidia et sextante, Liviam ex parte tertia, quos et ferre nomen suum jussit: secundos, Drusum Tiberii filium ex triente, et ex partibus reliquis Germanicum, liberosque ejus tres sexûs virilis; tertio gradu, propinquos amicosque complures. Legavit populo romano quadringenties, tribubus tricies quinquies sestertium, prætorianis militibus singula millia nummorum, cohortibus urbanis quingenos, legionariis trecentos nummos: quam summam repræsentari jussit, nam et confiscatam semper repositamque habuerat. Reliqua legata variè dedit; produxitque quædam ad vicena sestertia: quibus solvendis annuum diem finiit, excusatâ rei fami-

Digitized by Google

sixième consulat, entre les bords du Tibre et la voie Flaminienne. Il avait même planté un bois autour, dont il avait fait une promenade publique.

CI. On ouvrit son testament. Il était déposé entre les mains des Vestales, écrit en partie de sa main, en partie de celle de deux affranchis, Polybe et Hilarion, partagé en deux cahiers, et accompagné de trois autres volumes scellés du même cachet. Il était daté du 3 avril, un an et quatre mois avant sa mort, du consulat de Silius et de Plancus. Tout fut récité dans le sénat. Il instituait ses héritiers Tibère et Livie, l'un pour les deux tiers, l'autre pour un tiers, et leur ordonnait de porter son nom. Il appelait à leur place Drusus, fils de Tibère, pour un tiers, et Germanicus et ses trois fils pour le reste. Il leur substituait en troisième rang ses proches et ses amis. Il léguait au peuple romain quarante millions de sesterces (1), trois millions cinq cents mille sesterces (2) aux tribus latines, mille (3) par tête aux soldats de sa garde, cinq cents (4) à ceux de la garde de la ville, trois cents (5) aux soldats légionnaires; et cet argent devait être payé sur-le-champ: il était prêt dans le trésor. Il ajouta différens legs, dont

(1) Huit millions.
(2) Sept cent mille livres.
(3) Deux cents livres.
(4) Cent livres.
(5) Soixante livres.

Digitized by Google

liaris mediocritate; nec plus perventurum ad hæredes suos quàm millies et quingenties professus, quamvis viginti proximis annis quaterdecies millies ex testamentis amicorum percepisset, quòd penè omne cum duobus paternis patrimoniis cæterisque hereditatibus in rempublicam absumpsisset. Julias, filiam neptemque, si quid his accidisset, vetuit sepulcro suo inferri. De tribus voluminibus, uno mandata de funere suo complexus est; altero, indicem rerum a se gestarum, quem vellet incidi in æneis tabulis quæ ante mausoleum statuerentur; tertio, breviarium totius imperii, quantum militum sub signis ubique esset, quantum pecuniæ in ærario et fiscis, et vectigaliorum residuis. Adjecit et libertorum servorumque nomina a quibus ratio exigi posset.

---

(1) Quatre mille livres.

(2) C'est qu'il faut distinguer le patrimoine d'Auguste et ses possessions particulières, des richesses de l'état, contenues dans le trésor public.

Digitized by Google

quelques-uns n'excédaient pas vingt grands sesterces (1) : il donnait une année pour les payer, s'excusant sur la médiocrité de sa fortune (2). Il déclare ne laisser à ses héritiers que cent cinquante millions de sesterces (3) : cependant il avait hérité depuis vingt ans de plus de cinq milliards de sesterces (4); mais il les avait dépensés pour l'état, ainsi que ses deux patrimoines paternels et ses autres héritages de famille. Il défendait par son testament qu'on enterrât avec lui dans le même sépulcre sa fille ni sa petite-fille. De ces trois volumes qu'il y avait joints, l'un contenait des ordres pour ses funérailles; l'autre un sommaire de sa vie, fait pour être gravé sur l'airain au devant de son mausolée; le troisième contient un état des forces de l'empire, des troupes qui étaient alors sur pied, de l'argent qui était dans le trésor de l'état et dans celui de l'empereur, des tributs et impôts qui étaient encore dus. Il y ajoutait les noms des esclaves et affranchis à qui on pouvait en demander compte.

(3) Trente millions.

(4) Huit cents millions.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS SUR AUGUSTE.

L'AUTEUR des *Révolutions de l'Empire Romain* (M. Linguet) invective avec amertume, non pas contre les proscriptions et les cruautés d'Auguste, ce qui était tout simple, mais contre son règne, qui jusqu'ici a été généralement loué. Il lui fait beaucoup de reproches qui paraissent fort injustes. Il prétend que c'est à lui qu'il faut s'en prendre si l'empire romain fut renversé environ cinq cents ans après lui; que lui seul prépara ou laissa subsister les principes de destruction qui minèrent par degrés ce grand corps et finirent par l'abattre.

D'abord, si l'on veut absolument imputer à Auguste des désastres arrivés plusieurs siècles après lui, il est juste aussi de lui tenir compte de la durée de l'empire qu'il fonda; il faut lui attribuer le bien comme le mal. D'après cette compensation, l'édifice élevé par Auguste n'aura duré que cinq cents ans. M. Linguet nous dira que c'est bien peu de chose : mais c'est beaucoup plus que n'a duré l'empire fondé par Cyrus, celui d'Alexandre, celui des califes, celui de Gengis-Kan, de Tamerlan; et il s'ensuivra que l'ouvrage d'Auguste n'était donc pas assis sur des fondemens aussi frêles qu'on veut nous le dire. Voyons actuellement si c'est lui qu'il faut accuser de la destruction de son ouvrage.

M. Linguet lui reproche de s'être réservé à lui seul et à ses successeurs le commandement des armées : « Les « soldats devinrent soldats de l'empereur et non pas de « la république. Il partagea avec les sénateurs l'admi- « nistration des provinces; mais il ne leur abandonna « que celles qui, se trouvant au centre de l'état, n'a- « vaient besoin d'aucunes forces pour être contenues. Il

« en fit pour le sénat une espèce de prison honorable, « dont les troupes répandues sur les frontières gardaient « toutes les issues. Il n'obligea pas cette compagnie dé- « sarmée à lui déférer dans le civil le pouvoir que lui « donnait dans les camps la subordination militaire; « mais il la mit hors d'état de s'opposer à lui, s'il vou- « lait se l'attribuer. De cette disposition naquirent des « abus horribles et le comble du despotisme sous ses « successeurs, etc. » M. Linguet rapporte ensuite tous les désordres causés par la faiblesse des empereurs, ou par la licence des soldats; et il en conclut : « Telle fut « la suite de l'institution d'Auguste. »

M. Linguet n'a pas bien étudié la généalogie des causes et des effets. Certainement si M. de Montesquieu, qu'il traite fort légèrement et qu'il accuse d'être obscur, n'avait jamais été ni plus clair ni plus lumineux, son livre *De la Grandeur des Romains* ne serait pas étudié par les philosophes et par les politiques. Ou les paroles que nous venons de rapporter n'ont aucun sens, ou il faut convenir qu'elles ont celui-ci : qu'Auguste eut tort de se réserver le commandement des armées, de ne pas laisser au sénat assez de forces pour le contenir lui-même s'il voulait abuser de son pouvoir, et que cette disposition fut la source des malheurs qui arrivèrent après lui.

1° N'est-il pas bien étrange qu'on blâme le fondateur d'une monarchie, d'avoir fait tout ce qu'il fallait pour mettre entre ses mains toutes les forces de l'état? Auguste n'avait-il versé tant de sang que pour rester volontairement sous la dépendance du sénat; devait-il partager avec lui les troupes et les provinces, de manière à le laisser aussi puissant que lui-même, en état de recommencer la guerre civile, et de mettre en balance ce qui avait été décidé à Actium? Si telle eût été la con-

duite d'Auguste, on le regarderait comme un imbécille. Il fallait donc le louer d'avoir tenu une conduite tout opposée, et d'avoir su faire pendant quarante ans, d'une république si fière et si orageuse, la monarchie la plus calme et la plus soumise. Dans tous les empires absolus, les forces militaires sont immédiatement sous la main du prince sans restriction et sans partage; et il n'y a point de *corps intermédiaire* qui ait d'autre pouvoir que celui de faire parler les lois devant le prince, si le prince veut les entendre.

2° Comment peut-on prétendre que cette disposition, faite pour affermir le trône des successeurs d'Auguste, dût l'ébranler et le renverser? Elle produisit le despotisme, dit M. Linguet. Et Auguste voulait-il autre chose? Toute monarchie, comme a dit M. de Montesquieu, ne tend-elle pas au despotisme? Mais, ajoute-t-on, les soldats vendirent l'empire, et les empereurs le ruinèrent pour satisfaire les soldats. Oui, c'est ce qui arriva. Mais est-ce la faute d'Auguste si des tyrans faibles ou féroces se laissèrent gouverner par des légions dont il les avait rendus maîtres; s'ils souffrirent qu'un préfet du prétoire donnât des ordres à l'empire, tandis qu'ils en donnaient à peine aux esclaves de leur palais? Est-il coupable de la stupidité de ses successeurs? Les soldats ne furent-ils pas soumis dès qu'il y eut sur le trône un homme fait pour les commander? L'insolence et l'intrigue ont toujours ou intimidé la faiblesse, ou trompé l'ignorance dans tous les gouvernemens et dans tous les pays. C'est pour ne s'être pas conduits comme Auguste, que ses successeurs furent souvent renversés du trône; c'est pour avoir permis qu'on tournât contre eux les armes qu'il leur avait mises dans les mains.

M. Linguet lui reproche le défaut d'ordre dans les finances, comme une autre source des malheurs de l'em-

Digitized by Google

pire ; il l'accuse de n'avoir pas *établi dans la perception des impôts cette uniformité qui peut seule les rendre utiles*. Ce projet, qui n'est pas nouveau, peut être fort bon ; mais, comme, malgré les lumières acquises depuis près de deux mille ans, on ne l'a pas encore adopté, il faut excuser Auguste de n'avoir pas fait, dans une nouvelle création de gouvernement, ce qu'on n'a fait dans aucun des états policés et affermis depuis long-temps. Les rapines des proconsuls furent odieuses et impunies sous les mauvais empereurs ; elles furent réprimées sous les bons princes. Le brigandage devint affreux vers les derniers temps de l'empire, et put contribuer au soulèvement des peuples ; mais c'était encore la faute des princes qui ne savaient pas gouverner, et non pas celle d'Auguste, qui n'était pas obligé de leur apprendre à gouverner.

Un autre reproche que lui fait le même auteur, c'est d'avoir laissé subsister les accusations de *lèse-majesté*, et de *leur avoir bientôt fait changer d'objet* : c'est-à-dire, que les accusations intentées d'abord contre les crimes d'état ne se portèrent plus que sur les délits qui regardaient la personne du prince. Ce n'était point à Auguste à anéantir une loi qui jusqu'alors avait été regardée comme la sauvegarde de l'état, et qui avait servi souvent à réprimer de mauvais citoyens. Il est bien vrai qu'on en fit dans la suite l'abus le plus cruel et le plus horrible ; mais cet abus, ce fut Tibère qui l'introduisit, et non pas Auguste : nous ne voyons pas sous son règne un seul homme que ces accusations de lèse-majesté aient fait périr injustement. Rien n'était si libre sous son règne que les discours des citoyens ; et c'est ce qui arrivera toujours quand le prince sera placé par son génie à la hauteur où l'on juge les discours des hommes, et ne se croira pas obligé de les avilir pour

en être obéi. M. Linguet convient lui-même que le gouvernement d'Auguste fut éloigné de toute violence. Il ne fallait donc pas dire que ce fut lui qui *fit changer d'objet* aux accusations de lèse-majesté, puisqu'on ne peut pas citer un seul exemple de ce *changement d'objet*. Il ne fallait pas dire qu'Auguste *était digne d'autoriser* les horreurs que cette *pratique* produisit dans la suite; puisqu'Auguste n'employa point *cette pratique*, et que sa politique consistait à se faire pardonner son usurpation, en conservant autant qu'il le pouvait toutes les formes de l'ancienne république et toutes les apparences de la liberté. Il eût été bien sage et bien grand peut-être de prévoir combien cette loi de *lèse-majesté* pouvait devenir une arme terrible entre les mains des délateurs et sous le règne d'un tyran, et de restreindre autant qu'il était possible les interprétations homicides que l'on pouvait donner à une pareille loi : mais y a-t-il quelque frein que la tyrannie ne sache rompre ? De quoi auraient servi ces précautions contre l'ingénieuse malignité de Tibère, contre l'insolente cruauté de Néron, contre l'extravagance barbare de Caligula ? Les tyrans trouveront toujours des délateurs; et ce sont ceux qui, n'ayant ni assez de constance pour souffrir, ni assez de courage pour se venger, ont la bassesse nécessaire pour se faire bourreaux.

L'auteur se fonde apparemment sur ces imputations si injustes, pour ajouter que *le nom d'Auguste n'est pas parvenu jusqu'à nous avec toute l'horreur qu'il mérite; que les vers admirables qu'on lit tous les jours, et qui sont pleins de ses éloges, font oublier les horreurs de sa vie, conservées par des historiens qu'on lit rarement; et que s'il y a quelque chose d'humiliant pour la littérature, c'est de penser qu'il n'a manqué peut-être à Néron, pour*

Digitized by Google

exciter la vénération des siècles postérieurs, que d'avoir un Virgile sous son règne, et de le bien payer(1). Voilà des hyperboles oratoires; mais elles sont fortes, et un historien ne devrait pas se les permettre. Il me semble qu'avant M. Linguet on a mis dans la balance les bonnes et les mauvaises qualités de cet usurpateur, qu'on a su avant lui tout ce que les vengeances d'Octave eurent d'atroce pendant son triumvirat, mais qu'on a senti tout ce que quarante ans d'un règne *heureux et juste* proposé avec raison comme un modèle à tous les princes, avaient de glorieux et de respectable. Il sut se faire adorer des Romains, et en fut pleuré à sa mort. Ces larmes sont un éloge qu'il est difficile à M. Linguet de démentir, et qui justifie ceux que les gens de lettres lui ont prodigués. Le génie est bien puissant sans doute; mais quand même Lucain eût fait d'aussi beaux vers que Virgile, et eût été encore mieux payé, je ne crois pas qu'il eût réussi à placer au même rang qu'Auguste, qui fit le bonheur des hommes pendant quarante ans, un monstre qui les fatigua de ses crimes que ne rachetait aucune bonne qualité, et qui était aussi méprisable qu'odieux. Les lettres n'auront jamais le funeste pouvoir de renverser entièrement toutes les notions de la justice et de la raison, et d'en imposer au genre humain sur ce qui l'intéresse le plus, c'est-à-dire, sur la place qu'il doit donner à ceux qui ont été les maîtres de ses destinées.

---

(1) Horace et l'Arioste se sont tenus dans les bornes du vrai; ils ont dit seulement que les poètes avaient fait connaître et valoir les belles actions.

(*Note de A. M. H. B.*)

Digitized by Google

TIBERIUS.

I. Patricia gens Claudia (fuit enim et alia plebeia, nec potentiâ minor, nec dignitate) orta est ex Regillis, oppido Sabinorum. Inde Romam recens conditam cum magna clientum manu commigravit, auctore Tito Tatio consorte Romuli; vel, quod magis constat, Attâ Clauso gentis principe, post reges exactos sexto ferè anno, a patribus in patricios cooptata. Agrum insuper trans Anienem clientibus, locùmque sibi ad sepulturam sub Capitolio, publicè accepit. Deinceps procedente tempore, duodetriginta consulatus, dictaturas quinque, censuras septem, triumphos septem, duas ovationes adepta est. Cùm prænominibus cognominibusque variis distingueretur, Lucii prænomen consensu repudiavit, postquam, e duobus gentilibus præditis eo, alter latrocinii, cædis alter convictus est. Inter cognomina autem et Neronis assumpsit, quo significatur linguâ sabinâ fortis ac strenuus.

II. Multa multorum Claudiorum egregia merita, multa etiam secùs admissa in rem-

Digitized by Google

Digitized by Google

Haradan Sculp.t



Digitized by Google

TIBÈRE.

I. La famille patricienne des Claudiens (car il y en a eu une plébéienne qui ne lui était inférieure ni en puissance ni en dignité) est originaire de Régilles, ville des Sabins. Elle vint avec une suite nombreuse de cliens s'établir dans Rome nouvellement bâtie, sur les invitations de Titus Tatius, collègue de Romulus; ou, ce qui est plus certain, elle fut aggrégée par le sénat au rang des patriciens, six ans après l'expulsion des rois, ayant alors pour chef Atta Clausus. La république lui donna des terres pour ses cliens, situées au-delà du Téveron, et un lieu pour sa sépulture au pied du Capitole. Elle compte parmi ses titres vingt-huit consulats, cinq dictatures, sept censures, sept triomphes et deux ovations. Elle était distinguée par différens prénoms et surnoms : elle rejeta le prénom de Lucius, parce que deux de ses membres qui le portèrent furent convaincus, l'un de brigandage, l'autre de meurtre; et, entre autres surnoms, elle prit souvent celui de Néron, qui en langue sabine signifie vaillant.

II. Les Claudiens rendirent à Rome beaucoup de bons et de mauvais services. Voici les plus si-

Digitized by Google

publicam exstant. Sed ut præcipua commemorem, Appius Cæcus societatem cum rege Pyrrho, ut parùm salubrem, iniri dissuasit. Claudius Caudex, primus freto classe transjecto, Pœnos Siciliâ expulit. Claudius Nero advenientem ex Hispania cum ingentibus copiis Asdrubalem, priusquàm Hannibali fratri conjungeretur, oppressit. Contrà Claudius Appius Regillanus decemvir legibus scribendis, virginem ingenuam per vim, libidinis gratiâ, in servitutem asserere conatus, causa fuit plebi secedendi rursùm a patribus. Claudius Drusus, statuâ sibi cum diademate ad Appii forum positâ, Italiam per clientelas occupare tentavit. Claudius Pulcher apud Siciliam non pascentibus in auspicando pullis, ac per contemptum religionis mari demersis, quasi ut biberent, quando esse nollent, prælium navale iniit; superatusque, cùm dictatorem dicere a senatu juberetur, velut iterùm illudens discrimini publico, Gliciam viatorem suum dixit. Exstant et feminarum exempla diversa æque : siquidem gentis ejusdem utraque Claudia fuit, et quæ navem cum sacris Matris deûm Idææ obhærentem Tiberino vado extraxit, precata propalàm, ut ita demùm se sequeretur, si sibi pudicitia constaret; et

Digitized by Google

gnalés dans les deux genres. Appius l'aveugle empêcha qu'on ne fît avec Pyrrhus une alliance désavantageuse. Claudius Caudex passa le premier la mer avec une flotte, et chassa les Carthaginois de la Sicile. Claudius Néron défit Asdrubal qui venait d'Espagne joindre Annibal son frère, avec des troupes considérables. D'un autre côté Claudius Appius Regillanus, nommé décemvir pour rédiger des lois, osa réclamer comme son esclave une jeune fille libre, et employer la violence pour satisfaire sa passion; ce qui causa une seconde rupture entre le sénat et le peuple. Claudius Drusus se fit ériger une statue avec un diadême sur la tête auprès du marché d'Appius, et arma ses cliens pour soulever l'Italie. Claudius Pulcher qui commandait en Sicile, voyant que les poulets sacrés ne voulaient pas manger, les fit jeter à la mer, en bravant tous les scrupules religieux, et disant: QU'ILS BOIVENT DONC, PUISQU'ILS NE MANGENT PAS. Il donna ensuite une bataille navale et la perdit; et ayant ordre de nommer un dictateur, il insulta encore au danger public, au point de choisir pour cette dignité un de ses huissiers nommé Glicia. Les femmes donnèrent aussi dans cette famille des exemples opposés. C'est une Claudia qui tira à soi avec sa ceinture (1) le navire qui portait la statue de Cybèle, échoué dans les sables

---

(1) Voyez ce fait raconté au long dans le poème de Silius Italicus sur la guerre punique.

Digitized by Google

quæ novo more judicium majestatis apud populum mulier subiit, quòd in conferta multitudine ægrè procedente carpento, palàm optaverit ut frater suus Pulcher reviivisceret, atque iterùm classem amitteret, quò minor turba Romæ foret. Præterea notatissimum est Claudios omnes, excepto dumtaxat Publio Clodio, qui ob expellendum urbe Ciceronem, plebeio homini, atque etiam natu minori, in adoptionem se dedit, optimates assertoresque unicos dignitatis ac potentiæ patriciorum semper fuisse, atque adversùs plebem adeo violentos ac contumaces, ut ne capitis quidem quisquam reus apud populum mutare vestem aut deprecari sustinuerit; nonnulli in altercatione et jurgio tribunos plebis pulsaverint. Etiam virgo vestalis fratrem injussu populi triumphantem, ascenso simul curru, usque in Capitolium prosecuta est, ne vetare aut intercedere fas cuiquam tribunorum esset.

III. Ex hac stirpe Tiberius Cæsar genus trahit, et quidem utrumque: paternum, a Tiberio Nerone; maternum, ab Appio Pulchro, qui ambo Appii Cæci filii fuerunt. Insertus est et Liviorum familiæ, adoptato in eam materno avo. Quæ familia, quam-

Digitized by Google

du Tibre, en priant les dieux à haute voix de lui donner la force de mouvoir ce navire, comme un témoignage de sa chasteté. C'est aussi une Claudia qui fut accusée extraordinairement du crime de lèse-majesté, pour avoir souhaité tout haut, un jour que la foule empêchait son char d'avancer, que son frère Claudius pût revenir au monde et perdre encore une flotte, afin de diminuer le nombre des Romains. On sait assez d'ailleurs que tous les Claudiens, excepté le seul P. Clodius, qui, pour perdre Cicéron, se fit adopter par un plébéien plus jeune que lui (1), furent toujours les soutiens et les défenseurs de la puissance et de la dignité des patriciens, et déclarés contre le peuple avec tant de violence et d'obstination, que, même dans les accusations capitales intentées contre eux, aucun ne prit l'habit de deuil, ni ne s'abaissa aux moindres prières; et quelques-uns, dans le feu des querelles, allèrent jusqu'à battre des tribuns du peuple. Une Claudia, qui était vestale, s'assit dans le même char à côté de son frère qui triomphait malgré le peuple, et le suivit jusqu'au Capitole, afin que les tribuns ne tentassent rien contre lui.

III. C'est de cette famille que descendait Tibère César par son père et par sa mère. Son origine paternelle remontait à Tibère Néron, et son origine maternelle à Appius Pulcher, tous deux

(1) Voyez ci-dessus la Vie de Jules César.

Digitized by Google

quam plebeia, tamen et ipsa admodùm floruit, octo consulatibus, censuris duabus, triumphis tribus; dictaturâ etiam ac magisterio equitum honorata; clara et insignibus viris, ac maximè Salinatore, Drusisque. Salinator universas tribus in censura notavit levitatis nomine, quòd, cùm se post priorem consulatum mulctâ irrogatâ condemnassent, consulem iterùm censoremque fecissent. Drusus, hostium duce Drauso cominùs trucidato, sibi posterisque suis cognomen invenit. Traditur etiam proprætore ex provincia Gallia retulisse aurum Senonibus olim in obsidione Capitolii datum, nec, ùt fama, extortum a Camillo. Ejus abnepos, ob eximiam adversùs Gracchos operam, patronus senatûs dictus, filium reliquit, quem in simili dissensione multa variè molientem diversa factio per fraudem interemit.

IV. Pater Tiberii, quæstor Caii Cæsaris, Alexandrino bello classi præpositus, plurimùm ad victoriam contulit. Quare et pontifex in locum Publii Scipionis substitutus, et ad deducendas in Galliam colonias, in queis Narbo et Arelate erant, missus est. Tamen, Cæsare occiso, cunctis turbarum metu abolitionem facti decernentibus, etiam

Digitized by Google

fils d'Appius l'aveugle. Il tenait à la famille Livia par son aïeul que l'adoption y fit entrer. Cette famille, quoique plébéienne, n'en était pas moins illustrée par huit consulats, deux censures, trois triomphes, et même par la dignité de dictateur et celle de commandant de la cavalerie. Elle a produit des hommes célèbres, sur-tout Salinator et les Druses. Salinator, étant censeur, nota toutes les tribus romaines comme coupables de légèreté, pour l'avoir créé une seconde fois consul et censeur, après l'avoir condamné à une amende au sortir de son premier consulat. Drusus acquit ce surnom à lui et à ses descendans, en tuant dans un combat singulier Drausus, général ennemi. On dit aussi qu'étant propréteur il rapporta des Gaules l'or donné aux Gaulois lorsqu'ils assiégeaient le Capitole, et que Camille n'avait pu reprendre. Son arrière-neveu, nommé le PATRON DU SÉNAT pour l'avoir défendu avec courage contre les Gracques, laissa un fils qui, engagé dans de semblables querelles et formant différentes entreprises, finit par être assassiné.

IV. Le père de Tibère était questeur de Jules César dans le temps de la guerre d'Alexandrie : il commandait sa flotte, et contribua beaucoup à la victoire. Pour récompense, il fut créé grand pontife à la place de Publius Scipion, et chargé de conduire dans les Gaules plusieurs colonies, entre autres celles que l'on nomme actuellement Narbonne et Arles. Cependant, après la mort de Cé-

Digitized by Google

de præmiis tyrannicidarum referendum censuit. Præturâ deinde functus, cùm exitu anni discordia inter triumviros exorta esset, retentis ultra justum tempus insignibus, Lucium Antonium consulem triumviri fratrem ad Perusiam secutus, deditione a cæteris factâ, solus permansit in partibus, ac primò Præneste, inde Neapolin evasit; servisque ad pileum frustrà vocatis, in Siciliam profugit. Sed indignè ferens, nec statim se in conspectum Sexti Pompeii admissum, et fascium usu prohibitum, ad Marcum Antonium trajecit in Achaiam. Cum quo brevi reconciliatâ inter omnes pace, Romam rediit, uxoremque Liviam Drusillam, et tunc gravidam, et antè jam apud se filium enixam, petenti Augusto concessit. Nec multò post diem obiit, utroque liberorum superstite, Tiberio Drusoque Neronibus.

V. Tiberium quidam Fundis natum existimaverunt, secuti levem conjecturam, quòd materna ejus avia Fundana fuerit, et quòd mox simulacrum Felicitatis ex senatusconsulto publicatum ibi sit. Sed, ut plures certioresque tradunt, natus est Romæ in Palatio decimosexto kalendas decembris, Marco Æmilio Lepido iterùm, Lucio Munatio Plan-

Digitized by Google

sar, tous les sénateurs opinant à la laisser impunie pour éviter de nouveaux troubles, il alla jusqu'à demander qu'on délibérât des récompenses dues aux meurtriers d'un tyran. Il exerçait la préture lorsque la discorde s'éleva entre les triumvirs ; ce qui fut cause qu'il garda plus long-temps que de coutume les marques de sa dignité, et suivit à Pérouse le consul Antoine, frère du triumvir, à qui il demeura attaché, même après la défection de tout son parti. Il se retira d'abord à Préneste, ensuite à Naples; et n'ayant pu réussir à soulever les esclaves à qui il offrait la liberté, il s'enfuit en Sicile. Mais indigné qu'on lui eût fait attendre une audience de Sextus, et qu'on lui eût défendu l'usage des faisceaux, il passa dans l'Achaïe auprès de Marc Antoine. Il revint bientôt avec lui à Rome, lorsqu'on eut publié une amnistie générale, et céda à Auguste sa femme Livie, alors grosse, et déjà mère de Tibère. Il mourut peu de temps après, laissant deux fils, Drusus et Tibère.

V. On a cru, sur d'assez légers fondemens, que Tibère était né à Fondi, parce que son aïeule maternelle y était née, et qu'on y avait élevé, par arrêt du sénat, une statue à la FÉLICITÉ. Les écrivains les plus authentiques s'accordent à dire qu'il naquit à Rome sur le mont Palatin, le seize de novembre, sous le second consulat d'Emilius Lepidus et de Munatius Plancus, après la guerre de Macédoine : c'est du moins ce qui est consigné

Digitized by Google

co consulibus, post bellum philippense : sic enim in fastos actaque publica relatum est. Nec tamen desunt qui partim antecedente anno, Hirtii, ac Pansæ, partim insequente, Servilii Isaurici Antoniique consulatu, genitum eum scribant.

VI. Infantiam pueritiamque habuit laboriosam et exercitam : comes usquequaque parentum fugæ, quos quidem, apud Neapolin sub irruptionem hostis navigium clam petentes, vagitu suo penè bis prodidit : semel, cùm a nutricis ubere, item cùm a sinu matris raptim auferretur ab iis qui pro necessitate temporis mulierculas levare onere tentabant. Per Siciliam quoque et Achaiam circumductus, at Lacedæmoniis publicè, quòd in tutela Claudiorum erant, demandatus, digrediens inde itinere nocturno, discrimen vitæ adiit, flammâ repentè e silvis undique exortâ, adeoque omnem comitatum circumplexâ, ut Liviæ pars vestis et capilli amburerentur. Munera quibus a Pompeia Sexti Pompeii sorore in Sicilia donatus est, chlamys et fibula, item bullæ aureæ, durant, ostenduntur que adhuc Baiis. Post reditum in urbem, a Marco Gallio senatore testamento adoptatus, hæreditate aditâ, mox nomine abstinuit, quòd Gallius adversarum

Digitized by Google

dans les fastes et dans les actes publics. Cependant il y a des auteurs qui avancent sa naissance d'une année, et la placent sous le consulat d'Hirtius et de Pansa; d'autres qui la reculent jusqu'au consulat de Servilius Isauricus et d'Antoine.

VI. Il fut exposé dans ses premières années à beaucoup de fatigues et de dangers. Entraîné partout dans la fuite de ses parens, comme ils allaient s'embarquer secrètement pour quitter Naples où les ennemis arrivaient, il fut deux fois sur le point de les découvrir par ses cris, dans le moment où on l'arrachait successivement du sein de sa nourrice et des bras de sa mère, que, dans une circonstance aussi périlleuse, on voulait soulager d'un tel fardeau. Porté en Sicile et en Achaïe, et recommandé aux Lacédémoniens qui étaient sous la protection de sa famille, comme il sortait de nuit de leur ville, il courut risque de la vie dans une forêt qui s'embrasa si subitement autour de lui et des siens, que le feu prit aux habits et aux cheveux de Livie.

On montre encore à Baies les présens que lui fit en Sicile Pompeia, sœur de Sextus Pompée; une tunique, une agrafe, et des anneaux d'or. A son retour à Rome, le sénateur Gallius l'adopta par testament. Tibère recueillit son héritage; mais il n'en prit point le nom, parce que Gallius avait été du parti opposé à celui d'Auguste. A l'âge de neuf ans, il prononça dans la tribune aux haran-

Digitized by Google

Augusto partium fuerat. Novem natus annos defunctum patrem pro rostris laudavit. Dehinc pubescens Actiaco triumpho currum Augusti comitatus est, sinisteriore funali equo, cùm Marcellus Octaviæ filius dexteriore veheretur. Præsedit et Actiacis ludis, et Trojanis circensibus, ductor turmæ puerorum majorum.

VII. Virili togâ sumptâ, adolescentiam omnem spatiumque insequentis ætatis usque ad principatûs initia per hæc ferè transegit. Munus gladiatorium in memoriam patris, et alterum in avi Drusi dedit, diversis temporibus ac locis; primum in foro, secundum in amphitheatro: rudiariis quoque quibusdam revocatis, auctoramento centenum millium. Dedit et ludos, sed absens: cuncta magnificè, impensâ matris ac vitrici. Agrippinam Marco Agrippâ genitam, neptem Pomponii Attici equitis Romani, ad quem sunt Ciceronis epistolæ, duxit uxorem: sublatoque ex ea filio Druso, quamquam bene convenientem, rursùmque gravidam, dimittere, ac Juliam Augusti filiam confestim coactus est ducere, non sine magno angore animi, cùm et Agrippinæ consuetudine teneretur, et Juliæ mores improbaret, ut quam sensisset suî quoque sub

Digitized by Google

gues l'oraison funèbre de son père (1). Il était encore adolescent lorsqu'il suivit à cheval le triomphe d'Auguste après la bataille d'Actium : il était à la gauche du char, et Marcellus, fils d'Octavie, à la droite. Il présida aussi aux jeux actiaques ; et dans les jeux troyens il était à la tête de la première troupe.

VII. Lorsqu'il eut pris la robe virile, voici à peu près comme il passa sa jeunesse et tout le temps qui s'écoula jusqu'à son règne. Il donna deux fois des spectacles de gladiateurs, l'un en mémoire de son père, l'autre en l'honneur de son aïeul Drusus, dans des temps et dans des lieux différens ; le premier dans la place publique, le second dans le cirque. Il y fit paraître des gladiateurs vétérans, qu'il paya cent mille sesterces (2) par tête. Il donna aussi des jeux, quoique absent, toujours avec magnificence, aux dépens de sa mère et de son beau-père. Il épousa Agrippine, fille de Marcus Agrippa, et nièce de Pomponius Atticus, chevalier romain, à qui Cicéron a adressé des lettres. Il en eut un fils nommé Drusus, qu'il perdit, et fut obligé de la répudier, quoiqu'il l'aimât et qu'elle fût enceinte pour la seconde fois. On lui fit épouser

(1) Il est probable qu'on la lui avait faite : mais cela prouve au moins combien l'on exerçait de bonne heure les jeunes Romains à parler en public.

(2) Vingt mille francs.

Digitized by Google

priore marito appetentem, quod sanè vulgò etiam existimabatur. Sed Agrippinam et abegisse post divortium doluit; et semel omninò ex occursu visam adeo contentis et tumentibus oculis prosecutus est, ut custoditum sit ne unquam in conspectum ejus posthac veniret. Cum Julia primò concorditer et amore mutuo vixit; mox dissedit, et aliquantò graviùs, ut etiam perpetuò secubaret, intercepto communis filii pignore, qui Aquileiæ natus infans exstinctus est. Drusum fratrem in Germania amisit, cujus corpus pedibus toto itinere prægrediens, Romam usque pervexit.

VIII. Civilium officiorum rudimentis, regem Archelaum, Trellianos et Thessalos, varia quosque de causa, Augusto cognoscente, defendit. Pro Laodicenis, Thyatirenis, Chiis, terræ motu afflictis, opemque implorantibus, senatum deprecatus est. Fannium Cæpionem, qui cum Varrone Murena in Augustum conspiraverat, reum majestatis apud judices fecit, et condemnavit. Interque hæc duplicem curam administravit; annonæ, quæ arctior inciderat; et repurgandorum totâ Italiâ ergastulorum, quorum domini in invidiam venerant, quasi exceptos supprimerent, non solùm viatores, sed

Digitized by Google

Julie, fille d'Auguste ; ce qui lui causa d'autant plus de chagrin, qu'il était très-attaché à Agrippine, et qu'il n'estimait point Julie, qui lui avait fait des avances assez publiquement, lorsqu'elle vivait avec son premier mari. Il regretta vivement Agrippine ; et l'ayant rencontrée une fois, il la regarda avec des yeux si ardents et si passionnés, qu'on prit garde dans la suite qu'elle ne parût plus devant lui. Il vécut d'abord en assez bonne intelligence avec Julie; mais bientôt il s'en éloigna au point de ne jamais partager son lit. Un fils qu'ils avaient eu, et qui était né à Aquilée, mourut en bas âge. Tibère perdit en Allemagne son frère Drusus, et suivit son convoi à pied pendant toute la route jusqu'à Rome.

VIII. Il défendit devant Auguste le roi Archelaüs, les Tralliens et les Thessaliens, tous dans différentes causes; et ce fut son apprentissage de devoirs civils. Il intercéda dans le sénat en faveur des habitans de Laodicée, de Thyatire et de Chio, qui avaient essuyé un tremblement de terre, et qui demandaient du secours. Il accusa de lèse-majesté et fit condamner Fannius Cépion, qui avait conspiré contre Auguste avec Varron Murena. Il était chargé, dans le même temps, de deux opérations différentes; de l'intendance des vivres qui commençaient à manquer, et de la revue des lieux de force destinés à châtier les esclaves. Les maîtres de ces prisons s'étaient rendus odieux, et étaient accusés de retenir par violence, non seulement les

Digitized by Google

et quos sacramenti metus ad hujusmodi latebras compulisset.

IX. Stipendia prima expeditione Cantabricâ tribunus militum fecit : deinde, ducto ad Orientem exercitu, regnum Armeniæ Tigrani restituit, ac pro tribunali diadema imposuit. Recepit et signa quæ Marco Crasso ademerant Parthi. Post hæc Comatam Galliam anno ferè rexit, et Barbarorum incursionibus, et principum discordiâ, inquietam. Exhinc rhæticum vindelicumque bellum, inde pannonicum, inde germanicum, gessit. Rhætico atque Vindelico gentes alpinas, Pannonico Breucos et Dalmatas subegit. Germanico, quadraginta millia dedititiorum trajecit in Galliam, juxtaque ripam Rheni sedibus assignatis collocavit. Quas ob res, et ovans, et curru urbem ingressus est primus, ut quidam putant, triumphalibus ornamentis honoratus, novo nec antea cuiquam tributo genere honoris. Magistratus et maturiùs inchoavit, et penè junctim percurrit, quæsturam, præturam, consulatum; interpositoque tempore, consul iterùm; etiam tribunitiam potestatem in quinquennium accepit.

X. Tot prosperis confluentibus, integrâ

Digitized by Google

voyageurs qu'ils pouvaient surprendre, mais encore ceux qui s'y cachaient pour se dérober au service militaire.

IX. Il fit ses premières armes contre les Cantabres, dans le grade de tribun des soldats : il commanda ensuite en Orient, rendit à Tigrane son royaume d'Arménie, et lui mit le diadème sur la tête, étant assis sur son tribunal. Il reçut les aigles romaines que les Parthes avaient enlevées à Crassus. Il gouverna la Gaule nommée CHEVELUE, environ un an : elle était alors troublée par les incursions des Barbares et par les querelles des chefs. Il soumit les Rhètes et les Vindéliciens, nations qui habitent les Alpes; plusieurs peuples d'Allemagne, de Hongrie, et les Dalmates. Il transporta dans les Gaules quarante mille Allemands qui s'étaient rendus à composition, et leur donna des terres sur les bords du Rhin. Après ces exploits, il eut les honneurs de l'ovation, et entra dans la ville porté sur un char avec les ornemens du grand triomphe; ce qui n'avait encore été accordé à personne. Il obtint de bonne heure toutes les magistratures, et exerça presque de suite la questure, la préture et le consulat. Il fut créé consul pour la seconde fois à peu d'intervalle de temps, et revêtu de la puissance tribunicienne pour cinq ans.

X. Au milieu de tant de prospérités, dans la

Digitized by Google

ætate ac valetudine, statuit repentè secedere, seque e medio quàm longissimè amovere. Dubium uxorisne tædio, quam neque criminari aut dimittere auderet, neque ultrà perferre posset, an ut, vitato assiduitatis fastidio, auctoritatem absentiâ tueretur, atque etiam augeret, si quando indiguisset suî respublica. Quidam existimant, adultis jam Augusti liberis, loco et quasi possessione usurpati a se diù secundi gradûs, spontè cessisse, exemplo Marci Agrippæ, qui, Marco Marcello ad munera publica admoto, *Mitylenas* abierit, ne aut obstare aut obtrectare præsens videretur. Quam causam et ipse, sed postea, reddidit. Tunc autem honorum satietatem ac requiem laborum prætendens, commeatum petiit: neque aut matri simpliciter precanti, aut vitrico deseri se etiam in senatu conquerenti, veniam dedit. Quin et pertinaciùs retinentibus, cibo per quatriduum abstinuit. Factâ tandem abeundi potestate, relictis Romæ uxore et filio, confestim Ostiam descendit, ne verbo quidem cuiquam prosequentium reddito, paucosque admodùm in digressu osculatus.

XI. Ab Ostia oram Campaniæ legens, imbecillitate Augusti nuntiatâ, paulùm substitit; sed increbrescente rumore, quasi ad

Digitized by Google

force de l'âge, et avec une santé florissante, il prit tout d'un coup le parti de la retraite et de l'éloignement, soit pour se dérober à sa femme qu'il n'osait ni accuser ni répudier, et que pourtant il ne pouvait plus souffrir, soit qu'il crût qu'en son absence le besoin qu'on pourrait avoir de lui le ferait plus valoir qu'une assiduité fastidieuse. Quelques-uns croient que, voyant les enfans d'Auguste avancer en âge, il avait voulu paraître quitter de son plein gré le second rang qu'il avait long-temps occupé, à l'exemple d'Agrippa, qui, lorsque Marcellus eut été appelé à l'administration, s'était retiré à Mitylène, pour ne pas jouer le rôle d'un concurrent ou d'un censeur. Tibère avoua dans la suite qu'il avait eu les mêmes motifs. Mais alors, prétextant la satiété des honneurs et le besoin de repos, il demanda la liberté de se retirer. Sa mère employa les plus vives instances pour le retenir : Auguste se plaignit dans le sénat d'être abandonné : Tibère fut inflexible ; et comme on s'obstinait à empêcher son départ, il fut quatre jours sans manger. Enfin on lui permit de partir. Il laissa à Rome sa femme et son fils, et prit la route d'Ostie. Il ne répondit pas une seule parole à ceux qui l'accompagnaient, et n'embrassa même que très-peu d'entre eux en les quittant.

XI. D'Ostie il allait côtoyant les bords de la Campanie, lorsqu'il apprit que la santé d'Auguste s'affaiblissait. Il s'arrêta quelques jours ; mais

Digitized by Google

occasionem majoris spei commoraretur, tantum non adversis tempestatibus Rhodum enavigavit, amœnitate et salubritate insulæ jam inde captus, cùm ad eam ab Armenia rediens appulisset. Hîc, modicis contentus ædibus, nec multò laxiore suburbano, genus vitæ civile admodùm instituit, *sine lictore aut viatore* gymnasia interdùm obambulans, mutuaque cum Græculis officia usurpans, propè ex æquo. Fortè quodam, in disponendo die, mane prædixerat quidquid ægrorum in civitate esset visitare se velle : id a proximis aliter exceptum est; jussique sunt omnes ægri in publicam porticum deferri, ac per valetudinum genera disponi. Perculsus igitur inopinatâ re, diù quid ageret incertus, tandem singulos circuit, excusans factum etiam tenuissimo cuique et ignoto. Unum hoc tantummodò, neque præterea quidquam notatum est, in quo exercuisse jus tribunitiæ potestatis visus sit : cùm circa scholas et auditoria professorum assiduus esset, moto inter antisophistas graviore jurgio, non defuit qui eum interve-

(1) Cette déférence très-extraordinaire, et qui n'était pas sans danger pour les malades, prouve quel respect on avait pour le gouvernement romain, et en même

comme on eût fait courir le bruit qu'il n'attendait que des momens plus décisifs, il se pressa de s'embarquer par un très-mauvais temps pour l'île de Rhodes, dont il aimait l'air pur, et dont il avait connu les agrémens dans le séjour qu'il y avait fait en revenant d'Arménie. Il y vécut, logé assez à l'étroit à la ville et à la campagne, comme un simple citoyen, sans licteur et sans huissier, se promenant de temps en temps dans le lieu des exercices publics, et ayant avec des Grecs un commerce journalier, presque sur le ton de l'égalité. Un matin, en parlant des arrangemens de sa journée, il lui arriva de dire qu'il voulait visiter tous les malades de la ville : ce propos fut mal interprété par ceux qui l'entendirent, et tous les malades furent portés (1) le même jour, par ordre des magistrats, dans une galerie publique, et disposés par genre de maladie. Frappé de ce spectacle imprévu, il ne sut d'abord ce qu'il devait faire : enfin il prit le parti de leur faire des excuses à tous, même à ceux du rang le plus bas. Il n'usa qu'une fois des droits de la puissance tribunicienne : ce fut dans les écoles qu'il fréquentait assiduement. Il s'éleva une querelle entre des sophistes; et l'un d'eux, croyant qu'il favorisait son adversaire, parce qu'il avait voulu appaiser la dispute, s'échappa contre lui en

---

temps combien ce gouvernement respectait peu l'humanité, puisqu'on le croyait capable d'un caprice aussi bizarre et aussi cruel.

nientem et quasi studiosiorem partis alterius convicio incesseret. Sensim itaque regressus domum, repentè cum apparitoribus prodiit, citatumque pro tribunali voce præconis conviciatorem rapi jussit in carcerem. Comperit deinde Juliam uxorem ob libidines atque adulteria damnatam, repudiumque in suo nomine, ex auctoritate Augusti, remissum: et quamquam lætus nuntio, tamen officii duxit, quantum in se esset, exorare filiæ patrem frequentibus litteris, et vel utcumque meritæ quidquid unquam *dono* dedisset concedere. Transacto autem tribunitiæ potestatis tempore, confessus tandem nihil aliud secessu devitasse se quàm æmulationis cum Caio Lucioque suspicionem, petiit ut sibi securo jam ab hac parte, corroboratis his, et secundum locum facilè tutantibus, permitteretur revisere necessitudines, quorum desiderio teneretur. Sed neque impetravit; ultròque etiam admonitus est dimitteret omnem curam suorum quos tam cupidè reliquisset.

XII. Remansit ergo Rhodi contra voluntatem, vix per matrem consecutus ut, ad velandam ignominiam, quasi legatus ab Augusto abesset. Enimverò tunc non privatum modò, sed etiam obnoxium et trepidum egit,

Digitized by Google

propos injurieux. Tibère retourna chez lui sans rien dire, reparut tout à coup avec des huissiers, fit citer à son tribunal par un crieur public celui qui l'avait injurié, et le fit traîner en prison.

Il apprit dans la suite que Julie sa femme venait d'être condamnée pour ses débauches, et qu'Auguste avait rompu leur mariage de sa propre autorité. Quelque joie qu'il eût de cette nouvelle, il crut devoir écrire à son beau-père en faveur de Julie, et le conjura de laisser à sa fille tous les dons qu'il lui avait faits, quelque indigne qu'elle en fût. Lorsque le temps de sa dignité tribunicienne fut expiré, il avoua enfin qu'il n'avait eu d'autre but, en s'éloignant, que d'éviter toute ombre de concurrence avec Caïus et Lucius : il ajouta que, délivré de ce scrupule depuis qu'il les voyait suffisamment affermis dans la seconde place, et capables de la remplir, il demandait qu'il lui fût permis de revoir tout ce qu'il avait laissé à Rome de personnes chères qu'alors il regrettait. Il fut refusé, et même on lui fit entendre qu'il ne devait plus songer en aucune façon à ceux qu'il avait paru si empressé de quitter.

XII. Il demeura donc à Rhodes malgré lui, et obtint à peine, par le crédit de sa mère, qu'Auguste, pour couvrir cet affront, lui donnât à Rhodes la qualité de son lieutenant. Depuis ce moment, il vécut non seulement en homme privé,

Digitized by Google

mediterraneis agris abditus, vitansque prænavigantium officia, quibus frequentabatur assiduè, nemine cum imperio aut magistratu tendente quoquàm, quin diverteret Rhodum. Et accesserunt majoris sollicitudinis causæ: namque privignum Caium, orienti præpositum, cùm visendi gratiâ trajecisset Samum, alieniorem sibi sensit ex criminationibus Marci Lollii comitis et rectoris ejus. Venit etiam in suspicionem per quosdam beneficii sui centuriones a commeatu castra repetentes, mandata ad complures dedisse ambigua, et quæ tentare singulorum animos ad novas res viderentur. De qua suspicione certior ab Augusto factus, non cessavit efflagitare aliquem cujuslibet ordinis custodem factis atque dictis suis.

XIII. Equi quoque et armorum solitas exercitationes omisit; redegitque se, deposito patrio habitu, ad pallium et crepidas: atque in tali statu biennio ferè permansit, contemptior in dies atque invisior, adeo ut imagines ejus et statuas nemausenses subverterint, ac familiari quodam convivio mentione ejus ortâ, extiterit qui Caio polliceretur, confestim se, si juberet, Rhodum navigaturum, caputque exsulis (sic enim appellabatur) relaturum. Quo præcipuè, non

Digitized by Google

mais en homme suspect et intimidé. Il se cachait dans des terres éloignées de la mer, se dérobant le plus qu'il pouvait aux visites que lui faisaient de tous côtés ceux qui allaient prendre possession de quelque commandement, et qui ne manquaient pas de s'arrêter à Rhodes. Il eut encore de plus grands sujets d'inquiétude. Il s'était transporté à Samos pour visiter Caïus, chargé de commander en Orient : il s'apperçut que les insinuations de Lollius, compagnon et gouverneur du jeune prince, l'avaient aliéné contre lui. On le soupçonna aussi d'avoir tenu des discours équivoques à des centurions, ses créatures, qui revenaient de leur semestre, et d'avoir paru vouloir les pressentir sur un changement de maître. Instruit de ces imputations par Auguste, il ne cessa de demander qu'on lui donnât un surveillant qui observerait ses paroles et ses actions.

XIII. Il renonça même à ses exercices ordinaires des armes et du cheval, quitta l'habit romain, et se réduisit à l'habit grec. Il resta près de deux ans dans cet état, tous les jours plus odieux et plus méprisé, au point que les habitans de Nîmes renversèrent ses statues, et que, dans un repas où il était question de lui, un ami du jeune Caius proposa à ce prince d'aller à Rhodes et de lui rapporter la tête de l'exilé (c'est ainsi qu'on l'appelait). Se croyant donc vraiment en danger, il fut obligé de joindre ses prières à celles de sa mère pour obtenir son re-

Digitized by Google

jam metu, sed discrimine, coactus est tam suis quàm matris impensissimis precibus reditum expostulare; impetravitque, adjutus aliquantùm etiam casu. Destinatum Augusto erat nihil super ea re, nisi ex voluntate majoris filii, statuere. Is, fortè, tunc Marco Lollio offensior, facilis exorabilisque in vitricum fuit. Permittente ergo Caio revocatus est, verùm sub conditione ne quam partem curamve reipublicæ attingeret.

XIV. Rediit octavo post secessum anno, magnâ nec incertâ spe futurorum, quam et ostentis et prædictionibus ab initio ætatis conceperat. Prægnans enim Livia, cùm an marem editura esset variis captaret ominibus, ovum incubanti gallinæ subductum nunc suâ nunc ministrarum manu per vices usque eò fovit, quoad pullus insigniter cristatus exclusus est. Ac de infante Scribonius mathematicus præclara spopondit, etiam regnaturum quandoque, sed sine regio insigni, ignotâ scilicet tunc adhuc Cæsarum potestate. Et ingresso primam expeditionem, ac per Macedoniam ducente exercitum in Syriam, accidit ut apud Philippos sacratæ olim victricium legionum aræ spontè subitis collucerent ignibus: et mox cùm Illyricum petens, juxta patavium adisset Geryonis oraculum,

Digitized by Google

tour : le hasard contribua à le lui faire accorder. Auguste avait déclaré qu'il s'en rapporterait absolument sur cet article à la volonté de son fils. Caius se trouva alors indisposé contre Lollius, et se laissa fléchir en faveur de Tibère. Il fut donc rappelé, mais à condition qu'il ne se mêlerait en rien du gouvernement.

XIV. Il revint à Rome après huit ans d'absence, avec de grandes espérances pour l'avenir, fondées sur des présages qui l'avaient frappé dès sa première jeunesse. Sa mère étant enceinte de lui, et voulant savoir si elle aurait un enfant mâle, déroba à une poule un de ses œufs, le couva de ses mains et de celles de ses femmes, jusqu'à ce qu'il en sortît un poulet avec la plus belle crète. Le mathématicien Scribonius avait annoncé de lui les plus grandes choses, assurant même qu'il régnerait quelque jour, mais sans avoir les marques de la royauté : l'espèce de puissance qu'exercèrent depuis les Césars était encore inconnue. Dans sa première expédition militaire, conduisant son armée par la Macédoine pour aller en Syrie, il passa près du champ de bataille de Philippes : les autels élevés en cet endroit aux légions

Digitized by Google

sorte tractâ, quâ monebatur ut de consultationibus in Aponi fontem talos aureos jaceret, evenit ut summum numerum jacti ab eo ostenderent: hodieque sub aqua visuntur ii tali. Ante paucos verò quàm revocaretur dies, aquila, nunquam antea Rhodi conspecta, in culmine domûs ejus assedit: et pridie quàm de reditu certior fieret, vestimenta mutanti tunica ardere visa est. Thrasyllum quoque mathematicum, quem ut sapientiæ professorem contubernio admoverat, tunc maximè expertus est affirmantem nave prævisâ gaudium afferri, cùm quidem illum duriùs, et contra prædicta cadentibus rebus, ut falsum et secretorum temerè conscium, eo ipso momento dum spatiatur unà, præcipitare in mare destinasset.

XV. Romam reversus, deducto in forum filio Druso, statim e Carinis ac pompeiana domo Esquilias in hortos Mæcenatianos transmigravit; totumque se ad quietem contulit, privata modò officia obiens, ac publicorum munerum expers. Caio et Lucio intra biennium defunctis, adoptatur ab Augusto simul

Digitized by Google

victorieuses parurent tout à coup s'embraser. Allant en Illyrie, il consulta près de Padoue l'oracle de Géryon, qui lui dit de jeter des dés d'or dans la fontaine d'Apone. Il le fit, et amena rafle complète. On voit encore aujourd'hui les dés dans l'eau. Peu de jours avant qu'il fût rappelé, un aigle, d'une espèce qu'on n'avait point encore vue à Rhodes, se percha sur le faîte de sa maison. La veille du jour où il reçut la permission de retourner à Rome, comme il changeait d'habit, sa tunique parut tout en feu. C'est en ce moment sur-tout qu'il prit une grande confiance dans les lumières de l'astrologue Thrasylle qu'il avait pris auprès de lui comme son maître de philosophie, et qui lui avait annoncé que le vaisseau qui arrivait lui apportait des nouvelles heureuses. Peu de temps auparavant, comme ses affaires ne tournaient pas bien, il avait eu dessein de le jeter dans la mer, en se promenant avec lui, pour le punir de s'être vanté d'une fausse science, et d'avoir, sous ce prétexte, arraché des secrets dangereux.

XV. De retour à Rome, il accompagna au barreau son fils Drusus, et présida à ses premiers exercices. Il quitta le quartier des Carènes et la maison de Pompée, pour se loger aux Esquilies dans les jardins de Mécène. Il se livra entièrement au repos, ne faisant aucunes fonctions publiques, et renfermé dans celles d'un homme privé. Caius et Lucius étant morts dans l'espace de deux ans, il fut adopté par Auguste en même temps qu'A-

Digitized by Google

cum fratre eorum Marco Agrippa, coactus priùs ipse Germanicum fratris sui filium adoptare. Nec quidquam postea pro patrefamilias egit, aut jus quod adoptione amiserat ex ulla parte retinuit : nam neque donavit, neque manumisit; nec hæreditatem quidem aut legata percepit ulla aliter quàm ut peculio referret accepta. Nihil ex eo tempore prætermissum est ad majestatem ejus augendam, ac multò magis postquam, Agrippâ abdicato atque seposito, certum erat uni spem successionis incumbere.

XVI. Data rursùs potestas tribunitia in quinquennium : delegatus pacandæ Germaniæ status : Parthorum legati, mandatis Augusto Romæ redditis, eum quoque adire in provinciam jussi. Sed nuntiatâ Illyrici defectione, transiit ad curam novi belli; quod gravissimum omnium externorum bellorum post Punica, per quindecim legiones, paremque auxiliorum copiam, triennio gessit, in magnis omnium rerum difficultatibus, summaque frugum inopia : et quamquam sæpiùs revocaretur, tamen perseveravit, me-

---

(1) C'est que le citoyen adopté était dans la dépendance du père adoptif, et réputé fils de famille.

(2) On appelait ainsi les possessions particulières

Digitized by Google

grippa, frère des princes défunts, et fut obligé lui-même d'adopter Germanicus son neveu. Depuis ce temps il ne fit plus rien en qualité de père de famille (1) : il se conduisit en tout comme un fils adoptif. Il ne fit aucune donation, aucun affranchissement; il ne reçut même d'héritage qu'à titre de pécule (2). Cependant on n'omettait rien de ce qui pouvait le rendre plus considérable, surtout depuis qu'Agrippa, renoncé par Auguste et éloigné de Rome, eut fait tomber sur lui seul l'espérance de succéder à l'empire.

XVI. La puissance tribunicienne lui fut rendue pour cinq ans : il fut chargé de pacifier l'Allemagne : les députés des Parthes, après avoir eu audience d'Auguste à Rome, eurent ordre de se rendre près de Tibère dans son gouvernement. Il en sortit sur les nouvelles de la défection de l'Illyrie. Il termina en trois ans cette guerre, la plus difficile de toutes les guerres étrangères depuis celles des Carthaginois, ayant avec lui quinze légions et un nombre pareil de troupes auxiliaires, mais entouré d'obstacles de toute espèce, et tourmenté par la disette des vivres. Il s'obstina à ne point reve-

---

qu'un esclave ou un homme dépendant ne pouvait avoir que par la permission du maître.

tuens ne vicinus et prævalens hostis instaret ultrò cedentibus. Ac perseverantiæ grande pretium tulit, toto Illyrico, quod inter Italiam, regnumque Noricum, et Thraciam, et Macedoniam, interque Danubium flumen, et sinum maris Adriatici patet, perdomito et in ditionem redacto.

XVII. Cui gloriæ amplior adhuc ex opportunitate cumulus accessit : nam sub id ferè tempus Quintilius Varus cum tribus legionibus in Germania periit, nemine dubitante quin victores Germani juncturi se Pannoniis fuerint, nisi debellatum priùs Illyricum esset. Quas ob res triumphus ei decretus est, multique et magni honores. Censuerunt etiam quidam ut Pannonicus, alii ut Invictus, nonnulli ut Pius cognominaretur : sed de cognomine intercessit Augustus, eo contentum repromittens quod se defuncto suscepturus esset. Triumphum ipse distulit, mœstâ civitate clade varianâ. Nihilominùs urbem prætextatus et laureâ coronatus intravit; positumque in Septis tribunal, senatu adstante, conscendit, ac medius inter duos consules cum Augusto simul sedit; unde, populo consalutato, circum templa deductus est.

Digitized by Google

nir, quoiqu'on le rappelât souvent : il craignait que l'ennemi ne se prévalût de sa retraite, et ne marchât contre lui. Il fut bien récompensé de sa persévérance, puisqu'il soumit et ajouta à l'empire toute l'Illyrie, c'est-à-dire, les pays situés entre l'Italie, les Noriques, la Thrace et la Macédoine, et entre le Danube et le golfe Adriatique.

XVII. Sa gloire parut d'autant plus brillante, que dans ce même temps Varus perdait ses légions en Allemagne, et qu'on ne douta pas que les Germains vainqueurs ne se fussent joints aux Pannoniens, si l'Illyrie, dont ces peuples faisaient partie, n'avait pas été réduite. On lui décerna le triomphe et de grands honneurs. Quelques sénateurs opinèrent à lui donner le surnom de Pannonique, d'autres, d'Invincible, d'autres, de Pieux : mais Auguste s'y opposa, disant qu'il devait être content du nom qu'il aurait un jour (1). Tibère différa lui-même son triomphe, Rome entière étant alors dans le deuil de la défaite de Varus. Il entra néanmoins dans la ville avec la robe triomphale et la couronne de laurier : il monta sur un tribunal qu'on lui avait élevé dans le champ de Mars, et s'assit à côté d'Auguste entre les deux consuls, le sénat présent et debout. De là, après avoir salué le peuple, il alla visiter les temples.

(1) Il voulait dire le nom d'*Auguste*, affecté depuis aux empereurs.

Digitized by Google

XVIII. Proximo anno repetitâ Germaniâ; cùm animadverteret varianam cladem temeritate et negligentiâ ducis accidisse, nihil non de consilii sententia egit : semper aliàs sui arbitrii, contentusque se uno, tunc præter consuetudinem cum pluribus de ratione belli communicavit. Curam quoque solito exactiorem præstitit. Trajecturus Rhenum, commeatum omnem ad certam formulam adstrictum non antè transmisit, quàm consistens apud ripam explorasset vehiculorum onera, ne qua deportarentur, nisi concessa aut necessaria. Trans Rhenum verò eum vitæ ordinem tenuit, ut sedens in cespite nudo cibum caperet; sæpe sine tentorio pernoctaret; præcepta sequentis diei omnia, et si quid subiti muneris injungendum esset, per libellos daret, additâ monitione ut de quo quisque dubitaret, se, nec alio interprete, quâcumque vel noctis horâ, uteretur.

XIX. Disciplinam acerrimè exegit, animadversionum et ignominiarum generibus ex antiquitate repetitis, atque etiam legato legionis, quòd paucos milites cum liberto suo trans ripam venatum misisset, ignominiâ notato. Prælia, quamvis minimùm fortunæ casibusque permitteret, aliquantò con-

Digitized by Google

XVIII. L'année suivante il retourna en Germanie. Comme il n'attribuait la défaite de Varus qu'à sa négligence et à sa témérité, il ne fit rien sans l'avis d'un conseil qu'il forma alors pour la première fois : jusque là il n'avait jamais consulté que lui. Il redoubla aussi d'attention et de vigilance. Prêt à passer le Rhin, il régla les provisions et les bagages qu'on pouvait emporter, et se tint lui-même sur le rivage, pour examiner les chariots et empêcher qu'on y mît rien d'inutile ou de défendu. Lorsqu'il fut au-delà du Rhin, il se fit une habitude de ne jamais manger que sur le gazon, et d'y coucher souvent : il donnait par écrit ses ordres pour le jour suivant, ainsi que les dispositions que requérait une occasion subite : il ajoutait que si l'on avait quelque difficulté, on s'adressât toujours à lui seul à toute heure, même de nuit.

XIX. Il maintint sévèrement la discipline, et rappela d'anciennes observances et des punitions inusitées : il nota d'infamie un lieutenant d'une légion qui avait permis à quelques soldats d'aller chasser sur l'autre bord du fleuve avec un de ses affranchis. Quoiqu'il livrât bataille rarement, d'après ce principe, qu'il faut donner au hasard le

Digitized by Google

stantiùs inibat, quoties, lucubrante se, subitò ac nullo propellente decideret lumen et extingueretur; confidens, ut aiebat, ostento sibi ac majoribus suis in omni ducatu expertissimo. Sed re prosperè gestâ, non multùm abfuit quin a Bructero quodam occideretur, cui inter proximos versanti, et trepidatione detecto, tormentis expressa confessio est cogitati facinoris.

XX. A Germania in urbem post biennium regressus, triumphum quem distulerat egit, prosequentibus etiam legatis quibus triumphalia ornamenta impetrarat. Ac priusquàm in Capitolium flecteret, descendit e curru, seque præsidenti patri ad genua submisit. Batonem Pannonium ducem, ingentibus donatum præmiis, Ravennam transtulit, gratiam referens quòd se quondam cum exercitu iniquitate loci circumclusum passus esset evadere. Prandium dein populo mille mensis, et congiarium trecenos nummos viritim dedit. Dedicavit et Concordiæ ædem; item Pollucis et Castoris, suo fratrisque nomine, de manubiis.

XXI. Ac non multò post lege per consu-

(1) Nation de Hollande, au-dessus de l'Issel.

Digitized by Google

moins qu'il est possible, cependant il combattait volontiers, lorsque dans ses veilles nocturnes sa lumière s'était éteinte d'elle-même; présage qui, selon lui, n'avait jamais trompé ni lui ni ses ancêtres. Il fut victorieux; mais peu s'en fallut qu'il ne fût assassiné par un Bructère (1) que son trouble fit remarquer dans la foule répandue autour de Tibère, et qui avoua dans les tourmens le crime qu'il méditait.

XX. Revenu d'Allemagne, où il était resté deux ans, il célébra le triomphe qu'il avait différé : ses lieutenans le suivaient, décorés des habits triomphaux qu'il leur avait fait accorder. Avant que de monter au Capitole, il descendit de son char, et embrassa les genoux d'Auguste qui présidait à la cérémonie. Il établit à Ravenne et combla de présens Baton, général pannonien, qui l'avait laissé échapper d'un défilé où il était enfermé avec ses légions. Il fit dresser mille tables pour un festin public, et donna aux citoyens trois cents sesterces (2) par tête. Il dédia un temple à la Concorde, et un à Castor et Pollux, au nom de son frère et au sien, des dépouilles des ennemis.

XXI. Quelque temps après, les consuls arrê-

(2) Soixante francs.

les latâ ut provincias cum Augusto communiter administraret, simulque censum ageret, condito lustro in Illyricum profectus est. Et statim ex itinere revocatus, jam quidem affectum, sed tamen spirantem adhuc, Augustum reperit; fuitque unà secretò per totum diem. Scio vulgò persuasum, quasi egresso post secretum sermonem Tiberio, vox Augusti per cubicularios excepta sit: Miserum populum romanum qui sub tam lentis maxillis erit! Nec illud quidem ignoro, aliquos tradidisse Augustum palàm nec dissimulanter morum ejus diritatem adeo improbasse, ut nonnunquam remissiores hilarioresque sermones superveniente eo abrumperet, sed expugnatum precibus uxoris adoptionem non abnuisse, vel etiam ambitione tractum, ut tali successore desiderabilior ipse quandoque fieret. Adduci tamen

(1) En effet on ne voit pas trop pourquoi on chercherait des motifs odieux du choix que fit Auguste. Tibère avait des talens prouvés pour la guerre et le gouvernement. On ne pouvait lui opposer que son neveu Germanicus; mais il était encore très-jeune, et la maturité de l'âge était comptée pour beaucoup chez les Romains. Tibère avait des vices odieux; mais il les cachait, et ils ne se développèrent même que lentement et par degrés. Cette ame, accoutumée à tout ren-

Digitized by Google

lèrent qu'il gouvernerait les provinces conjointement avec Auguste, et qu'il ferait le cens. Il s'acquitta de cette cérémonie, et partit pour l'Illyrie. Il fut rappelé sur-le-champ, et trouva Auguste dans une extrême défaillance, mais respirant encore, et fut enfermé seul avec lui pendant un jour entier. Je sais qu'on croit communément qu'après cette conversation secrète, les esclaves qui étaient dans la chambre d'Auguste entendirent ces paroles, lorsque Tibère sortait : « Que je plains le « peuple romain d'avoir affaire à cette mâchoire « lourde ! » Je n'ignore pas non plus ce que quelques personnes ont rapporté, qu'Auguste blâmait ouvertement la dureté de ses mœurs, au point d'interrompre une conversation libre et gaie quand il paraissait ; que ce n'est que par égard pour Livie qu'il ne révoqua point son adoption ; ou qu'il entra de l'amour propre dans son choix, et qu'il n'avait voulu que se faire regretter. Mais on ne peut me persuader qu'un prince aussi prudent et aussi circonspect ait rien fait légèrement dans une affaire de cette importance : je crois qu'après avoir mis dans la balance les bonnes et les mauvaises qualités de Tibère, il trouva que le bien l'emportait. Je le crois d'autant plus (1), qu'il jura, dans

fermer et à tout craindre, contint sa méchanceté profonde, même dans la puissance souveraine, et ne se montra toute entière que lorsque l'incroyable avilissement des Romains l'eut avertie qu'ils pouvaient tout souffrir et tout mériter.

Digitized by Google

nequeo quin existimem circumspectissimum et prudentissimum principem, in tanto præsertim negotio, nihil temerè fecisse; sed vitiis virtutibusque Tiberii perpensis, potiores duxisse virtutes, præsertim cùm et reipublicæ causâ adoptare se eum pro concione juraverit; et epistolis aliquot, ut peritissimum rei militaris, utque unicum populi romani præsidium, prosequatur. Ex quibus in exemplum pauca hinc inde subjeci. Vale, jucundissime Tiberi, et rem gere feliciter; ἐμοὶ καὶ τοῖς σοῖς στρατηγῶν. Jucundissime, et, ita sim felix, vir fortissime, et dux νομιμώτατε. Vale. Et: Ordinem æstivorum tuorum? Ego verò, mi Tiberi, et inter tot rerum difficultates, καὶ τοσαύτην ῥαθυμίαν τῶν στρατευομένων, non potuisse quemquam prudentiùs gerere se quàm tu gesseris existimo. Hi quoque qui tecum fuerunt omnes confitentur versum illum in te posse dici:

Unus homo nobis vigilando restituit rem.

Sive, inquit, quid incidit de quo sit cogitandum diligentiùs, sive quid stomachor valdè; medius fidius, Tiberium meum desidero; succurritque versus ille Homericus:

Τούτου δ' ἑσπομένοιο, καί ἐκ πυρὸς αἰθομένοιο
Ἄμφω νοστήσαιμεν, ἐπεὶ περίοιδε νοῆσαι.

Digitized by Google

une harangue publique, qu'il n'avait adopté Tibère que pour le bien de la république; et que je vois dans ses lettres qu'il le regarde comme un général consommé, comme l'unique appui de la république. En voici quelques exemples. « Adieu, « mon très-cher Tibère; je vous souhaite toute « sorte de bonheur : souvenez-vous que vous êtes « notre général à tous. Je jure par ma fortune « que vous êtes le plus brave et le plus sage des « généraux. Adieu. Songez à vos quartiers d'été.... « Je suis persuadé, mon cher Tibère, que dans « une position aussi délicate, et avec des troupes « aussi peu animées au travail, il n'est pas pos- « sible de se conduire plus prudemment que vous. « Tous ceux qui sont près de vous vous appliquent « ce vers d'Ennius parodié :

Un seul homme en veillant a rétabli l'état. (1)

« Lorsqu'il me survient quelque affaire sérieuse « ou quelque chagrin, je regrette mon cher Ti- « bère, et je me rappelle ces deux vers de l'I- « liade :

Je pourrais, sur les pas de ce guide si sage,
Même au travers des feux me frayer un passage.

---

(1) Le vers d'Ennius, tel qu'il est, regarde Fabius, et dit : *Un seul homme en temporisant a rétabli l'état.*

Digitized by Google

Attenuatum te esse continuatione laborum cùm audio et lego, dii me perdant nisi cohorrescit corpus meum : teque rogo ut parcas tibi, ne, si te languere audierimus, et ego et mater tua exspiremus, et de summa imperii sui populus romanus periclitetur. Nihil interest valeam ipse nec ne, si tu modò valebis. Deos obsecro ut te nobis conservent, et valere nunc et semper patiantur, si non populum romanum perosi sunt.

XXII. Excessum Augusti non priùs palàm fecit quàm Agrippâ juvene interempto. Hunc tribunus militum custos appositus occidit, lectis codicillis quibus ut id faceret jubebatur. Quos codicillos dubium fuit Augustusne moriens reliquisset, quò materiam tumultûs post se subduceret, an nomine Augusti Livia, et ea conscio Tiberio an ignaro, dictasset. Tiberius renuntianti tribuno factum esse quod imperasset, neque imperasse se, et redditurum eum senatui rationem, respondit; invidiam scilicet in præsentia vitans, nam mox silentio rem obliteravit.

XXIII. Jure autem tribunitiæ potestatis coacto senatu, inchoatâque allocutione, de repente velut impar dolori congemuit; ut-

« Lorsque j'entends dire que l'excès du travail vous « affaiblit, je frissonne de tout mon corps. Mé« nagez-vous, je vous en supplie : si vous tom« biez malade, nous expirerions de douleur, votre « mère et moi, et l'empire serait en danger. Ma « santé n'est rien, si la vôtre n'est pas bonne. Je « prie les dieux qu'ils vous conservent, et qu'ils « aient soin de vous en tout temps, s'ils aiment le « peuple romain. »

XXII. Il ne rendit la mort d'Auguste publique, qu'après s'être assuré de celle du jeune Agrippa. Ce fut un tribun militaire, préposé à la garde de ce prince, qui le tua, après lui avoir montré l'ordre qu'il en avait reçu. On ne sait si Auguste avait signé cet ordre en mourant pour prévenir les troubles, ou si Livie l'avait donné en son nom, de l'aveu ou à l'insu de Tibère. Quoi qu'il en soit, quand le tribun annonça à ce dernier qu'il avait fait ce qu'on lui avait commandé, il répondit qu'il n'avait donné aucun ordre, et que le sénat en jugerait; mais ce n'était que pour n'être pas chargé publiquement de l'odieux de ce meurtre, car il n'en fut jamais question.

XXIII. Il convoqua le sénat en vertu de sa dignité de tribun; et ayant commencé à parler, tout d'un coup il s'arrêta comme étouffé de sanglots et

que non solùm vox, sed et spiritus deficeret, optavit : ac perlegendum librum Druso filio tradidit. Illatum deinde Augusti testamentum, non admissis signatoribus nisi senatorii ordinis, cæteris extra curiam signa agnoscentibus, recitavit per libertum. Testamenti initium fuit : Quoniam sinistra fortuna Caium et Lucium filios mihi eripuit, Tiberius Cæsar mihi ex parte dimidia et sextante hæres esto. Quo et ipso aucta est suspicio opinantium successorem adscitum eum necessitate magis quàm judicio, quando ita præfari non abstinuerit.

XXIV. Principatum, quamvis neque occupare confestim, neque agere dubitasset, et statione militum, hoc est vi et specie dominationis assumptâ, diù tamen recusavit impudentissimo animo; nunc adhortantes amicos increpans ut ignaros quanta bellua esset imperium; nunc precantem senatum, et procumbentem sibi ad genua, ambiguis responsis et callidâ cunctatione suspendens; ut quidam patientiam rumperent, atque unus in tumultu proclamaret, Aut agat, aut desistat : alter coràm exprobraret, cæte-

(1) Le récit de Suétone s'accorde en cet endroit avec celui de Tacite ; mais l'auteur des *Révolutions de*

Digitized by Google

succombant à sa douleur. Il aurait desiré, disait-il, perdre la vie avec la parole; et il donna son discours à lire à son fils Drusus. On apporta ensuite le testament d'Auguste. Parmi ceux qui l'avaient signé, on ne laissa approcher que les sénateurs; les autres reconnurent de loin leur signature. Ce fut un affranchi qui le lut. Il commençait par ces mots : « Puisqu'un sort funeste m'a « enlevé Caius et Lucius, je nomme Tibère César « mon héritier pour les deux tiers de ma succes- « sion : » ce qui contribua encore à faire penser qu'il n'avait jeté les yeux sur Tibère que par nécessité, et non par choix, puisqu'il s'expliquait de cette manière.

XXIV. Quoique Tibère n'eût pas balancé un moment à s'emparer du gouvernement et à en faire les fonctions; quoiqu'il en eût déjà autour de lui l'appareil et les forces, cependant il feignit (1) long-temps de le refuser avec une impudence sans exemple, répondant aux instances de ses amis, VOUS NE SAVEZ PAS QUEL MONSTRE C'EST QUE L'EMPIRE, et tenant en suspens, par des réponses ambiguës et une incertitude artificieuse, tout le sénat qui se répandait en supplications, et qui était prosterné à ses pieds, au point que quelques-uns perdirent patience, et que l'un d'eux s'écria

l'Empire Romain, qui apparemment a de meilleurs mémoires qu'eux, prétend qu'*on fait jouer à Tibère une comédie aussi dangereuse que ridicule*.

Digitized by Google

ros quod polliciti sint tardè præstare, sed ipsum quod præstet tardè polliceri. Tandem, quasi coactus, et querens miseram et onerosam injungi sibi servitutem, recepit imperium, nec tamen aliter quàm ut depositurum se quandoque spem faceret. Ipsius verba sunt hæc : Dum veniam ad id tempus quo vobis æquum possit videri dare vos aliquam senectuti meæ requiem.

XXV. Cunctandi causa erat, metus undique imminentium discriminum, ut sæpe lupum se auribus tenere diceret : nam et servus Agrippæ, Clemens nomine, non contemnendam manum in ultionem domini comparatat; et Lucius Scribonius Libo vir nobilis res novas moliebatur; et duplex seditio militum in Illyrico et in Germania exorta est. Flagitabant ambo exercitus multa extra ordinem, ante omnia, ut æquarentur stipendio prætorianis germaniciani. Quidam etiam principem detrectabant non a se datum, summâque vi Germanicum, qui tum iis præerat, ad capessendam rempublicam perurgebant, quamquam obfirmatè resistentem. Quem maximè casum timens, partes sibi, quas senatui liberet, tuendas in republica depoposcit, quando universæ sufficere

Digitized by Google

dans la foule, QU'IL L'ACCEPTE, OU QU'IL Y RENONCE. Un autre lui dit en face, que souvent on avait peine à faire ce qu'on avait promis, mais que pour lui il avait peine à promettre ce qu'il avait déjà fait. Enfin il accepta l'empire comme malgré lui, en déplorant la misérable et onéreuse servitude dont on le chargeait, et faisant entendre qu'il s'en délivrerait quelque jour. Ses paroles expresses furent : « J'attends le moment où vous « jugerez équitable d'accorder du repos à ma vieil- « lesse. »

XXV. Il avait des raisons pour balancer : plusieurs dangers le menaçaient, et il disait souvent qu'il tenait le loup par les oreilles. Un esclave d'Agrippa, nommé Clemens, avait rassemblé une troupe assez forte pour venger la mort de son maître; et L. Scribonius Libo, homme noble, avait des desseins secrets et méditait une révolution. Les troupes s'étaient soulevées en Illyrie et en Allemagne : elles faisaient plusieurs demandes extraordinaires; sur-tout elles voulaient avoir la même paie que les soldats prétoriens. Quelques-uns refusaient de reconnaître un prince qu'ils n'avaient point élu, et pressaient Germanicus leur commandant de s'emparer du trône; mais il s'en défendit avec fermeté. C'est sur-tout de ce côté que Tibère avait des alarmes. Il offrit de ne prendre du gouvernement que la part que le sénat voudrait lui laisser, avouant qu'il ne se sentait pas la force de porter ce fardeau tout entier, et qu'il avait

Digitized by Google

solus nemo posset, nisi cum altero, vel etiam cum pluribus. Simulavit et valetudinem, quò æquiore animo Germanicus celerem successionem, vel certè societatem principatûs, operiretur. Compositis seditionibus, Clementem quoque fraude deceptum redegit in potestatem. Libonem, ne quid in novitate acerbius fieret, secundo demùm anno in senatu coarguit, medio temporis spatio tantùm cavere contentus : nam et inter pontifices sacrificanti simul, pro secespita plumbeum cultrum subjiciendum curavit : et secretum petenti nonnisi adhibito Druso filio dedit; dextramque obambulantis, veluti incumbens, quoad perageretur sermo, continuit.

XXVI. Verùm liberatus metu, civilem admodùm inter initia ac paulò minùs quàm privatum egit. Ex plurimis maximisque honoribus, præter paucos et modicos, non recepit. Natalem suum plebeiis incurrentem circensibus vix unius bigæ adjectione honorari passus est. Templa, flamines, sacerdotes decerni sibi prohibuit; etiam statuas atque imagines, nisi permittente se, poni : permisitque; eâ solâ conditione, ne inter simulacra deorum, sed inter ornamenta ædium, ponerentur. Intercessit et quò mi-

Digitized by Google

besoin de le partager avec un ou plusieurs collègues. Il feignit aussi d'être malade, afin que Germanicus attendît plus patiemment, ou une succession prochaine, ou le partage de la souveraineté. Les séditions furent appaisées : Clemens fut pris par trahison : à l'égard de Libo, Tibère ne voulant pas commencer son règne par des rigueurs, attendit un an pour le convaincre dans le sénat, et jusque là se tint en garde contre lui. Un jour qu'ils sacrifiaient ensemble avec les pontifes, il lui fit donner un couteau de plomb, au lieu de la hache de fer dont on se servait ordinairement. Une autre fois Libo lui ayant demandé un entretien particulier, il ne le lui accorda qu'en présence de son fils Drusus, et lui tint la main en se promenant jusqu'à la fin de la conversation, comme pour s'appuyer sur lui.

XXVI. Délivré de toute crainte, il se conduisit d'abord avec beaucoup de modération, et presque comme un particulier. Parmi beaucoup d'honneurs éclatans qu'on lui offrait, il n'accepta que les moindres, et en petit nombre. Le jour de sa naissance s'étant rencontré avec les jeux du cirque, il ne souffrit pas qu'on y ajoutât rien pour lui, si ce n'est un char à deux chevaux. Il ne voulut ni temples, ni prêtres, ni même de statues et d'images, à moins qu'il n'en donnât une permission spéciale, et encore à condition qu'elles ne seraient point placées parmi les statues des dieux, mais qu'elles seraient regardées comme un meuble et un

Digitized by Google

nùs in acta sua juraretur, et ne mensis september *Tiberius*, october *Livius*, vocarentur. Prænomen quoque imperatoris, cognomenque patris patriæ, et civicam in vestibulo coronam recusavit: ac ne Augusti quidem nomen, quamquam hæreditarium, ullis, nisi ad reges ac dynastas, epistolis addidit. Nec ampliùs quàm omninò tres consulatus, unum paucis diebus, alterum tribus mensibus, tertium absens usque in idus maias gessit.

XXVII. Adulationes adeo aversatus est, ut neminem senatorum aut officii aut negotii causâ ad lecticam suam admiserit; consularem verò satisfacientem sibi, ac per genua orare conantem, ita suffugerit, ut caderet supinus; atque etiam, si quid in sermone vel in continua oratione blandius de se diceretur, non dubitaret interpellare, ac reprehendere, et commutare continuò. Dominus appellatus a quodam, denuntiavit ne se ampliùs contumeliæ causâ nominaret. Alium dicentem sacras ejus occupationes, et rursùs alium, auctore eo senatum se adiisse, verba mutare, et pro auctore suasorem, pro sacris laboriosas dicere coegit.

XXVIII. Sed adversùs convicia malosque rumores et famosa de se ac suis carmina

Digitized by Google

ornement. Il s'opposa à ce qu'on jurât par ses actes, et à ce que le mois de septembre s'appelât TIBÈRE, et celui d'octobre LIVIUS. Il refusa le nom d'EMPEREUR et le surnom de PÈRE DE LA PATRIE, et la couronne civique dont on voulait orner le vestibule de son palais. Il ne se servit du nom d'Auguste qui lui appartenait par héritage, que dans ses lettres aux rois et aux souverains. Il ne fut que trois fois consul; la première, pendant peu de jours; la seconde, pendant trois mois; la troisième, absent de Rome, jusqu'aux ides de mai.

XXVII. Il fut si ennemi de la flatterie, qu'il ne souffrit jamais qu'aucun sénateur accompagnât sa litière, ou pour lui faire sa cour, ou pour lui parler d'affaires. Un homme consulaire, qui lui faisait une satisfaction, voulut embrasser ses genoux : Tibère se retira si précipitamment, qu'il tomba à la renverse. Si l'on parlait de lui d'une manière trop flatteuse, ou dans la conversation, ou dans un discours public, il interrompait celui qui parlait et le forçait à changer ses expressions. Un citoyen l'appela son maître : il l'avertit de ne plus lui faire cet affront. Un autre appela ses occupations SACRÉES : il le reprit, et fit substituer OCCUPATIONS LABORIEUSES. Un troisième disait qu'il s'était présenté au sénat par son ordre; il fit dire PAR SON CONSEIL.

XXVIII. Insensible aux bruits injurieux et aux libelles, il disait souvent que, dans une ville libre,

Digitized by Google

firmus ac patiens, subinde jactabat in civitate libera linguam mentemque liberas esse debere. Et quondam senatu cognitionem de ejusmodi criminibus ac reis flagitante, Non tantùm, inquit, otii habemus ut implicare nos pluribus negotiis debeamus : si hanc fenestram aperuitis, nihil aliud agi sinetis; omnium inimicitiæ hoc prætextu ad vos deferentur. Exstat et sermo ejus in senatu percivilis : Si quidam locutus aliter fuerit, dabo operam ut rationem factorum meorum dictorumque reddam; si perseveraverit, invicem eum odero.

XXIX. Atque hæc eò notabiliora erant, quòd ipse in appellandis venerandisque et singulis et universis propè excesserat humanitatis modum. Dissentiens in curia a Quinto Haterio : Ignoscas, inquit, rogo, si quid adversùs te liberius, sicut senator, dixero. Et inde omnes alloquens : Dixi et nunc et sæpe aliàs, Patres conscripti, bonum et salutarem principem, quem vos tantâ et tam liberâ potestate instruxistis, senatui servire debere et universis civibus sæpe, et plerumque etiam singulis : neque id dixisse me pœ-

Digitized by Google

la langue et l'esprit devaient être libres. Le sénat voulant connaître de ces sortes d'accusations : « Nous avons assez d'affaires importantes, leur « dit-il, sans nous charger encore de ce soin. Si « vous entrez une fois dans ce détail, nous ne fe- « rons plus autre chose, et, sous ce prétexte, cha- « cun se servira de vous pour satisfaire sa haine. » On a retenu encore de lui ces paroles dignes d'un citoyen : « Si quelqu'un dit du mal de moi, je « tâcherai de lui répondre par mes actions : s'il « continue de me haïr, je le haïrai aussi. »

XXIX. Cette modération était d'autant plus remarquable, que lui-même était pour tout le monde d'une déférence qui allait jusqu'au respect. Ayant contredit Haterius dans le sénat, « Pardonnez- « moi, lui dit-il, si j'ai parlé librement contre « votre avis en qualité de sénateur ; » et, s'adressant à tout le sénat, il ajouta : « Je l'ai dit souvent et « je le dis encore, pères conscripts, il faut qu'un « bon prince, qui règne pour le bonheur géné- « ral, et qui tient de vous un pouvoir aussi grand « et aussi peu limité, se regarde comme soumis « au sénat, à tous les citoyens en général, et même « à chacun en particulier : je l'ai dit et je ne m'en « repens pas, puisque jusqu'ici j'ai trouvé dans

Digitized by Google

nitet; et bonos et æquos et faventes vos habui dominos, et adhuc habeo.

XXX. Quin etiam speciem libertatis quamdam induxit, conservatis senatui ac magistratibus et majestate pristinâ et potestate: neque tam parvum quidquam, neque tam magnum publici privatique negotii fuit, de quo non ad patres conscriptos referretur: de vectigalibus ac monopoliis, de exstruendis reficiendisve operibus, etiam de legendo exauctorandove milite, ac legionum et auxiliorum descriptione; denique quibus imperium prorogari, aut extraordinaria bella mandari, quid et quâ formâ regum litteris rescribi placeret. Præfectum alæ de vi et rapinis reum causam in senatu dicere coegit. Nunquam curiam nisi solus intravit: lecticâ quondam introlatus æger, comites a se removit.

XXXI. Quædam adversùs sententiam suam decerni ne questus quidem est. Negante eo destinatos magistratus abesse oportere, ut præsentes honori acquiescerent, prætor designatus liberam legationem impetravit. Iterùm, censente ut Trebianis legatam in opus novi theatri pecuniam ad munitionem viæ transferre concederetur, obtinere non potuit quin rata voluntas legatoris esset. Cùm

Digitized by Google

« vous des maîtres pleins d'équité et de bienveil-
« lance. »

XXX. Il conserva une apparence de liberté, en maintenant la majesté et les priviléges du sénat et des magistratures. Il n'y eut point d'affaire, petite ou grande, publique ou particulière, dont il ne rendît compte au sénat. Il le consultait sur les impôts, sur les monopoles, sur les édifices à construire ou à réparer, sur les levées de troupes et le congé des soldats, sur l'état des légions et des corps auxiliaires, sur la prolongation des commandemens, sur la conduite des guerres étrangères, sur les réponses qu'il fallait faire aux rois et la formule qu'il fallait y observer. Il obligea le commandant de la cavalerie d'une légion, accusé de rapine et de violence, de se justifier devant le sénat. Jamais il n'y entra que seul : un jour qu'il y assista en litière parce qu'il était malade, il fit retirer sa suite.

XXXI. Il ne se plaignit point lorsqu'on ne suivait pas ses avis. Un préteur désigné eut permission de s'absenter, quoique Tibère eût dit que ceux qui étaient désignés magistrats devaient, pour l'honneur de leur charge, rester dans la ville. Il voulait qu'une somme d'argent, léguée aux habitans de Trébie, pour construire un théâtre, fût employée à faire un grand chemin : l'intention du testateur fut ratifiée malgré lui. Un jour que le sénat se partageait, il passa à l'avis du plus pe-

Digitized by Google

senatusconsultum per discessionem fortè fieret, transeuntem eum in alteram partem, in qua pauciores erant, secutus est nemo. Cætera quoque nonnisi per magistratus et jure ordinario agebantur, tantâ consulum auctoritate, ut legati ex Africa adierint eos, querentes trahi se a Cæsare ad quem missi forent; nec mirum, cùm palàm esset ipsum quoque eisdem assurgere et decedere viâ.

XXXII. Corripuit consulares exercitibus præpositos, quòd non de rebus gestis senatui scriberent, quòdque de tribuendis quibusdam militaribus donis ad se referrent, quasi non omnium tribuendorum ipsi jus haberent. Prætorem collaudavit quòd, honore inito, consuetudinem antiquam retulisset de majoribus suis pro concione memorandi. Quorumdam illustrium exsequias usque ad rogum frequentavit. Parem moderationem minoribus quoque et personis et rebus exhibuit. Cùm Rhodiorum magistratus, quòd litteras publicas sine subscriptione ad se dederant, evocasset, ne verbo quidem insectatus, ac tantummodò jussos subscribere, remisit. Diogenes grammaticus, disputare sabbatis Rhodi solitus, venientem ut se extra ordinem audiret non admiserat, ac per servulum suum in septimum

Digitized by Google

tit nombre, et personne ne le suivit. Tout se passait selon le cours ordinaire des lois, et l'autorité des consuls était telle, que des députés d'Afrique allèrent les trouver pour se plaindre de ce que César, à qui on les avait adressés, traînait leur affaire en longueur : lui-même se levait toujours devant les consuls et se rangeait sur leur passage.

XXXII. Il réprimanda les proconsuls qui étaient à la tête des armées, de ce qu'ils ne rendaient point compte au sénat, et de ce qu'ils demandaient son aveu pour accorder des récompenses militaires, comme s'ils n'avaient pas tout pouvoir. Il loua fort un préteur qui, entrant en charge, avait, suivant la coutume ancienne, fait l'éloge de ses ancêtres. Il accompagna jusqu'au bûcher les funérailles de plusieurs citoyens illustres.

Il ne parut pas moins modéré à l'égard des particuliers, et pour de moindres objets. Il avait fait venir à Rome les magistrats de Rhodes qui lui avaient adressé des lettres sans signature : il ne leur en fit aucun reproche et se contenta de les renvoyer avec ordre de signer leurs lettres. Diogène le grammairien, qui donnait des leçons à Rhodes tous les samedis, lui avait refusé une le-

Digitized by Google

diem distulerat: hunc Romæ salutandi sui causâ pro foribus adstantem, nihil ampliùs quàm ut post septimum annum rediret, admonuit. Præsidibus onerandas tributo provincias suadentibus rescripsit, boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere.

XXXIII. Paulàtim principem exercuit præstitique, etsi varium diù, commodiorem tamen sæpiùs, et ad utilitates publicas proniorem: ac primò eatenùs interveniebat, ne quid perperàm fieret. Itaque et constitutiones quasdam* senatûs rescidit, et magistratibus pro tribunali cognoscentibus plerumque se offerebat consiliarium, assidebatque juxtim, vel ex adverso in parte primori; et si quem reorum elabi gratiâ rumor esset, subitus aderat, judicesque, aut e plano, aut e quæsitoris tribunali, legum et religionis, et noxæ de qua cognoscerent, admonebat: atque etiam, si qua in publicis moribus desidiâ aut malâ consuetudine labarent, corrigenda suscepit.

XXXIV. Ludorum ac munerum impensas corripuit, mercedibus scenicorum recisis, paribusque gladiatorum ad certum numerum redactis. Corinthiorum vasorum pretia in immensum exarsisse, tresque mul-

Digitized by Google

çon particulière, et lui avait fait dire par un esclave de revenir dans sept jours : ce grammairien se présenta à la porte de son palais pour le saluer ; il lui dit de revenir dans sept ans (1). Il écrivit aux commandans des provinces, qui lui conseillaient d'augmenter les tributs, QU'UN BON PASTEUR TONDAIT SES BREBIS ET NE LES ÉCORCHAIT PAS.

XXXIII. Peu à peu il en vint à faire le rôle d'empereur, tantôt bien, tantôt mal, mais en général de manière à bien servir l'état, et à empêcher les abus. Il cassa plusieurs arrêtés du sénat. De temps en temps il s'offrait pour conseil aux magistrats assis sur leur tribunal : il prenait place ou à côté d'eux, ou vis-à-vis d'eux, dans un lieu plus élevé ; et, s'il apprenait qu'on voulût employer la faveur pour sauver un coupable, il paraissait tout d'un coup ou dans la place ou dans un des tribunaux, et avertissait les juges de leur serment, des lois, et de la faute qu'ils avaient à punir. Il s'opposait de toutes ses forces à la corruption des mœurs publiques.

XXXIV. Il réforma la dépense des jeux et des spectacles, en restreignant le salaire des acteurs et le nombre des gladiateurs. Il se plaignit amè-

(1) C'était une dureté. S'il lui eût dit de revenir dans sept jours, c'eût été une plaisanterie douce.

Digitized by Google

los triginta millibus nummûm venisse, graviter conquestus, adhibendum supellectili modum censuit; annonamque macelli senatûs arbitratu quotannis temperandam; dato ædilibus negotio popinas ganeasque usque eò inhibendi, ut ne opera quidem pistoria proponi venalia sinerent. Et ut parcimoniam publicam exemplo quoque juvaret, solennibus ipse cœnis pridiana sæpe ac semesa opsonia apposuit, dimidiatumque aprum affirmans omnia eadem habere quæ totum. Quotidiana oscula prohibuit edicto: item strenarum commercium ne ultra kalendas januarias exercéretur. Consueverat et quadruplam strenam de manu reddere: sed offensus interpellari se toto mense ab iis qui potestatem suî die festo non habuissent, ultrà non reddidit.

XXXV. Matronas prostratæ pudicitiæ, quibus accusator publicus deesset, ut propinqui, more majorum, de communi sententia coërcerent, auctor fuit. Equiti romano jurisjurandi gratiam fecit, ut uxorem in stupro generi compertam dimitteret,

(1) Six mille francs.

(2) Ce trait fait voir que les empereurs romains

Digitized by Google

rement que les vases de Corinthe fussent portés à un prix exorbitant, et que trois surmulets eussent été vendus plus de trente mille sesterces (1). Il fut d'avis qu'on mît des bornes au luxe des meubles, et que le sénat réglât tous les ans le prix des denrées. Les édiles eurent ordre de fermer les cabarets et les lieux de débauche avec tant de sévérité, qu'ils ne permettaient pas même les boutiques de pâtisserie. Tibère, pour donner l'exemple de l'économie, faisait servir chez lui, dans les repas les plus solennels, des viandes de la veille, disant que la moitié d'un sanglier était aussi bonne qu'un sanglier tout entier. Il abolit cette espèce de devoir qui consistait à embrasser tous les jours ses patrons et ses amis, et défendit de donner ou recevoir des étrennes après les calendes de janvier. Il avait coutume de rendre sur-le-champ le quadruple de celles qu'on lui donnait : mais, fatigué de se voir interrompre pendant un mois de suite par ceux qui n'avaient pas pu le voir le premier jour de l'année, il ne rendit plus rien.

XXXV. Il rétablit l'ancienne coutume de faire juger par une assemblée de parens une femme adultère qui n'avait point d'accusateur public. Il releva de son serment (2) un chevalier romain

---

jouissaient des droits que n'a aujourd'hui aucun prince, et qui sont réservés au souverain pontife. C'est qu'eux-mêmes étaient quelquefois pontifes, ou, quand ils ne l'étaient pas, s'en arrogeaient les priviléges.

Digitized by Google

quam se numquam repudiaturum antè juraverat. Feminæ famosæ, ut ad evitandas legum pœnas, jure ac dignitate matronali exsolverentur, lenocinium profiteri cœperant; et ex juventute utriusque ordinis profligatissimus quisque, quò minùs in opera scenæ arenæque edenda senatusconsulto tenerentur, famosi judicii notam sponte subibant: eos easque omnes, ne quod perfugium in tali fraude cuiquam esset, exsilio affecit. Senatori latum clavum ademit, cùm cognovisset sub kalendas julii demigrasse in hortos, quò viliùs post diem ædes in urbe conduceret. Alium et quæsturâ removit, quòd uxorem pridie sortitione ductam postridie repudiasset.

XXXVI Externas ceremonias, ægyptos judaicosque ritus compescuit, coactis qui superstitione eâ tenebantur religiosas vestes cum instrumento omni comburere. Judæorum juventutem, per speciem sacramenti, in provincias gravioris cœli distribuit: reliquos gentis ejusdem, vel similia sectantes, urbe submovit, sub pœna perpetuæ servitutis, nisi obtemperassent. Expulit et mathematicos; sed deprecantibus, ac se artem desituros promittentibus, veniam dedit.

XXXVII. In primis tuendæ pacis a gras-

Digitized by Google

qui avait juré de ne jamais répudier sa femme, et qui l'avait surprise dans un commerce criminel avec son gendre. Des femmes perdues, pour se mettre à l'abri des peines portées contre les matrones qui tomberaient en faute, prenaient le parti d'afficher publiquement un trafic infâme; et de jeunes libertins des deux ordres se faisaient noter d'ignominie par les juges, pour avoir le droit de paraître impunément sur le théâtre ou dans l'arène en qualité de citoyens dégradés : Tibère les exila tous, afin qu'ils ne pussent échapper aux lois. Il ôta le laticlave à un sénateur, pour avoir été loger à la campagne vers les calendes de juillet, afin de louer ensuite une maison à la ville à meilleur marché, le jour du terme étant passé. Il ôta la questure à un autre, pour avoir répudié le lendemain de son mariage, une femme qu'il avait tirée au sort la veille.

XXXVI. Il défendit les cérémonies étrangères, les rits juifs et égyptiens : il obligea ceux qui les observaient à brûler les habits et les instrumens de ces religions. Il distribua la jeunesse juive dans des provinces où l'air était mal-sain, et l'y retint par une espèce de serment militaire; il exila de Rome le reste de cette nation et ses sectateurs, sous peine d'esclavage s'ils y reparaissaient. Il bannit aussi les astrologues; mais il leur permit de revenir, sur la promesse qu'ils lui firent de ne point exercer leur art.

XXXVII. Il eut soin sur-tout que la paix ne

Digitized by Google

saturis ac latrociniis seditionumque licentia curam habuit. Stationes militum per Italiam solito frequentiores disposuit. Romæ castra constituit, quibus prætorianæ cohortes, vagæ ante id tempus et per hospitia dispersæ, continerentur. Populares tumultus exortos gravissimè coercuit, et ne orirentur sedulò cavit. Cæde in theatro per discordiam admissâ, capita factionum, et histriones propter quos dissidebatur, relegavit, nec ut revocaret unquam ullis populi precibus potuit evinci. Cùm Polentina plebs funus cujusdam primipilaris non priùs ex foro misisset quàm extortâ pecuniâ per vim hæredibus ad gladiatorium munus, cohortem ab urbe et aliam à Cotii regno, dissimulatâ itineris causâ, detectis repentè armis, concinentibusque signis, per diversas portas in oppidum immisit, ac partem majorem plebis ac decurionum in perpetua vincula conjecit. Abolevit et jus moremque asylorum quæ usquam erant. Cyzicenis, in cives romanos violentiùs quædam ausis, publicè libertatem ademit quam Mithridatico bello meruerant. Hostiles motus, nullâ postea expeditione susceptâ, per legatos compescuit, nec per eos quidem nisi cunctanter et necessariò. Reges infestos suspectosque commina-

Digitized by Google

fût point troublée par des brigandages et des séditions : il disposa des corps-de-gardes dans l'Italie en plus grand nombre qu'auparavant. Il établit un camp à Rome, où il rassembla les cohortes prétoriennes, dispersées auparavant dans la ville et aux environs. Il réprima sévèrement les tumultes populaires, et s'appliqua à les prévenir. Il se commit un meurtre dans une querelle élevée au théâtre ; il relégua loin de Rome les chefs de factions et les acteurs qui en étaient les objets, et ne voulut jamais les rappeler, quelques instances que le peuple pût lui faire. Les habitans de Pollence (1) arrêtèrent le convoi d'un centurion jusqu'à ce qu'ils eussent extorqué des héritiers une somme d'argent pour un spectacle de gladiateurs : il tira sous différens prétextes une cohorte de Rome et une des états de Cotius dans les Gaules : elles entrèrent tout à coup dans la ville par toutes les portes, les armes hautes, au bruit des trompettes, et mirent dans les fers la plus grande partie des habitans et des magistrats, qui n'en sortirent jamais. Il abolit le droit d'asile par-tout. Les habitans de Cizique avaient exercé quelques violences contre des citoyens romains : il leur ôta la liberté qu'ils avaient méritée dans la guerre contre Mithridate. Il ne fit, pendant tout son règne, aucune expédition militaire ; c'est par ses lieutenans qu'il repoussa les ennemis, mais toujours tard et comme

(1) Ville voisine des Alpes.

Digitized by Google

tionibus magis et querelis quàm vi repressit. Quosdam per blanditias atque promissa extractos ad se non remisit, ut Maraboduum germanum, Rhescuporim thracem, Archelaum cappadocem, cujus etiam regnum in formam provinciæ redegit.

XXXVIII. Biennio continuo post adeptùm imperium, pedem portâ non extulit: sequenti tempore, præter quàm in propinqua oppida, et cùm longissimè, Antio tenus nusquam abfuit; idque perraró et paucos dies, quamvis provincias quoque et exercitus revisurum se sæpe pronuntiasset, et propè quotannis profectionem præpararet, vehiculis comprehensis, commeatibus per municipia et colonias dispositis. Ad extremum vota pro itu et reditu suo suscipi passus, ut vulgò jam per jocum Callipides vocaretur, quem cursitare ac ne cubiti quidem mensuram progredi proverbio græco notatum est.

XXXIX. Sed orbatus utroque filio, quorum Germanicus in Syria, Drusus Romæ obierat, secessum Campaniæ petiit, constanti et opinione et sermone penè omnium, quasi neque rediturus unquam, et citò mortem etiam obiturus: quod paulò minùs

Digitized by Google

malgré lui. Il employa les plaintes et les menaces plus souvent que la force, pour contenir les rois ennemis de l'empire. Il engagea plusieurs d'entre eux par des caresses et des promesses à venir à sa cour, et il les y retint : de ce nombre furent Maroboduus, roi germain; Rhescuporis, roi de Thrace; Archelaüs, roi de Cappadoce. Il réduisit le royaume de ce dernier en province romaine.

XXXVIII. Pendant les deux premières années qui suivirent son avénement à l'empire, il ne mit pas le pied hors de Rome; et dans la suite il n'alla que dans les villes voisines, jamais plus loin qu'Antium, et ne s'absenta que rarement et pour peu de jours : cependant il annonça souvent qu'il visiterait les provinces et les armées. Chaque année il préparait son départ, faisait disposer sur la route des relais et des provisions : enfin il souffrit que l'on fît des vœux solemnels pour son voyage et pour son retour; en sorte qu'on l'appelait, en plaisantant, CALLIPIDE, nom d'un histrion grec qui courait toujours sur le théâtre sans avancer jamais au-delà d'une coudée; ce qui est passé en proverbe.

XXXIX. Après la mort de Germanicus et de Drusus, dont l'un périt en Syrie et l'autre mourut à Rome, Tibère se retira dans la Campanie, tout le monde étant persuadé qu'il ne reviendrait jamais à Rome, et qu'il n'avait pas long-temps à vivre; c'était le discours public, qui se trouva vrai en partie. En effet, il ne rentra jamais dans

Digitized by Google

utrumque evenit; nam neque Romam amplius rediit, sed et paucos post dies juxta Terracinam in prætorio cui Speluncæ nomen erat incœnante eo, complura et ingentia saxa fortuitò supernè delapsa sunt; multisque convivarum et ministrorum elisis, præter spem evasit.

XL. Peragratâ Campaniâ, cùm Capuæ Capitolium, Nolæ templum Augusti, quam causam profectionis prætenderat, dedicasset, Capreas se contulit, præcipuè delectatus insulâ, quòd uno parvoque littore adiretur, septâ undique præruptis immensæ altitudinis rupibus et profundo maris. Statimque revocante assiduâ obtestatione populo, propter cladem quâ apud Fidenas supra viginti hominum millia, gladiatorio munere, amphitheatri ruinâ, perierant, transiit in continentem, potestatemque omnibus adeundi suî fecit, tantò magis quòd ab urbe egrediens ne quis se interpellaret, edixerat, ac toto itinere adeuntes submoverat.

XLI. Regressus in insulam, reipublicæ quidem curam usque adeo abjecit, ut postea non decurias equitum unquam supplerit; non tribunos militum præfectosque, non provinciarum præsides ullos mutaverit; Hispaniam et Syriam per aliquot annos sine

Digitized by Google

Rome : mais peu de jours après, comme il soupait auprès de Terracine, dans une maison que sa situation faisait appeler LA CAVERNE, de grosses pierres, venant à tomber en grand nombre, écrasèrent le comble, et firent périr plusieurs des convives et des esclaves qui servaient. Tibère échappa contre toute espérance.

XL. Après avoir parcouru la Campanie et fait la dédicace du Capitole à Capoue, et du temple d'Auguste à Nole, prétexte de son voyage, il se renferma dans Caprée. Il aimait cette île, parce qu'on n'y pouvait aborder que d'un côté, encore l'accès en était-il fort étroit; et par-tout ailleurs des rochers escarpés, d'une hauteur effrayante, et l'abyme des mers, la rendaient inaccessible. Il fut bientôt rappelé par les prières du peuple effrayé d'un désastre qui venait d'arriver à Fidènes, où la chûte d'un amphitéâtre avait fait périr plus de vingt mille personnes dans un spectacle de gladiateurs. Il repassa dans le continent, et se laissa voir d'autant plus volontiers, qu'en sortant de Rome il avait défendu par un édit que personne osât l'approcher, et qu'il avait écarté tout le monde sur la route.

XLI. Revenu dans son île, il abandonna tellement le soin de la république, que depuis ce temps il ne remplaça aucun des chevaliers qui moururent, aucun tribun militaire, aucun commandant de province. Il laissa l'Espagne et la Syrie pendant plusieurs années sans proconsuls; il

consularibus legatis habuerit; Armeniam a Parthis occupari, Mœsiam a Dacis Sarmatisque, Gallias a Germanis vastari neglexerit, magno dedecore imperii, nec minori discrimine.

XLII. Cæterùm secreti licentiam nactus, et quasi civitatis oculis remotus, cuncta simul vitia malè diù dissimulata tandem profundit: de quibus sigillatim ab exordio referam. In castris tiro etiam tum, propter nimiam vini aviditatem, pro Tiberio Biberius, pro Claudio Caldius, pro Nerone Mero vocabatur. Postea princeps in ipsa publicorum morum correctione cum Pomponio Flacco et Lucio Pisone noctem continuamque biduum epulando potandoque consumpsit; quorum alteri Syriam provinciam, alteri præfecturam urbis confestim detulit, codicillis quoque jucundissimos et omnium horarum amicos professus. Sestio Gallo, libidinoso ac prodigo seni, olim ab Augusto ignominiâ notato, et a se ante paucos dies apud senatum increpito, cœnam eâ lege condixit ne quid ex consuetudine immutaret aut demeret, utque nudis puellis ministrantibus cœnaretur. Ignotissimum quæsturæ candidatum nobilissimis anteposuit, ob epotam in convivio, propinante se, vini

Digitized by Google

laissa l'Arménie en proie aux Parthes, la Mésie aux Daces et aux Sarmates, les Gaules aux Germains, sans s'embarrasser du déshonneur ni du danger de l'empire.

XLII. A la faveur de la solitude et loin des regards de la capitale, il se livra à la fois à tous les vices qu'il avait jusque là mal dissimulés. Dès sa première jeunesse, il avait été connu dans les armées par sa grande passion pour le vin. Au lieu de TIBERIUS, on l'appelait BIBERIUS ; au lieu de CLAUDIUS, CALDIUS, au lieu de NERO, MERO. (1) Etant empereur, il passa deux jours et deux nuits à boire avec Pomponius Flaccus et Lucius Pison, dans le temps même qu'il travaillait à la réformation des mœurs ; et aussitôt après il donna à l'un le gouvernement de la Syrie, à l'autre la charge de préfet de Rome, en les appelant par un billet ses plus affectionnés et ses amis de toutes les heures. Après avoir réprimandé dans le sénat Sestius Gallus, vieillard dissipateur et scandaleux, autrefois noté d'infamie par Auguste, il lui demanda à souper, à condition qu'il ne changerait rien à sa manière de vivre ordinaire, et que le repas serait servi par des filles nues. Parmi plusieurs candidats très-distingués qui se présentaient pour la questure, il préféra le plus inconnu, parce

(1) Tous noms qui signifient *buveur* en mauvais latin.

Digitized by Google

Palamque jam et vulgato nomine insulæ abutentes, caprineum dictitabant.

XLIV. Majore adhuc et turpiore infamiâ flagravit, vix ut referri audirive, nedum credi, fas sit : quasi pueros primæ teneritudinis, quos pisciculos vocabat, institueret, ut natanti sibi inter femina versarentur ac luderent, linguâ morsuque appetentes; atque etiam, quasi infantes firmiores, nec dum tamen lacte depulsos, inguini ceu papillæ admoveret : pronior sanè ad id genus libidinis et naturâ et ætate. Quare Parrhasii quoque tabulam, in qua Meleagro Atalanta ore morigeratur, legatam sibi sub conditione ut, si argumento offenderetur, decies pro ea sestertium acciperet, non modò prætulit, sed et in cubiculo dedicavit. Fertur etiam in sacrificando quondam captus facie ministri acerram præferentis, nequisse abstinere quin, penè vix dum re divinâ peractâ, ibidem statim seductum constupraret, simulque fratrem ejus tibicinem; atque utrique mox, quòd mutuò flagitium exprobrabant, crura fregisse.

XLV. Feminarum quoque, et quidem il-

(1) Il faut savoir que le mot de *Caprée* ressemble fort en latin au mot que signifie *chèvre* ou *bouc*.

Digitized by Google

en silvains. On appelait Tibère CAPRINÉE (1), du nom de son île.

XLIV. Il poussa, dit-on, la turpitude encore plus loin, et même à un point qu'il est aussi difficile de croire que de rapporter. On prétend qu'il accoutumait de petits enfants un peu forts, mais encore à la mamelle, et qu'il appelait ses petits poissons, à jouer entre ses jambes lorsqu'il était dans le bain, à le mordre et à le teter, genre de plaisir analogue à son âge et à ses inclinations; s'il est vrai qu'un citoyen lui ayant légué un tableau de Parrhasius, où Atalante était représentée avec Méléagre dans la même posture que les petits enfans avec Tibère, et le lui ayant légué sous cette condition, que si le tableau lui déplaisait, il pouvait accepter à la place un million de sesterces (2), il préféra le tableau, et le plaça dans l'endroit sacré de sa maison (3). On dit aussi que dans un sacrifice, épris tout-à-coup de la beauté de celui qui lui présentait l'encens, il attendit à peine que la cérémonie fût achevée pour faire violence à ce jeune homme et à son frère qui jouait de la flûte, et qu'ensuite il leur fit casser les jambes, parce qu'ils se reprochaient leur infamie.

. . . .

XLV. Il se jouait aussi de la vie des femmes les

(2) Deux cent mille livres.

(3) Celui où étaient les dieux pénates, les images de ses ancêtres, etc.

Digitized by Google

lustrium, capitibus quantoperè solitus sit illudere evidentissimè apparuit Malloniæ cujusdam exitu, quam perductam, nec quidquam ampliùs pati constantissimè recusantem, delatoribus objecit; ac ne ream quidem interpellare desiit ecquid pœniteret: donec ea, relicto judicio, domum se arripuit, ferroque transegit, obscœnitate oris hirsuto atque olido seni clarè exprobratâ. Unde nota in Atellanico exodio proximis ludis assensu maximo excepta percrebuit: hircum vetulum capris naturam ligurire.

XLVI. Pecuniæ parcus ac tenax, comites peregrinationum expeditionumque nunquam salario, cibariis tantùm, sustentavit: unâ modò liberalitate ex indulgentia vitrici prosecutus, cùm, tribus classibus factis, pro dignitate cujusque, primæ sexcenta sestertia, secundæ quadringenta distribuit, ducenta tertiæ, quam non amicorum, sed Græcorum, appellabat.

XLVII. Princeps neque opera ulla magnifica fecit; nam et quæ sola susceperat, Augusti templum, restitutionemque pompeiani

(1) Comédies satyriques et licencieuses qui se jouaient à *Atella*. Horace en parle dans ses Epîtres.

Digitized by Google

plus illustres, comme on put le voir par la mort de Mallonia qui s'était constamment refusée à ses desirs. Il la fit accuser par des délateurs, et ne cessa pendant l'accusation de lui demander si elle ne se repentait pas : mais sans entendre son jugement, elle se retira chez elle et se tua, après l'avoir traité à haute voix de vieillard impur et dégoûtant. Aussi dans les ATELLANES (1) on appliqua à Tibère, avec une acclamation universelle, la peinture obscène d'un VIEUX BOUC LÉCHANT UNE CHÈVRE.

XLVI. Il était attaché à l'argent. Il nourrissait ceux qui l'accompagnaient à la guerre ou dans ses voyages, mais il ne les payait jamais. Il ne fit qu'une seule libéralité en sa vie, encore ce fut aux dépens d'Auguste. Il partagea tous ceux de sa suite en trois classes, selon leur dignité : il distribua à la première six cents grands sesterces (2), à la seconde quatre cents (3), à la troisième deux cents (4). Il appelait cette dernière classe, celle des Grecs, et les deux autres, celles de ses amis.

XLVII. Son règne ne fut signalé par aucun grand monument : il laissa imparfaits, après un grand nombre d'années, les seuls qu'il eût entre-

(2) Cent vingt mille livres.

(3) Quatre-vingt mille livres.

(4) Quarante mille livres.

Digitized by Google

theatri, imperfecta post tot annos reliquit; neque spectacula omninò edidit, et iis quæ ab aliquo ederentur rarissimè interfuit, ne quid exposceretur, utique postquam comœdum Actium coactus est manumittere. Paucorum senatorum inopiâ sustentatâ, ne pluribus opem ferret, negavit se aliis subventurum, nisi senatui justas necessitatum causas probassent. Quo pacto plerosque modestiâ et pudore deterruit, in quibus Ortalum Quinti Hortensii oratoris nepotem, qui permodicâ re familiari, auctore Augusto, quatuor liberos tulerat.

XLVIII. Publicè munificentiam bis omninò exhibuit, proposito millies sestertium gratuitò in triennii tempus, et rursùs quibusdam dominis insularum quæ in monte Cœlio deflagrarant pretio restituto : quorum alterum magnâ difficultate nummariâ populo auxilium flagitante coactus est facere, cùm per senatusconsultum sanxisset ut feneratores duas patrimonii partes in solo collocarent, debitores totidem æris alieni statim solverent, nec res expediretur; alterum ad mitigandam temporum atrocitatem : quod tamen beneficium tanti æstimavit, ut montem Cœlium, appellatione mutatâ, vocari

Digitized by Google

pris, le temple d'Auguste et les réparations du théâtre de Pompée. Il ne donna aucun spectacle, et assista rarement à ceux que d'autres donnaient : il craignait qu'on ne prît ce moment pour lui demander quelque chose, depuis qu'il avait été forcé par les instances du peuple d'affranchir le comédien Accius. Il soulagea la misère de quelques sénateurs : mais pour que cet exemple ne tirât pas à conséquence, il déclara qu'il ne donnerait désormais de secours qu'à ceux que le sénat jugerait en mériter ; en sorte que plusieurs se turent par honte ou par retenue, entre autres, Ortalus, neveu d'Hortensius l'orateur, qui, avec une fortune très-médiocre, s'était marié pour plaire à Auguste, et se voyait père de quatre enfans.

XLVIII. Il ne fit de largesses publiques en qualité d'empereur que deux fois ; l'une, lorsqu'il prêta au peuple cent millions de sesterces (1) pour trois ans, et sans intérêt ; et l'autre, lorsqu'il dédommagea les possesseurs des maisons incendiées sur le mont Celius. De ces deux libéralités, la dernière fut accordée au malheur des temps, et l'autre fut comme arrachée par les cris du peuple. La disette d'argent était grande. Tibère avait ordonné par un sénatusconsulte que ceux qui s'étaient enrichis par l'usure, plaçassent les deux tiers de leurs biens en fonds de terre, et que les débiteurs payassent les deux tiers de leurs dettes en argent

(1) Vingt millions de nos livres.

Digitized by Google

Augustum jusserit. Militi post duplicata ex Augusti testamento legata nihil unquam largitus est, præterquam singula millia denariorum prætorianis, quòd Sejano se non accommodassent; et quædam munera syriacis legionibus, quòd solæ nullam Sejani imaginem inter signa coluissent: atque etiam missiones veteranorum rarissimas fecit, ex senio mortem, ex morte compendium captans. Ne provincias quidem ullâ liberalitate sublevavit, exceptâ Asiâ, disjectis terræ motu civitatibus.

XLIX. Procedente mox tempore etiam ad rapinas convertit animum. Sat constat Cneium Lentulum augurem, cui census maximus fuerit, metu et angore ad fastidium vitæ ab eo actum, et ut ne quo nisi ipso hærede moreretur: condemnatam et generosissimam feminam Lepidam in gratiam Quirini, consularis prædivitis et orbi, qui dimissam eam e matrimonio post vigesi-

Digitized by Google

comptant : l'exécution de cet arrêt devenait impossible sans son secours. Quant au service qu'il rendit aux habitans du mont Celius, il le fit sonner si haut, qu'il voulut que ce mont changeât de nom et s'appelât le MONT D'AUGUSTE. Après qu'il eut acquitté les legs qu'Auguste avait faits aux soldats, il ne leur donna jamais rien en son nom, excepté mille deniers qu'il fit distribuer par tête aux soldats prétoriens, pour ne s'être pas livrés à Séjan, et quelques gratifications aux légions de Syrie, parce qu'elles étaient les seules qui n'eussent pas placé le portrait de Séjan parmi leurs enseignes militaires. Il accorda très-peu de congés aux vétérans; il aimait mieux qu'ils mourussent au service, afin d'hériter des récompenses qui leur étaient dues. Il ne fit non plus aucune libéralité aux provinces, si ce n'est à l'Asie mineure, dont un tremblement de terre avait renversé plusieurs villes.

XLIX. De l'avarice il passa jusqu'à la rapine. Il est constant qu'il fit mourir de chagrin l'Augure Cneius Lentulus, homme fort riche, et qu'il l'obligea à le déclarer son seul héritier; qu'il ne condamna à la mort Lepida, femme de distinction, accusée, après vingt ans de divorce, d'avoir voulu empoisonner son mari Quirinus, que parce qu'il en voulait à l'héritage de ce Quirinus, personnage consulaire, riche et sans enfants; qu'il confisqua les biens de plusieurs princes des Gaules, des Espagnes, de Syrie et de Grèce, sur

Digitized by Google

mum annum veneni olim in se comparati arguebat : præterea Galliarum et Hispaniarum, Syriæque et Græciæ principes confiscatos ob tam leve et tam impudens calumniarum genus, ut quibusdam non aliud sit objectum, quàm quòd partem rei familiaris in pecuniâ haberent : plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et jus metallorum ac vectigalium adempta : sed et Vononem regem Parthorum, qui, pulsus a suis, quasi in fidem populi romani cum ingenti gaza Antiochiam se receperat, spoliatum perfidiâ et occisum.

L. Odium adversùs necessitudines in Druso primùm fratre detexit, proditâ ejus epistolâ quâ secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat ; deinde et in reliquis. Juliæ uxori tantùm abfuit, ut relegatæ, quod minimum est, officii aut humanitatis aliquid impertiret, ut ex constitutione patris uno oppido clausam, domo quoque egredi et commercio hominum frui vetuerit, sed et peculio concesso a patre præbitisque annuis fraudavit, per speciem publici juris, quòd nihil de his Augustus testa-

(1) Ceci ne peut avoir rapport qu'à l'arrêt dont il est mention ci-dessus. Nous en avons vu un bien plus

Digitized by Google

les plus légers prétextes et sur les moins probables, par exemple, parce qu'ils avaient une moitié de leur bien en argent comptant (1); que plusieurs particuliers et plusieurs villes furent dépouillés du droit d'exploiter les mines, et d'autres priviléges; qu'enfin Vonone, roi des Parthes, chassé par les siens et réfugié avec ses trésors à Antioche sous la sauve-garde de l'empire, fut tué en trahison, et ses richesses pillées.

L. Il fit connaître son aversion pour ses proches, d'abord à l'égard de son frère Drusus dont il fit voir une lettre où il était question d'obliger Auguste à se démettre de l'empire; ensuite à l'égard de tous les autres. Il fut si éloigné d'adoucir en rien l'exil de sa femme Julie, qu'il lui fit défendre de sortir de sa maison et de voir qui que ce fût, quoiqu'Auguste lui eût donné une ville entière pour prison : il lui ôta même l'argent que son père lui accordait tous les ans pour ses menus plaisirs, sous prétexte que cette clause ne se trou-

---

étrange au commencement de ce siècle, lorsqu'il fut défendu d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en argent comptant.

mento cavisset. Matrem Liviam gravatus, velut partes sibi æquas potentiæ vindicantem, et congressum ejus assiduum vitavit, et longiores secretioresque sermones, ne ejus consiliis, quibus tamen interdùm et ægrè uti solebat, regi videretur. Tulit etiam perindignè actum a senatu ut *titulis* suis quasi Augusti ita et Liviæ filius adjiceretur: quare non parentem patriæ appellari, non ullum insignem honorem recipere publicè, passus est; sed frequenter admonuit quòd non majoribus nec feminæ convenien*tibus* negotiis abstineret, præcipuè ut animadvertit incendio juxta ædem Vestæ et ipsam intervenisse, populumque et milites quò enixiùs opem ferrent adhortatam, sicut *sub* marito solita esset.

LI. Dehinc ad simultatem usque processit, hac, ut ferunt, de causa. Instanti sæpiùs ut civitate donatum in decurias allegeret, negavit aliâ se conditione allecturum, quàm si pateretur adscribi albo extortum id sibi a matre. At illa commota veteres quosdam ad se Augusti codicillos de acerbitate et intolerantia morum ejus e sacrario protulit atque recitavit. Hos et custoditos tamdiù, et exprobratos tam infestè, adeo graviter tulit, ut quidam putent inter causas secessûs

vait pas dans son testament. Sa mère Livie lui devint odieuse ; il crut voir en elle une rivale de son pouvoir. Il se refusait à ses assiduités, et évitait d'être long-temps seul avec elle, de peur de paraître se conduire par ses conseils : il les suivit pourtant quelquefois, mais avec peine. Il souffrait impatiemment d'être appelé dans les actes du sénat FILS DE LIVIE, ainsi que FILS D'AUGUSTE. Il ne voulut jamais permettre qu'elle fût appelée MÈRE DE LA PATRIE, ni qu'elle reçût en public aucun honneur signalé. Il l'avertit même souvent de ne point se mêler des affaires importantes, qui n'étaient point faites, disait-il, pour son sexe, surtout depuis qu'il l'eut vue, dans un incendie, auprès du temple de Vesta, paraître au milieu du peuple et des soldats, et presser les secours, comme elle avait coutume de faire du vivant de son mari.

LI. La discorde éclata bientôt entre eux. Livie priait Tibère de placer un affranchi dans l'ordre des chevaliers : il lui dit qu'il ne le lui accorderait qu'à condition qu'il mettrait sur ses registres, que cette grace lui avait été extorquée par sa mère. Livie, offensée, lui montra un billet d'Auguste, qu'elle avait caché long-temps, où il s'expliquait sur l'humeur dure et tyrannique de Tibère. Celui-ci fut indigné qu'on eût gardé si long-temps un pareil écrit, et qu'on le lui eût représenté avec tant d'amertume : on croit que ce fut une des principales causes de leur brouillerie. Quoi qu'il en

hanc ei vel præcipuam fuisse. Toto quidem triennio quo vivente matre abfuit, semel omninò eam, nec ampliùs quàm uno die, ac paucissimis vidit horis; ac mox neque ægræ adesse curavit, defunctamquè et, dum adventûs sui spem facit, complurium dierum morâ corrupto demùm et tabido corpore funeratam, prohibuit consecrari, quasi id ipsa mandasset. Testamentum quoque ejus pro irrito habuit, omnesque amicitias et familiaritates, etiam quibus ea funeris curam moriens demandarat, intra breve tempus afflixit, uno ex his equestris ordinis viro et in antliam condemnato.

LII. Filiorum neque naturalem Drusum neque adoptivum Germanicum patriâ caritate dilexit : alterius vitiis infensus, nam Drusus animi fluxioris remissiorisque vitæ erat. Itaque ne mortuo quidem perinde affectus est : sed tantùm non statim a funere ad negotiorum consuetudinem rediit, justitio longiore inhibito, quin et Iliensium legatis paulò seriùs consolantibus, quasi obliteratâ jam doloris memoriâ irridens, se

(1) Dans le deuil, on s'abstenait des affaires publiques; et après la mort des princes, comme dans les grandes calamités, les tribunaux étaient fermés, ce

soit, pendant trois ans qu'il fut absent, il ne vit sa mère qu'une seule fois, et pendant quelques heures : depuis il ne la visita point lorsqu'elle fut malade; et, après sa mort, il se fit attendre long-temps pour ses funérailles, en sorte que le cadavre était déjà corrompu et infect lorsqu'il fut mis sur le bûcher. Tibère défendit qu'on lui décernât les honneurs divins, et prétendit que telles étaient les dernières volontés de sa mère. Il annulla son testament, et acheva en peu de temps la ruine de tous ses amis et de toutes ses créatures, même de ceux qu'elle avait chargés du soin de ses funérailles; un d'entre eux, qui était chevalier Romain, fut condamné aux travaux des pompes.

LII. Il n'eut jamais le cœur d'un père, ni pour son propre fils Drusus, ni pour Germanicus, son fils adoptif. Il haïssait dans Drusus un caractère faible et une vie molle : aussi ne fut-il nullement sensible à sa mort; et à peine ses funérailles furent-elles achevées, qu'il reprit le soin des affaires (1), et défendit que les tribunaux fussent fermés plus long-temps. Comme des envoyés de Troie le complimentaient un peu tard sur la mort de Drusus, il leur répondit en homme qui n'y pensait plus, qu'il leur faisait aussi ses complimens

---

qui s'appelait *justitium*. Parmi nous on ne ferme que les spectacles, et l'on a raison : ni la vie ni la mort des princes ne doivent s'opposer au règne des lois.

quoque respondit vicem eorum dolere, quòd egregium civem Hectorem amisissent. Germanico usque adeo obtrectavit, ut et præclara facta ejus pro supervacuis elevaret, et gloriosissimas victorias ceu damnosas reipublicæ increparet. Quòd verò Alexandriam, propter immensam et repentinam *famem*, inconsulto se, adisset, questus est in senatu. Etiam causa mortis fuisse ei per Cneium Pisonem legatum Syriæ creditur, quem mox hujus criminis reum putant quidam mandata prolaturum, nisi ea secreta obstarent. Per quæ multifariàm increpitum et per noctes creberrimè acclamatum est, Redde Germanicum. Quam suspicionem confirmavit ipse postea, conjuge etiam ac liberis Germanici crudelem in modum afflictis.

LIII. Nurum Agrippinam, post mortem mariti liberiùs quiddam questam, manu apprehendit, Græcoque versu, Si non dominaris, inquit, filiola, injuriam te accipere existimas? Nec ullo mox sermone dignatus est. Quondam verò inter cœnam porrecta a se poma gustare non ausam etiam vocare desiit, simulans se veneni crimine accersi, cùm præstructum utrumque consultò esset ut et ipse tentandi gratiâ offerret, et illa quasi certissimum exitium caveret. Novissi-

Digitized by Google

de condoléance sur la mort d'Hector, un de leurs meilleurs citoyens. Jaloux de Germanicus, il affectait de répéter que tout ce qu'il avait fait de glorieux était absolument inutile, et que ses victoires mêmes étaient nuisibles à l'empire. Il se plaignit dans le sénat, que Germanicus n'eût pas demandé ses ordres pour passer à Alexandrie, où cependant il ne s'était transporté que pour remédier à une famine subite et cruelle. On va même jusqu'à croire que Tibère se servit de Cneius Pison, son lieutenant en Syrie, pour le faire périr, et que Pison, accusé de cette mort, aurait montré les ordres de Tibère, si on ne les eût tirés de ses mains; ce qui n'empêcha pas qu'on ne criât souvent pendant la nuit autour du palais de l'empereur : RENDEZ-NOUS GERMANICUS. Et ces soupçons furent d'autant plus autorisés, qu'il fut le plus cruel persécuteur de la veuve et des enfans de ce héros.

LIII. Agrippine lui ayant fait quelques plaintes un peu libres après la mort de son mari, il la prit par la main et lui cita un vers grec (1) qui signifiait,

Ah! si vous ne régnez, vous vous plaignez toujours,

et depuis ce temps il ne lui parla plus. Un jour, qu'il lui offrit à table quelques fruits, elle refusa

(1) Ce passage prouve que l'étude des langues entrait dans l'éducation des femmes romaines.

Digitized by Google

mè calumniatus modò ad statuam Augusti, modò ad exercitus confugere velle, Pandatariam relegavit, conviciantique oculum per centurionem verberibus excussit. Rursùs mori inediâ destinanti, per vim ore diducto, infulciri cibum jussit : sed et perseverantem atque ita absumptam criminosissimè insectatus est, cùm diem quoque natalem ejus inter nefastos referendum suasisset. Imputavit etiam quòd non laqueo strangulatam in Gemonias abjecerit, proque tali clementia interponi decretum passus est, quo sibi gratiæ agerentur, et Càpitolino Jovi donum ex auro sacraretur.

LIV. Cùm ex Germanico tres nepotes, Neronem et Drusum et Caium, ex Druso unum Tiberium haberet, destitutus morte liberorum, maximos natu de Germanici filiis, Neronem et Drusum patribus conscrip-

(1) Place dans Rome, où étaient des degrés d'où l'on

Digitized by Google

d'y goûter : il cessa dès-lors de l'inviter à manger, sous prétexte qu'elle le regardait comme capable de l'empoisonner. Toute cette scène était arrangée d'avance : il était bien sûr, en lui présentant les fruits, qu'il serait refusé, puisqu'il l'avait fait avertir de se tenir sur ses gardes et qu'on en voulait à sa vie. Il l'accusa, quelque temps après, de vouloir se refugier tantôt aux pieds de la statue d'Auguste, tantôt auprès des légions, et il la relégua dans l'île Pandataria. Comme elle lui en faisait des reproches mêlés d'injures, il la fit frapper par un centurion qui lui arracha un œil. Elle résolut de se laisser mourir de faim; mais il lui fit avaler de la nourriture par force : cependant elle en mourut. Il chargea sa mémoire des plus odieuses imputations, et fut d'avis de mettre le jour de sa naissance au rang des jours malheureux. Il prétendit même lui faire beaucoup de grace de ne pas la faire entraîner aux Gémonies (1) la corde au cou, et souffrit qu'on le remerciât de cette clémence par un décret, et qu'on offrît de l'or, à ce sujet, à Jupiter Capitolin.

LIV. Après la perte de ses enfans, il lui restait trois petits-fils, enfans de Germanicus, Néron, Drusus et Caius, et Tibère, fils de Drusus. Il recommanda au sénat les deux aînés de Germanicus, Néron et Drusus; et le jour où ils pri-

---

précipitait dans le Tibre les cadavres des criminels que l'on traînait avec un croc.

Digitized by Google

tis commendavit, diemque utriusque tironicii, congiario plebi dato, celebravit. Sed ut comperit, ineunte anno, pro eorum quoque salute publicè vota suscepta, egit cum senatu, non debere talia præmia tribui, nisi expertis et ætate provectis : atque ex eo, patefactâ interiore animi sui notâ, omnium criminationibus obnoxios reddidit; variâque fraude inductos ut et concitarentur ad convicia, et concitati perderentur, accusavit per litteras, amarissimè congestis etiam probris, et judicatos hostes fame necavit, Neronem in insula Pontia, Drusum in ima parte Palatii. Putant Neronem ad voluntariam mortem coactum, cùm ei carnifex, quasi ex senatûs auctoritate missus, laqueos et uncos ostentaret; Druso autem adeo alimenta subducta, ut tomentum e culcita tentaverit mandere : amborum sic reliquiis dispersis, ut vix quandoque colligi possent.

LV. Super veteres amicos ac familiares, viginti sibi e numero principum civitatis

---

(1) C'était un lacet pour l'étrangler, et un croc pour le traîner aux Gémonies.

(2) Ce trait, d'une politique atroce et profonde, est digne de Machiavel. Tibère pouvait craindre les citoyens les plus illustres de Rome : il les approche de sa per-

Digitized by Google

rent la robe virile fût signalé par des largesses faites au peuple. Mais lorsqu'il eut entendu, au commencement de l'année, faire des vœux publics pour leur conservation, il dit au sénat que de pareils honneurs ne s'accordaient qu'à la maturité et aux services. C'en fut assez pour faire connaître ses dispositions à leur égard; et dès-lors ils furent en butte aux accusations. Ils étaient entourés de piéges : on les excitait aux murmures, afin d'avoir à les punir. Tibère les accusa auprès du sénat par une lettre pleine de fiel, leur imputa différens crimes, et les fit déclarer ennemis de la patrie. Tous deux moururent de faim, Néron dans l'île Pontia, et Drusus sur le mont Palatin. Le premier s'y résolut, parce qu'un bourreau, qu'on lui envoya comme par ordre du sénat, lui fit voir les instrumens de son supplice (1); quant à Drusus, on lui ôta les alimens avec tant de cruauté, qu'il essaya de manger son matelas. Les restes de ces deux jeunes princes furent dispersés de manière à pouvoir à peine être recueillis.

LV. Tibère s'était associé, outre ses anciens amis, vingt des principaux citoyens, comme pour lui servir de conseillers (2). Excepté deux ou

---

sonne pour les observer de plus près : il les honore pour leur ôter l'idée ou l'intérêt de lui nuire : il les tient sous sa main, prêt à les égorger quand il lui plaira, les détruit les uns par les autres, et se défait ainsi peu à peu de tout ce qui peut lui faire ombrage.

Digitized by Google

depoposcerat, velut consiliarios in negotiis publicis. Horum omnium vix duos aut tres incolumes præstitit; cæteros, alium alia de causa, perculit : inter quos cum plurimorum clade Ælium Sejanum, quem ad summam potentiam non tam benevolentiâ pervexerat, quàm ut esset cujus ministerio ac fraudibus liberos Germanici circumveniret, nepotemque suum ex Druso filio naturali ad successionem imperii confirmaret.

LVI. Nihil lenior in convictores Græculos quibus vel maximè acquiescebat. Zenonem quemdam exquisitiùs sermocinantem cùm interrogasset quænam illa tam molesta dialectos esset, et ille respondisset *Doridem*, relegavit Cinariam, existimans exprobratum sibi veterem secessum, quòd Doricè Rhodii loquantur. Item, cùm soleret ex lectione quotidiana quæstiones super cœnam proponere, comperissetque Seleucum grammaticum e ministris suis perquirere quos quoque tempore tractaret auctores, atque ita præparatum venire, primùm a contubernio removit, deinde etiam ad mortem compulit.

LVII. Sæva ac lenta natura ne in puero quidem latuit, quam Theodorus Gadareus rhetoricæ præceptor et prospexisse primus

Digitized by Google

trois, il les fit tous périr sur différens prétextes, entre autres Séjan, dont la ruine entraîna celle de beaucoup de citoyens. Il l'avait élevé au plus haut degré de puissance, non pas tant par amitié, que pour perdre par ses artifices les enfans de Germanicus, et assurer l'empire à son petit-fils Tibère, fils de Drusus.

LVI. Il ne fut pas plus doux envers les littérateurs grecs avec qui il vivait le plus familiérement. Il demanda un jour à Zénon, qui mettait de la recherche dans son langage, quelle était ce dialecte si difficile dont il se servait : Zénon répondit que c'était le dialecte Dorique : il était en usage à Rhodes. Tibère prit cette réponse pour une épigramme qui lui rappelait son séjour à Rhodes : il exila Zénon dans l'isle de Cinare. Il avait coutume de proposer à table différentes questions qui étaient la suite de ses lectures journalières. Le grammairien Seleucus s'informait de ses esclaves quel livre il lisait chaque jour, et se trouvait ainsi préparé aux questions qu'il pourrait faire : Tibère le sut; il l'éloigna de sa cour, et ensuite le fit mourir.

LVII. La férocité et la pesanteur de son esprit se firent connaître dès son enfance. Son maître de rhétorique, Théodore Gadarée, parut le juger de

sagaciter, et assimilasse aptissimè visus est, subinde in objurgando appellans eum πηλὸν αἵματι πεφυραμένον. Sed aliquantò magis in principe eluxit, etiam inter initia, cùm adhuc favorem hominum moderationis simulatione captaret. Scurram, qui, prætereunte funere, elato mortuo mandarat nuntiaret Augusto nondum reddi legata quæ plebi reliquisset, attractum ad se, recipere debitum ducique ad supplicium imperavit, et patri suo verum referre. Nec multò post in senatu Pompeio cuidam, equiti Romano, quiddam perneganti dum vincula minatur, affirmavit fore ut ex Pompeio Pompeianus fieret, acerbâ cavillatione simul hominis nomen incessens, veterumque partium fortunam.

LVIII. Sub idem tempus, consulente prætore an judicia majestatis cogi juberet: exercendas esse leges respondit, et atrocissimè exercuit. Statuæ quidam Augusti caput dempserat, ut alterius imponeret: acta res in senatu; et quia ambigebatur, per tormenta quæsita est. Damnato reo, paulatim hoc genus calumniæ eò processit, ut hæc quoque capitalia essent: circa Augusti simulacrum servum cecidisse, vestem mutasse, nummo vel annulo effigiem impressam latrinæ aut

Digitized by Google

bonne heure et le caractériser parfaitement en disant de lui : C'EST DE LA BOUE DÉTREMPÉE DANS DU SANG. Il lui échappa des traits de cruauté, même dans les commencemens de son règne où il cherchait à gagner la faveur du peuple par des apparences de modération. Un bouffon dit tout haut à un citoyen mort dont il voyait passer le convoi, d'annoncer à Auguste que les legs qu'il avait faits au peuple romain n'étaient pas encore acquittés : Tibère fit arrêter le bouffon, lui fit payer ce qui lui revenait pour sa part, et l'envoya au supplice en lui recommandant de dire la vérité à Auguste. Un chevalier romain, nommé Pompée, lui refusant quelque chose dans le sénat, il le menaça de la prison, en ajoutant qu'il le traiterait comme un POMPÉIEN : plaisanterie cruelle sur le nom de ce chevalier, et qui lui rappelait les malheurs de sa famille.

LVIII. Vers le même temps un préteur lui demanda s'il fallait recevoir les accusations de lèse-majesté : Tibère répondit qu'il fallait maintenir les lois, et il les maintint avec barbarie. Quelqu'un avait ôté la tête d'une statue d'Auguste pour en mettre une autre : on en fit le rapport dans le sénat; et comme le fait n'était pas prouvé, l'accusé fut appliqué à la question et condamné. On en vint au point de faire un crime capital d'avoir battu un esclave ou changé de vêtement devant la statue d'Auguste, d'avoir été au bain ou dans un lieu de débauche avec un portrait d'Auguste sur un an-

Digitized by Google

lupanari intulisse, dictum ullum factumve ejus existimatione læsisse. Periit denique èt is qui honores in colonia sua eodem die decerni sibi passus est quo decreti et Augusto olim erant.

LIX. Multa præterea, specie gravitatis ac morum corrigendorum, sed et magis naturæ obtemperans, ita sævè et atrociter factitavit, ut nonnulli versiculis quoque et præsentia exprobrarent, et futura denuntiarent mala :

Asper et immitis, breviter his omnia dicam ?
  Dispeream si te mater amare potest.

Non es eques. Quare ? Non sunt tibi millia centum.
  Omnia si quæras, et Rhodos exsilium est.

Aurea mutasti Saturni secula, Cæsar ;
  Incolumi nam te ferrea semper erunt.

Fastidit vinum, quia jam sitit iste cruorem :
  Tam bibit hunc avidè quàm bibit antè merum.

Adspice felicem sibi, non tibi, Romule, Sullam ;
  Et Marium, si vis, adspice, sed reducem ;

Nec non Antonî civilia bella moventis
  Non semel infectas adspice cæde manus ;

Et dic : Roma perit ; regnabit sanguine multo
  Ad regnum quisquis venit ab exsilio.

Digitized by Google

neau ou sur une pièce de monnoie, d'avoir osé blâmer une seule de ses paroles ou de ses actions. On fit mourir un citoyen qui s'était laissé rendre des honneurs dans sa colonie le même jour qu'on en avait rendu autrefois à Auguste.

Tibère commit beaucoup d'autres actions atroces et inhumaines, sous prétexte de sévérité et du maintien des loix, mais en effet pour suivre son penchant à la cruauté. On fit courir contre lui des vers sur les malheurs que l'on éprouvait, et sur ceux que l'on devait encore attendre.

Quel es-tu donc, César? inhumain, sanguinaire,
Détesté des Romains, détesté de ta mère,
Tu n'es point chevalier, tu n'es point citoyen;
Tu n'en as ni les droits, ni les mœurs, ni le bien;
Tu n'es qu'un exilé dont Rhodes fut l'asile.
Sous le règne d'Auguste, en triomphes fertile,
Rome vit l'âge d'or renaître dans son sein;
Mais ton règne sinistre est le siècle d'airain.
Le vin n'est plus pour toi qu'un breuvage insipide,
Du sang des malheureux tu deviens plus avide,
Et cette horrible ivresse est ton plaisir nouveau.
Rome, rappelle-toi ce Sylla, ton bourreau,
De son bonheur coupable accablant sa patrie;
Le cruel Marius qui, morne en sa furie,
Rentrait dans tes remparts précédé de la Mort;
Antoine, contre toi déchaîné par le Sort,
Réveillant à grands cris la Discorde barbare;
Rome, tels sont encor les maux qu'on te prépare:
Quiconque de l'exil passe au suprême rang,
Règne par la terreur et fait couler le sang.

Digitized by Google

Quæ primò, quasi ab impatientibus Romæ dominii, ac non tam ex animi sententia quàm bile et stomacho fingerentur, volebat accipi. Dicebatque identidem : Oderint, dum probent. Deinde vera planè certaque esse ipse fecit fidem.

LX. In paucis diebus quàm Capreas attigit, piscatori qui sibi secretum agenti grandem mullum inopinanter obtulerat, perfricari eodem pisce faciem jussit, territus quòd is a tergo insulæ per aspera et devia erepsisset ad se. Gratulanti autem inter pœnam quòd non et locustam, quam prægrandem ceperat, obtulisset, locustâ quoque lacerari os imperavit. Militem prætorianum, ob surreptum e viridario pavonem, capite puniit. In quodam itinere lecticâ quâ vehebatur vepribus impeditâ, exploratorem viæ, primarum cohortium centurionem, stratum humi penè ad necem verberavit.

LXI. Mox in omne genus crudelitatis erupit, nunquam deficiente materiâ, cùm primò matris, deinde nepotum et nurûs, postremò Sejani familiares atque etiam notos persequeretur : post cujus interitum vel sæ-

---

(1) Ce soldat eût été puni de même parmi nous,

Digitized by Google

Tibère feignait de penser que ces vers étaient l'ouvrage de quelques esprits inquiets qui ne pouvaient supporter un maître, et qu'ils étaient l'expression de la haine et non pas de la vérité : QU'ILS ME HAÏSSENT, disait-il de temps en temps, POURVU QU'ILS M'ESTIMENT. Mais bientôt il fit voir que l'on n'avait dit que trop vrai.

LX. Dans un voyage de peu de jours qu'il fit à Caprée, un pêcheur l'aborda tout à coup dans un moment où il voulait être seul, et mit à ses pieds un surmulet d'une grandeur extraordinaire. Tibère, effrayé de l'apparition subite de ce pêcheur, qui était venu jusqu'à lui en grimpant par-dessus les rochers, lui fit frotter le visage avec son poisson. Le pêcheur se félicita lui-même de ne lui avoir pas offert aussi une grosse langouste qu'il avait prise : Tibère fit apporter la langouste, avec laquelle on lui déchira la face. Il punit de mort un centurion des troupes prétoriennes qui avait volé un paon dans un verger (1). Sa litière s'étant embarrassée dans des buissons, il se jeta sur le centurion chargé de reconnaître le chemin, le terrassa, et pensa le faire mourir sous les coups.

LXI. Enfin il se livra à toutes sortes de barbaries : les occasions ne lui manquaient pas ; il avait à poursuivre les amis de sa mère, de ses neveux, de sa bru, de Séjan, et même leurs simples con-

ou du moins aurait passé par les baguettes, ce qui est pis.

vissimus exstitit : quo maximè apparuit non tam ipsum a Sejano concitari solitum, quàm Sejanum quærenti occasiones subministrasse. Et si commentario, quem de vita sua summatim breviterque composuit, ausus est scribere Sejanum se punisse, quòd comperisset furere adversùs Germanici liberos filii sui, quorum ipse alterum, suspecto jam, alterum, oppresso demùm Sejano, interemit. Sigillatim crudeliter facta ejus exsequi longum est : generatim velut exemplaria sævitiæ enumerare sat erit. Nullus a pœna hominnm cessavit dies, ne religiosus quidem ac sacer : animadversum in quosdam ineunte anno novo : accusati damnatique multi cum liberis atque etiam uxoribus suis. Interdictum ne capite damnatos propinqui lugerent. Decreta accusatoribus præcipua præmia, nonnunquam et testibus. Nemini delatorum fides abrogata. Omne crimen pro capitali receptum, etiam paucorum simpliciumque verborum. Objectum est poetæ, quòd in tragœdia Agamemnonem probris lacessisset; objectum et historico, quòd Brutum Cassiumque ultimos Romanorum dixisset : animadversum est statim in auctores, scriptaque abolita, quamvis probarentur aliquot ante annos, etiam Augusto audien-

Digitized by Google

naissances. C'est après la mort de Séjan, que sa cruauté parut augmenter; ce qui fit voir que ce n'était pas ce ministre qui l'excitait à verser le sang, mais qu'il fournissait des prétextes au tyran qui les cherchait. Cependant Tibère, dans des mémoires abrégés qu'il a écrits sur sa vie et sur son règne, ose dire qu'il n'a puni Séjan que parce qu'il a découvert ses desseins contre les enfans de Germanicus. La vérité est que Tibère fit périr l'un de ces deux jeunes princes, lorsque Séjan lui était déjà devenu suspect, et l'autre après la perte de ce favori.

Il serait trop long de rapporter en détail toutes ses cruautés : je me contenterai d'en donner une idée générale. Il ne se passa pas un seul jour, sans en excepter les jours de fête ni même le premier jour de l'année, qui ne fût marqué par des supplices. Il enveloppait dans la même condamnation les femmes et les enfans des accusés : il était défendu à leurs proches de les pleurer. Les plus grandes récompenses étaient décernées aux accusateurs et même aux témoins. Tout délateur était recevable : tout crime était capital, même de simples paroles. Un poète fut accusé d'avoir fait dire des injures à Agamemnon dans une tragédie, et un historien d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains : tous deux furent punis et leurs écrits supprimés, quoique composés plusieurs années auparavant et récités devant Auguste. Parmi les prisonniers, il y en eut à qui l'on refusait non

te, recitata. Quibusdam custodiæ traditis non modò studendi solatium ademptum, sed etiam sermonis et colloquii usus. Citati ad causam dicendam, partim se domi vulneraverunt, certi damnationis, et ad vexationem ignominiamque vitandum; partim in media curia venenum hauserunt, et tamen, colligatis vulneribus, ac semianimes palpitantesque in carcerem rapti. Nemo punitorum non et in Gemonias adjectus uncoque tractus. Viginti uno die abjecti tractique sunt; inter eos pueri et feminæ. Immaturæ puellæ, quia more tradito nefas esset virgines strangulari, vitiatæ priùs a carnifice, dein strangulatæ. Mori volentibus vis adhibita vivendi: nam mortem adeo leve supplicium putabat, ut, cùm audisset unum e reis, Carvilium nomine, anticipasse eam, exclamaverit: Carvilius me evasit. Et in recognoscendis custodiis, precanti cuidam pœnæ maturitatem respondit: Nondum tecum in gratiam redii. Annalibus suis vir consularis inseruit, frequenti quondam convivio, cui et ipse adfuerit, interrogatum eum subitò et clarè a quodam nano adstante mensæ inter copreas, cur Paconius, majestatis reus, tamdiù viveret, statim quidem petulantiam linguæ objurgasse, cæterùm post paucos dies

Digitized by Google

seulement des livres, mais même tout commerce et toute conversation. Plusieurs, appelés en justice et sûrs d'être condamnés, se firent eux-mêmes des blessures mortelles pour éviter les tourmens et l'ignominie : d'autres avalèrent du poison au milieu du sénat; mais on bandait leurs plaies et on les traînait en prison à demi morts et palpitans. Tous ceux que l'on exécutait étaient traînés aux Gémonies, et de là dans le Tibre. On en exposa ainsi jusqu'à vingt en un seul jour, et parmi eux des femmes et des enfans. Comme il n'était pas d'usage d'étrangler des vierges, le bourreau les violait auparavant. On forçait de vivre ceux qui voulaient mourir; car Tibère regardait la mort comme un supplice si léger, qu'ayant appris qu'un accusé, nommé Carvilius, se l'était donnée à lui-même, il s'écria : CARVILIUS M'EST ÉCHAPPÉ. Et faisant un jour la revue des prisonniers, comme un d'entre eux l'eut conjuré de hâter son supplice, il lui répondit : NOUS NE SOMMES PAS ENCORE ASSEZ BONS AMIS. Un homme consulaire rapporte dans ses mémoires, qu'il avait assisté à un repas nombreux dans l'île de Caprée, où le nain de Tibère, qui était là avec d'autres bouffons, lui demanda tout haut pourquoi Paconius, accusé de lèse-majesté, vivait si long-temps ; que Tibère

Digitized by Google

scripsisse senatui ut de pœna Paconii quamprimùm statueret.

LXII. Auxit intenditque sævitiam, exacerbatus indicio de morte filii sui Drusi, quem cùm morbo et intemperantiâ periisse existimaret, ut tandem veneno interemptum fraude Livillæ uxoris atque Sejani cognovit, neque tormentis neque supplicio cujusquam pepercit, soli huic cognitioni adeo per totos dies deditus et intentus, ut Rhodiensem hospitem, quem familiaribus litteris Romam evocarat, advenisse sibi nuntiatum, torqueri sine mora jusserit, quasi aliquis ex necessariis quæstioni adesset; deinde, errore detecto, et occidi, ne divulgaret injuriam. Carnificinæ ejus ostenditur locus Capreis, undè damnatos, post longa et exquisita tormenta, præcipitari coram se in mare jubebat, excipiente classiariorum manu, et contis atque remis elidente cadavera, ne cui residui spiritûs quidquam inesset. Excogitaverat autem, inter genera cruciatûs, etiam ut largâ meri potione per fallaciam oneratos, repentè veretris deligatis, fidicularum simul urinæque tormento distenderet. Quòd nisi eum et mors prævenisset, et Thrasyllus consultò, ut aiunt, differre quædam, spe

Digitized by Google

lui imposa silence, mais que peu de jours après il écrivit au sénat qu'il eût à juger promptement Paconius.

LXII. Ses fureurs redoublèrent lorsqu'il eut appris que son fils Drusus, qu'il croyait être mort de ses excès, avait été empoisonné par sa femme Livilla et par Séjan. Il multiplia les tourmens et les supplices : c'était sa seule occupation, au point qu'un Rhodien, son hôte, étant venu à Rome sur ses invitations, il le fit saisir à son arrivée et appliquer à la question, comme s'il eût été un des complices que l'on cherchait, et quand l'erreur fut reconnue, il le fit tuer pour étouffer cette aventure. On montre encore à Caprée le lieu des exécutions : c'était un rocher d'où l'on précipitait dans la mer les malheureux à qui l'on avait fait souffrir les tourmens les plus longs et les plus recherchés : des matelots les recevaient et les assommaient avec des crocs et des avirons. Il avait imaginé, entre autres genres de cruautés, d'user d'adresse pour faire boire beaucoup de vin à un homme que l'on liait ensuite de manière qu'il ne lui était pas possible d'uriner.

Si la mort ne l'eût pas prévenu, et si le devin Thrasylle ne l'eût pas engagé à différer quelques-

Digitized by Google

longioris vitæ, compulisset, plures aliquantò necaturus, ac ne reliquis quidem nepotibus parsurus creditur, cùm et Caium suspectum haberet, et Tiberium ut ex adulterio conceptum aspernaretur : nec abhorret à vero; namque identidem felicem Priamum vocabat, quòd superstes omnium suorum extitisset.

LXIII. Quàm verò inter hæc non modò invisus ac detestabilis, sed prætrepidus quòque atque etiam contumeliis obnoxius vixerit, multa indicia sunt. Haruspices secretò ac sine testibus consuli vetuit; vicina verò urbi oracula etiam disjicere conatus est; sed majestate Prænestinarum sortium territus, destitit, cùm obsignatas devectasque Romam non reperisset in arca, nisi relatas rursùs ad templum. Unum et alterum consulares, oblatis provinciis, non ausus a se dimittere, usque adeo detinuit, donec successores post aliquot annos præsentibus daret; cùm interim, manente officii titulo, etiam delegaret plurima, assiduèque illi per legatos et adjutores suos exsequenda curarent.

LXIV. Nurum ac nepotes nunquam aliter, post damnationem, quàm catenatos, obsutâque lecticâ, loco movit, prohibitis per militem obviis ac viatoribus respicere usquam vel consistere.

Digitized by Google

unes de ses vengeances en lui faisant espérer une plus longue vie, il aurait encore immolé plus de victimes; il n'eût épargné aucun de ses petits-fils. Caius lui était suspect, et il méprisoit le jeune Tibère comme un fruit d'adultère. Il se récriait souvent sur le bonheur de Priam qui avait survécu à toute sa famille.

LXIII. Mais au milieu de tant d'horreurs, s'il inspirait la haine et l'exécration, il éprouvait les frayeurs et l'opprobre du crime. Il défendit que l'on consultât les augures sans témoins : il voulut anéantir les oracles voisins de Rome ; mais la crainte le retint, parce qu'ayant fait venir les livres de Préneste dans une boîte cachetée, ils ne s'y trouvèrent plus et ne reparurent que lorsque la boîte eut été reportée dans le temple. Il lui arriva de nommer des proconsuls au gouvernement de quelques provinces et de ne pas oser les y envoyer : il les retenait jusqu'à ce qu'il leur eût donné des successeurs quelques années après : il leur laissait le titre de leur commandement et même les fonctions, qu'ils faisoient remplir par des lieutenans.

LXIV. Lorsqu'il eut fait condamner sa bru et ses petits-fils, il les fit mener enchaînés dans une litière fermée, avec une garde qui avait ordre d'empêcher les passans de regarder ni de s'arrêter.

Digitized by Google

LXV. Sejanum res novas molientem, quamvis jam et natalem ejus publicè celebrari et imagines aureas coli passim videret, vix tandem et astu magis ac dolo quàm principali auctoritate subvertit: nam primò, ut a se per speciem honoris dimitteret, collegam sibi assumpsit in quinto consulatu, quem longo intervallo absens ob id ipsum susceperat: deinde spe affinitatis ac tribunitiæ potestatis deceptum, inopinantem criminatus est pudendâ miserandâque oratione, cùm inter alia patres conscriptos precaretur mitterent alterum e consulibus, qui senem se et solum in conspectum eorum cum aliquo militari præsidio perduceret. Sic quoque diffidens tumultumque metuens, Drusum nepotem, quem vinculis adhuc Romæ continebat, solvi, si res posceret, ducemque constitui præceperat. Aptatis etiam navibus ad quascumque legiones meditabatur fugam, speculabundus ex altissima rupe identidem signa quæ, ne nuntii morarentur, tolli procul, ut quidque foret factum, mandaverat. Verùm et oppressâ conjuratione Sejani, nihilo securior aut constantior, per novem proximos menses non egressus est villâ quæ vocatur Jovis.

LXVI. Urebant insuper anxiam mentem

Digitized by Google

LXV. Quand il se résolut à perdre Séjan qui conspirait contre lui et en était venu à ce point d'élévation, que l'on célébrait le jour de sa naissance et qu'on révérait ses images, il employa la ruse plutôt que l'autorité. Pour l'éloigner de lui sur un prétexte honorable, il le fit son collègue dans son cinquième consulat qu'il demanda à ce dessein, quoiqu'absent et à un long intervalle du quatrième : ensuite il lui fit espérer son alliance et la puissance tribunitienne, et tout à coup il l'accusa auprès du sénat. Mais sa lettre était vile et misérable : il priait les sénateurs de lui envoyer un des consuls pour qu'il se remît seul entre ses mains et qu'il vînt avec une garde, malgré son grand âge, paraître devant eux. Plein d'alarmes, et craignant une révolution, il avait donné ordre que l'on mît en liberté son petit-fils Drusus alors détenu en prison, si l'occasion le demandait, et qu'on le mît à la tête des affaires. Il tenait des vaisseaux tout prêts pour se réfugier auprès de quelqu'une des armées ; et, en attendant, il observait du haut d'un rocher les signaux qu'il avait demandés, afin d'être averti plus tôt. Quand la conjuration de Séjan fut étouffée, il ne fut ni plus rassuré ni plus ferme, et demeura pendant neuf mois enfermé dans sa maison de Caprée, que l'on appelait la MAISON DE JUPITER.

LXVI. Il recevait à tout moment des avanies.

Digitized by Google

varia undique convicia, nullo non damnatorum omne probri genus coram, vel per libellos in orchestra positos, ingerente: quibus quidem diversissimè afficiebatur; modò, ut præ pudore ignota et celata cuncta cuperet; nonnunquam eadem contemneret et proferret ultrò atque vulgaret. Quin et Artabani Parthorum regis laceratus est litteris, parricidia et cædes et ignaviam et luxuriam objicientis, monentisque ut voluntariâ morte maximo justissimoque civium odio quamprimùm satisfaceret. Postremò, semetipse pertæsus, talis epistolæ principio, tantùm non summam malorum suorum professus est: Quid scribam vobis, Patres conscripti, aut quomodò scribam, aut quid omninò non scribam, hoc tempore? Dii me deæque pejùs perdant quàm quotidie perire sentio, si scio.

LXVII. Existimant quidam præscisse hæc eum peritiâ futurorum, ac multò antè quanta se quandoque acerbitas et infamia maneret prospexisse; ideoque, ut imperium inierit, et patris patriæ appellationem, et ne in acta sua juraretur, obstinatissimè recusasse, ne mox majore dedecore impar tantis honoribus inveniretur. Quod sanè et ex oratione ejus quam de utraque re habuit colligi po-

Digitized by Google

qui le désolaient. Les citoyens condamnés l'injuriaient en face, ou par des libelles que l'on trouvait au théâtre. Il en était diversement affecté : tantôt il en avait honte, et cherchait à les cacher; tantôt il feignait de les mépriser et les publiait lui-même. Rien ne le piqua plus qu'une lettre d'Artaban, roi des Parthes, qui lui reprochait ses meurtres, sa lâcheté, ses débauches et ses parricides, et qui l'exhortait à se faire une prompte justice et à satisfaire par une mort volontaire la haine des citoyens. Enfin, devenu odieux à lui-même, il ne put s'empêcher de laisser entrevoir le malheureux état de son ame, dans une lettre qu'il écrivit au sénat et qui commençait ainsi : « Que vous écri-
« rai-je, pères conscripts ? ou comment vous écri-
« rais-je ? ou que ne vous écrirai-je pas ? Que les
« dieux et les déesses me fassent périr plus cruel-
« lement que je ne me sens périr tous les jours, si
« je le sais. »

LXVII. Quelques-uns croient que la connaissance qu'il avait de l'avenir lui avait découvert long-temps auparavant à quelle infamie et à quelles horreurs il était destiné, et que c'est pour cela qu'à son avénement à l'empire il s'était opposé avec tant d'obstination à ce qu'on l'appelât PÈRE DE LA PATRIE et à ce qu'on jurât par ses actions, de peur que, trop au-dessous de ces honneurs, il n'en fût que plus avili. C'est du moins ce qu'on

Digitized by Google

test, vel cùm ait similem se semper suî futurum, nec unquam mutaturum mores suos, quamdiù mentis sanæ fuisset, sed exempli causâ cavendum ne se senatus in acta cujusquam obligaret, qui aliquo casu mutari posset. Et rursùs : Si quando autem, inquit, de moribus meis devotoque vobis animo dubitaveritis (quod priusquàm eveniat, opto ut me supremus dies huic mutatæ vestræ de me opinioni eripiat), nihil honoris adjiciet mihi patris appellatio; vobis autem exprobrabit aut temeritatem delati mihi ejus cognominis, aut inconstantiam contrarii de me judicii.

LXVIII. Corpore fuit amplo atque robusto; staturâ quæ justam excederet : latus ab humeris et pectore : cæteris quoque membris usque ad imos pedes æqualis et congruens : sinistrâ manu agiliore ac validiore; articulis ita firmis, ut recens et integrum malum digito terebraret, caput pueri vel etiam adolescentis talitro vulneraret. Colore erat candido, capillo ponè occipitium submissiore, ut cervicem etiam obtegeret, quod gentile in illo videbatur; facie honestâ, in qua tamen crebri et subiti tumores, cum prægrandibus oculis, et qui, quod mirum esset, noctu etiam et in tenebris viderent,

Digitized by Google

peut conclure du discours qu'il tint sur ces deux objets. « Je serai toujours semblable à moi-même, « disait-il, et je ne changerai point de mœurs, « tant que je jouirai d'une raison saine; mais le sé« nat doit songer que c'est donner le dangereux « exemple de jurer par les actions de quelqu'un « qui pourrait changer. » Et il ajoutait : « Si ja« mais vous doutiez de ma bienveillance pour « vous (et je souhaite de mourir avant que cela « arrive), le titre de PÈRE DE LA PATRIE ne me « sera d'aucun honneur, et vous meriterez le re« proche, ou de me l'avoir donné légèrement, ou « d'avoir changé à mon égard sans raison. »

LXVIII. Il était puissant et robuste, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, large des épaules et de la poitrine, tous les membres bien proportionnés. Sa main gauche était plus agile et plus forte que sa main droite; les articulations en étaient si vigoureuses, qu'avec son doigt il écrasait une pomme non encore mûre, et que d'une chiquenaude il blessait un enfant et même un jeune homme. Il avait le teint blanc, les cheveux un peu longs derrière la tête et tombant sur le cou ; ce qui était en lui un trait de famille. Sa physionomie était belle, parsemée cependant de quelques légères tumeurs.

Digitized by Google

sed ad breve; et cùm primùm a somno patuissent, demùm rursùm hebescebant. Incedebat cervice rigidâ et obstipâ; adducto ferè vultu, plerumque tacitus; nullo aut rarissimo etiam cum proximis sermone, eoque tardissimo, nec sine molli quadam digitorum gesticulatione. Quæ omnia ingrata atque arrogantiæ plena et animadvertit Augustus in eo, et excusare tentavit sæpe apud senatum ac populum, professus naturæ vitia esse, non animi. Valetudine prosperrimâ usus est, tempore quidem principatûs penè toto propè illæsâ, quamvis a trigesimo ætatis anno arbitratu eam suo rexerit, sine adjumento consiliove medicorum.

LXIX. Circa deos ac religiones negligentior; quippe addictus mathematicæ, persuasionisque plenus cuncta fato agi. Tonitrua tamen præter modum expavescebat; et turbatiore cœlo nunquam non coronam lauream capite gestavit, quòd fulmine afflari negetur id genus frondis.

LXX. Artes liberales utriusque generis studiosissimè coluit. In oratione latina secutus est Corvinum Messalam, quem senem adolescens observaverat : sed affectatione et morositate nimiâ obscurabat stylum, ut aliquantò ex tempore quàm a cura præstantior

Digitized by Google

Ses yeux étaient grands; et, ce qui est assez singulier, lorsqu'il se réveillait la nuit, il voyait pendant quelque temps comme dans le jour, et ensuite sa vue s'obscurcissait peu à peu. Il marchait le cou roide et un peu renversé. Son visage était sévère, toujours morne et silencieux. Il ne parlait presque point à ceux qui l'entouraient, ou, s'il parlait, c'était avec lenteur et avec une certaine gesticulation affectée et désagréable, qui exprimait la hauteur et la dureté. Auguste apperçut tous ces défauts, et essaya plus d'une fois de les excuser auprès du sénat et du peuple, comme venant de la nature et non pas de son caractère. Il jouit d'une santé inaltérable pendant presque tout le temps de son règne, quoique, depuis l'âge de trente ans, il fût lui seul son médecin.

LXIX. Il était d'autant moins religieux, qu'il s'était appliqué à l'astrologie et qu'il croyait au fatalisme : cependant il craignait singulièrement le tonnerre; et, dans les temps d'orage, il portait sur sa tête une couronne de laurier, fondé sur l'opinion commune que la feuille de laurier n'est jamais frappée de la foudre.

LXX. Il cultiva avec beaucoup de soin les lettres grecques et latines. Il prit des leçons, dans ce dernier genre, de Messala Corvinus auquel il s'était attaché dans sa jeunesse : mais il obscurcissait son style à force d'affectation et de sévérité; et ce qu'il disait sur le champ valait mieux quel-

Digitized by Google

haberetur. Composuit et carmen lyricum, cujus est titulus, *Conquestio de Julii Cæsaris morte.* Fecit et græca poemata, imitatus Euphorionem et Rhianum et Parthenium : quibus poetis admodùm delectatus, scripta eorum et imagines publicis bibliothecis inter veteres et præcipuos auctores dedicavit ; et ob hoc plerique eruditorum certatim ad eum multa de his ediderunt. Maximè tamen curavit notitiam historiæ fabularis, usque ad ineptias atque derisum : nam et grammaticos, quod genus hominum præcipuè, ut diximus, appetebat, ejusmodi ferè quæstionibus experiebatur : Quæ mater Hecubæ : Quod Achilli nomen inter virgines fuisset : Quid Sirenes cantaré sint solitæ. Et quo primùm die, post excessum Augusti, curiam intravit, quasi pietati simul ac religioni satisfacturus, Minois exemplo, thure quidem ac vino, verùm sine tibicine, supplicavit, ut ille olim in morte filii.

LXXI. Sermone græco, quamquam aliàs promptus et facilis, non tamen usquequaque usus est. Abstinuitque maximè in senatu : adeo quidem ut monopolium nominaturus, priùs veniam postularit, quòd sibi verbo peregrino utendum esset ; atque etiam in quodam decreto patrum cùm ἔμβλημα recitaretur,

Digitized by Google

quefois que ce qu'il avait médité. Il composa des vers lyriques sur la mort de Jules César. Dans ses poésies grecques il imita Euphorion, Rhianus et Parthenius. Ces poëtes faisaient ses délices : il fit placer leurs écrits et leurs portraits dans les bibliothèques publiques parmi les plus illustres des auteurs anciens; ce qui fut cause que beaucoup de savans lui adressèrent des commentaires sur ces trois écrivains. Il étudia la fable avec un soin qui allait jusqu'au ridicule. Les questions qu'il faisait ordinairement aux grammairiens avec qui, comme nous l'avons dit, il se plaisait beaucoup à vivre, étaient à peu près de cette nature : « Quelle était la mère d'Hécube? Quel nom avait « Achille à la cour de Lycomède? Quelles étaient « les chansons des Sirènes? » Enfin le jour qu'il entra dans le sénat pour la première fois après la mort d'Auguste, il crut devoir, pour satisfaire à la fois à la religion et à la piété filiale, imiter le sacrifice qu'avait offert Minos après la mort de son fils, c'est-à-dire, sacrifier avec du vin et de l'encens, mais sans instrument de musique.

LXXI. Quoiqu'il parlât la langue grecque avec facilité, il ne s'en servait pas dans toutes les occasions : il s'en abstenait sur-tout dans le sénat; et s'étant servi une fois du mot de monopole (1), il demanda pardon de cette expression étrangère; et

(1) Mot grec dans son origine.

Digitized by Google

commutandam censuerit vocem, et pro peregrina nostratem requirendam; aut, si non reperiretur, vel pluribus et per ambitum verborum rem enuntiandam. Militem quoque græcè testimonium interrogatum nisi latinè respondere vetuit.

LXXII. Bis omninò toto secessûs tempore Romam redire conatus, semel triremi usque ad proximos Naumachiæ hortos subvectus est, dispositâ statione per ripas Tiberis, quæ obviam prodeuntes submoveret: iterùm Appiâ usque ad septimum lapidem; sed prospectis modò nec aditis urbis mœnibus, rediit. Primò incertum qua de causa; postea ostento territus. Erat ei in oblectamentis serpens draco, quem, ex consuetudine manu suâ cibaturus, cùm consumptum a formicis invenisset, monitus est ut vim multitudinis caveret. Rediens ergo properè Campaniam, Asturæ in languorem incidit: quo paulùm levatus, Circeos pertendit. Ac ne quam suspicionem infirmitatis daret, castrensibus ludis non interfuit solùm, sed etiam missum in arenam aprum jaculis desuper petiit; statimque latere convulso, et ut exæstuarat afflatus aurâ, in graviorem recidit morbum. Sustentavit quidem aliquandiù, quamvis Misenum usque devectus nihil ex ordine quo-

Digitized by Google

ayant entendu dans un décret du sénat le mot grec qui signifie ORNEMENT EN RELIEF, il fut d'avis que l'on changeât le terme, et qu'on en substituât un latin, ou, s'il n'y en avait pas, que l'on se servît d'une périphrase. Il obligea un soldat à qui l'on demandait son témoignage en grec, de répondre en latin.

LXXII. Pendant le temps de sa retraite à Caprée, il essaya deux fois de revenir à Rome. La première fois il vint sur une trirême jusqu'auprès des jardins de César : des soldats rangés sur les bords du Tibre avaient ordre d'écarter tous ceux qui auraient voulu venir au-devant de lui. La seconde fois il s'avança par la voie Appienne jusqu'à sept milles de Rome; mais, content d'en avoir vu les murailles, il retourna sur ses pas. Un prodige, dit-on, l'y détermina (car au premier voyage on ne sait quelle fut la cause de son retour). Il avait un serpent qu'il s'était amusé à élever et qu'il nourrissait de sa main : il le trouva mangé par des fourmis; et un oracle l'avertit de redouter les forces de la multitude. Il retourna donc, et tomba malade dans l'île d'Asture auprès de la Campanie : puis, se sentant mieux, il alla jusqu'à l'île de Circée; et, pour déguiser la faiblesse de sa santé, il assista à des jeux militaires, et même lança des javelots sur un sanglier qu'on avait lâché dans l'arène : mais l'effort qu'il fit lui donna un point de côté; et ayant senti la fraîcheur de l'air après s'être échauffé, il se trouva plus dangereusement

Digitized by Google

tidiano prætermitteret, ne convivia quidem ac cæteras voluptates, partim intemperantiâ, partim dissimulatione : nam Chariclem medicum, quòd commeatu abfuturus, e convivio egrediens, manum sibi osculandi causâ apprehendisset, existimans tentatas ab eo venas sibi, remanere ac recumbere *hortatus est*, cœnamque protraxit. Nec abstinuit consuetudine quin tunc quoque instans in medio triclinio, adstante lictore, singulos valere dicentes appellaret.

LXXIII. Interim cùm in actis senatûs legisset dimissos ac ne auditos quidem quosdam reos, de quibus strictim et *nihil aliud* quàm nominatos ab indice scripserat, pro contempto se habitum fremens, repetere Capreas quoquo modo destinavit, non temerè quidquam nisi ex tuto ausurus. Sed et tempestatibus et ingravescente vi morbi retentus, paulò post obiit in villa Luculliana, octavo et septuagesimo ætatis anno, *tertio* et vigesimo imperii, decimo septimo kalendas aprilis, Cneio Acerronio Proculo, Caio Pontio Nigrino consulibus. Sunt qui putent venenum ei a Caio datum lentum atque tabificum : alii in remissione fortuitæ febris cibum desideranti negatum : nonnulli pul-

Digitized by Google

malade. Cependant il se soutint encore quelque temps; et s'étant fait porter à Misène, il n'interrompit pas même ses débauches, soit intempérance, soit dissimulation. Son médecin Cariclès, étant prêt à se séparer de lui au sortir d'un repas, lui prit la main pour la lui baiser : Tibère, croyant qu'il avait voulu lui tâter le pouls, le fit rester, et prolongea le festin. Il observa même la coutume qu'il avait de se tenir debout après le repas au milieu de la salle à manger, avec un licteur à côté de lui, de recevoir ainsi les adieux de tous les convives et de leur faire les siens.

LXXIII. Cependant, ayant lu dans les actes du sénat, qu'on avait renvoyé, même sans les entendre, plusieurs accusés au sujet desquels il avait écrit légèrement et comme sur de simples indices, il crut qu'on commençait à le mépriser : il en fut indigné, et résolut de retourner à Caprée, à quelque prix que ce fût, n'osant rien entreprendre qu'à l'abri de ses rochers; mais, retenu par les vents contraires et par la violence de son mal, il s'arrêta dans une maison de campagne de Lucullus, et y mourut dans la soixante-dix-huitième année de son âge, et la vingt-troisième de son règne, le seize de mars, sous le consulat de Cneius Acerronius Proculus et de Caius Pontius Nigrinus. Quelques-uns ont cru que Caius Caligula lui avait donné un poison lent; d'autres, que dans un moment où la fièvre l'avait quitté,

Digitized by Google

vinum injectum, cùm extractum sibi deficienti annulum mox resipiscens requisisset. Seneca eum scribit, intellectâ defectione, exemptum annulum quasi alicui traditurum parumper tenuisse; dein rursùs aptasse digito et compressâ sinistrâ manu jacuisse *diù* immobilem; subitò vocatis ministris, ac nemine respondente, consurrexisse, nec procul a lectulo, deficientibus viribus, concidisse.

LXXIV. Supremo natali suo, Apollinem Temenitem, et amplitudinis et artis eximiæ, advectum Syracusis ut in bibliotheca novi templi poneretur, viderat, per quietem, adfirmantem sibi non posse se ab ipso dedicari. Et ante paucos quàm obiret, dies, turris phari terræ motu Capreis concidit. Ac Miseni cinis e favilla et carbonibus ad calefaciendum triclinium illatis, exstinctus et jam diù frigidus, exarsit repentè primâ vesperâ, atque in multam noctem pertinaciter luxit.

LXXV. Morte ejus ita lætatus est populus, ut ad primnm nuntium discurrentes, pars

Digitized by Google

on lui avait refusé à manger ; d'autres enfin, qu'on l'avait étouffé avec des matelas, comme il redemandait son anneau qu'on lui avait ôté pendant sa défaillance. Sénèque a écrit que, sentant sa fin approcher, il avait tiré son anneau de son doigt, comme pour le donner à quelqu'un ; qu'il l'avait tenu quelque temps, et qu'ensuite il l'avait remis, et était resté immobile et la main gauche fermée ; que tout à coup il avait appelé ses esclaves ; et que, comme personne ne lui répondait, il s'était levé, mais que les forces venant à lui manquer, il était tombé mort auprès de son lit.

LXXIV. La dernière fois qu'on célébra le jour de sa naissance, il crut voir en songe un Apollon Téménite d'une grandeur et d'une beauté rares, qu'il avait fait venir de Syracuse pour le placer dans la bibliothèque d'un temple nouvellement construit ; et cet Apollon lui disait que certainement ce ne serait pas Tibère qui ferait sa dédicace. Quelques jours avant sa mort, un tremblement de terre fit tomber la tour du phare dans l'île de Caprée ; et à Misène, des cendres chaudes qu'on avait apportées pour échauffer son appartement, s'étant refroidies et éteintes, se rallumèrent tout à coup sur le soir et brulèrent jusqu'au jour.

LXXV. A la première nouvelle de sa mort, la joie fut telle dans Rome, que chacun courait dans

Digitized by Google

Tiberium in Tiberim clamitarent; pars terram matrem deosque manes orarent ne mortuo sedem ullam nisi inter impios darent; alii uncum et Gemonias cadaveri minarentur, exacerbati, super memoriam pristinæ crudelitatis, etiam recenti atrocitate: nam cùm senatûs consulto cautum esset ut pœna damnatorum in decimum semper diem differretur, fortè accidit ut quorumdam supplicii dies is esset quo nuntiatum de Tiberio erat. Hos implorantes hominum fidem, quia, absente adhuc Caio, nemo exstabat qui adiri interpellarique posset, custodes, ne quid adversùs constitutum facerent, strangulaverunt adjeceruntque in Gemonias. Crevit igitur invidia, quasi, etiam post mortem tyranni, sævitiâ permanente. Corpus ut moveri a Miseno cœpit, conclamantibus plerisque Atellam potiùs deferendum et in amphitheatro semiustulandum, Romam per milites deportatum est crematumque publico funere.

LXXVI. Testamentum duplex ante biennium fecerat, alterum suâ, alterum liberti manu, sed eodem exemplo; obsignaveratque etiam humillimorum signis. Eo testamento hæredes æquis partibus reliquit, Caium ex Germanico, et Tiberium ex Druso, nepotes;

Digitized by Google

les rues, criant qu'il fallait le jeter dans le Tibre, ou conjurant la terre et les dieux mânes de refuser une place à son ombre, si ce n'est parmi les impies et dans le Tartare : d'autres menaçaient de le traîner aux Gémonies. Une atrocité récente se joignait au souvenir de ses anciennes barbaries. Le sénat avait statué que le supplice des citoyens condamnés serait toujours différé jusqu'au dixième jour : quelques malheureux devaient être exécutés précisément le jour où l'on apprit la mort de Tibère; ils demandaient leur grace à grands cris; mais, comme il n'y avait personne à qui l'on pût s'adresser, Caius étant encore absent, les gardes, craignant de rien faire contre la règle, les étranglèrent (1), et exposèrent leurs cadavres. La haine redoubla contre le tyran dont la barbarie se faisait encore sentir après sa mort. Lorsqu'on transporta son corps de Misène, on criait qu'il fallait le brûler comme on pourrait dans l'amphitéâtre d'Atella : mais des soldats le portèrent à Rome, et le brûlèrent avec les cérémonies ordinaires.

LXXVI. Il avait fait son testament deux ans auparavant : il y en avait deux exemplaires, l'un

---

(1) Dion dit précisément le contraire, et assure qu'ils furent sauvés.

Digitized by Google

substituitque invicem. Dedit et legata plerisque, inter quos virginibus vestalibus, ac militibus universis, plebique romanæ viritim, atque etiam separatim vicorum magistris.

Digitized by Google

de sa main, l'autre de celle d'un affranchi, mais tous deux parfaitement semblables et signés des derniers de ses esclaves. Il instituait ses petits-fils Caius et Tibère ses héritiers par moitié, et les substituait l'un à l'autre. Il faisait plusieurs legs aux vestales, aux soldats, à chaque citoyen, et aux principaux de chaque quartier.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS SUR TIBÈRE.

On peut regarder Tibère comme une des ames les plus perverses qui aient jamais déshonoré la nature humaine. Il y a eû des tyrans qui ont commis de plus grands crimes : il n'y en a point d'aussi odieux, et dont les actions et les paroles soient aussi détestables. La plupart de ces despotes qui ont traité les hommes comme des jouets et des victimes, étaient des esprits faibles, étourdis de leur grandeur, corrompus par la flatterie, enivrés par le pouvoir; et c'est du moins une excuse. Tibère n'en peut avoir aucune : il avait la tête saine et robuste, accoutumée au travail et à l'application ; il n'étoit dupe de personne. Parvenu à l'empire dans un âge mûr, il l'avait accepté avec précaution, et en jouissait sans ivresse ; il en connaissait les devoirs, et remplissait très-bien ceux qui tiennent à une administration sévère : souvent il portait une loi sage en commettant une action atroce, et parlait avec gravité et sagesse en agissant avec barbarie. Quel fut donc le principe de toutes ses cruautés ? Je vais tâcher de le développer.

Il étoit né dur et méchant, mais avec assez d'esprit pour ne l'être qu'autant qu'il le voudrait ou qu'il le faudrait. Naturellement taciturne et observateur, ses réflexions avaient pris la teinte de son ame ; elles étaient sombres et noires. Il n'avait vu dans les hommes que ce qui apprend à les mépriser. Placé dans des conjonctures épineuses, en butte aux dangers et aux soupçons, un sentiment de haine s'était joint à ce mépris pour l'humanité qui se manifesta dans presque toutes les actions de sa vie. Forcé de dévorer des affronts et des chagrins,

Digitized by Google

il s'était aigri dans le silence et dans la retraite; en sorte que, lorsqu'il monta sur le trône, il fut disposé à faire le mal par caractère et par vengeance, et à s'armer de tous ses vices, qui peut-être seraient restés oisifs dans son ame, si les circonstances et les contrariétés ne les avaient réveillés : à peu près comme un reptile venimeux fuit volontiers l'aspect des hommes, mais, lorsqu'il est attaqué et tourmenté, s'irrite, se gonfle et combat avec ses poisons.

Tibère, comme l'a remarqué Tacite, ne déploya que par degrés tout ce que son cœur renfermait de méchanceté. Elle se laissait voir de temps en temps, et annonçait tout ce qu'on en devait craindre; mais son activité, ses soins, ses lumières, une modération affectée, balançaient l'opinion des hommes : on voyait bien qu'il n'était pas possible de l'aimer; mais on ne savait pas à quel point on devait le haïr. Il se fit longtemps un jeu cruel d'exercer la bassesse et la patience du sénat, et de conduire les hommes qu'il gouvernait au degré d'avilissement dont il les croyait capables, ne fût-ce que pour justifier à ses propres yeux l'opinion qu'il en avait : peut-être allèrent-ils jusqu'à la surpasser; et c'est ce qu'on peut dire de plus fort. Mais en les voyant aussi abjects, il songeait souvent qu'ils avaient flatté César et l'avaient assassiné; qu'ils avaient conspiré vingt fois contre Auguste; que la crainte seule les lui soumettait; que, dans le temps de la prospérité des petits-fils d'Auguste, ces mêmes hommes qui rampaient actuellement à ses pieds, ne l'appeloient que l'*Exilé de Rhodes*, et auroient conduit la main du jeune Caius pour signer son arrêt de mort. Toutes ces idées, roulant à tout moment dans cette ame

Digitized by Google

farouche, lui inspiraient une rage muette et cachée : et sur le moindre prétexte il sévissait contre ce sénat qui lui était toujours suspect, et contre ses propres flatteurs, et contre les ministres même de ses vengeances : car rien n'était assuré auprès d'un tyran politique qui jugeait la méchanceté qu'il avait à ses ordres, ordonnait le crime et le punissait, et sur-tout en savait trop pour épargner jamais ses complices. S'il laissa Séjan régner dans Rome, c'est que, fatigué de la bassesse dégoûtante des Romains, et résolu de se retirer à Caprée, il lui falloit quelqu'un sur qui il pût se reposer des soins du gouvernement, et rejeter une partie de ce fardeau de l'exécration publique qui pesait sur sa conscience. C'est dans cette retraite de Caprée que son ame s'endurcit encore, et devint plus féroce qu'elle ne l'était naturellement. Il n'avait plus à rougir de ses actions devant un peuple nombreux, dont l'opinion contient toujours à un certain point le tyran le plus déterminé, sur-tout s'il a de l'orgueil, et Tibère en avait : d'ailleurs, les terreurs inséparables de la tyrannie redoublaient dans la solitude, dans l'éloignement des affaires, et dans une vieillesse avilie et coupable. Cette cruauté circonspecte et raisonnée, qui d'abord avait agi par principe, était devenue une habitude : car on aime d'autant plus le sang, qu'on en a versé davantage ; et il paraît que les supplices des malheureux étaient pour lui un besoin qui ne peut être connu que d'une ame abominable, avide de sensations atroces. Les remords, auxquels on n'échappe point, quoi qu'on en ait pu dire, et qui, de temps en temps, s'emparent du méchant, de manière qu'il se hait plus peut-être que les hommes ne le haïssent, le jetaient quelquefois dans une espèce de délire dont on nous a conservé des preu-

Digitized by Google

ves; et ce délire toujours sanguinaire, tel que doit être le délire d'un monstre, suffit pour rendre probables toutes les barbaries recherchées qui souillent les pages de son histoire.

Le même auteur qui a essayé de décrier le gouvernement d'Auguste, s'est plu à justifier et même à exalter celui de Tibère. Il prétend démontrer l'absurdité des imputations dont Tacite et Suétone ont accablé sa mémoire : il ne veut voir dans l'un que de la malignité, et dans l'autre que de la bêtise; et cette apologie du tyran le plus exécrable est plus longue et plus verbeuse que ne le serait le panégyrique du meilleur roi. M. Linguet, combattant sans aucune autorité deux historiens qui s'accordent entre eux, deux hommes publics, dont l'un fut consul et l'autre secrétaire d'un empereur, et qui écrivaient, il y a près de deux mille ans, sur des monumens originaux, devrait, ce me semble, être bien fort de raisons et opposer l'évidence à l'authenticité : mais on est également étonné de la hardiesse des assertions, et de la faiblesse des moyens. *On n'attend point*, dit-il, *jusqu'à soixante-huit ans pour se déshonorer par des excès : il n'est guère probable que le libertinage naisse dans le cœur d'un homme à l'instant où presque toutes les passions y meurent.* Le contraire est précisément démontré par l'expérience et fondé sur la nature. C'est l'imagination déréglée d'un vieillard qui, s'éveillant pour la débauche quand les sens sont morts pour le plaisir, enfante des monstres et supplée par des fantaisies sales et bizarres à l'impuissance de jouir. Tout ce que l'on raconte des abominations de Tibère dans Caprée ne serait pas croyable d'un jeune homme : la santé et la force admettent sans doute des raffinemens de volupté; mais des ressources aussi

extraordinaires que celles qu'on nous peint dans la vie de Tibère, ne sont faites que pour la faiblesse qui s'irrite, se consume et se précipite dans les illusions de la perversité. La jeunesse a trop de desirs pour imaginer tant de moyens; et l'extrême corruption ne peut naître que quand la nature est défaillante. Il est très-probable que Tibère, las des hommes, dégoûté de sang et fatigué de lui-même, se tournant vers la débauche pour s'étourdir et se désennuyer, et sentant qu'il s'y prenait bien tard, se jeta dans les excès les plus affreux, et se servit des facilités que lui donnait le pouvoir suprême, pour abuser en tout de l'humanité. Et quand on songe que Tacite et Suétone citent devant tout le peuple romain les termes nouveaux et connus généralement que Tibère avait créés pour exprimer des ordures nouvelles; que le souvenir et le nom s'en sont conservés dans des médailles antiques, nommées les *médailles spintriennes*, qui subsistent encore aujourd'hui, on a peine à concevoir comment M. Linguet donne, pour toute réponse à tant de témoignages, l'impossibilité d'être vieux et débauché.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est le tableau de la vie de Tibère à Caprée, que M. Linguet substitue de sa pleine autorité à celui qu'ont tracé le *malin* Tacite et l'*imbécille* Suétone. *Après une vie, sinon vertueuse, au moins assez réglée pour un prince, il se retire à la campagne et s'y livre à une vie douce et solitaire. Jaloux de son repos et d'une gaieté que les embarras du trône ne laissent guère connaître aux princes, il ne se montre plus qu'à des amis par qui il ne craignait pas d'en être distrait.* Ne dirait-on pas que l'auteur parle de Cicéron se retirant à Tusculum? On conviendra aisément que la vie de Tibère ne fut pas *vertueuse*; mais on est un peu étonné

Digitized by Google

de cette *vie douce et solitaire* dans une île d'où partaient tous les jours, de l'aveu même de M. Linguet, des ordres de proscription et des arrêts de mort qu'il est impossible de nier, puisque Tacite et Suétone citent les noms des victimes, qui étaient les plus illustres citoyens de Rome, puisque leurs arrêts étaient consignés dans les registres du sénat et dans les archives de l'empire, que Suétone, secrétaire d'un empereur, avait sous les yeux. On est encore plus surpris de cette *gaieté dont Tibère était jaloux*, quoique M. Linguet ait dit auparavant, qu'*il avait l'humeur sombre et beaucoup de rudesse dans le caractère*. Cette *gaieté*, ces *soupers agréables* (ce sont encore des expressions de l'auteur) ce *repos solitaire* d'un homme qui ne s'occupait qu'à faire entendre des témoins et tourmenter des accusés; toute cette peinture riante ferait croire que M. Linguet a eu des mémoires particuliers sur la vie de Tibère. Il veut absolument qu'il ait été *gai* et *agréable*, et qu'il ait eu *des amis qu'il conserva jusqu'à sa mort*; d'un autre côté, il convient qu'il avait l'ame *féroce*, mais qu'*à l'égard de la cruauté qu'on lui a reprochée avec quelque raison, il y aurait bien des choses à dire*. Ces *choses à dire*, c'est qu'*il fit périr avec les formalités de la justice beaucoup de citoyens distingués*; que *sa sévérité naturelle, aigrie par les satyres, enhardie par les bassesses, donna lieu dans Rome aux scènes les plus tristes, aux plus terribles abus de la puissance arbitraire*. Ce qui est certain, c'est que ces scènes si tristes et ces abus si terribles ne pouvaient avoir que lui pour auteur; et l'on ne voit pas trop quelles excuses on peut y trouver. Mais M. Linguet en trouve, et les voici : c'est qu'*on l'avait accablé de railleries mordantes et de*

Digitized by Google

ce nombre assez grand pour mériter *son horreur;* car il n'en a aucune pour Tibère ; il s'en faut de beaucoup. *César, le grand, le clément César, chargé d'un million de meurtres, serait à mes yeux un million de fois plus détestable que l'infâme Néron, si celui-ci n'en avait commis qu'un.* C'est dommage que cette phrase n'ait aucun sens, car, si Néron n'avait commis qu'un meurtre, il ne serait pas l'*infâme Néron. Qu'importe à l'infortuné qui périt, que ce soit sur un champ de bataille, dans une prison, ou sur un échafaud?* Il importe beaucoup ; et les soldats qui allaient gaiement se faire tuer à Fontenoi, ne se croyaient pas tout à fait aussi malheureux que les criminels qu'on mène à la Grève après les avoir appliqués à la torture. Enfin, de ce que les peuples ne furent pas foulés, et de ce que *les domestiques de Tibère n'avaient pas l'air insolent*, M. Linguet conclut que *le petit nombre des princes dont la postérité chérit avec raison la mémoire, n'a rien fait de plus pour le bonheur des peuples.* C'est-à-dire que si un roi faisoit rouer ses ministres, son chancelier, le premier président, une centaine de conseillers, quatre ou cinq cents seigneurs, uniquement parce qu'à souper ils n'auraient pas dit du bien de son règne, ou qu'ils n'auraient pas bu à sa santé, ce serait d'ailleurs le meilleur des rois, pourvu que le pain ne manquât pas à la halle, et que les huissiers de la chambre fussent polis.

Pour terminer dignement un morceau aussi étrange, on fait à Trajan et au divin Henri IV l'affront de placer leurs noms à côté de celui de Tibère. *Combien de souverains seraient mis par leurs flatteurs sur la même ligne que Trajan et Henri IV, s'ils avaient montré la centième partie de la bienfaisance que les*

Digitized by Google

plus cruels ennemis de Tibère ne peuvent lui refuser ! Ces *cruels ennemis de Tibère* sont les historiens qui n'avaient aucun intérêt quelconque à le diffamer ; et quant aux *flatteurs*, M. Linguet n'augure pas encore assez de leur confiance : ils ne seraient pas plus embarrassés pour comparer à Trajan un prince qui n'aurait aucune espèce de mérite, qu'il ne l'est pour placer Tibère au rang des meilleurs souverains.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

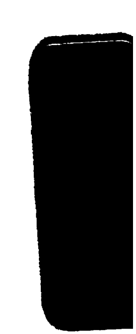
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MAR 1 0 1943



Digitized by Google

Digitized by Google